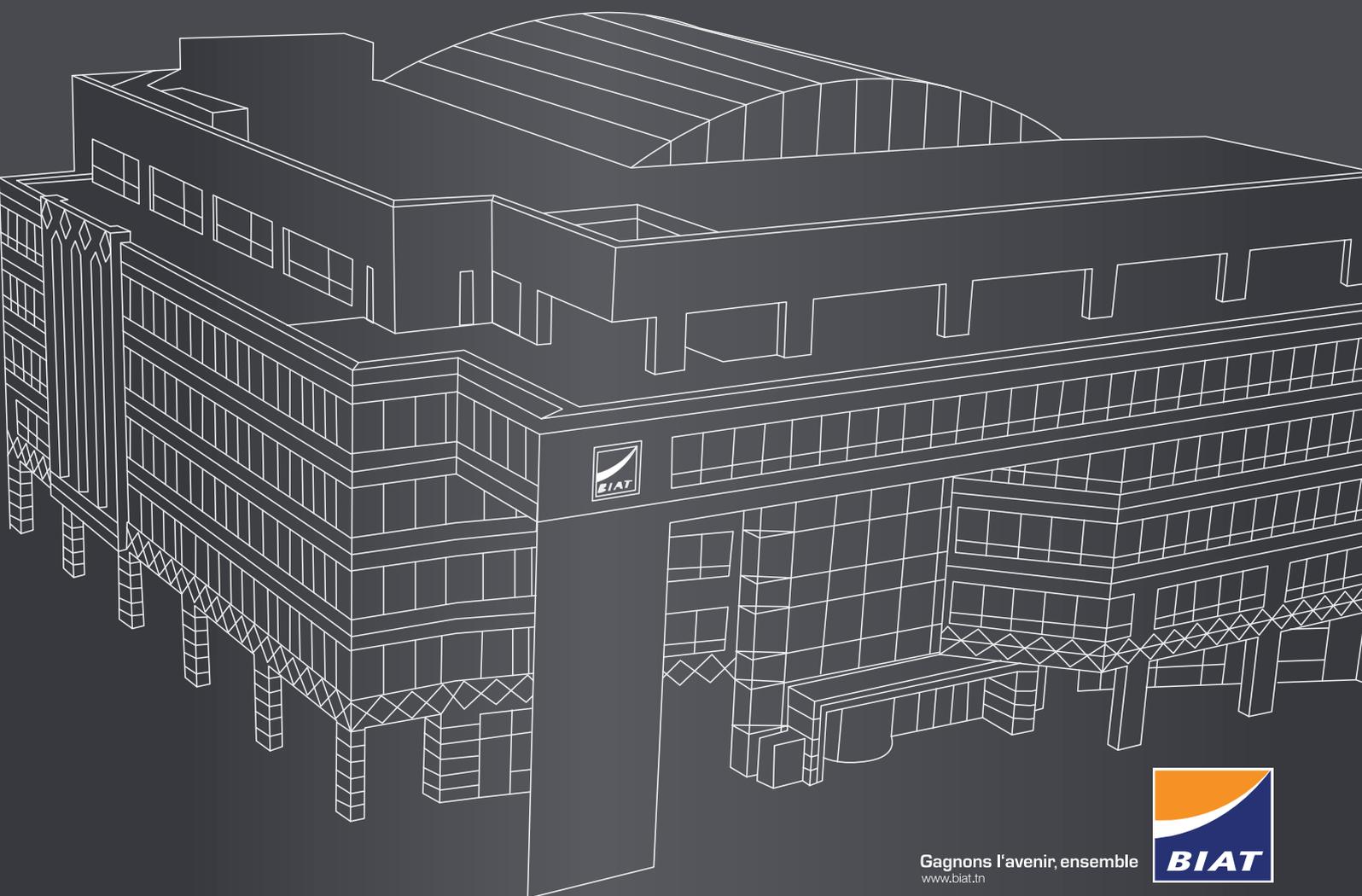


RAPPORT

ANNUEL

2014



Gagnons l'avenir, ensemble
www.biat.tn



RAPPORT

ANNUEL

2014

SOMMAIRE

Introduction

Chapitre 1

ENVIRONNEMENT ECONOMIQUE, BANCAIRE ET FINANCIER

- 1.1 Environnement économique
- 1.2 Environnement bancaire et financier



11-15



17-29

Chapitre 2

ACTIVITE ET RESULTATS DE LA BANQUE

- 2.1 Vision et stratégie de la Banque
- 2.2 Faits marquants de la Banque
- 2.3 Activités de la Banque
- 2.4 Résultats de la Banque
- 2.5 Evolution et performances de la Banque au cours des dernières années
- 2.6 Evolution prévisionnelle et perspectives d'avenir
- 2.7 Activités Recherche et Développement



31-39

Chapitre 3

GROUPE BIAT ET PARTICIPATIONS

- 3.1 Groupe BIAT
- 3.2 Résultats du groupe BIAT
- 3.3 Evolution du portefeuille de participations

Chapitre 4

ACTIONNARIAT

41-43

- 4.1 Renseignements relatifs à la répartition du capital et des droits de vote.
- 4.2 Conditions d'accès à l'Assemblée Générale

Chapitre 5

GOVERNANCE

- 5.1 Rapport du Conseil d'Administration sur ses activités
- 5.2 Direction Générale
- 5.3 Commissaires aux comptes



45-63



65-67

Chapitre 6

L'ACTION BIAT EN BOURSE

- 6.1 Evolution du cours de l'action BIAT
- 6.2 Actions de communication financière effectuées



69-71

Chapitre 7

AFFECTATION DES RESULTATS

- 7.1 Dispositions statutaires concernant l'affectation des résultats
- 7.2 Tableau d'évolution des capitaux propres et des dividendes versés



73-75

Chapitre 8

CONTROLE DES COMPTES

- 8.1 Rapport d'activité du Comité Permanent d'Audit Interne
- 8.2 Examen des comptes financiers

Chapitre 9

BILAN SOCIAL

- 9.1 Projet RH
- 9.2 Indicateurs RH
- 9.3 Centre de développement des compétences



77-83



85-89

Chapitre 10

- 10.1 Environnement du contrôle interne
- 10.2 Gestion des risques

ELEMENTS SUR LE CONTROLE INTERNE



Direction Générale de la BIAT
de gauche à droite :
Hechmi LAKRICHE, DGA
Mohamed AGREBI, DG
Thameur DERBEL, DGA

91-93

Chapitre 11

METIERS DE LA BANQUE

- 11.1 Pôle Banque de détail
- 11.2 Pôle Banque de Financement
et d'Investissement

Chapitre 12

ETATS FINANCIERS INDIVIDUELS

95-155

Chapitre 13

ETATS FINANCIERS CONSOLIDES

157-183

Chapitre 14

RESOLUTIONS DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

185-188

LE MOT DU PRESIDENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION



Ismaïl MABROUK
Président du
Conseil d'Administration

L'évolution enregistrée en 2014 au niveau des principales composantes de l'activité de la Banque fait ressortir une consolidation de la position de leader qu'occupe la BIAT sur le marché depuis des années, notamment en termes de collecte de dépôts et de génération de PNB avec une amélioration des résultats d'exploitation et un maintien des ratios de gestion et de rentabilité à un niveau convenable.

Ces performances ont valu à la BIAT d'être élue « meilleure Banque en Tunisie » par des revues internationales spécialisées comme le magazine African Business, qui a classé notre Banque au premier rang à l'échelle du système bancaire tunisien et au 36^{ème} rang au niveau africain, ce qui correspond à 22 places de gagnées par rapport au classement de 2013.

L'évolution de l'activité de la Banque a été également accompagnée au courant de l'année 2014 par la poursuite de la réalisation des grands projets engagés depuis quelques années, dont notamment :

- Le renforcement de l'appareil de production, suite à l'ouverture de 16 nouvelles agences dans différentes régions du pays, ce qui a porté à 185 le nombre total des agences au 31 Décembre 2014 ;
- La poursuite de la migration technologique des services centraux dans le cadre de la refonte du système d'information engagée depuis quelques années ;
- La mise en œuvre de nouvelles étapes du projet « Efficacité opérationnelle », ce qui a permis d'enregistrer d'ores et déjà des améliorations tangibles au niveau de l'organisation du réseau et des services centraux, de réaliser des gains de productivité et d'avancer dans la mutualisation des tâches de back office.

La BIAT poursuit ainsi le déploiement de sa stratégie et de ses différents projets de transformation dans de bonnes conditions lui permettant d'être toujours dans une dynamique de développement et d'amélioration.

Toutefois, notre souci constant d'améliorer la rentabilité de la Banque et de préserver ses fondamentaux s'accompagne, depuis quelques années, d'un intérêt particulier pour le renforcement de la bonne gouvernance et de l'engagement citoyen de la Banque.

En effet, en matière de gouvernance, la BIAT a étoffé la composition du Conseil d'Administration et en a amélioré le fonctionnement : les Comités réglementaires sont devenus des acteurs effectifs pleinement impliqués dans la gestion de la Banque. Parallèlement et au niveau de l'organisation interne, les processus de décision ont été renforcés sur la base des meilleures pratiques de gouvernance reconnues au niveau de la place bancaire.

Sur le plan de l'engagement citoyen, la BIAT a poursuivi ses actions récurrentes de mécénat et de sponsoring notamment dans

les domaines du sport, de l'art et des activités associatives d'une façon générale. Partant de notre détermination à renforcer cette vocation citoyenne de la Banque à travers des actions encore plus structurantes et d'envergure, la Banque a créé en 2014, la « Fondation BIAT » dont la mission principale est d'œuvrer dans les domaines de la culture et de l'éducation au profit de la jeunesse tunisienne. Etant très fiers des premiers projets pilotes entrepris par la Fondation, nous comptons poursuivre notre soutien à ses actions futures.

Toujours dans le cadre de son souci de donner une dimension sociétale à ses activités, la BIAT envisage de s'impliquer dans le soutien de l'entrepreneuriat, non seulement à travers des actions de financement classiques mais aussi à travers la contribution à la promotion d'un écosystème facilitant l'émergence de nouveaux

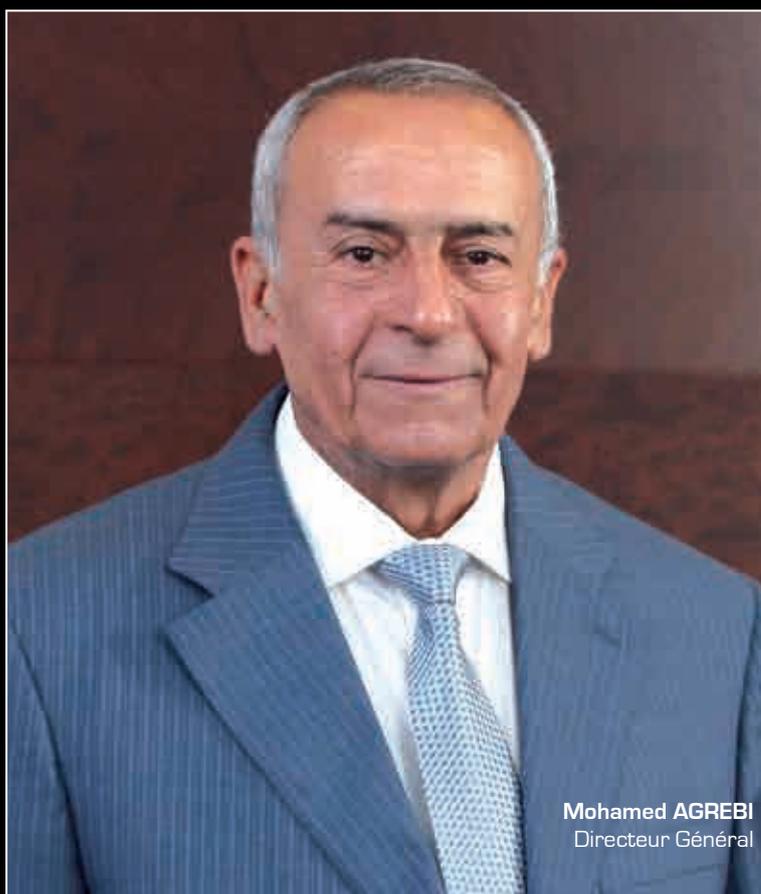
talents et la création de nouvelles entreprises.

Compte tenu de ce qui précède et à la veille de la célébration de son 40^{ème} anniversaire, la BIAT est en droit d'exprimer sa grande fierté à l'égard des acquis et des réussites qu'elle a pu réaliser depuis sa création. Elle regarde l'avenir avec optimisme, tant elle est sûre de compter sur l'appui habituel de ses actionnaires, la confiance renouvelée de ses clients et l'attachement de ses collaborateurs pour surmonter les difficultés prévisibles de l'environnement et jouer pleinement son rôle au service du développement économique du pays.

Ismail MABROUK
Président du Conseil d'Administration

LE MOT DU DIRECTEUR GENERAL *

*Extrait du discours prononcé lors de l'Assemblée Générale
Ordinaire du 1^{er} Juin 2015



Mohamed AGREBI
Directeur Général

L'environnement économique, aussi bien national qu'international, demeure encore incertain, bien que des signaux de reprise soient perceptibles et se confirment de jour en jour dans plusieurs régions du monde.

En 2014, la croissance économique mondiale est restée stable, à 3,3%, mais avec de fortes disparités entre les régions : 4,4% pour les pays émergents, 2,4% aux Etats Unis, 0,8% pour la Zone Euro et à peine 0,1% au Japon.

Une amélioration est néanmoins attendue en 2015, notamment aux Etats Unis et dans la Zone Euro dont les économies profiteraient du repli des prix internationaux des produits de base, notamment le pétrole, et du maintien, de la part de leurs banques centrales, de politiques monétaires accommodantes. Les deux zones enregistreraient des taux de croissance respectifs de 3,6% et 1,5%.

La Zone Euro et le Japon profiteraient également de la dépréciation de leurs monnaies respectives vis-à-vis du dollar, ce qui ne manquera pas de doper leurs exportations et d'alimenter la croissance.

L'économie tunisienne a été affectée pour sa part par :

- La récession de son principal partenaire, l'Europe en 2013 (-0,4%) et sa faible croissance enregistrée en 2014 (+0,8%) ;
- Quatre longues années de transition politique, une instabilité sécuritaire régionale et une exaspération des revendications sociales qui ont pesé fortement sur l'investissement, les recettes touristiques, la production de phosphate, le budget de l'Etat, l'endettement et in fine sur la croissance, avec un repli en 2011 (-1,9%) et une croissance atone les années suivantes (3,9% en 2012, 2,4% en 2013 et 2,3% en 2014), des taux nettement inférieurs aux 5% enregistrés tout au long d'un quart de siècle.

L'investissement (15,8MD) représente désormais moins de 20% du PIB en 2014 (19,2%), contre près de 25% en 2010 (24,3%), marquant fortement l'attentisme des opérateurs aussi bien nationaux qu'étrangers, puisque le volume des IDE hors portefeuille est tombé à 1718MD en 2014, réalisés essentiellement dans le secteur de l'énergie (930MD).

Durant ces quatre dernières années, la croissance a été donc davantage tirée par la consommation qui a aggravé fortement le déficit de la balance commerciale. Avec la baisse des IDE, des recettes touristiques et des transferts des TRE à dinars constants, le déficit de la balance courante a été porté de 4,7% en 2010 à 8,9% en 2014.

Dans ce contexte particulièrement difficile, la BIAT a réalisé un exercice 2014 honorable, qui amorce un cycle de développement rentable, avec des résultats en forte progression et des indicateurs en amélioration significative. Je ne citerai que quelques chiffres pour illustrer mon propos :

- Des dépôts de 7.514MD, en progression de 5,8%, permettant de maintenir notre positionnement de première banque de la place en la matière avec une part de marché de 15% ;
- Des crédits bruts de 6.345MD, en augmentation de 5,4% ;
- Des improductifs, en baisse de 15% environ à 389MD ;
- Une conquête nette de 61 000

clients portant notre portefeuille clients à près de 600 000 (586 000 clients) ;

- Une marge en intérêts, en accroissement de 24MD ou 9,9% à 267MD ;
- Des commissions, en progression de 14MD ou 15,9% à près de 105MD ;
- Des ARNB en augmentation de 7,9% à 116MD ;
- Un PNB de 487,4MD, soit le plus important de la place, en évolution de 47MD ou 10,7% ;
- Des charges opératoires en faible augmentation de 5,9% à 246MD ;
- Un coefficient d'exploitation en amélioration de 2,2 points à 50,6% contre 52,8% une année auparavant ;
- Un taux de CDL en amélioration de 1,1 point à 7,4% ;
- Un taux de couverture des CDL par les provisions au-delà du seuil réglementaire de 70% à 70,8% ;
- Un résultat net de 102MD, en progression de 30MD ou 42,1% par rapport à l'exercice écoulé (72MD), après modifications comptables ;
- Un ROAE porté de 12,48% en 2013 à 15,99% en 2014 ;
- Un ROAA porté de 0,87% en 2013 à 1,17% en 2014.

Ces résultats, désormais au niveau des meilleurs standards internationaux, sont le fruit d'un investissement dans la durée dans les études stratégiques, mais également dans le réseau qui compte aujourd'hui 185 agences, dans le siège dont la seconde tranche vient de s'achever, et dans

le système d'information dont la migration se poursuit au niveau des services centraux.

L'année 2015 s'avère difficile, comme les années précédentes. La croissance demeurera faible, et les chiffres du premier trimestre sont en retrait à 1,7%. Mais la BIAT a su tirer, durant toutes ces années, son épingle de jeu. Elle surmontera encore cette année le cap d'une conjoncture difficile. Une conjoncture qui ira en s'améliorant à partir de 2016 pour que la Tunisie puisse retrouver à l'horizon 2018 ses taux de croissance habituels, aux environs de 5%. Avec l'amélioration progressive de la conjoncture en Europe et en Tunisie, la BIAT retrouvera également ses taux de croissance habituels à deux chiffres qui dégageraient, avec la maîtrise des charges opératoires et des risques, des résultats substantiels qui permettraient à notre Banque d'augmenter ses fonds propres et de réaliser son programme de développement futur, aussi bien en Tunisie qu'à l'international. Un programme ambitieux, avec la réalisation de multiples projets dans divers domaines : efficacité commerciale et opérationnelle, système d'information, risques et recouvrement, réseau, offre de produits et services, TRE, assurance, communication et RSE, mécénat qui feront de la BIAT un acteur majeur, responsable et citoyen.



PROFIL DE LA BIAT

La Banque Internationale Arabe de Tunisie (BIAT) est l'une des plus importantes institutions financières en Afrique du Nord et un acteur de référence en Tunisie tant dans la collecte de dépôts que dans la génération de produit net bancaire.

Avec 2545 collaborateurs en 2014, la BIAT compte aux alentours de 600 000 clients et un réseau de correspondants internationaux de près de 1500 banques. Elle dispose d'un réseau des plus denses en Tunisie avec 185 agences réparties sur l'ensemble du pays et également d'une représentation à Tripoli-Libye. Poursuivant sa dynamique de développement à l'international, la BIAT a finalisé les démarches nécessaires pour s'installer en France.

Banque de proximité et socialement responsable, la BIAT ambitionne de devenir, dans le cadre de son plan stratégique, un groupe financier diversifié, solide et international.

ENVIRONNEMENT ECONOMIQUE, BANCAIRE ET FINANCIER



Chapitre 1

1. ENVIRONNEMENT ECONOMIQUE, BANCAIRE ET FINANCIER

1.1 Environnement économique

• Au niveau international

L'activité économique mondiale a été caractérisée au cours de l'année 2014 par la faiblesse de la reprise économique dans un contexte marqué par les disparités entre les différentes régions économiques dans le monde, la baisse continue des prix mondiaux de base, surtout ceux de l'énergie, outre l'appréciation du dollar par rapport aux autres principales devises.

Toutefois, le Fonds Monétaire International (FMI) fait état, dans son rapport paru au cours du mois de janvier 2015 sur les perspectives économiques dans le monde, d'une amélioration attendue de la croissance de l'économie mondiale pour l'année 2015 avec un taux de croissance de l'ordre de 3,5% contre 3,3% enregistré en 2014 et en 2013.

S'agissant des pays avancés, le FMI y prévoit un taux de croissance de 2,4% pour l'année 2015 contre 1,8% en 2014 et 1,4% en 2013 et ce, en rapport avec la reprise graduelle de l'emploi et la détente des tensions provenant des politiques budgétaires, outre la chute des prix de pétrole et des autres produits de base.

Dans ce cadre, un taux de croissance de l'ordre de 3,6% est prévu en 2015 aux Etats Unis, contre 2,4% en 2014 et 2,2% en 2013, et ce, grâce à la consolidation de la demande intérieure qui devrait bénéficier du recul des prix du pétrole et du soutien d'une politique monétaire accommodante, malgré le relèvement attendu des taux d'intérêt et l'appréciation récente du dollar qui pourrait nuire aux exportations

américaines.

Pour les pays de la zone euro, le PIB connaîtrait un regain de croissance estimé à 1,5% en 2015 contre 0,8% en 2014 et - 0,4% en 2013. La zone craint toutefois d'entrer dans une phase déflationniste des prix.

Concernant les pays émergents et en développement, l'activité économique devrait réaliser un taux de croissance comparable à celui enregistré en 2014 (+ 4,4%), grâce surtout à la baisse des prix du pétrole et au maintien des taux d'intérêt à des niveaux généralement bas.

Pour ce qui est des prix internationaux des produits de base, ils ont poursuivi en 2014 leur tendance baissière avec un repli de 6,3% contre un léger recul de 1,6 % une année auparavant. Cette tendance a concerné surtout, les prix des métaux [- 10,3%] et ceux de l'énergie [- 7,5%].

En relation avec ce repli des prix mondiaux des produits de base, les taux d'inflation ont poursuivi leur recul dans les principaux pays avancés.

Aux Etats Unis, en particulier, le taux d'inflation est revenu, au mois de décembre 2014, à 0,8% en glissement annuel, contre 1,3 % le mois précédent alors que, dans la zone euro, ce taux est devenu négatif au même mois, soit - 0,2% contre + 0,3% en novembre.

Sur les marchés des changes internationaux, l'année 2014 a été marquée surtout par l'appréciation du dollar américain face aux autres principales devises, en particulier vis-à-vis de l'euro et du yen. Ainsi, le cours de l'euro gravitait autour de 1,2 dollar au mois de décembre 2014, après avoir atteint près de 1,4 dollar au cours

du mois de mars de la même année. Concernant la parité dollar / yen, les cours du dollar sont restés inférieurs à 105 yens, durant la période s'étalant de janvier à août 2014, pour ensuite dépasser la barre des 120 yens vers la fin de l'année.

• Au niveau national

L'économie tunisienne a enregistré au cours de l'année 2014 un taux de croissance de 2,3% contre 2,4% l'année précédente. Ce taux devrait se limiter à 3% l'année prochaine, soit un niveau qui demeure relativement modeste compte tenu de l'importance des défis en matière de relance de l'investissement et de l'emploi.

Le léger ralentissement du taux de croissance économique au cours de l'année 2014 est imputable à la récession dans le secteur des industries non manufacturières et à la décélération de la valeur ajoutée des autres secteurs, à l'exception de celle de l'agriculture et de la pêche qui a enregistré une reprise en relation avec les conditions climatiques favorables.

En dépit de ce rythme de croissance modeste, le taux de chômage global a connu une baisse de 0,5 point de pourcentage par rapport à l'année 2013 pour se situer à 15,2%. Le taux de chômage des diplômés de l'enseignement supérieur est demeuré à un niveau élevé, soit 30% contre 31,9% une année auparavant.

Le taux d'inflation s'est établi pour sa part à 5,5% sur l'ensemble de l'année 2014 contre 6,1% enregistré en 2013, sous l'effet de la décélération des prix des produits libres (6,4% contre 7,2% en 2013) et de ceux des

Chapitre 1

produits encadrés (3,4% contre 3,6%).

Au niveau du marché des changes, le dinar a enregistré en 2014 une baisse de 11,5% vis-à-vis du dollar alors qu'il a connu une légère hausse de 0,2% vis-à-vis de l'euro.

CHIFFRES CLÉS	2012	2013	2014
Croissance du PIB (à prix constants)	3,9%	2,4%	2,3%
Taux d'inflation (en %)	5,6%	6,1%	5,5%
Épargne nationale (en % du PNB)	16,1%	14,1%	13,5%
Déficit courant (en % du PIB)	8,2%	8,3%	8,9%
Déficit du Budget (en % du PIB)	5,1%	6,8%	5,6%
Croissance des exportations de biens (en %)	5,8%	4,3%	2,5%
Croissance des importations de biens (en %)	13,3%	3,5%	6,4%
Services de la dette / Recettes courantes (en %)	10,5%	8,2%	6,8%
Recettes touristiques (en MD)	3 175	3 229	3 576
Croissance	30,4%	1,7%	11,0%
Total investissement (en MD)	15 273,6	15 450,0	15 810,3
Croissance	9,0%	1,2%	2,3%
Taux d'investissement (en % du PIB)	21,9%	20,3%	19,2%
Concours à l'économie (en MD)	53 211	56 832	62 289
Croissance	8,8%	6,8%	9,5%
Masse monétaire M2 (en MD)	48 287	51 640	55 698
Croissance	8,1%	6,9%	7,8%

Chapitre 1

1.2 Environnement bancaire et financier

• Le système bancaire

L'évolution de l'activité du système bancaire s'est caractérisée au courant de l'année 2014 par le ralentissement du rythme d'évolution des dépôts (+6,8% contre +9,3% en 2013) suite à la décélération des dépôts à terme qui n'a pas pu être compensée par la relance des dépôts à vue et des dépôts d'épargne.

Parallèlement, les crédits à la clientèle ont évolué à un rythme légèrement supérieur à celui de l'année précédente (+8,5% contre +8,3%).

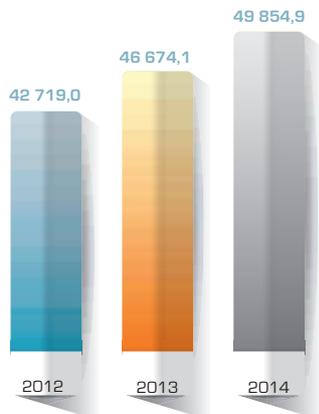
Conséquence de ces évolutions, le besoin en liquidité des banques est demeuré élevé tout au long de l'année 2014 quoique à un niveau inférieur à celui enregistré en 2013.

• Les dépôts de la clientèle

Les dépôts de la clientèle du système bancaire ont enregistré, au 31 Décembre 2014, une progression de 6,8% par rapport à la même date de 2013, s'établissant à 49 854,9 MD.

Cette progression a concerné essentiellement les dépôts d'épargne et les dépôts à vue avec des augmentations respectives de 7,7% et 6,7% et, à un degré moindre, les dépôts à terme avec une évolution de 5,9%.

Les parts des dépôts faiblement rémunérés et de l'épargne dans le total des dépôts ont été consolidées respectivement de 0,1 point et 0,2 point par rapport à l'année 2013 au détriment des dépôts à terme (-0,3 point).



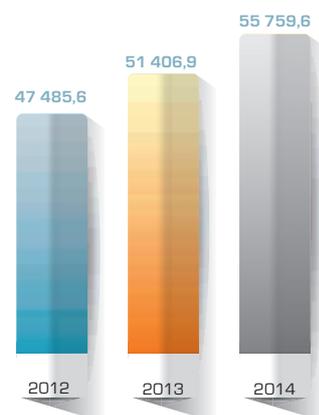
Evolution des dépôts de la clientèle en (MD)

• Les crédits à la clientèle

Les crédits à la clientèle au niveau du système bancaire ont totalisé, au terme de l'année 2014, 55 759,6MD, en accroissement de 8,5% comparativement à l'année précédente.

Cette augmentation a concerné essentiellement l'escompte à court terme (+13,8%) et, à un degré moindre, l'escompte à long terme (+6,9%).

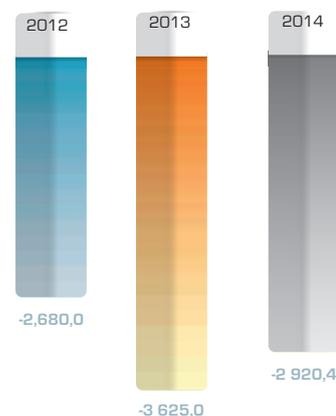
L'augmentation des crédits accordés au cours de l'année 2014 a profité principalement, au secteur des services suivi par le marché des particuliers.



Evolution des crédits à la clientèle (en MD)

• Le marché monétaire

Le déficit de liquidité qui a caractérisé la situation de la trésorerie des banques au courant des années 2012 et 2013 s'est poursuivi en 2014 et s'est soldé au terme de cette même année par un recours net au marché monétaire de 2 920,4MD, inférieur toutefois à celui observé au terme de l'exercice précédent (3 625MD).



Situation nette au Marché monétaire En termes de soldes (en MD)

• Taux du marché

L'évolution du taux du marché a été marquée, au courant de l'année 2014, d'une part, par la persistance des tensions sur la liquidité bancaire et, d'autre part, par le relèvement de la BCT de son taux directeur au courant du mois de juillet de 25 points de base à 4,75%, ce qui s'est reflété dans l'augmentation du taux moyen du marché monétaire (TMM) à 4,82% en 2014, en augmentation de 23 points de base comparativement à l'année précédente (4,59%).

Pour sa part, le taux de rémunération de l'épargne (TRE), qui s'est situé à 3,25% tout au long du premier semestre 2014, a été relevé de 25 points de base à compter du mois

Chapitre 1

de juillet de la même année, à 3,5% et ce, afin de stimuler la petite épargne.

• Marché boursier

L'indice de référence de la bourse de Tunis « Tunindex » a clôturé l'année 2014 à 5 089,99 points réalisant ainsi un rendement annuel de 16,2% et parvenant à recouvrer les pertes enregistrées sur les trois dernières années (- 14,3%).

Parallèlement, la plupart des indices sectoriels se sont inscrits en hausse, au cours de l'année 2014, à des taux variant entre 5,01% (Services aux consommateurs) et 74,58% (Agro-alimentaires et boissons).

L'indice TUNBANK a, pour sa part, réalisé un rendement annuel de 17,31%.

L'année 2014 a enregistré l'introduction en bourse de six nouvelles sociétés portant ainsi le nombre d'entreprises cotées à 77 unités contre 71 sociétés cotées à fin 2013.

Quant au volume des transactions réalisées sur la cote de la Bourse en 2014, il s'est élevé à 1 777MD, soit une moyenne quotidienne de 7,2MD contre 6,2MD en 2013.

En ce qui concerne l'évolution des cours des valeurs cotées, la tendance

du marché a été globalement haussière, pour l'année 2014, avec la progression du cours de 51 valeurs cotées et la baisse de 25 autres titres. Les rendements ont ainsi varié de - 54,1% à + 89,7%.

Par ailleurs, le trend haussier du marché et les nouvelles introductions (notamment Délice Holding) ont induit une hausse de la capitalisation boursière de 23% d'une année à l'autre. Ainsi, la capitalisation du marché s'est élevée à 17 324MD à fin décembre 2014, soit 21% du PIB contre 14 093MD ou 18,5% du PIB à fin 2013.





ACTIVITÉS ET RESULTATS DE LA BANQUE



Chapitre 2

2. ACTIVITES ET RESULTATS DE LA BANQUE

2.1 Vision et Stratégie de la Banque

La BIAT a défini, dans le cadre du Plan Horizon, une vision :

- Vision de la Banque

1	Passer d'une banque à un groupe financier proche de ses clients, capable d'accompagner leur développement, y compris à l'international
2	Être une référence en matière de rentabilité, de productivité et de performances financières
3	Être un employeur de choix, une entreprise où il fait bon travailler pour des collaborateurs qui se distinguent
4	Être un acteur responsable conscient de son rôle dans la société et qui s'implique dans le développement du pays

Pour atteindre cette ambition, la BIAT a défini également dans le cadre du plan Horizon, une stratégie qui s'articule autour des trois principaux thèmes suivants :

- **Le développement** pour continuer le renforcement du fonds de commerce de la banque et le développement de ses activités.
- **L'optimisation** pour améliorer les processus internes, la productivité et la qualité de services
- **La mobilisation** des ressources humaines et le renforcement de l'image de marque.

2.2 Faits marquants de la Banque

La BIAT a poursuivi au courant de l'année 2014 la réalisation de ses grands projets avec notamment :

1. L'extension de son réseau avec l'ouverture de seize nouveaux points de vente (Ksour Essef, Mornag, Kebili, Chebba, Sfax Route Lafrane,

Borj Louzir, Denden, El Jem, Zaghouan, Testour, Borj Cedria, Gammarth, Tébourba, Tajerouine, La Goulette et Medjez el Bab), portant le nombre de ses agences à 185 au 31 Décembre 2014, pour la plupart entièrement rénovées ;

2. La poursuite de la migration technologique des services centraux dans le cadre de la refonte de son système d'information ;

3. La mise en œuvre du projet « efficacité opérationnelle » permettant d'améliorer l'organisation du réseau et du siège, de capter des gains de productivité et de mutualiser à terme les back offices ;

4. L'achèvement de la majorité des travaux de construction de la deuxième tranche du siège ;

5. La mise en place d'un plan de continuité d'activité « PCA » ;

6. La création et le démarrage de

BIAT Consulting, filiale de la banque en matière de consulting et qui a conclu un premier marché en Mauritanie en 2014 et un second marché au Tchad en 2015 ;

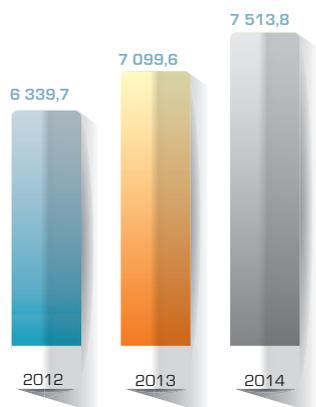
7. La création de la Fondation BIAT dont l'objectif est de permettre à la Banque d'être encore plus active dans le domaine du mécénat (culture, environnement, éducation, solidarité, santé,...) et de renforcer ainsi son rôle citoyen et d'acteur social ;

2.3 Activités de la Banque en 2014

2.3.1 Les dépôts de la clientèle

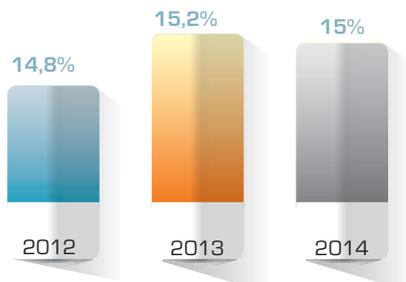
Les dépôts de la clientèle ont enregistré un accroissement de 5,8% pour se situer à 7 513,8MD à fin Décembre 2014.

Chapitre 2



Evolution des Dépôts de la clientèle (en MD)

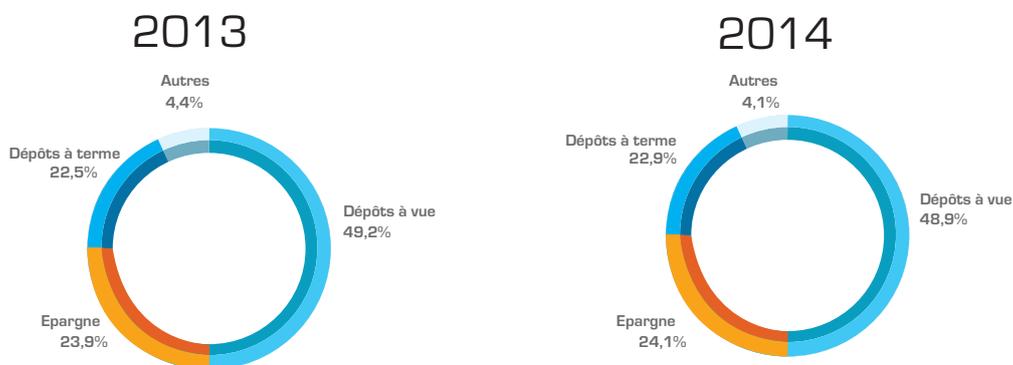
La BIAT conserve ainsi son premier rang en matière de dépôts avec une part de marché de 15%.



Evolution de la part de marché des dépôts de la clientèle

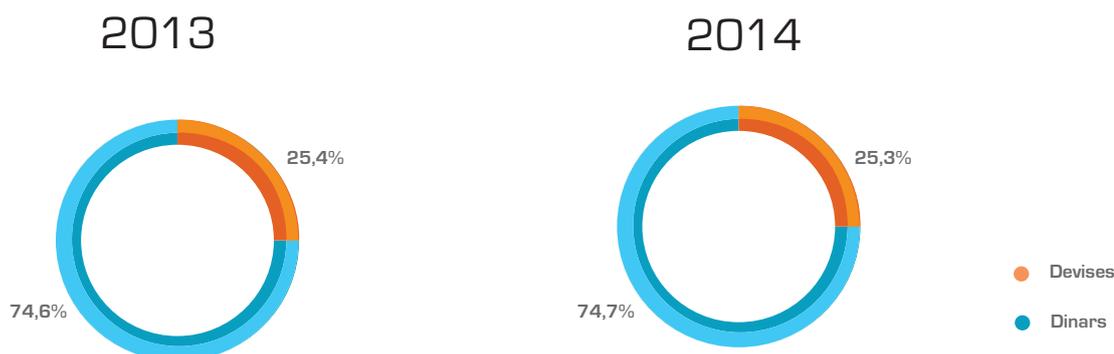
La structure des dépôts de la banque demeure parmi les plus favorables du secteur. La part des dépôts non ou faiblement rémunérés représente 53% du total des dépôts. La banque se place en première position pour cette catégorie de dépôts avec une part de marché de 20,7%.

Structure des dépôts de la clientèle



Représentant 25,3% des dépôts de la clientèle, les dépôts en devises se situent au titre de l'année 2014 à 1 890,9MD, faisant de la BIAT un acteur de poids, avec une part de marché de 23,8%.

Répartition des dépôts en dinars et en devises



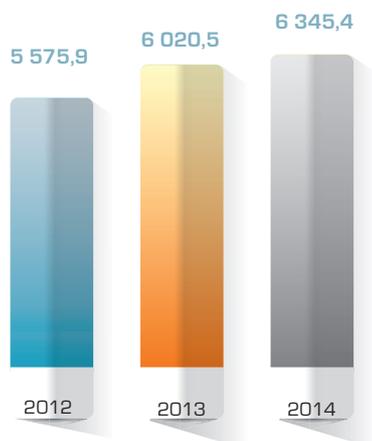
Chapitre 2

2.3.2 Les crédits bruts à la clientèle

Représentant 11,2% des crédits du système bancaire, les crédits bruts à la clientèle de la BIAT se chiffrent, au titre de l'exercice 2014, à 6 345,4MD, marquant une hausse de 5,4% par rapport à fin décembre 2013. Cette progression est imputable essentiellement à la hausse du portefeuille escompte de 6,5%, à 5 156,3MD.

Par ailleurs, les créances douteuses baissent de 8,3%, à 534,3MD et les provisions sur crédits à la clientèle régressent de 9,7%, à 424,7MD.

De leur côté, les crédits sains, atteignent 5 811,2MD, en progression de 6,9% en comparaison avec l'exercice 2013.



Evolution des crédits bruts à la clientèle (en MD)



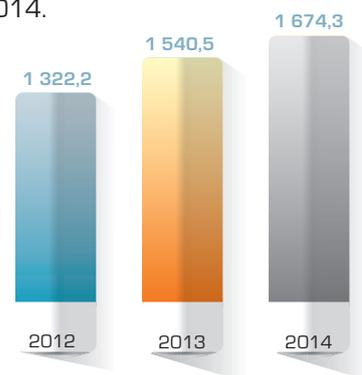
Evolution de la part de marché des crédits à la clientèle (en MD)

La répartition des crédits à la clientèle entre dinars et devises montre une augmentation nettement plus marquée des crédits en devises (+ 24,1%), à 441,2MD. Suite à cette augmentation, la part de marché des crédits en devises est consolidée de 3,3 points, à 15,1%.

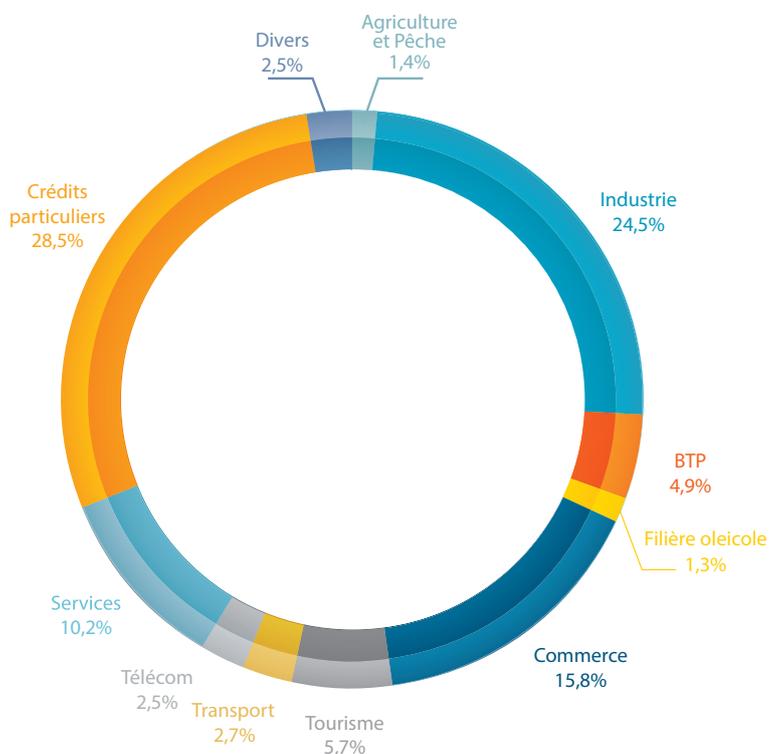
La répartition par secteur des crédits est dominée par l'industrie avec 24,5%, les crédits aux particuliers avec 28,5%, le commerce avec 15,8% et les services avec 10,2%.

2.3.3 Les engagements par signature

Le volume des engagements par signature augmente de 8,9%, à 1 674,3MD au terme de l'année 2014.



Evolution des engagements par signature



Répartition des crédits par secteur en 2014

Chapitre 2

2.3.4 Le portefeuille titres de l'Etat

La participation de la banque dans le financement du Budget de l'Etat se situe, au cours de l'année 2014 à 1 383MD, enregistrant ainsi une augmentation de 2,5% par rapport à fin décembre 2013.

La partie cédée à la clientèle recule de 6,2%, à 526MD.

La part de marché de la banque dans le total portefeuille de l'Etat se situe à 17,5%, en augmentation de 1,2 point par rapport à 2013.



Evolution du portefeuille titres de l'Etat (en MD)

2.3.5 Les opérations avec l'étranger

Le volume global des opérations traitées par la BIAT avec l'étranger se chiffre à 9 294MD au terme de l'année 2014, en légère augmentation de 0,4% comparativement à l'année 2013.

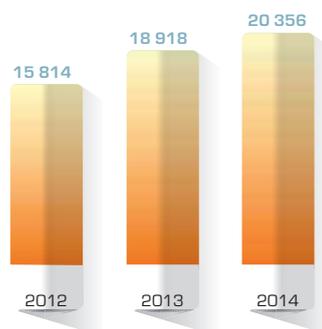
Cette quasi-stagnation est imputable à la baisse des recettes de 3,9% qui a été toutefois compensée par l'augmentation des dépenses de 4,7%.



Evolution des opérations avec l'étranger (en MD)

2.3.6 L'activité salle de marché-change

Le volume des transactions au comptant et à terme de la salle des marchés se situe à 20 356MD en 2014, en augmentation de 7,6% comparativement à l'année 2013.



Evolution du volume des transactions de la salle de marché-change (en MD)

2.3.7 La conquête clients

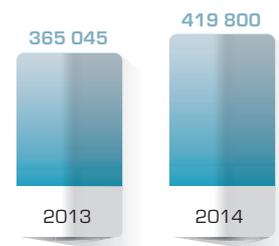
Le fonds de commerce de la banque se développe en 2014 avec la conquête de 61 096 nouveaux clients Particuliers et Professionnels, ce qui porte le nombre de cette catégorie de clients à 586 283.

2.3.8 La Monétique

Le nombre de cartes émises atteint 420 031 unités à fin 2014, en

augmentation de 15,1% par rapport au niveau enregistré à fin 2013.

La part de marché de la BIAT dans le système bancaire se situe à 15,4%.



Evolution du nombre de cartes

Le nombre d'affiliés est ramené pour sa part de 2 214 en 2013 à 2 105 en 2014, situant la part de marché de la banque à 15,1%.



Evolution du nombre d'affiliés

2.3.9 Le marché monétaire

La banque a clôturé l'année 2014 avec un placement net au marché monétaire de 90MD, qui tranche avec le recours net de 589MD observé au terme de l'exercice 2013.



Marché Monétaire
En termes de soldes de fin d'année (en MD)

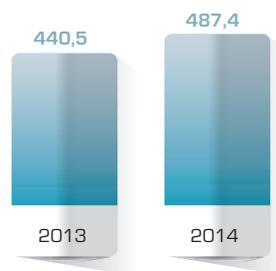
Chapitre 2

2.4 Résultats de la Banque en 2014

• Produit Net Bancaire

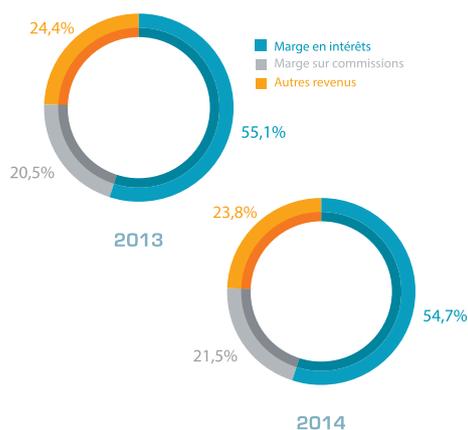
Au terme de l'année 2014, le Produit Net Bancaire se chiffre à 487,4MD, s'inscrivant en hausse de 46,9MD, soit + 10,7%.

Les progressions de la marge en intérêts, de la marge sur commissions et des autres revenus ont été respectivement de 9,9%, 15,9% et 7,9%.



Evolution du Produit Net Bancaire (en MD)

La structure du PNB est ventilée comme suit :



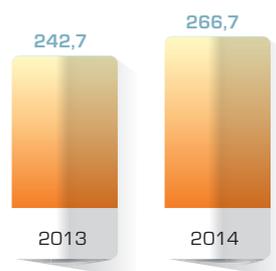
» Marge en intérêts

Représentant 54,7% du PNB, la marge en intérêts s'établit à 266,7MD, à fin 2014, en accroissement de 9,9%. La marge en intérêts peut être ventilée comme suit :

- Les intérêts et revenus assimilés

marquent une croissance de 16,2%, à 454,2MD. Cette amélioration est consécutive notamment à l'augmentation de 62,3MD (+17,3%), à 422MD, des intérêts et revenus assimilés sur opérations avec la clientèle ;

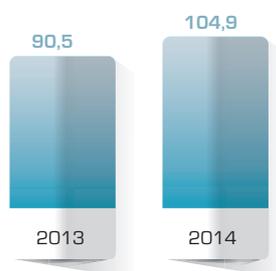
- Les intérêts encourus et charges assimilées augmentent de 26,5% à 187,5MD, suite notamment à la progression des intérêts encourus et charges assimilées sur opérations avec la clientèle de 34,9MD (+29,4%), à 153,4MD.



Evolution de la marge nette sur intérêts (en MD)

» Marge sur commissions

La marge sur commissions s'améliore de 15,9% sur un an (+14,4MD) pour s'établir à 104,9MD.



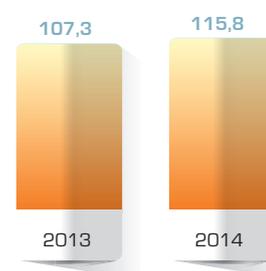
Evolution de la marge nette sur commissions (en MD)

La part de la marge sur commissions dans le PNB se situe à 21,5% au 31 Décembre 2014.

» Autres Revenus

Les autres revenus augmentent de 8,5MD, soit +7,9% pour se situer à 115,8MD. Cette augmentation est notamment imputable à la hausse de 34,6%, à 53,8MD du gain net sur titres de transaction.

Ces revenus représentent 23,8% du PNB au 31 Décembre 2014.



Evolution des autres revenus (en MD)

• Frais d'exploitation

A l'issue de l'année 2014, les frais d'exploitation enregistrent une hausse de 5,9%, s'établissant à 246,4MD. Cette évolution a été tirée par la hausse des dotations aux amortissements de 14%, à 29,9MD. Les frais de personnel et les charges générales d'exploitation enregistrent pour leur part une augmentation modérée, respectivement de 5,6% à 164,8MD et de 4,1% à 52,7MD.

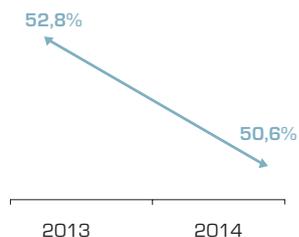


Evolution des frais d'exploitation (en MD)

Chapitre 2

Le coefficient d'exploitation passe de 52,8% à fin 2013 à 50,6% à fin 2014, en amélioration de 2,2 points.

Evolution du coefficient d'exploitation



• Résultat avant Impôts et Provisions (RAIP)

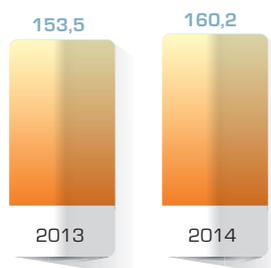
Le RAIP s'inscrit en hausse de 14,8%, à 244,2MD au 31 Décembre 2014. Cette hausse est supérieure à celle du PNB (+10,7%) grâce à l'augmentation modérée des frais d'exploitation (+5,9%).



Evolution du RAIP (en MD)

• Résultat d'exploitation

Le Résultat d'exploitation enregistre un accroissement de 4,4% , à 160,2MD.



Evolution du Résultat d'exploitation (en MD)

• Résultat net

Au final, le Résultat net ressort à 102,4MD à l'issue de l'année 2014, en baisse de 4,9% par rapport à l'exercice précédent (107,7MD).



Evolution du Résultat net avant modifications comptables (en MD)

Le résultat net s'établit toutefois en augmentation de 30,3MD, soit +42,1% par rapport à celui l'exercice 2013 après modifications comptables.

• Capitaux propres

Les capitaux propres relatifs à l'exercice 2014 s'établissent à 670,3MD contre 610,1MD en 2013, soit une progression de 9,9%.



Evolution des Capitaux Propres (en MD)

• Total de bilan

A fin décembre 2014, le total de bilan s'établit à 8 753,2MD, contre 8 743,4MD en 2013, soit un léger accroissement de 0,1%.



Evolution du total de bilan (en MD)

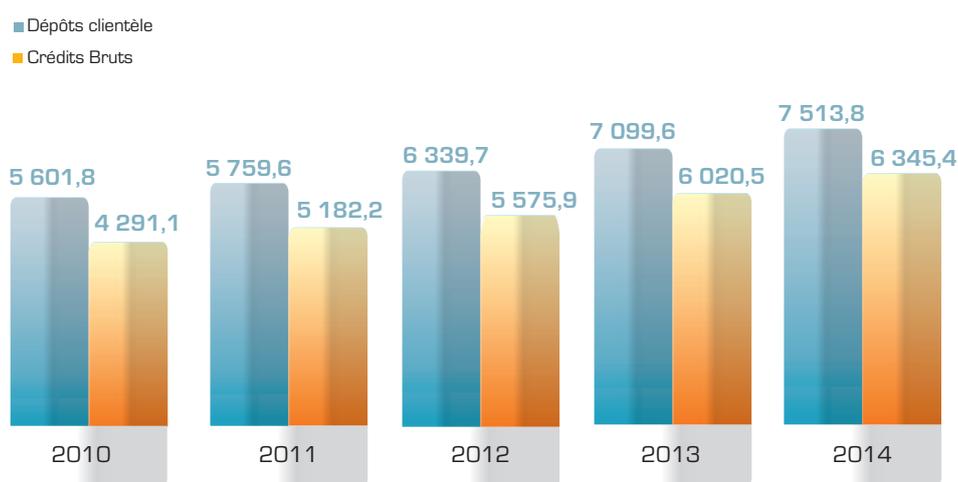


Chapitre 2

2.5 Evolution et performances de la Banque au cours des dernières années

2.5.1 Dépôts et Crédits Clientèle

- Les Dépôts de la Clientèle s'élèvent à 7 513,8MD à fin 2014, en augmentation annuelle moyenne de 7,6% au cours des cinq dernières années.
- Les Crédits bruts à la Clientèle s'établissent à 6 345,4MD au 31 décembre 2014, en accroissement annuel moyen de 10,3% au cours de la même période.



Evolution des dépôts et crédits Clientèle (en MD)

2.5.2 Produit Net Bancaire

Le Produit Net Bancaire enregistre une augmentation annuelle moyenne de 12,5% au cours des cinq dernières années pour s'établir à 487,4MD à fin 2014.

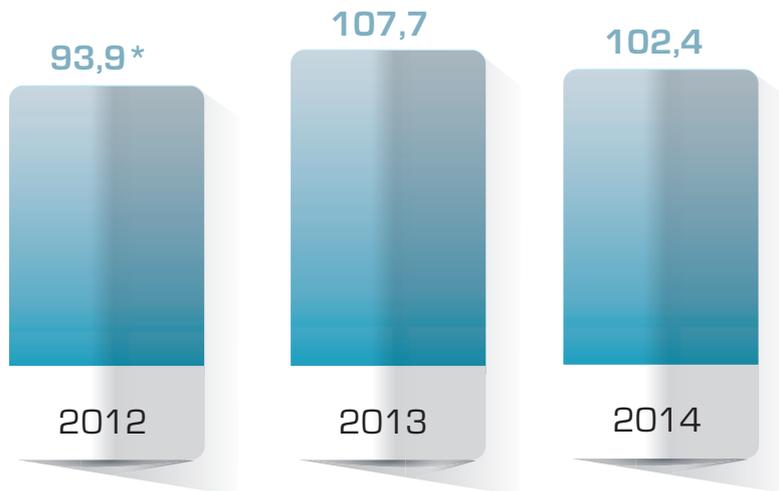


Evolution du Produit Net Bancaire (en MD)

Chapitre 2

2.5.3 Résultat Net

Le Résultat Net avant modification comptable passe de 93,9MD en 2012 à 102,4MD en 2014, soit une croissance annuelle moyenne de 4,4% au cours des trois dernières années.

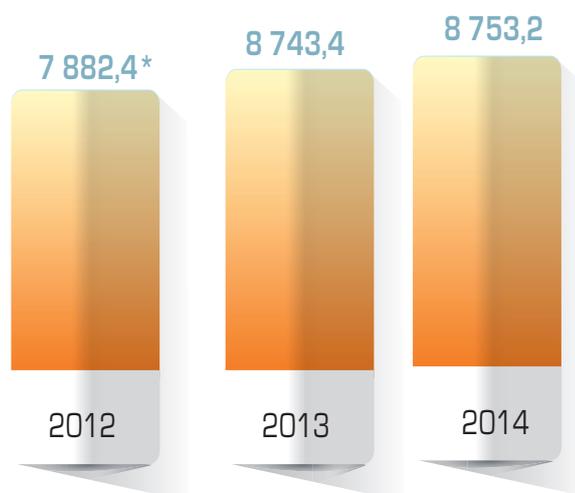


Evolution du Résultat Net
(en MD)

(*) : Chiffre retraité pour les besoins de la comparabilité

2.5.4 Total Bilan

Le total du Bilan s'inscrit en hausse annuelle moyenne de 5,4% au cours des trois dernières années pour s'établir à 8 753,2MD à fin décembre 2014.



Evolution du Total Bilan
(en MD)

(*) : Chiffre retraité pour les besoins de la comparabilité

Chapitre 2

2.5.5 Ratios

La majorité des ratios de la banque se sont améliorés en 2014.

Ratios de structure

	2010	2011	2012	2013	2014
(Dépôts/ Crédits bruts)	130,5%	111,1%	113,7%	117,9%	118,4%

Ratios de rentabilité

	2012	2013	2014
Résultat net / PNB	24,6%*	24,4%	21,0%
Résultat net / FP (ROE)	17,2%*	17,6%	15,3%
Résultat net / Actif (ROA)	1,19%*	1,23%	1,17%

(*) chiffre retraité pour les besoins de la comparabilité.

Ratios de productivité

(en milliers de dinars)

	2010	2011	2012	2013	2014
Dépôts / employé	2 349	2 246	2 444	2 703	2 952
Crédits bruts / employé	1 799	2 021	2 150	2 292	2 493
PNB / employé	127	132	147	168	192

Ratios réglementaires

Les fonds propres et le ratio de couverture des risques

(en milliers de dinars)

	2010	2011	2012	2013	2014
Capital	170,0	170,0	170,0	170,0	170,0
Réserves	263,6	295,7	314,4	367,2	397,3
Bénéfice de l'année	47,5	48,2	94,7	107,7	102,4
Autres capitaux propres et résultats reportés	23,6	5,3	1,1	-34,8	0,6
Capitaux propres	504,7	519,2	580,2	610,1	670,3⁽¹⁾

(1) Avant affectation du résultat de l'exercice 2014.

Chapitre 2

	2010	2011	2012	2013	2014
Actif net pondéré (en MD)	4 888,3	5 407,4	5 611,7	6 124,4	6 508,0
Total capitaux propres nets de base (en MD)	466,9	480,0	525,3	555,5	609,7⁽²⁾
Ratio de couverture des risques (Tier 1)	9,55%	8,90%	9,36%	9,07%	9,37%
Fonds propres complémentaires (en MD)	48,8	58,2	39,2	29,9	82,9
Total fonds propres nets	515,8	538,1	564,5	585,3	692,6
Ratio de couverture des risques Global	10,55%	9,95%	10,06%	9,56%	10,64%⁽³⁾

(2) Après affectation du résultat de l'exercice par l'Assemblée Générale.
 (3) ratio réglementaire de 10%.

Ratios de contrôle des Risques

Norme 1 : a- Les risques individuels dépassant 5% des Fonds Propres Nets (FPN) ne doivent pas excéder globalement 3 fois les FPN de la Banque.

2010	2011	2012	2013	2014
2,7 FPN	3,0 FPN	2,8 FPN	2,8 FPN	2,4 FPN

Norme 1 : b- Les risques individuels dépassant 15% des Fonds Propres Nets (FPN) ne doivent pas excéder globalement 1,5 fois les FPN de la Banque.

2010	2011	2012	2013	2014
1,5 FPN	1,1 FPN	1,1 FPN	0,9 FPN	0,8 FPN

Norme 2 : Le risque encouru sur un même bénéficiaire ne doit pas excéder 25% des FPN de la Banque.

2010	2011	2012	2013	2014
2 clients	2 clients	0 client	0 client	0 client

Norme 3 : Le risque global encouru sur les parties liées ne doit pas dépasser 1 fois les FPN de la Banque.

2010	2011	2012	2013	2014
1,3 FPN	1,2 FPN	1,1 FPN	0,9 FPN	0,8 FPN

Ratios de liquidité

2010	2011	2012	2013	2014
106,41%	88,32%	92,11%	94,99%	99,75%

Chapitre 2

Risque Brut, CDL et Ratios de qualité des risques

	2010	2011	2012	2013	2014
Risque Brut	5 287,3	6 130,9	6 515,8	7 116,8	7 426,8
CDL	435,9	459,6	551,1	602,2	551,7
Taux de CDL	8,2%	7,5%	8,5%	8,5%	7,4%
Taux de couverture des CDL *	75,6%	74,7%	65,0%	74,3%	70,8%

(*) : Le taux de couverture a été calculé sur la base des provisions pour créances clientèle (hors provisions pour risques et charges).

2.5.6 Notation de la BIAT (Notation sollicitée par la banque)

La notation de la BIAT a été maintenue en 2014 par Moody's Investors après avoir été revue à la baisse au courant de l'exercice 2013.

Cette révision à la baisse est intervenue suite à l'abaissement de la notation des obligations de la Tunisie de Ba2 à Ba3 avec perspectives négatives, reflétant principalement la baisse de la capacité du gouvernement tunisien à soutenir les banques, ainsi que l'impact de la fragilité de l'environnement économique national sur la qualité des actifs des banques, leur rentabilité ainsi que leur capitalisation. Elle ne traduit nullement les bonnes performances réalisées par la BIAT durant ces dernières années, notamment en matière de dépôts, du Produit Net Bancaire et de la capitalisation boursière.

Ainsi, le rating de la BIAT se présente comme suit :

Dépôts en dinars : Ba3/NP
 Dépôts en devises : B1/NP
 Solidité financière : E+, stable
 Perspective : Négative.

2.6 Evolution prévisionnelle et perspectives d'avenir

Sur le plan économique, la croissance prévue en 2015 serait modérée (entre 2,5% et 3%). L'environnement général demeure caractérisé par des pressions inflationnistes.

Dans ce contexte, la BIAT vise à poursuivre sa démarche équilibrée visant à soutenir les opérateurs économiques tout en veillant à une correction de certaines tendances (liquidité) et à une surveillance rapprochée des facteurs du risque.

D'autre part, le taux moyen du marché monétaire semble se stabiliser et l'année 2015 ne bénéficierait pas d'une contribution positive de l'effet de taux.

Les efforts seront axés en 2015 sur une amélioration de la collecte des dépôts et à une évolution raisonnable de la distribution de crédits afin de maîtriser le recours au marché monétaire.

Le nouveau système d'information de la BIAT est, depuis 2013, fonctionnel au niveau des agences ce qui représente un avantage compétitif pour la Banque.

Par ailleurs, la BIAT est en phase avancée au niveau des travaux en rapport avec la deuxième phase d'implémentation de ce nouveau système (services centraux). L'année 2015 a vu l'entrée en exploitation de la deuxième partie du siège avec des commodités nouvelles.

La Banque poursuit le déploiement du plan «Horizon 2015» qui vise à consolider son leadership sur le marché tunisien et à identifier

les facteurs clés de succès pour le développement futur. Des projets ont été finalisés et d'autres sont en phase de réalisation.

Les autres projets en cours vont se poursuivre en 2015 et les principales actions à effectuer vont concerner notamment :

- L'extension du réseau bancaire de la BIAT ;
 - La poursuite de la réalisation de la deuxième tranche du siège social.
- Parallèlement à la conduite de ces projets, les métiers poursuivront en 2015 :
- La pérennisation des acquis ;
 - La poursuite des efforts de maîtrise et de contrôle des risques ;
 - L'optimisation des coûts et de la tarification ;
 - L'amélioration de la rentabilité
 - La consécration de la dimension citoyenne de la banque à travers notamment l'intégration de la responsabilité sociale et environnementale dans l'évaluation de la performance de la banque.

Le scénario de développement de la banque retenu pour l'année 2015 sera orienté vers une meilleure mobilisation des dépôts (particulièrement les dépôts libellés en dinars) et un pilotage adéquat de la croissance des crédits avec la consolidation de l'orientation favorisant les emplois sur les particuliers.

Chapitre 2

Un différentiel de plus d'un point serait observé entre la collecte de dépôts et la distribution de crédits, de manière à continuer la démarche de retour aux équilibres au niveau de la liquidité de la banque.

Durant l'année 2015, le PNB évoluerait toujours à deux chiffres, à un rythme plus rapide que les frais d'exploitation, de manière à améliorer dans la durée le coefficient d'exploitation.

Comme en 2014, la charge du risque sera maîtrisée, de manière à améliorer encore plus la génération de résultat net ainsi que les principaux ratios de la Banque.

2.7 Activités Recherche et développement

Avancement du projet Refonte du Système d'information

L'année 2014 a été marquée par la poursuite de la refonte du système d'information de la banque et ce, notamment par la prise en charge des fonctionnalités suivantes :

- les opérations de l'international : remise et financement en

devise export, transferts émis et reçus de l'international ainsi que les fonctionnalités transverses y afférentes ;

- les crédits amortissables à l'immobilier et autres crédits amortissables ;
- les certificats de dépôts.

D'autres projets ont été lancés en 2014 et sont planifiés pour être mis en place en 2015, notamment :

- la réécriture des fonctionnalités des virements et des prélèvements par les équipes BIAT, en dehors de la plateforme Temenos des moyens de paiement mise en place au lot 1 de la refonte ;
- la prise en charge sur T24 des fonctionnalités de la compensation monétique internationale ;
- la prise en charge sur T24 de la suite des fonctionnalités de l'international : financement en devises, remise et lettres de crédits import ainsi que les garanties bancaires internationales émises et reçues.

La charge globale des projets entamés ou mis en place en 2014 dans le cadre des travaux de refonte s'élève à 9 894 jours/homme.

Développement de projets organisationnels

Dans le but de garantir à notre institution les meilleures conditions d'une évolution conforme aux objectifs fixés pour les années à venir et de favoriser une meilleure synergie entre les différentes structures de la Banque, plusieurs actions d'ordre organisationnel ont été engagées dont, notamment :

- l'instauration d'une nouvelle gouvernance au niveau de la banque et la création de la fonction DGA. La BIAT devient ainsi structurée en Direction Générale de la Banque de Détail, Direction Générale des Ressources et Pôle Stratégie Banque de Financement & d'Investissement ;
- la création d'un Pôle Investisseurs et de la fonction Achat ;
- l'instauration de l'instance de gouvernance gestion des risques opérationnels et des incidents métiers ;
- le lancement du projet efficacité opérationnelle au niveau du réseau et au niveau du siège ;
- la mise en place du PCA et l'instauration d'un dispositif de gestion de crise.





GROUPE BIAT ET PARTICIPATIONS



Chapitre 3

3. GROUPE BIAT ET PARTICIPATIONS

3.1 Groupe BIAT

Le Groupe BIAT est positionné sur plusieurs métiers financiers complémentaires à l'activité bancaire de la BIAT. Par ailleurs, dans le cadre de l'appui aux secteurs stratégiques de l'économie tunisienne, en termes de financement et de conseil, le Groupe BIAT est présent dans d'autres métiers, notamment le tourisme et l'immobilier.

Le graphe ci-dessous montre les participations entrant dans le périmètre de consolidation de la BIAT par métier.

GROUPE BIAT au 31/12/2014						
Sociétés Financières				Sociétés non Financières		
Capital investissement	Assurance	Marchés financiers	Autres	Tourisme	Immobilier	Service/ Industrie
Biat Capital Risque	Assurance Biat	Biat Asset Management*	CIAR	Société Tanit International	MFCP EL FEJJA	Biat Consulting
SICAF Biat	Protectrice Assurance	Biat Capital	Banque d'Affaires de Tunisie	SPT MED V	SOPIAT	OSI
Société Générale de Placement		Tunisie Titrisation		SPT SFAX	SALLOUM	DAUPHINE
				STSP Nafta	TAAMIR	
				GOLF Sousse Monastir	Palm Links Immobilière	
				FAIZA	STPI	
					ASTORIA	

* La BAM gère 4 SICAV et 5 FCP

Participations directes sur lesquelles la Biat a une influence notable

Participations directes et indirectes contrôlées par la Biat

Chapitre 3

3.1.1 Métiers du Capital Investissement

BIAT Capital Risque

Créée en 2000, la BIAT Capital Risque est une Société d'Investissement à Capital Risque dotée d'un capital social qui s'élève au 31 Décembre 2014 à 12,3MD. Elle est détenue directement par la BIAT à hauteur de 98,07 %.

Elle gère pour le compte du Groupe BIAT des Fonds de capital investissement d'un montant global, au 31 Décembre 2014, d'environ 75MD.

BIAT Capital Risque participe, pour son compte ou pour le compte de tiers, au financement en capital et au renforcement des fonds propres des entreprises tunisiennes opérant dans tous les secteurs d'activité et sur l'ensemble du territoire tunisien.

L'année 2014 a été marquée par :

- La réalisation d'une réduction de capital par remboursement aux actionnaires de 1,8MD.
- Un volume d'investissement de l'ordre de 20MD sur 8 participations.
- Un résultat net de 1MD.

SICAF BIAT

La société a été créée en novembre 2003. Sa principale activité consiste en la gestion de portefeuilles de valeurs mobilières et opérations connexes. Elle gère un portefeuille de participations de plus de 11MD dont, principalement, la SGP, la Protectrice Assurances, la société TAAMIR et la SOPIAT ainsi qu'une enveloppe de placement d'environ 10MD. Son capital social s'élève au 31 Décembre 2014 à 19MD et il est détenu en totalité par la BIAT. L'année 2014 a été caractérisée par un résultat net qui s'élève à 0,88MD.

Société Générale de Placement (SGP)

La SGP est entrée en exploitation en septembre 1992. Son principal objet social est la gestion de participations financières. Elle gère un portefeuille de participations de plus de 2,5MD et une enveloppe de placement d'environ 0,8MD. Son capital social s'élève au 31 Décembre 2014 à 2,5MD, détenu directement par la SICAF BIAT à hauteur de 99,9%.

L'année 2014 a été caractérisée par un résultat net qui s'élève à 0,4MD.

3.1.2 Métiers de l'Assurance

Assurances BIAT

Créée en 1997, la compagnie était la filiale tunisienne d'une compagnie d'assurance Bahreïni. Durant l'année 2002, la BIAT est entrée dans le capital de la compagnie et a marqué le démarrage de l'activité sous de nouvelles orientations, grâce notamment à la dynamisation des activités et au développement commercial. Son capital s'élève actuellement à 10MD.

Assurances BIAT exerce dans toutes les activités de l'assurance dont, notamment, l'automobile, la maladie, le transport, l'incendie et la responsabilité civile.

Au cours de l'année 2014, Assurances BIAT a poursuivi la mise en place de son système d'information tout en achevant son projet de cartographie des risques.

La compagnie a connu une croissance de son chiffre d'affaires de 6% en 2014 à 69,4MD.

Protectrice Assurances

Protectrice Assurances, premier courtier indépendant en assurances sur le marché

tunisien, est entrée en activité en 1986.

La société a réussi à se démarquer des autres courtiers par la qualité de ses services et de ses conseils, aussi bien pour les entreprises que pour les particuliers. La société exerce dans diverses branches d'activité Vie et Non-Vie.

Au cours de l'année 2014, Protectrice Assurances a poursuivi la refonte de son système d'information et l'extension de son réseau par l'ouverture de 4 nouvelles agences. Les performances de l'exercice 2014 font ressortir un chiffre d'affaires d'environ 7MD et un résultat net de 0,8MD.

3.1.3 Métiers relatifs aux marchés financiers

BIAT Asset Management

BIAT Asset Management gère une gamme d'OPCVM (SICAV et FCP) investis sur les principaux marchés d'actions et d'obligations pour le compte d'investisseurs privés et professionnels.

Tout à l'image de la BIAT, BIAT Asset Management s'est attelée à garantir aux investisseurs une gestion d'actifs de qualité dans l'objectif d'assurer les meilleurs rendements à ses clients.

BIAT Asset Management est l'une des plus importantes sociétés de gestion d'actifs en termes de capitaux gérés avec 625,7 millions de dinars d'encours gérés et une part de marché de 14% au 31 Décembre 2014. Cette position est le résultat d'une dynamique commerciale soutenue grâce au réseau de la BIAT, première banque privée de la place, riche de ses 185 agences, et d'une démarche continue d'innovation au service de ses clients.

Chapitre 3

Dans le cadre des orientations stratégiques du groupe BIAT visant la séparation du métier de l'intermédiation en bourse de celui de la gestion d'actifs, BIAT Asset Management a repris à compter du 12 Août 2014 la gestion, jusqu'alors assurée par BIAT Capital (Intermédiaire en Bourse), des FCP suivants : FCP BIAT – PRUDENCE, FCP BIAT – EQUILIBRE et FCP BIAT – CROISSANCE.

BIAT Asset Management gère une gamme variée d'OPCVM permettant à ses clients de choisir le placement qui leur convient le mieux. L'offre comprend deux OPCVM obligataires, cinq OPCVM mixtes et un OPCVM dédié aux titulaires de Comptes Epargne en Actions (CEA).

OPCVM Obligataires

- **SICAV TRESOR** : créée en 1997, SICAV TRESOR est un OPCVM obligataire de distribution. Avec une part de marché de 15%, elle est leader de la place avec un actif géré de l'ordre de 602 MDT à fin 2014.

- **SICAV PATRIMOINE OBLIGATAIRE** : créée en 2007, SICAV PATRIMOINE OBLIGATAIRE est un OPCVM obligataire de capitalisation. Son actif géré s'élève à 15MD à fin 2014.

OPCVM Mixtes de distribution

- **SICAV PROSPERITY** : créée en 1994, SICAV PROSPERITY est un OPCVM Mixte dont l'actif géré est investi de 5% à 30% dans des actions de sociétés admises à la cote de la Bourse, et présentant une croissance perpétuelle de leurs activités et des objectifs de développement atteints. Son encours géré s'élève à 1,3MD au terme de l'année 2014.

- **SICAV OPPORTUNITY** : créée en 2001, SICAV OPPORTUNITY est un

OPCVM Mixte dont la part investie en actions se situe entre 30% à 60%. Les investissements actions portent sur des sociétés admises à la cote de la Bourse dans une optique d'investissement à long terme et sur la base des fondamentaux de ces sociétés, présentant un potentiel de croissance visible. Le portefeuille géré totalise 1,1MD à fin 2014.

OPCVM Mixtes de capitalisation

- **FCP BIAT - PRUDENCE** : ce FCP est destiné essentiellement aux investisseurs acceptant un risque faible à modéré et vise à surperformer à moyen terme un portefeuille théorique placé à hauteur de 70% au Taux du Marché Monétaire et à 30% à l'indice de capitalisation de la Bourse de Tunis (TUNINDEX). Son actif géré s'est établi à 3,8MD à fin 2014.

- **FCP BIAT - EQUILIBRE** : ce FCP est destiné essentiellement aux investisseurs acceptant un risque modéré ou un haut risque et vise à surperformer à moyen terme un portefeuille théorique placé à hauteur de 50% au Taux du Marché Monétaire et à 50% à l'indice de capitalisation de la Bourse de Tunis (TUNINDEX). Son encours géré s'élève à 0,1MD à fin 2014.

- **FCP BIAT - CROISSANCE** : ce FCP est destiné essentiellement aux investisseurs acceptant un haut risque. Il vise à surperformer à moyen terme un portefeuille théorique placé à hauteur de 20% au Taux du Marché Monétaire et à 80% à l'indice de capitalisation de la Bourse de Tunis (TUNINDEX). Le portefeuille géré se valorise à 0,17MD à fin 2014.

OPCVM dédié aux titulaires de Comptes Epargne en Actions

- **FCP BIAT – EPARGNE ACTIONS** : créé en 2007, le FCP a pour vocation de gérer les montants investis par les titulaires des Comptes Epargne en Actions (CEA). Il est, ainsi, investi à 80% au minimum de son actif en actions cotées à la Bourse de Tunis et à 20% au maximum en Bons du Trésor Assimilables. Le montant non utilisé ne doit pas dépasser 2% de l'actif.

Dans le cadre du développement des activités financières du Groupe, BIAT Asset Management ambitionne de devenir la première société de gestion en termes d'actifs gérés, tout en assurant une gestion d'actifs de meilleure qualité, conforme aux standards nationaux voire internationaux.

BIAT Capital

Fondé en 1995, dans le cadre de la loi 94-117 relative à la réforme du marché financier, BIAT Capital est l'intermédiaire en bourse du Groupe BIAT. BIAT Capital a pour objet le commerce et la gestion des valeurs mobilières ou toutes autres opérations commerciales, financières, mobilières ou immobilières se rattachant directement ou indirectement à l'objet social. Au 31 Décembre 2014, le capital social de BIAT Capital est de 3MD détenu à 100% par la BIAT.

En 2014, BIAT Capital a réussi à accroître son volume de transactions de 50% (contre une hausse de 16,2% pour l'ensemble du marché), consolidant ainsi sa place dans le top 5 des intermédiaires en bourse de la place.

Grâce aux synergies mises en place avec les pôles commerciaux de la BIAT, BIAT Capital cherchera à

Chapitre 3

développer de nouveaux relais de croissance et à augmenter sa part de marché.

Tunisie Titrisation

Spécialisée dans la gestion de fonds communs de créances, la société est entrée en exploitation en 2005. Son capital au 31 décembre 2014 s'élève à 0,5MD. Elle gère les deux fonds communs de créances suivants :

- Fonds Commun de Créances « BIAT CREDIMMO 1 ».
- Fonds Commun de Créances « BIAT CREDIMMO 2 ».

A la fin de l'exercice 2014, la société enregistre un résultat déficitaire de 0,2MD.

3.1.4 Autres métiers de sociétés financières

Compagnie Internationale Arabe de Recouvrement (CIAR)

Créée en décembre 2000, la CIAR dispose actuellement d'un capital social de 1MD détenu directement et indirectement par la BIAT à hauteur de 100%. Son objet social consiste en l'achat et le recouvrement des créances pour son propre compte ainsi que le recouvrement des créances pour le compte de tiers.

L'année 2014 a été marquée principalement par le doublement du flux d'activité de la CIAR grâce à la reprise de l'activité recouvrement pour le compte de la BIAT (environ 11 000 dossiers). Cette nouvelle activité représente un relais de croissance pour la CIAR et lui offrira de nouvelles perspectives de développement. Au 31 Décembre 2014, la CIAR enregistre un chiffre d'affaires de 2,2MD et un résultat net de 0,3MD.

Banque d'Affaires de Tunisie (BAT)

La BAT est une banque d'affaires, créée en 1997, dont les principales activités sont centrées autour de la finance d'entreprise (Corporate Finance). Au 31 Décembre 2014, son capital social est de 3,71MD.

La BAT continue à réfléchir sur des axes de développement lui permettant de limiter sa dépendance aux fluctuations du marché de conseil, à travers notamment, la création d'une société de gestion CAPSA Capital (qui a levé en 2013 le premier fonds d'investissement de la société, à savoir le FCPR « Swing » de 10MD). Elle compte par ailleurs élargir sa zone d'intervention pour couvrir à terme le Maghreb, l'Afrique subsaharienne et toute la zone euro-méditerranéenne.

3.1.5 Métiers du tourisme

Société Tanit International « STI »

Créée en 1989, la « STI » a pour objet le développement de l'hôtellerie, du tourisme et des stations thermales en Tunisie ainsi que la participation directe ou indirecte dans toute société visant le même but. Depuis 2008, la STI a entamé des démarches de restructuration et d'assainissement suite à la signature d'un protocole d'accord prévoyant le rachat par la BIAT de la part d'ACCOR et la négociation d'un nouveau partenariat avec ACCOR pour sa filiale, la SPT Mohamed V, propriétaire des hôtels gérés sous les enseignes IBIS et NOVOTEL. La STI détient par ailleurs une deuxième filiale, la Société Touristique Sahara Palace.

Société de Promotion Touristique Mohamed V « SPT Mohamed V »

Créée en 2006, la société a pour objet le développement de l'hôtellerie, de la restauration, du tourisme et des stations thermales. A fin 2014, son capital social s'élève à 18,2MD.

La société est propriétaire des hôtels Ibis 3* et Novotel 4* sur l'Avenue Mohamed V à Tunis, qui sont gérés, depuis leur ouverture en février 2012, par le Groupe ACCOR.

Depuis son entrée en exploitation, et malgré les difficultés conjoncturelles qu'a connues la Tunisie, et plus particulièrement le tourisme tunisien, ces deux hôtels ont enregistré de bonnes performances avec des taux d'occupation de 79% et 68% respectivement et des RBE de près de 2,8MD et 3,7MD.

Société de Promotion Touristique Sfax « SPT Sfax »

La création de la SPT Sfax en 2014, d'un capital de 17,4MD, s'inscrit dans le cadre du partenariat avec le Groupe ACCOR. Au vu des réalisations de l'hôtel Ibis à Mohamed V, et compte tenu du potentiel du marché du tourisme d'affaires dans la région de Sfax, la BIAT a participé au financement d'un hôtel 3* d'une capacité de 185 lits à Sfax à construire sur un terrain de plus de 2.600 m² jouissant d'un emplacement unique situé sur la route Menzel Chaker km 0,5.

Société Touristique Sahara Palace Nafta « STSP Nafta »

Filiale de la STI, elle a été créée en 2006, avec un capital social de 8MD. La STSP Nafta a pour objet le développement de l'hôtellerie, de la restauration, du tourisme et des stations thermales. Elle est propriétaire de l'hôtel SAHARA PALACE à Nafta,

Chapitre 3

racheté en 2006 dans le cadre du programme national de privatisation, et non exploité depuis. Après plusieurs efforts de prospection, et en l'absence de partenaires stratégiques pour le développement de l'unité hôtelière, la société mère a lancé en 2014 la mise en vente du site ou de ses actions dans la société.

Société Golf Sousse Monastir

La société GSM a été créée en 1990. Elle exploite un parcours de golf «Palm Links», situé dans la zone touristique de Skanes à Monastir, propriété de la BIAT. Le Golf dispose d'un parcours de 18 trous sur une superficie de 74 hectares, et est doté d'un club house, d'une école de golf, d'un practice, d'un magasin d'articles de golf, etc.

Le Golf, étant fréquenté principalement par une clientèle touristique étrangère, a pâti du contexte défavorable du secteur du tourisme tunisien. Le capital actuel de la société est de 6,5MD. Son chiffre d'affaires en 2014 est estimé à 0,5MD.

Société FAIZA

Créée en 1993, avec un capital de 1,28MD, la société a pour objet la construction, l'aménagement, l'achat, la vente et l'exploitation de tout établissement à caractère touristique. La société est actuellement en attente de régularisation d'une affaire foncière en cours.

3.1.6 Métiers de l'immobilier

Société du pôle de compétitivité de Monastir Efeija « MFCPOLE »

La création de la société en octobre 2006 s'inscrit dans le cadre de partenariat public privé. Son

programme d'aménagement porte sur 326,5 ha répartis en 4 zones :

- le parc d'El Fejja (116ha) totalement aménagé et en cours de commercialisation,
- le pôle de compétitivité de Monastir (110.5ha) dont la moitié de la superficie est aménagée, le reste est en cours d'aménagement vu l'attrait et la demande croissante liés à cette zone,
- le technopôle de Monastir (50ha) comprenant, à ce jour, une halle polyfonctionnelle de 3.000 m², et des bâtiments industriels et de services en cours de construction
- la zone de finissage à Monastir (50ha) dont l'aménagement est prévu à partir de 2015.

Aussi, « MFCPOLE » offre aux investisseurs des services d'encadrement à travers des actions d'animation, de promotion et de développement de veille technologique et d'innovation. Au 31 Décembre 2014, MFCPOLE affiche un capital social de 20MD, un chiffre d'affaires de 6,6MD et un résultat net de 4,6MD.

Société de promotion immobilière arabe de Tunisie « SOPIAT »

Opérant dans le secteur de la promotion immobilière, la SOPIAT représente un véhicule immobilier ainsi qu'un centre d'expertise immobilière pour la BIAT.

La Société a démarré son activité en décembre 2000. Ses derniers projets entrant dans le cadre du développement du réseau d'agences de la BIAT, sont le Kram Médical, Bizerte Médical et le projet immobilier à Sakiet Ezzit à Sfax. Son capital social à fin 2014 est de 5MD.

Société de promotion touristique Salloum

Créée en 1990, avec un capital social de 4MD, la société a pour objet la création, la promotion et l'exploitation d'une station touristique intégrée, haut de gamme, dans la zone de Salloum au niveau de la délégation de Bouficha. Les études techniques et celles de l'aménagement ont été suspendues en attendant l'approbation du plan d'aménagement de la région et la levée du périmètre d'intervention foncier (PIF) au profit de l'AFH. Au cours de 2014, le management de la société a décidé de reprendre contact avec les autorités compétentes, dès que les conditions conjoncturelles le permettent, afin de discuter des principales orientations pour le développement de la zone.

Société TAAMIR

Entrée en exploitation en 1988, pour les besoins de recouvrement de certaines créances contentieuses, la société a pour objet l'acquisition, la cession, la mise en valeur, l'administration, la location d'immeubles ou fractions d'immeubles bâtis ou non bâtis et la gestion d'immeubles. A fin 2014, son capital s'élève à 5,09MD. Elle dispose d'un terrain à Sfax mis en vente et d'une trésorerie de 2,7MD.

Palm Links Immobilière

Palm Links Immobilière est une société anonyme de promotion immobilière créée le 03 Mars 1999 avec un capital social de 2MD. Elle a été créée à l'initiative de GSM et de ses actionnaires afin de valoriser une partie du terrain à travers la promotion immobilière. En Avril 2003, le capital social a été réduit de 1,8MD par restitution d'apport des actionnaires pour être ramené à

Chapitre 3

0,2MD. Aujourd'hui, et après avoir terminé la commercialisation, la société Palm Links Immobilière est en cours de finalisation des transferts des titres fonciers des lots au nom des acquéreurs.

Société tunisienne de promotion des pôles immobiliers et industriels «STPI»

Créée en 2006, la société a pour objet la promotion immobilière et notamment l'aménagement de zones industrielles. A ce titre, elle a aménagé la zone industrielle El Agba dans le grand Tunis. Au 31 Décembre 2014, son capital social est de 4MD détenu à raison de 25% par la BIAT.

Société ASTORIA Immobilière

La Société de promotion immobilière ASTORIA Immobilière, a été créée en 2013, avec un capital social de 13MD détenu à 99,99% par le groupe BOUCHAMAQOUI (HBG Holding).

L'augmentation de capital de la société, réalisée en Mars 2014 à laquelle la BIAT a souscrit, a pour objectif de participer au financement du premier projet immobilier de la société sur un de ses cinq terrains figurant dans son actif, situé aux Berges du Lac 2. Le terrain est situé le long de la voie rapide reliant Tunis à La Goulette et La Marsa. Il bénéficie d'une bonne orientation pour une double exposition, à l'est sur la clinique Hannibal et à l'ouest sur un parking à ciel ouvert et un espace vert.

3.1.7 Métiers liés au service

Biat Consulting

BIAT Consulting a été créée au premier semestre de 2014 avec un capital social de 0,5MD détenu à 100% par le groupe BIAT. Sa principale mission est la mise en place de partenariats avec les banques et institutions financières à l'international à travers la conduite : i/ de missions stratégiques, d'organisation et de transformation, ii/ de projets de mise en place de système d'information et iii/ de programmes de formation. Dès sa première année d'exploitation, elle enregistre un chiffre d'affaires de 0,3MD grâce notamment à la réalisation d'une mission stratégique avec la Banque Nationale de Mauritanie. Avec la création de BIAT Consulting, le groupe financier BIAT se dote d'un vecteur qui lui permet la diversification et l'internationalisation de ses services.

Organisation et services informatiques « OSI »

Entrée en exploitation en 1987, la société est spécialisée dans la commercialisation de biens et services ayant trait à l'organisation, à la gestion et au traitement de l'information. Son capital social actuel est de 0,02MD. La Société est actuellement en veilleuse en attendant la régularisation de certains dossiers.

Institut Tunis Dauphine « ITD »

Créée en 2009, avec un capital de 2,5MD, la société a pour objet l'étude, la réalisation et l'exploitation d'un établissement privé d'enseignement

et de formation. Il s'agit de l'institut universitaire privé d'enseignement supérieur et de recherche qui s'appuie sur un partenariat avec l'université Paris Dauphine. La société a réussi à délivrer les premiers diplômes de licence en Juin 2012 en assurant la qualité des enseignements et des examens imposés par Paris Dauphine. L'offre de formation de Dauphine Tunis s'intègre dans le cadre du système national LMD.

Elle est essentiellement axée sur la préparation au diplôme de Master et couvrirait au fur et à mesure plusieurs des formations offertes actuellement par l'université Paris-Dauphine. Sur l'année universitaire 2014-2015, le nombre d'inscrits devrait dépasser 310, en progression de 30% par rapport à l'année précédente.

3.2 Résultats du groupe BIAT

Les principales données consolidées du groupe indiquent que le total bilan se situe à 9.479,7MD au 31 Décembre 2014, en légère baisse de 0,2% par rapport à fin 2013.

Le produit net bancaire s'inscrit en hausse de 10,9% à 535,6MD au 31 Décembre 2014.

Le résultat net enregistre pour sa part une augmentation de 10% pour se situer à 116,6MD à fin 2014. Il s'établit toutefois en augmentation de 46,1% par rapport à celui de l'exercice 2013 après modifications comptables.

Le résultat social du groupe s'analyse entre 2014 et 2013 comme suit :

Chapitre 3

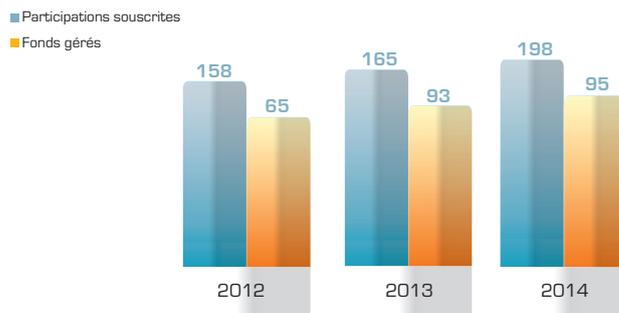
(en milliers de dinars)

Société	Résultat Social 2014	Résultat Social 2013	Variation
BIAT	102 376	107 658	(5 282)
BIAT CAPITAL	176	285	(109)
BIAT ASSET MANAGEMENT	463	455	8
BIAT CAPITAL RISQUE	1 013	1 185	(172)
CIAR	523	310	213
SICAF	956	1 769	(813)
SOPIAT	(77)	103	(180)
SALLOUM	(24)	(17)	(7)
OSI	(6)	(12)	6
PROTECTRICE	1 377	1 693	(316)
ASSURANCE BIAT	3 947	2 170	1 777
FAIZA	(3)	0	(3)
OPPRUNITY	16	18	(2)
TRESOR	23 373	25 508	(2 135)
PROSPERITY	33	33	0
SGP	410	86	324
TAAMIR	85	(25)	110
GSM	(677)	14 619	(15 296)
PALM LINKS	(42)	(15)	(27)
BAT	(20)	(592)	572
STI	(169)	(2 377)	2 208
TUNISIE TITRISATION	(176)	(98)	(78)
ELFEJJA	4 565	2 712	1 853
PATRIMOINE	550	649	(99)
FCC1	101	102	(1)
STPI	(77)	275	(352)
FCP	61	26	35
FCC2	66	72	(6)
STSP	(536)	(503)	(33)
SPTMV	1 600	(586)	2 186
ITD	20	(216)	236
EQUILIBRE	(4)	(5)	1
PRUDENCE	89	20	69
BIAT CONSULTING	3	-	
SPT SFAX	367	-	
Total Consolidé	140 357	155 302	(14 945)

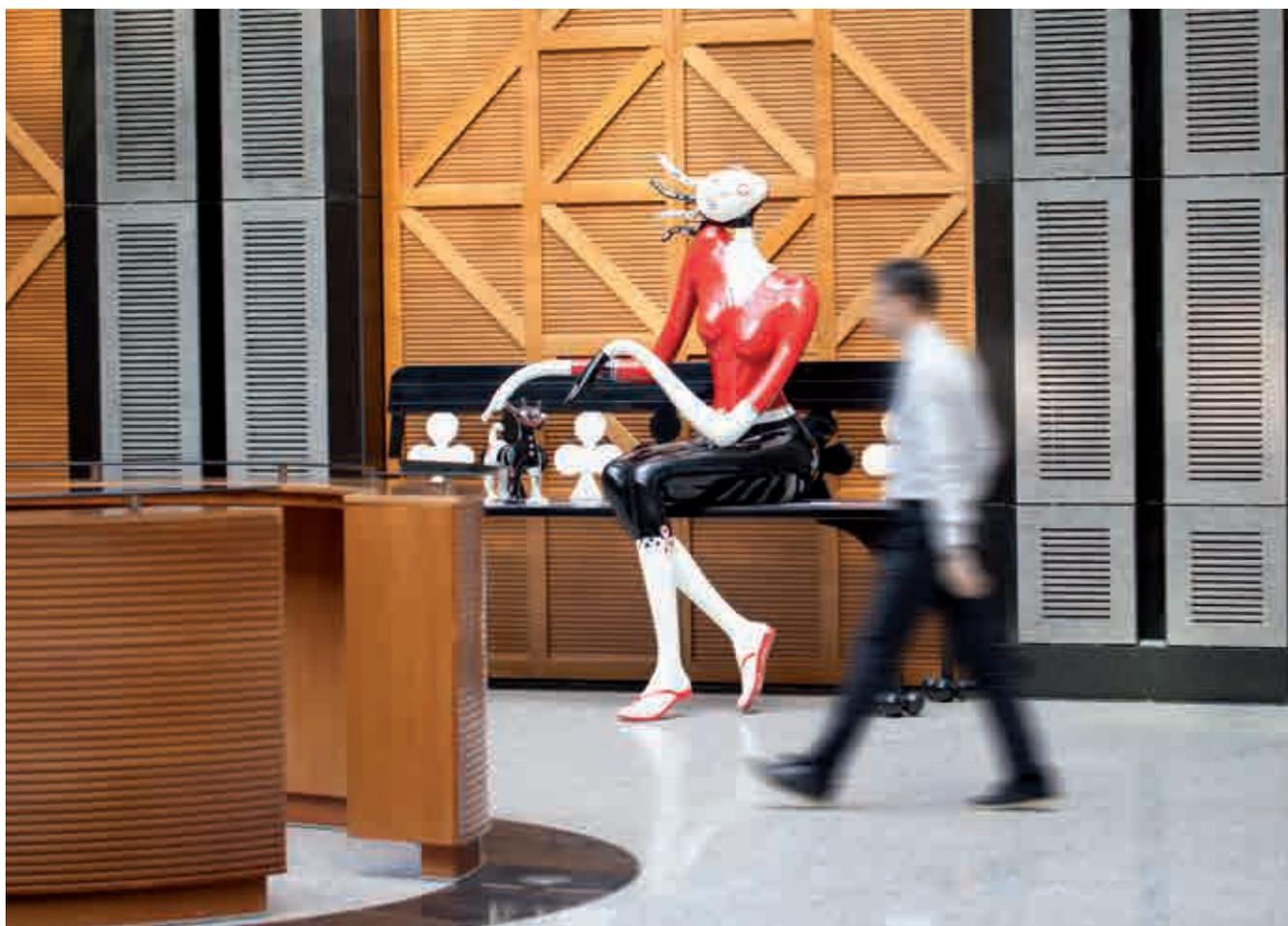
Chapitre 3

3.3 Evolution du portefeuille de participations

Au terme de 2014, la valeur comptable des souscriptions (participations et fonds gérés) a enregistré une croissance d'environ 13,5% par rapport à 2013 pour atteindre 293MD.



Evolution des participations (en MDT)





ACTIONNARIAT



Chapitre 4

4. ACTIONNARIAT

4.1 Renseignements relatifs à la répartition du capital et des droits de vote

4.1.1 Structure du capital au 31/12/2014

Actionnaires	Nombre d'actions	Part en %
A/ Actionnaires étrangers	1 419 529	8,35%
INTESA SANPAOLO S.p.A	1 157 787	6,81%
AUTRES	261 742	1,54%
B/ Actionnaires tunisiens	15 580 471	91,65%
PERSONNES MORALES	11 351 268	66,77%
PERSONNES PHYSIQUES	4 229 203	24,88%
TOTAL	17 000 000	100%

4.1.2 Répartition des droits de vote

Les 17.000.000 actions représentant le capital de la banque comportent 17.000.000 de droits de vote.

Selon l'article 39 des statuts, chaque membre de l'Assemblée Générale Ordinaire ou Extraordinaire a autant de voix qu'il possède et représente d'actions sans limitation, sauf exception légale.

4.1.3 Changements majeurs opérés au niveau du capital social

L'année 2014 a été marquée notamment par les transactions suivantes :

- **INOPLAST** a cédé 510 085 actions BIAT ou 3% du capital ;
- **INOPLAST FINANCIERE HOLDING** a acquis 510 085 actions BIAT ou 3% du capital ;
- **G.A.T** a cédé 54 055 actions BIAT ou 0,32% du capital ;
- **G.A.T VIE EX. AMINA** a acquis 54 055 actions BIAT ou 0,32% du capital ;

- **G.A.T INVESTISSEMENT** a cédé 28 315 actions BIAT ou 0,17% du capital;
- **G.A.T** a acquis 28 315 actions BIAT ou 0,17% du capital;
- **G.A.T VIE EX. AMINA** a cédé 15 637 actions BIAT ou 0,09% du capital;
- **G.A.T** a acquis 15 637 actions BIAT ou 0,09% du capital;
- **Mr MZABI MONCEF** a cédé 6 471 actions BIAT ou 0,04% du capital;
- **Mr MZABI SKANDER FADHEL** a acquis 6 471 actions BIAT ou 0,04% du capital.
- **Mr MZABI MONCEF** a cédé 6 470 actions BIAT ou 0,04% du capital;
- **Mme MZABI NEBILA** a acquis 6 470 actions BIAT ou 0,04% du capital.
- **STE TOURGUENESS** a cédé 5 000 actions BIAT ou 0,03% du capital;
- **IFICO** a acquis 5 000 actions BIAT ou 0,03% du capital.

4.2 Conditions d'accès à l'Assemblée Générale

Selon l'article 35 des statuts :

- 1/Les titulaires d'actions libérées des versements exigibles peuvent assister à l'Assemblée Générale, sur

justification de leur identité, ou s'y faire représenter.

2/Toutefois, l'Etat Tunisien et les collectivités publiques, si elles sont actionnaires sont valablement représentés par leurs représentants légaux; les sociétés sont valablement représentées soit par un de leurs gérants ou par un délégué de leur Conseil d'Administration, soit par un mandataire, les mineurs ou interdits, par leur tuteur, le tout sans qu'il soit nécessaire que le gérant, le délégué du Conseil, le mandataire ou le tuteur soit personnellement actionnaire.

3/Le nu-propriétaire est valablement représenté par l'usufruitier et le droit de vote appartient à ce dernier pour toutes les Assemblées Ordinaires et Extraordinaires, sauf, ainsi qu'il est dit sous l'article 17 ci-dessus, entente contraire entre eux.

4/La forme des pouvoirs et les lieux et délais de leur production sont, sous toutes réserves de ce qui est dit à l'article 36 ci-après, déterminés par le Conseil d'Administration.

Chapitre 4

Selon l'article 36 des statuts :

1/ Les propriétaires d'actions doivent, pour avoir le droit d'assister ou de se faire représenter aux Assemblées Générales, être inscrits sur les registres de la Société, huit jours au moins avant le jour fixé pour la réunion.

2/ Tout membre de l'Assemblée qui veut se faire représenter par un mandataire, doit déposer son pouvoir au siège trois jours avant la réunion.

3/ Toutefois, le Conseil d'Administration a toujours la faculté de réduire les délais et d'accepter les dépôts en dehors de ces limites.





Réunion du Conseil d'Administration
de la BIAT

GOVERNANCE



5. GOUVERNANCE

5.1 Rapport du Conseil d'administration sur ses activités au courant de l'année 2014 (en application de l'article 39 de la BCT n°2011-06 concernant les règles de bonne gouvernance).

5.1.1 Code de gouvernance

5.1.1.1 Les principes fondamentaux de gouvernance de la BIAT

La gouvernance de la BIAT se réfère à des principes qui conditionnent la bonne marche de son système de contrôle et de gestion des risques, et qui garantissent les équilibres fondamentaux de la banque, son intérêt social et sa performance durable et partenariale.

Ces principes sont :

- La séparation des pouvoirs de contrôle et d'exécution.
- L'indépendance des organes de contrôle.
- La composition optimale du Conseil d'Administration.
- La compétence et la diligence des membres du Conseil d'Administration.
- L'organisation en Comités.
- Le pilotage des rémunérations.
- La gestion et l'encadrement optimal des risques.

Le fonctionnement fiable et démocratique de l'Assemblée Générale des actionnaires.

- La responsabilité (le rendu de compte au niveau de la gestion).
- La transparence des informations comptables et financières.

5.1.1.2 Le Conseil d'administration

Le Conseil d'Administration est une

instance collégiale qui représente collectivement l'ensemble des actionnaires et qui agit en toutes circonstances dans l'intérêt social de la banque. Le Conseil contrôle la rentabilité et la sécurité des actifs, la politique de dividendes, les responsabilités sociétales envers les employés, les clients, les fournisseurs, les communautés avec lesquelles la banque est en contact par ses activités.

Il détermine les orientations et les politiques générales de la banque et veille à leur mise en œuvre.

5.1.1.3 La dissociation des fonctions de Président du Conseil et de Directeur Général

Afin de se conformer aux meilleures pratiques en matière de gouvernance d'entreprise et en référence aux principes fondamentaux, l'Assemblée Générale Extraordinaire réunie le 29 mai 2007, a décidé d'opter pour la dissociation entre les fonctions de Président du Conseil d'Administration et celles de Directeur Général.

Le Président organise, dirige et anime les travaux du Conseil d'Administration dont il rend compte à l'Assemblée Générale. Il veille à la réalisation des options arrêtées par le Conseil⁽¹⁾.

Le Directeur Général assure, sous sa responsabilité, la direction générale de la banque. Il représente la banque dans ses rapports avec les tiers.

⁽¹⁾ Pour en savoir plus sur les pouvoirs du Président, se référer au règlement intérieur du Conseil d'Administration ci-après.

Le Directeur Général exerce ses pouvoirs dans la limite de l'objet social de la banque et sous réserve de ceux que la loi, les statuts et décisions des Assemblées d'Actionnaires et du Conseil d'Administration attribuent expressément aux

Assemblées d'Actionnaires, au Conseil d'Administration, au Président, ainsi qu'aux autres Comités ou organes de la banque.

A ce titre, le Conseil lui délègue les pouvoirs nécessaires pour agir en toute circonstance au nom de la banque⁽²⁾.

⁽²⁾ Pour en savoir plus sur les pouvoirs du Directeur Général, se référer au règlement intérieur du Conseil d'Administration ci-après.

5.1.1.4 L'indépendance du Conseil d'Administration

Le Conseil d'administration assure son fonctionnement et organise ses travaux en toute indépendance tout en évitant les conflits d'intérêt, la confusion des pouvoirs et des rôles, la complaisance, la passivité et les connivences dans les intérêts propres au détriment de l'intérêt social de la banque. Aucune influence externe ou interne ne s'exerce sur les décisions du Conseil d'administration qui sont souveraines et collégiales. L'indépendance s'entend également par la compétence et la diligence qui impactent sur la qualité des travaux, des décisions et des résolutions du Conseil.

5.1.1.5 Le règlement intérieur du Conseil d'Administration

Le présent règlement intérieur a pour objet de fixer, dans le cadre des dispositions réglementaires en vigueur, la mission et les modalités de fonctionnement du Conseil d'Administration et de ses Comités ainsi que les droits et les obligations de chaque membre du Conseil. Il précise également le rôle et les pouvoirs respectifs du Président et du Directeur Général.

Chapitre 5

La Composition du Conseil d'Administration

Les membres du Conseil sont sélectionnés pour leur qualification, leur expertise et leur maîtrise des spécificités de la gestion et du développement des activités stratégiques, financières, et opérationnelles de la banque et leur capacité d'analyse.

Le Conseil comporte au moins deux membres indépendants et au plus un membre dirigeant.

Le Conseil comporte également un membre représentant les intérêts des actionnaires personnes physiques détenant une part strictement inférieure à cinq pour cent du capital. Les autres membres sont des membres externes représentant les actionnaires et n'ayant pas de fonctions managériales ou salariales dans la banque.

Le mandat des membres indépendants et du membre représentant les actionnaires détenant une part strictement inférieure à cinq pour cent du capital ne peut être renouvelé plus de deux fois.

Le membre indépendant

Le membre indépendant est un membre du Conseil d'Administration libre de tout conflit d'intérêts qui contribue par son indépendance d'esprit et ses compétences, à améliorer la qualité du contrôle exercé par le Conseil et à contribuer à concevoir les politiques stratégiques les plus performantes pour la banque tout en s'assurant de leur bonne conduite. La qualification de membre indépendant est revue chaque année par le Conseil d'Administration avant la publication du rapport annuel.

Est qualifié de membre indépendant au sein du Conseil de la banque toute personne :

- N'ayant pas de liens avec ledit établissement au sens de la loi n°2001-65 relative aux établissements de crédit et du code de prestation des services financiers aux non résidents ;
- Ne détenant pas une participation directe ou indirecte dans le capital de la banque ;
- N'agissant pas pour le compte de client, fournisseur ou prestataire de service significatifs de la banque ;
- N'ayant pas fait partie des salariés de la banque ;
- N'ayant pas exercé depuis plus de 9 ans un mandat de membre représentant les intérêts des actionnaires dans ledit Conseil ;
- N'ayant pas exercé depuis plus de 6 ans un mandat de commissaire aux comptes dans l'établissement.

Les missions du Conseil d'Administration

En exerçant ses prérogatives légales, le Conseil d'Administration remplit principalement une quadruple mission:

- il définit la stratégie de la banque ;
- il désigne les mandataires sociaux chargés de gérer la banque dans le cadre de cette stratégie et choisit le mode d'organisation (dissociation ou cumul des fonctions de Président et de Directeur Général) ;
- il contrôle la gestion et s'assure de la solidité financière de la banque;
- il veille à la qualité de l'information fournie aux actionnaires et aux marchés à travers les comptes ou à l'occasion d'opérations importantes.

Dans ce cadre et sans que cette énumération ne soit exhaustive, le Conseil a les pouvoirs tels que définis par les statuts.

Le fonctionnement du Conseil d'Administration

Le Conseil d'Administration se réunit, sur la convocation de son Président ou de la moitié de ses membres, au moins quatre fois par an et aussi souvent que l'intérêt de la banque l'exige notamment en cas de survenance d'événements exceptionnels pouvant, éventuellement, affecter les conditions normales d'activité.

Tout membre du Conseil absent à l'une des séances du Conseil, peut s'y faire représenter par l'un de ses collègues au moyen d'un pouvoir donné même par lettre, par fax ou par télégramme.

Le mandat n'est valable que pour une seule séance. Un membre du Conseil ne peut représenter qu'un seul de ses collègues.

Le Conseil d'Administration ne délibère valablement que si la moitié au moins de ses membres sont présents.

Les décisions sont prises à la majorité des voix des membres présents ou représentés. Le membre du Conseil mandataire de l'un de ses collègues a droit à deux voix.

En cas de partage des voix, celle du Président de séance est prépondérante.

Les lettres de convocation aux réunions du Conseil d'Administration doivent reproduire l'ordre du jour de la réunion et doivent être envoyées aux membres du Conseil au moins 10 jours avant la tenue du Conseil. Les documents discutés lors de la réunion notamment ceux contenant des informations d'ordre stratégiques, financiers ou comptables doivent être communiqués également aux membres du Conseil 10 jours au moins avant la tenue du Conseil,

Chapitre 5

pour qu'ils puissent être préparés et analysés dans un temps suffisant.

Le projet de procès-verbal de chaque réunion est adressé aux membres du Conseil dans les trente jours de la tenue de ladite réunion. Le procès-verbal définitif est transmis avec la convocation à la réunion suivante et approuvé lors de cette réunion.

Les fonctions de secrétaire sont remplies, soit par un membre du Conseil, soit par toute personne même non actionnaire ou non membre du Conseil que désigne le Conseil.

Les prérogatives et les pouvoirs du Président du Conseil d'Administration

Le Conseil d'Administration élit parmi ses membres un Président. Il doit être une personne physique et actionnaire de la banque.

Le Président du Conseil d'Administration est nommé pour une durée qui ne saurait excéder celle de son mandat de membre du Conseil d'Administration. Il est éligible pour un ou plusieurs mandats.

Le Conseil d'Administration peut le révoquer à tout moment de sa fonction de Président.

Le Président a pour mission de convoquer les réunions du Conseil, de présider ses réunions, il propose l'ordre du jour, veille à la réalisation des options arrêtées par le Conseil et préside les réunions des Assemblées Générales. Le Président organise, dirige et anime les travaux du Conseil d'Administration dont il rend compte à l'Assemblée Générale.

En cas d'empêchement du Président du Conseil d'Administration, ce

dernier peut déléguer ses attributions à un membre du Conseil. Cette délégation est toujours donnée pour une durée limitée et renouvelable.

Si le Président est dans l'impossibilité d'effectuer cette délégation, le Conseil d'Administration peut y procéder d'office.

Le Président du Conseil peut inviter des membres de la direction de la banque, les commissaires aux comptes ou d'autres personnes étrangères à la banque ayant une compétence particulière au regard des sujets inscrits à l'ordre du jour à assister à tout ou partie d'une réunion du Conseil d'Administration.

Le Président s'assure que le nombre, les missions, la composition, ainsi que le fonctionnement des Comités spécialisés requis par la réglementation en vigueur sont en permanence adaptés aux besoins de la banque et aux meilleures pratiques de gouvernance d'entreprise.

Les rôles et les pouvoirs du Directeur Général

Le Conseil d'Administration désigne pour une durée déterminée le Directeur Général de la banque. Si le Directeur Général est membre du Conseil d'Administration, la durée de ses fonctions ne peut excéder celle de son mandat.

Le Directeur Général assure sous sa responsabilité la direction générale de la banque. Il représente la banque dans ses rapports avec les tiers.

Le Directeur Général exerce ses pouvoirs dans la limite de l'objet social de la banque et sous réserve de ceux que la loi, les statuts et décisions des

Assemblées des Actionnaires et du Conseil d'Administration attribuent expressément aux Assemblées des Actionnaires, au Conseil d'Administration, au Président, ainsi qu'aux autres Comités ou organes de la banque. A ce titre, le Conseil lui délègue les pouvoirs nécessaires pour agir en toute circonstance au nom de la banque.

Le Directeur Général a pour missions principales :

1/ la mise en œuvre des politiques et orientations stratégiques de la banque,

2/ la mise en œuvre du budget annuel de la banque, tels qu'approuvés préalablement par le Conseil d'Administration.

Il met également en place le système de contrôle interne et de maîtrise des risques arrêtés par le Conseil.

Le Conseil d'Administration délègue également au Directeur Général les pouvoirs nécessaires à l'exercice de ses fonctions.

Le Conseil d'Administration peut faire assister le Directeur Général, sur demande de ce dernier, d'un ou de plusieurs Directeurs Généraux Adjoints.

Sur proposition du Directeur Général, le Conseil d'Administration ratifie l'étendue des pouvoirs conférés aux Directeurs Généraux Adjoints.

Le Conseil d'Administration peut révoquer ou changer à tout moment le ou les Directeurs Généraux Adjoints.

Les obligations des membres du Conseil d'Administration

Les obligations de chaque membre

Chapitre 5

du Conseil sont dues à la banque dans son ensemble et non pas à un actionnaire en particulier.

Tous les membres du Conseil s'engagent à :

- Satisfaire en permanence les conditions d'honorabilité, d'intégrité, d'impartialité et d'honnêteté requises en vertu des dispositions légales en vigueur et des règles d'éthique, en plaçant l'intérêt de la banque au dessus de leurs intérêts propres ;
- Consacrer à leurs fonctions le temps et l'attention nécessaires ;
- Être diligents dans l'exercice de leurs fonctions ;
- Préserver la confidentialité des informations auxquelles ils ont accès et s'interdire à en user à des fins non professionnelles ;
- Éviter dans la mesure du possible les activités qui pourraient créer des conflits d'intérêts ;
- Faire part au Conseil de toute information qui a entraîné ou pourrait induire une situation de conflit d'intérêt ;
- S'abstenir de participer et de voter lorsqu'il s'agit de questions au sujet desquelles il peut y avoir un conflit d'intérêt ou lorsque son objectivité ou sa capacité de s'acquitter convenablement des devoirs envers l'établissement peut s'en trouver altérée ;
- Demander au préalable l'approbation du Conseil avant de se livrer à certaines activités afin d'assurer que ces activités ne créeront pas de conflits d'intérêts ;
- Ne pas utiliser les actifs de la banque pour un usage personnel.

Tous les membres du Conseil doivent également :

- Contribuer d'une manière active aux travaux du Conseil en questionnant de manière constructive la direction

générale ;

- S'assurer que la direction générale fournit toutes les informations nécessaires pour les discussions et délibérations du Conseil ;
- S'assurer que la banque agit en conformité avec toutes les lois applicables ;
- Participer d'une manière assidue aux réunions du Conseil ;
- Se former en matière de finance, de fiscalité, de droit, de risque et en général à tout ce qui touche le métier de banquier ;
- S'assurer que les ordres du jour du Conseil couvrent toutes les questions importantes.

L'accès à l'information des membres du Conseil

Les membres du Conseil d'Administration reçoivent du Président, du Directeur Général ou de tout autre organe créé par le Conseil d'Administration, tous les documents, rapports et informations nécessaires à l'accomplissement de leur mission et peuvent se faire communiquer tous les documents qu'ils estiment utiles.

La banque assure aux membres du Conseil, pour qu'ils s'acquittent pleinement de leur mission, des programmes de formation spécifique ayant trait notamment aux opérations bancaires et financières, à la gestion des risques ainsi qu'à d'autres domaines connexes.

Les Comités spécialisés du Conseil d'Administration

Principes généraux

Les Comités assistent le Conseil dans l'exécution de ses missions notamment la préparation de ses décisions stratégiques et l'accomplissement de son devoir de surveillance.

Les Comités doivent, à ce titre :

- Analyser en profondeur les questions techniques qui relèvent de leurs attributions ;
- Rendre compte de leurs travaux régulièrement au Conseil qui conserve, en dernier ressort, la responsabilité générale des missions qui leurs sont confiées ;
- Informer le Conseil de tout événement susceptible de porter préjudice à l'activité de l'établissement ;
- Soumettre au Conseil, à l'occasion de la tenue de la réunion relative à l'examen des états financiers annuels de l'établissement, un rapport annuel détaillé sur leurs activités. Une copie de ce rapport est adressée à la Banque Centrale de Tunisie 15 jours avant la tenue de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires.

Les Comités peuvent, lorsqu'ils jugent nécessaire, proposer au Conseil de faire entreprendre par l'organe de direction toute mission ou enquête.

Le Conseil désigne, parmi ses membres, les membres des Comités. En cas de vacance d'un poste dans un Comité, le Conseil doit, sans délai, combler cette vacance.

La composition de tout Comité doit obéir aux règles suivantes :

- un membre du Conseil ne peut siéger dans plus d'un Comité ;
- l'existence d'au moins trois membres et dont les mandats concordent avec leurs mandats au Conseil.

La composition de chaque Comité tient compte des qualifications des membres qui y siègent en rapport avec les attributions dudit Comité.

La Direction Générale est tenue de transmettre aux comités tout document ou information qu'ils jugent

Chapitre 5

utile et mettre à leur disposition les moyens nécessaires pour accomplir leur mission. Elle doit leur communiquer en particulier :

- les notifications des résultats de contrôle sur pièces et sur place de la Banque Centrale de Tunisie ;
- les rapports de contrôle effectués par les autorités publiques compétentes, les commissaires aux comptes ;
- les rapports des agences de notation.

Tout Comité se réunit sur convocation de son Président au moins six fois par an et chaque fois qu'il le juge utile.

Le Comité peut également faire appel à tout autre responsable interne dont la présence est jugée utile.

Le Comité ne peut délibérer valablement sans la présence de trois au moins de ses membres. En cas d'empêchement du Président, la présidence est confiée à l'un des membres du Comité choisi par ses pairs.

Il est établi un procès-verbal de chaque séance du Comité.

Les décisions sont prises à la majorité des membres présents. En cas de partage des voix, la question est soumise au Conseil.

Tout Comité doit élaborer une charte, approuvée par le Conseil, définissant ses attributions, sa composition, ses règles de fonctionnement et ses rapports avec le Conseil et les structures opérationnelles de l'établissement.

Le Comité Exécutif de Crédit (voir la charte du Comité Exécutif de Crédit).

Le Comité des Risques (voir la charte du Comité des Risques).

Le Comité Permanent d'Audit Interne (voir la charte du Comité Permanent d'Audit Interne).

L'évaluation du Conseil d'Administration

Le Conseil procède chaque année à sa propre évaluation en passant en revue sa composition, son organisation et son fonctionnement. Cette évaluation doit :

- Faire le point sur les modalités de fonctionnement du Conseil ;
- Vérifier que les questions importantes sont convenablement préparées et débattues ;
- Apprécier la contribution effective de chaque membre du Conseil aux travaux du Conseil du fait de sa compétence et de son implication dans les délibérations.

5.1.1.6 Nomination et Rémunérations

La nomination des membres du Conseil d'Administration

La nomination des membres du Conseil suit un processus bien structuré. La sélection des membres du Conseil se fait par un Comité ad-hoc désigné par le Conseil d'administration composé d'au moins trois membres du Conseil dont un au moins est indépendant. Ce Comité soumet une première liste répondant à des critères de compétences, de diligence, de représentativité pour les membres du Conseil-actionnaires et d'indépendance pour les membres indépendants. Cette liste est soumise au Conseil d'administration pour une première appréciation et validation, et ensuite à l'Assemblée Générale pour une approbation et une validation définitive.

La Rémunération des membres du Conseil d'Administration

Les membres du Conseil reçoivent, à titre de jetons de présence, une allocation dont le montant est fixé annuellement par l'Assemblée Générale Ordinaire.

Le Conseil d'Administration s'assure de la pertinence du niveau des jetons de présence et décide du mode de répartition de cette rémunération sur la base d'un rapport établi par au moins deux de ses membres désignés à cet effet.

Le Conseil d'Administration peut accorder aux membres du Conseil d'Administration des rémunérations exceptionnelles pour les missions ou mandats qui leur sont confiés ou pour encourager leur participation à des Comités du Conseil. Il fixe dans ce cas lesdites rémunérations et leurs modalités sur la base d'un rapport établi par les membres désignés à cet effet.

L'article 200 du code des sociétés commerciales oblige les commissaires aux comptes à inclure dans leur rapport spécial, au vu duquel l'Assemblée Générale délibère, les obligations et engagements pris par la banque elle-même ou par une société qu'elle contrôle au sens de l'article 461 dudit code, concernant la rémunération, les indemnités ou avantages qui sont attribués aux membres du Conseil ou qui leur sont dus ou auxquels ils pourraient avoir droit au titre de la cessation ou la modification de leurs fonctions.

La rémunération des membres de la Direction Générale

Le Conseil décide de la rémunération du Directeur Général et des Directeurs Généraux Adjoints sur la base d'un rapport établi par au moins deux de

Chapitre 5

ses membres désignés à cet effet. Un des membres doit être indépendant. L'article 200 du code des sociétés commerciales oblige les commissaires aux comptes à inclure dans leur rapport spécial, au vu duquel l'Assemblée Générale délibère, les obligations et engagements pris par la banque elle-même ou par une société qu'elle contrôle au sens de l'article 461 dudit code, concernant la rémunération, les indemnités ou avantages qui sont attribués au Directeur Général et aux Directeurs Généraux Adjointes ou qui leur sont dus ou auxquels ils pourraient avoir droit au titre de la cessation ou la modification de leurs fonctions.

La rémunération des membres de l'encadrement supérieur

Le Conseil décide de la rémunération des membres de l'encadrement supérieur de la banque sur la base d'un rapport établi par au moins deux de ses membres désignés à cet effet. Un des membres doit être indépendant. Le rapport doit se référer à des comparatifs et à des ratios pertinents, afin de bien apprécier le bien-fondé de chaque évaluation.

5.1.1.7 L'Assemblée générale des actionnaires

L'Assemblée générale des actionnaires est l'instance suprême et souveraine de gouvernance de la banque. Les actionnaires participent au déroulé de l'Assemblée et à ses travaux suivant des conditions propices à l'exercice de leurs rôles. Ainsi, les documents comptables et financiers sont fournis aux actionnaires au moins 15 jours avant la tenue de l'Assemblée. Le jour de l'Assemblée, les actionnaires sont libres de s'exprimer et de poser leurs questions au Conseil

d'Administration et au management de la banque.

Des comptes rendus sont fournis et les rapports du Conseil et des Comités spécialisés sont exposés. Les actionnaires se font représenter au Conseil d'Administration par le biais d'élection de ses membres. Le Conseil répond collectivement de l'exercice de ses missions devant l'Assemblée Générale envers laquelle il assume légalement les responsabilités essentielles : il convoque et fixe l'ordre du jour de l'Assemblée, nomme le Président, le Directeur Général, les Directeurs Généraux Adjointes et les responsables de l'encadrement supérieur, contrôle leur gestion, arrête les comptes annuels soumis à l'approbation de l'Assemblée et rend compte de son activité dans son rapport à l'Assemblée.

5.1.1.8 La politique de communication

Le Conseil d'Administration définit la politique de communication financière de la banque.

Le Conseil met en place un dispositif de diffusion de l'information pour les actionnaires, les déposants, les contreparties sur le marché, les régulateurs et le public en général.

Ce dispositif assure la communication en temps opportun d'informations pertinentes et fiables en termes de quantité et de qualité sur les aspects significatifs de l'activité de l'établissement.

Il comporte les éléments suivants :

- Une structure ayant pour mission d'offrir une information complète, objective, actualisée sur la banque ;
- Un rapport annuel, établi après la

fin de l'exercice comptable ;

- Des rapports trimestriels, fournissant une information financière trimestrielle et un exposé du Conseil sur les opérations de l'établissement ;
- Des réunions régulières entre les hauts dirigeants de l'établissement et les investisseurs et actionnaires ;
- Des séances d'information régulières organisées par les cadres supérieurs de la banque, en particulier le Directeur Général et le responsable du département financier et destinées aux actionnaires, analystes de marchés et journalistes de la presse financière.

5.1.1.9 Annexes :

o La charte du membre du Conseil d'Administration

Art.1- Administration et intérêt social
Chaque membre du Conseil doit agir en toute circonstance et en priorité dans l'intérêt social de la banque.

Art.2- Respect des lois, des règlements et des statuts.

Chaque membre du Conseil d'Administration doit prendre la pleine mesure de ses droits et obligations.

Art.3- Exercice des fonctions : principes directeurs

Le membre du Conseil d'Administration exerce ses fonctions avec indépendance, intégrité, diligence, loyauté et professionnalisme.

Art.4- Indépendance et devoir d'expression

Le membre du Conseil d'Administration veille à préserver en toute circonstance son indépendance de jugement, de décision et d'action. Il s'interdit d'être influencé par tout élément étranger à l'intérêt social qu'il a pour mission de défendre.

Il alerte le Conseil d'Administration sur tout élément de sa connaissance lui paraissant de nature à affecter les intérêts de la banque.

Chapitre 5

Il a le devoir d'exprimer clairement ses interrogations et ses opinions. Il s'efforce de convaincre le Conseil d'Administration de la pertinence de ses positions. En cas de désaccord, il veille à ce que celles-ci soient explicitement consignées aux procès-verbaux des délibérations.

Art.5- Indépendance et conflits d'intérêt

D'une manière générale, la participation au Conseil ne doit pas être utilisée pour acquérir, utiliser ou diffuser des informations, dans des conditions incompatibles avec l'éthique en vue de développer sa propre activité, existante ou à venir.

Lemembre du Conseil d'Administration s'efforce d'éviter tout conflit pouvant exister entre ses intérêts moraux et matériels et ceux de la banque. Il informe le Conseil d'Administration de tout conflit d'intérêt dans lequel il pourrait être impliqué. Dans les cas où il ne peut éviter de se trouver en conflit d'intérêt, il s'abstient de participer aux débats ainsi qu'à toute décision sur les matières concernées.

Art.6- Loyauté et bonne foi

Lemembre du Conseil d'Administration ne prend aucune initiative qui pourrait nuire aux intérêts de la banque et agit de bonne foi en toute circonstance.

Il s'engage personnellement à respecter la confidentialité totale des informations qu'il reçoit, des débats auxquels il participe et des décisions prises.

Il s'interdit d'utiliser pour son profit personnel ou pour le profit de quiconque les informations privilégiées auxquelles il a accès.

Art.7- Professionnalisme et implication

Lemembre du Conseil d'Administration s'engage à consacrer à ses fonctions le temps et l'attention nécessaire.

1. Il s'informe sur les métiers et les spécificités de la banque, ses enjeux et ses valeurs, y compris en interrogeant ses principaux dirigeants.

2. Il participe aux réunions du Conseil d'Administration avec assiduité et diligence. Il s'efforce de participer à au moins un des Comités spécialisés du Conseil.

3. Il assiste aux assemblées générales d'actionnaires.

4. Il s'efforce d'obtenir dans les délais appropriés les éléments qu'il estime indispensables à son information pour délibérer au sein du Conseil d'Administration en toute connaissance de cause.

5. Il s'attache à mettre à jour les connaissances qui lui sont utiles et a le droit de demander à la banque les formations qui lui sont nécessaires pour le bon exercice de sa mission.

Art.8- Professionnalisme et efficacité
Chaque membre du Conseil d'Administration contribue à la collégialité et à l'efficacité des travaux du Conseil et des Comités spécialisés constitués en son sein.

1. Il formule toute recommandation lui paraissant de nature à améliorer les modalités de fonctionnement du Conseil d'Administration, notamment à l'occasion de l'évaluation périodique de celui-ci. Il accepte l'évaluation de sa propre action au sein du Conseil d'Administration.

2. Il s'attache, avec les autres membres du Conseil d'Administration, à ce que les missions de contrôle soient accomplies avec efficacité et sans entraves. En particulier, il veille à ce que soient en place dans la banque les procédures permettant le contrôle du respect des lois et règlements, dans la lettre et dans l'esprit.

3. Il s'assure que les positions adoptées par le membre du Conseil d'Administration font l'objet, sans

exception, de décisions formelles, correctement motivées et transcrites aux procès-verbaux de ses réunions.

Art.9 - Application de la Charte

S'agissant de principes essentiels au bon fonctionnement du Conseil d'Administration, chaque membre s'efforce de veiller à la bonne application de la présente Charte au sein des organes de gouvernance auxquels il participe.

◦ **La Politique de prévention et de gestion des conflits d'intérêts**

Conformément à l'article 7 de la Circulaire B.C.T n° 2011-06, la BIAT a formalisé sa politique en matière de prévention et de gestion des conflits d'intérêts.

Le présent document vise à définir les règles qui doivent permettre aux membres du Conseil d'Administration de la BIAT d'éviter, dans la mesure du possible, de se trouver dans des situations de conflits d'intérêts.

La politique de prévention et de gestion des conflits d'intérêts définit les procédures par lesquelles la BIAT :

- Identifie les situations donnant ou susceptibles de donner lieu à un conflit d'intérêts ;
- Met en place un dispositif de déclaration et d'approbation à suivre par les membres du Conseil, avant qu'ils ne se livrent à des activités susceptibles de créer des conflits avec les intérêts de la BIAT ou ceux des clients, des fournisseurs ou de tout autre intervenant.

1- Qu'est-ce qu'un conflit d'intérêts ?

Un conflit d'intérêts naît d'une situation dans laquelle un membre du Conseil détient ou sert, à titre privé, des intérêts qui pourraient avoir une influence sur son devoir d'objectivité dans l'exercice de sa fonction.

Chapitre 5

On entend par «intérêt privé» un intérêt étranger à celui de la BIAT, qu'il soit direct, c'est-à-dire un intérêt personnel du membre du Conseil lui-même, ou indirect et qui concernerait des parents, des amis, des partenaires commerciaux ou des sociétés dans lesquelles le membre du Conseil occupe une fonction.

L'intérêt privé peut, de ce fait, affecter le discernement du membre du Conseil qui n'est plus, ainsi, exclusivement centré sur l'intérêt social de la BIAT.

L'intérêt privé peut être matériel, comme par exemple l'obtention d'un gain au détriment de la BIAT, ou immatériel comme par exemple l'approbation d'une transaction qui avantage un tiers.

Le risque de conflit d'intérêt concerne tous les membres du Conseil, y compris les membres indépendants. Un membre du Conseil peut se retrouver dans une situation de conflit d'intérêts qui soit :

- Potentielle, lorsqu'un changement de situation, soit du membre du Conseil ou de son environnement, soit de la banque elle-même, pourrait, à l'avenir, créer une situation de conflit ;
- Apparente, lorsque la situation de conflit apparaît, aux yeux de tiers bien informés, comme susceptible d'influer sur l'exercice des fonctions du membre du Conseil ;
- Réelle, lorsque l'exercice des droits et pouvoirs du membre du Conseil a été ou va être, à l'évidence, influencé par l'existence d'intérêts privés, en contradiction avec l'intérêt social de la BIAT.

De façons générales, toutes les situations susceptibles de porter atteinte à la loyauté, l'intégrité ou le

jugement d'un membre du Conseil, est également couverte par la présente définition.

Dispositif de déclaration et d'approbation

Périodicité des déclarations

Chacun des membres du Conseil d'Administration de la BIAT, doit, lors de son entrée en fonctions et, annuellement par la suite, communiquer par écrit au Conseil d'Administration la liste des intérêts qu'il détient dans des personnes morales susceptibles de le placer dans une situation de conflit d'intérêts. Tout au long de son mandat, et dans le cadre de son devoir de loyauté, tel que défini dans le Code de Gouvernance de la BIAT, le membre du Conseil qui se trouve dans une situation de conflit d'intérêts, potentielle, apparente ou réelle, en informe le Conseil d'Administration.

Gestion des situations de conflit d'intérêts

Le Conseil d'Administration examine la situation du membre du Conseil concerné, procède aux vérifications nécessaires, y compris le recours à une expertise, afin d'apprécier l'existence ou non de situation de conflit d'intérêts et décide des mesures à même de sauvegarder les intérêts de la BIAT.

Lorsque le Conseil estime que le membre du Conseil concerné est en situation de conflit d'intérêts, il l'invite à s'abstenir de participer aux débats ainsi qu'à toute décision sur les dossiers concernés.

Toute décision du Conseil relative à la question des conflits d'intérêts visant un ou plusieurs membres du Conseil de la BIAT, est consignée dans les procès-verbaux du Conseil ;

ces procès-verbaux indiquent, le cas échéant, l'abstention de vote d'un ou de plusieurs membres du Conseil ou mentionnent le fait que le Conseil se soit prononcé sur l'absence ou l'approbation de conflits d'intérêts.

Dans le cadre de sa propre évaluation conformément à l'article 5 de la Circulaire B.C.T n°2011-06, le Conseil peut demander annuellement, à deux de ses membres d'examiner les conditions dans lesquelles la gestion des situations de conflit d'intérêts a été traitée au sein du Conseil, et de proposer des recommandations, y compris la révision ou la mise à jour du présent document.

o La Politique de communication financière

L'obligation de communication financière

Cette obligation concerne les informations périodiques, les informations occasionnelles ainsi que les informations privilégiées.

1/ Les informations périodiques portent sur la publication du rapport annuel, des résultats annuels et semestriels, et des indicateurs trimestriels et ce, dans les conditions prévues par la réglementation en vigueur.

2/ Les informations occasionnelles sont celles, qui, dans le cas où elles étaient rendues publiques, pourraient avoir une influence sensible sur le cours de l'action de la BIAT.

3/ Les informations privilégiées concernent des projets ou des investissements, qui, si elles étaient portées à la connaissance de la concurrence, verraient leur valeur affectée et nuiraient ainsi à la position concurrentielle de la banque.

Chapitre 5

La BIAT, dans ce cadre précis, communique des informations d'ordre général, en précisant toutefois que certaines informations n'ont pas été publiées, ainsi que les motifs de cette décision.

Les principes de la communication financière

La politique de communication financière de la BIAT a pour objectif d'assurer la diffusion simultanée, effective et intégrale d'informations pertinentes, exactes, précises et sincères, diffusées à temps et homogènes par rapport aux précédentes publications.

Dans ce cadre, la BIAT :

- 1/ S'assure que l'information est accessible à tous au même moment et qu'elle a été diffusée de manière simultanée en Tunisie et à l'étranger et qu'elle respecte les délais prévus par la réglementation en vigueur ;
- 2/ Publie des informations exactes, précises et sincères ;
- 3/ Contrôle, au préalable, la cohérence de l'ensemble des informations publiées et ce, quelques soit la date, le support, la nature ou les destinataires de ces publications ;
- 4/ Veille à ce que l'information demeure confidentielle jusqu'à sa diffusion ;
- 5/ S'assure de la diffusion effective et intégrale des informations à caractère réglementaire dans les conditions prévues par les règlements en vigueur ;
- 6/ Respecte l'obligation de diffusion de communiqué de nature financière en dehors des heures d'ouverture de la Bourse.

La communication de l'information financière de la BIAT se fait dans les langues arabes et françaises ; compte tenu de l'internationalisation des

marchés, certaines communications seront également faites en langue anglaise.

Le processus de validation de la communication financière

La Direction Générale est responsable des informations données aux actionnaires, aux marchés et au public en général.

Dans ce cadre, un processus de validation de ces informations est mis en place, avec l'instauration d'un Comité, présidé par le Directeur Général et composé du Responsable chargé des Finances, du Responsable chargé de la Banque de Financement et d'Investissement et du Responsable chargé de la Communication financière.

Le Comité valide également l'ensemble des supports de communication externe de la BIAT.

La gestion de la communication financière

Seuls le Directeur Général ou les membres du personnel formellement habilités sont autorisés à donner des informations aux actionnaires, aux marchés et au public en général ; ils doivent s'abstenir de donner des informations chiffrées et non encore publiques.

La BIAT peut choisir de communiquer des informations prospectives sur des événements particuliers ou sur ses performances futures ; dans ce cas précis, ces informations doivent avoir un fondement valable compte tenu des hypothèses servant à les établir. Cette communication doit comporter une mise en garde indiquant les incertitudes ou les facteurs de risque qui pourraient faire en sorte que les résultats réels soient sensiblement

différents.

La BIAT analyse les rumeurs la concernant, et identifie leur source ; il appartient au Comité d'apprécier l'opportunité de publier un communiqué de presse confirmant ou infirmant cette rumeur, ou la nécessité de faire une communication au marché.

La période de silence

La période de silence est la période précédant immédiatement la publication des résultats, provisoires ou définitifs et pendant laquelle la BIAT s'abstient, d'une manière générale, de tout contact avec la communauté financière. Elle a pour objectif d'éviter la diffusion accidentelle, aux actionnaires, aux marchés, aux médias et au public, d'informations sur les performances, par définition sensibles.

5.1.2 Charte du Comité Permanent d'audit Interne

Conformément aux dispositions de l'article 34 de la Loi n° 2001-65 relative aux établissements de crédit et de l'article 23 de la Circulaire de la Banque Centrale de Tunisie n° 2011-06 du 20 Mai 2011 renforçant les règles de bonne gouvernance dans les établissements de crédit, le Conseil d'Administration (« le Conseil ») de la Banque Internationale Arabe de Tunisie a institué un Comité Permanent d'Audit Interne (« le Comité »).

La composition, les attributions et les règles de fonctionnement du Comité sont fixées conformément aux dispositions de la présente Charte.

5.1.2.1 Composition

Le Comité est composé de trois membres au moins désignés par le Conseil, en raison notamment de leurs qualifications dans les domaines financiers, comptables et de contrôle ;

Chapitre 5

leurs mandats doivent concorder avec leurs mandats au Conseil.

Les membres du Comité sont rééligibles ; en cas de vacance d'un poste au Comité, le Conseil doit, sans délai, combler cette vacance.

Le Comité est présidé par un membre du Conseil ayant la qualité d'administrateur indépendant, au sens de l'article 13 de la Circulaire de la Banque Centrale de Tunisie N° 2011-06 du 20 Mai 2011, et jouissant d'une qualification et d'une expertise dans le domaine financier et comptable.

Conformément à la décision du Conseil d'Administration du 23 mai 2014, le Comité est composé comme suit :

- **Président :**
 - o Mr. Tahar SIOUD, Administrateur Indépendant
- **Membres :**
 - o Mr. Jean MESSINESI : Administrateur,
 - o Mr. Guido OTTOLENGHI : Représentant d'Intesa Sanpaolo

Les membres du Comité ne peuvent siéger dans un autre Comité du Conseil tel que prévu par l'article 19 de la Circulaire de la Banque Centrale de Tunisie précitée.

Les membres de la Direction Générale ne peuvent être membres du Comité. Le Comité peut inviter à ses réunions ou à une partie d'entre elles tout membre de la Direction Générale, les Commissaires aux Comptes ainsi que tout responsable d'une structure interne de la Banque ou d'une filiale du groupe BIAT dont la présence est jugée utile.

5.1.2.2 Attributions

Le Comité assiste le Conseil dans la préparation de ses décisions stratégiques et dans la mise en œuvre de son devoir de surveillance ; dans ce cadre, il est appelé à :

- veiller à la cohérence des systèmes de mesure, de surveillance et de maîtrise des risques et s'assurer de la clarté des informations fournies ;
- analyser les insuffisances du fonctionnement du système de contrôle interne relevées par les différents organes de contrôle et s'assurer de la mise en place des mesures correctives ;
- examiner les états financiers intermédiaires et annuels de la Banque ainsi que le rapport annuel avant qu'ils ne soient soumis au Conseil ;
- proposer la nomination des Commissaires aux Comptes et donner un avis sur leurs programmes de travail et les résultats de leurs contrôles ;
- examiner tout évènement ou toute opération susceptibles de nuire à la situation financière de la Banque, à son activité ou à sa réputation et portés à sa connaissance par les Commissaires aux Comptes ;
- revoir tout relevé de la banque avant sa soumission aux autorités de supervision ;
- contrôler et coordonner les activités des structures du Contrôle Général, ainsi que les autres organes chargés des missions de contrôle ;
- veiller à ce que les structures du Contrôle Général soient dotées de moyens humains et logistiques leur permettant de s'acquitter efficacement de leurs missions ;
- donner un avis au Conseil sur la désignation du responsable du Contrôle Général et de ses collaborateurs, ainsi que sur leur promotion et leur rémunération ;

Le Comité peut, au cas où des circonstances particulières l'exigent, proposer au Conseil de faire diligenter par la Direction Générale des missions ou des enquêtes.

Le Président du Comité présente lors des séances du Conseil, la synthèse des travaux du Comité ainsi que les recommandations qu'il formule.

Le Comité soumet au Conseil, annuellement, son rapport d'activité.

5.1.2.3 Règles de fonctionnement

Fréquence

Le Comité se réunit six fois au moins par an sur convocation de son Président et chaque fois qu'il le juge utile.

Quorum

Le Comité ne peut délibérer valablement sans la présence de trois au moins de ses membres. En cas d'empêchement du Président, la présidence est confiée à l'un des membres du Comité choisi par ses pairs.

Décisions du Comité

Les décisions sont prises à la majorité des membres présents ; en cas de partage des voix, la question est soumise au Conseil.

Les délibérations du Comité sont consignées dans un procès-verbal de réunion, qui est transmis à tous les membres du Conseil lors de sa prochaine réunion.

Secrétariat

Le secrétariat est assuré par le Contrôle Général. A ce titre, il est chargé en collaboration avec la Direction PMO Banque de :

- préparer les projets d'ordre du jour qu'il soumet, au préalable, au

Chapitre 5

Président du Comité ;

- gérer les relations avec les structures de la Banque concernées par l'ordre du jour ;
- Assurer la collecte et la centralisation de tout document préparé pour les besoins du Comité ;
- élaborer les procès-verbaux de chaque réunion du Comité.

5.1.2.4 Relations avec la Direction Générale et les autres structures de la banque

Pour les besoins de l'exercice de ses missions, la Direction Générale met à la disposition du Comité tout document ou information utiles. Dans ce cadre, les différentes structures de la banque communiquent au Secrétariat du Comité, notamment les documents suivants :

- les rapports des missions de contrôle ainsi que le suivi des recommandations ;
- la documentation relative aux moyens destinés à assurer le bon fonctionnement du contrôle interne ;
- les notes sur la stratégie de développement de la Banque et les projections financières ;
- les états financiers intermédiaires et annuels avant leur transmission au Conseil pour approbation ;
- les notifications des résultats des contrôles sur pièces et sur place de la Banque Centrale de Tunisie ;
- les rapports des contrôles effectués par les autorités publiques compétentes et les Commissaires aux Comptes ;
- les rapports des agences de notation ;
- les rapports mentionnés aux articles 52 et 53 de la circulaire BCT n°2006-19 relative au contrôle interne.

5.1.3 Charte du Comité Exécutif de Crédit

Conformément aux dispositions des articles 23 et 24 de la Circulaire de la Banque Centrale de Tunisie n° 2011-06 du 20 Mai 2011 renforçant les règles de bonne gouvernance dans les établissements de crédit, le Conseil d'Administration («le Conseil») de la Banque Internationale Arabe de Tunisie a institué un Comité exécutif de crédit (« le Comité »).

La composition, les attributions et les règles de fonctionnement du Comité sont fixées conformément aux dispositions de la présente Charte, et aux principes énoncés dans le code de Gouvernance de la Banque.

5.1.3.1 Composition

Membres

Le Comité exécutif de crédit est une émanation du Conseil d'administration, dont les membres sont nommés par ce dernier. Il compte au moins 3 membres, ne siégeant dans aucun autre comité. Leurs mandats doivent concorder avec leurs mandats au Conseil.

Les membres du Comité et en particulier les membres non administrateurs, doivent jouir d'une solide qualification et d'une bonne expertise dans le crédit ou être prêts et aptes à acquérir les connaissances dans un délai raisonnable.

En cas de vacance d'un poste dans le Comité, le Conseil doit sans délai combler cette vacance. Aussi, le Conseil peut décider de remplacer un membre du Comité à n'importe quel moment.

Président

Le président du Comité est désigné par le Conseil.

Quorum

Le quorum est fixé à trois membres. En cas d'empêchement du président, la présidence du Comité est confiée à un autre membre du Comité, ayant la qualité d'administrateur, choisi par ses pairs.

Secrétariat

Le secrétariat est assuré par le département risques, structure chargée de la gestion du crédit. A ce titre, il est chargé de :

- Préparer les projets d'ordre du jour qu'il soumet, au préalable, au Président du Comité ;
- Gérer les relations avec les structures de la Banque concernées par l'ordre du jour ;
- Assurer la collecte et la centralisation des documents préparés pour les besoins du Comité ;
- Elaborer les procès-verbaux de chaque réunion du Comité.

Suivi de la mise en place des décisions prises par le Comité

Le suivi de la mise en place des décisions prises par le Comité est assurée par la Direction PMO Banque.

5.1.3.2 Attributions

Le Comité exécutif de crédit a pour mission d'examiner l'activité de financement de la banque.

A ce titre, il donne son avis au conseil sur certaines catégories de crédit, dont notamment :

- Les crédits de restructuration dont le montant et la durée dépassent des limites fixées par le conseil ;
- Les crédits qui entraîneraient un dépassement des engagements par

Chapitre 5

rapport aux seuils fixés par le comité des risques et approuvés par le conseil ;

- Les crédits accordés, restructurés ou radiés au bénéfice des personnes ayant des liens avec la banque au sens de l'article 23 de la loi n°2001-65 du 10 juillet 2001 relative aux établissements de crédit et de l'article 200 du code des sociétés commerciales ;

- Les crédits accordés aux clients classés chez la banque ou chez d'autres établissements de crédit, au sens de la circulaire BCT n°91-24 ;

- Les créances classées auprès de la banque ou auprès d'autres établissements de crédit au sens de la circulaire BCT n° 91-24 ;

- Les abandons et les pertes dépassant la limite fixée par le conseil.

Il peut présenter des recommandations pour la révision de la politique de financement de la banque concernant particulièrement :

- La répartition des crédits par nature, par région et par secteur économique ;

- Les limites maximales de concentration des risques par bénéficiaire.

Réunions

Le Comité se réunit aussi souvent qu'il le juge utile, mais au moins six fois par an, sur convocation de son Président. Sauf urgence, la convocation doit se faire au moins une semaine à l'avance. Le Président est tenu de convoquer une réunion du Comité lorsque l'un des membres le lui demande.

Seuls les membres du Comité exécutif de crédit sont autorisés à assister aux réunions du Comité exécutif de crédit. Toutefois, le Comité peut inviter tout responsable interne de la banque à prendre part à toute ou une partie d'une séance d'un Comité, lorsque sa présence est jugée utile.

Les décisions sont prises à la majorité des membres présents. En cas de partage des voix, la question est soumise au Conseil.

Il est interdit aux membres du conseil non dirigeants de prendre part aux décisions soumises au comité exécutif de crédit, dans le cas où leur présence implique une situation de conflit d'intérêts ou un accès non justifié à une information privilégiée.

Reporting

Un procès-verbal est établi après chaque séance par le secrétaire du Comité, où sont consignés les avis sur les crédits examinés. Il est transmis à tous les membres du Conseil lors de la réunion suivante du Conseil.

Le membre PMO Banque en charge du suivi de la mise en place des décisions prise par le Comité adresse des extraits du procès-verbal signé aux personnes désignées pour accomplir des actions ou aux destinataires d'informations.

Le Comité soumettra au Conseil un rapport annuel sur l'activité de crédit de la banque, à l'occasion de la tenue de la réunion relative à l'examen des états financiers annuels de la banque. Ce rapport détaillera notamment l'activité du comité.

Le membre PMO Banque présente au début de chaque réunion un rapport sur l'état d'avancement des décisions prises lors des précédentes réunions.

Évaluation

Le Comité exécutif de crédit revoit chaque année les modalités de son fonctionnement, examine sa propre efficacité et met en œuvre tout changement nécessaire après approbation du Conseil.

5.1.3.3 Relations avec le Conseil et avec les structures opérationnelles de la banque

Le Conseil autorise le Comité à :

- Examiner tout domaine entrant dans le cadre de ses attributions ;

- Recevoir des autres structures de la banque et de la direction générale, toutes les informations nécessaires à l'accomplissement de sa mission et se faire communiquer tous les documents qu'il estime utiles en particulier :

- Les rapports de contrôle effectués par les autorités publiques compétentes, les commissaires aux comptes...

- Des études macroéconomiques, sectorielles, régionales ou spécifiques rétrospectives ou prospectives ;

- Les notes sur la stratégie de développement de la Banque et les projections financières ;

- Les rapports des agences de notation ;

- Les notifications des résultats de contrôle sur pièces et sur place de la banque centrale.

Le Comité peut proposer au Conseil, de faire entreprendre par la direction générale toute mission ou enquête, lorsque des circonstances particulières l'exigent.

5.1.4 Charte du Comité des Risques

Conformément aux dispositions des articles 23 et 27 de la Circulaire de la Banque Centrale de Tunisie n° 2011-06 du 20 Mai 2011 renforçant les règles de bonne gouvernance dans les établissements de crédit, le Conseil d'Administration («le Conseil») de la Banque Internationale Arabe de Tunisie a institué un Comité des risques (« le Comité »).

Chapitre 5

La composition, les attributions et les règles de fonctionnement du Comité sont fixées conformément aux dispositions de la présente Charte, et aux principes énoncés dans le code de Gouvernance de la Banque.

5.1.4.1 Composition

Membres

Le Comité des risques est une émanation du Conseil d'administration, dont les membres sont nommés par ce dernier. Il compte au moins 3 membres, ne siégeant dans aucun autre comité. Leurs mandats doivent concorder avec leurs mandats au Conseil.

Les membres du Comité doivent jouir d'une solide qualification et d'une bonne expertise dans la gestion des risques bancaires ou être prêts et aptes à acquérir les connaissances dans un délai raisonnable.

Les membres de la direction générale ne peuvent pas être membres du Comité des risques.

En cas de vacance d'un poste dans le Comité, le Conseil doit sans délai combler cette vacance. Aussi, le Conseil peut décider de remplacer un membre du Comité à n'importe quel moment.

Président

Le président du Comité est désigné par le Conseil et doit être obligatoirement un administrateur indépendant (au sens de l'article 13 de la circulaire BCT 2011-06 du 20 Mai 2011), jouissant d'une solide qualification et d'une bonne expertise dans la gestion des risques.

Quorum

Le quorum est fixé à trois membres. En cas d'empêchement du président,

la présidence du Comité est confiée à un autre membre du Comité, ayant la qualité d'administrateur, choisi par ses pairs.

Secrétariat

Le secrétariat est assuré par le département risques, structure chargée de la surveillance du risque.

A ce titre, il est chargé en collaboration avec la Direction PMO Banque de :

- Préparer les projets d'ordre du jour qu'il soumet, au préalable, au Président du Comité ;
- Gérer les relations avec les structures de la Banque concernées par l'ordre du jour ;
- Assurer la collecte et la centralisation des documents préparés pour les besoins du Comité ;
- Elaborer les procès-verbaux de chaque réunion du Comité.

Suivi des décisions prises par le Comité

Le suivi de la mise en place des décisions prises par le Comité est assuré par la Direction PMO Banque.

5.1.4.2 Attributions

Le Comité des risques a pour mission d'aider le Conseil à s'acquitter de ses responsabilités relatives à la gestion et surveillance des risques et au respect de la réglementation et des politiques arrêtées en la matière.

Dans ce cadre, il est appelé à :

- Concevoir et mettre à jour la stratégie de gestion de tous les risques encourus par la banque y compris les risques de crédit, de marché, de liquidité et opérationnel, en prenant en considération l'appétit du risque du conseil, la situation financière de la banque et sa capacité à gérer et contrôler les risques dans le cadre de

cette stratégie ;

- Fixer les limites d'exposition et les plafonds opérationnels pour tous les risques. Pour le risque de crédit, il s'agit des limites par contrepartie, groupe, classe de risque, secteur d'activité, région ou nature de crédit ;
- Approuver les systèmes de mesure et de surveillance des risques, les outils et les normes d'appréciation des risques ainsi que les délégations de pouvoir en matière de prise de risques ;
- Contrôler le respect par la direction générale de la stratégie de gestion des risques arrêtée par le Conseil ;
- Analyser l'exposition de la banque à tous les risques qu'elle encourt y compris les risques de crédit, de marché, de liquidité et opérationnel et contrôler le respect des limites d'exposition ;
- Evaluer la politique de provisionnement et s'assurer de l'adéquation permanente des fonds propres ;
- Etudier les risques découlant des décisions stratégiques du Conseil ;
- Examiner les scénarios de stress testing et en analyser les résultats ;
- Approuver les plans de continuité d'activité ;
- Donner son avis au Conseil sur la désignation du responsable du département risques et sur sa rémunération ;
- Veiller à ce que la fonction risques et les autres entités concernées soient dotés des moyens humains et logistiques nécessaires pour s'acquitter efficacement de leur mission ;
- Proposer au conseil des méthodologies d'intégration de la composante risque dans les critères de performance ;
- Assurer le suivi des crédits accordés aux clients dont les engagements

Chapitre 5

dépassent les montants prévus à l'article 7 de la circulaire BCT 91-24 du 17 décembre 1991 relative à la division et la couverture des risques et au suivi des engagements.

5.1.4.3 Règles de fonctionnement

Réunions

Le Comité se réunit aussi souvent qu'il le juge utile, mais au moins six fois par an, sur convocation de son Président. Sauf urgence, la convocation doit se faire au moins une semaine à l'avance. Le Président est tenu de convoquer une réunion du Comité lorsque l'un des membres le lui demande.

Seuls les membres du Comité des risques sont autorisés à assister aux réunions du Comité des risques. Toutefois, le Comité peut inviter tout responsable interne de la banque à prendre part à tout ou partie d'une séance d'un Comité, lorsque sa présence est jugée utile.

Les décisions sont prises à la majorité des membres présents. En cas de partage des voix, la question est soumise au Conseil.

Reporting

Un procès-verbal est établi après chaque séance par le secrétaire du Comité, où sont consignées entre autre les recommandations d'actions correctrices pour améliorer la maîtrise des risques de la banque. Il est transmis à tous les membres du Conseil lors de la réunion suivante du Conseil.

Le Secrétaire adresse des extraits du procès-verbal signé aux personnes désignées pour accomplir des actions ou aux destinataires d'informations.

Le Comité soumettra au Conseil un rapport annuel sur la gouvernance des risques au sein de la banque, à l'occasion de la tenue de la réunion relative à l'examen des états financiers annuels de la banque. Ce rapport détaillera notamment l'activité du comité.

Évaluation

Le Comité des risques revoit chaque année les modalités de son fonctionnement, examine sa propre efficacité et met en œuvre tout changement nécessaire après approbation du Conseil.

5.1.4.4 Relations avec le Conseil et avec les structures opérationnelles de la banque

Le Conseil autorise le Comité à :

- Examiner tout domaine entrant dans le cadre de ses attributions ;
- Recevoir des autres structures de la banque et de la direction générale, toutes les informations nécessaires à l'accomplissement de sa mission et se faire communiquer tous les documents qu'il estime utiles en particulier :
 - Les rapports de contrôle effectués par les autorités publiques compétentes, les commissaires aux comptes...
 - Des études macroéconomiques, sectorielles, régionales ou spécifiques rétrospectives ou prospectives ;
 - Les notes sur la stratégie de développement de la Banque et les projections financières ;
 - Les rapports de performance sociale et environnementale ;
 - Les rapports des agences de notation ;
 - Les notifications des résultats de contrôle sur pièces et sur place de la banque centrale.

Le Comité peut proposer au Conseil, de faire entreprendre par la direction générale toute mission ou enquête, lorsque des circonstances particulières l'exigent.

5.1.5 Composition du Conseil d'Administration et fréquence de ses réunions

5.1.5.1 Composition du Conseil d'Administration actuel

Le Conseil d'Administration de la BIAT est composé actuellement de dix membres.

Chapitre 5

Nom	Date d'expiration du mandat	Dernier poste important occupé dans la BIAT	Fonction principale occupée
Ismail MABROUK Président	AGO qui va statuer sur les comptes de l'exercice 2016		Président du Conseil d'Administration de la BIAT
Tahar SIOUD Membre indépendant	//		Ex - vice-Gouverneur de la BCT et ex-SEAE[*]
Karim MILAD	//		Président Directeur Général de TTS
Mohsen HACHICHA	//		Président du groupe HACHICHA
Hichem DRISS	//		Président Directeur Général de la chaîne Marhaba
Guido OTTOLENGHI Représentant d'Intesa Sanpaolo SpA	//		PDG d'une société de service en Italie
Jean MESSINESI Membre indépendant	//		Ex-directeur de banque HSBC - France
Fathi MESTIRI Représentant des petits porteurs	AGO qui va statuer sur les comptes de l'exercice 2017		Ex-PDG de « BNP- Paribas EL DJAZAIR »
Mohamed Afif CHELBI Membre indépendant	AGO qui va statuer sur les comptes de l'exercice 2016		Ex-ministre de l'industrie et de la technologie
Mehdi SETHOM Membre indépendant	AGO qui va statuer sur les comptes de l'exercice 2016		Analyste financier auprès de « Mediterranean corporate finance »

[*] : Secrétaire d'Etat aux affaires étrangères

Le secrétariat du conseil est assuré par Madame Lamia ZEGHAL, cadre de la Banque.

5.1.5.1 Fréquence des réunions du Conseil d'Administration au courant de l'exercice 2014

En 2014, le Conseil d'administration a tenu cinq réunions.

	Réunion du 12 mars 2014	Réunion du 23 avril 2014	Réunion du 23 mai 2014	Réunion du 17 sept. 2014	Réunion du 18 déc. 2014
Nombre de présences	7	9	10	10	7

5.1.6 Composition du Comité Permanent d'Audit Interne et fréquence de ses réunions

5.1.6.1 Composition

- **M. Tahar SIOUD** : Président
- **M. Jean MESSINESI**
- **M. Guido OTTOLENGHI**

5.1.6.2 Fréquence des réunions

En 2014, le Comité Permanent d'Audit Interne s'est réuni cinq fois :

Chapitre 5

	Réunion du 18 fév. 2014	Réunion du 10 mars 2014	Réunion du 23 avril 2014	Réunion du 28 août 2014	Réunion du 17 sept. 2014
Nombre de présences	2	2	2	3	3

5.1.7 Composition du Comité Exécutif de Crédit et fréquence de ses réunions

5.1.7.1 Composition

- M. Mohamed AGREBI : Président
- M. Mohsen HACHICHA
- M. Fathi MESTIRI
- M. Mehdi SETHOM

5.1.7.2 Fréquence des réunions

Le Comité Exécutif de Crédit a tenu cinq réunions en 2014 :

	Réunion du 11 mars 2014	Réunion du 22 avril 2014	Réunion du 16 sept. 2014	Réunion du 13 nov. 2014	Réunion du 12 déc. 2014
Nombre de présences	3	3	4	4	4

5.1.8 Composition du Comité des Risques et fréquence de ses réunions

5.1.8.1 Composition

- M. Mohamed Afif CHELBI : Président
- M. Karim MILAD
- M. Hichem DRISS

5.1.8.2 Fréquence des réunions

Le Comité des Risques, dont les membres ont été désignés par le Conseil d'Administration du 23 mai 2014, a tenu deux réunions en 2014 :

	Réunion du 12 sept. 2014	Réunion du 25 nov. 2014
Nombre de présences	3	3

5.1.9 Organisation de l'établissement et ses lignes de métiers

La BIAT est organisée en :

- Direction Générale Banque de détail ;
- Direction Générale Ressources ;
- Pôle Stratégie et Banque de Financement et d'Investissement.

Le réseau d'agences est structuré en 14 zones, lesquelles sont regroupées en 4 directions régionales.

Chapitre 5

5.1.10 Composition détaillée des fonds propres

	2010	2011	2012	2013	2014
Actif net pondéré (en MD)	4 888,3	5 407,4	5 611,7	6 124,4	6 508,0
Total capitaux propres nets de base (en MD)	466,9	480,0	525,3	555,5	609,7⁽¹⁾
Ratio de couverture des risques (Tier 1))	9,55%	8,90%	9,36%	9,07%	9,37%
Fonds propres complémentaires (en MD)	48,8	58,2	39,2	29,9	82,9
Total fonds propres nets	515,8	538,1	564,5	585,3	692,6
Ratio de couverture des risques Global	10,55%	9,95%	10,06%	9,56%	10,64%⁽²⁾

(1) Après affectation du résultat de l'exercice par l'Assemblée Générale

(2) Ratio réglementaire de 10%

5.1.11 Structure de l'actionariat et droits de vote au 31/12/2014

ACTIONNAIRES	NOMBRE D' ACTIONS	PART EN %
A/ Actionnaires étrangers	1 419 529	8,35%
INTESA SANPAOLO S.p.A	1 157 787	6,81%
Autres	261 742	1,54%
B/ Actionnaires tunisiens	15 580 471	91,65%
HOLDING MAGHREB FINANCE	3 469 647	20,41%
MAGHREB FINANCIERE HOLDING	2 314 748	13,62%
MENINX HOLDING	1 367 982	8,05%
T.T.S FINANCIERE	661 118	3,89%
HABIB KAMMOUN	586 577	3,45%
INOPLAST FINANCIERE HOLDING	510 085	3,00%
IFICO	509 758	2,84%
KARIM MILAD	420 909	2,48%
T.T.S	390 964	2,30%
G.A.T	289 654	1,70%
HEND FAKHFAKH	263 300	1,55%
KHALED FAKHFAKH	241 840	1,42%
MOHSEN HACHICHA	236 575	1,39%
DORRA MILAD	184 432	1,08%
MERIAM MILAD	183 061	1,08%
Autres	3 755 021	22,09%
Total	17 000 000	100,00%

Les 17.000.000 actions représentant le capital de la banque comportent 17.000.000 droits de vote.

Chapitre 5

5.1.12 Obligations et engagements de la banque envers les dirigeants

Les obligations et engagements envers les dirigeants tels que visés à l'article 200 nouveau II-5 du code des sociétés commerciales se présentent comme suit :

- L'ancien Président Honoraire du conseil d'administration, a bénéficié d'avantages en nature consistant en la prise en charge des frais accessoires liés au logement ainsi que les charges patronales qui en découlent. Ces avantages qui ont été fixés par le conseil d'administration du 13 Mars 2007, s'élèvent au titre de l'exercice 2014 à un montant brut de 12mD.

- La rémunération de l'ancien Directeur Général est fixée par les comités de rémunération issus des conseils d'administration du 29 Mai 2007 et du 23 Mai 2014. Cette rémunération s'est élevée au titre de l'exercice 2014 pour la période allant du 1^{er} Janvier au 30 Mai à un montant brut de 1.830mD y compris des charges patronales de 380mD, elle englobe outre le salaire, les indemnités, le solde de tout compte et l'indemnité de départ, la prise en charge d'une retraite prévoyance. Le Directeur Général bénéficiait également d'une voiture de fonction avec chauffeur et prise en charge de frais d'utilité.

En outre, le conseil d'administration dans sa réunion du 23 Mai 2014 a décidé la cession par la BIAT d'une voiture particulière Mercedes totalement amortie pour un prix de 25mD au profit de son ancien Directeur Général.

- La rémunération du nouveau Directeur Général est fixée par le comité de rémunération issu du conseil d'administration du 23 Mai 2014. Cette rémunération s'est élevée au titre de l'exercice 2014 pour la période du

1^{er} Juin 2014 au 31 Décembre 2014 à un montant brut de 235mD y compris des charges patronales de 49mD, elle englobe outre le salaire et les indemnités, la prise en charge d'une retraite prévoyance. Le Directeur Général bénéficie également d'une voiture de fonction avec chauffeur et prise en charge de frais annexes.

- La rémunération du Directeur Général Adjoint en charge des Ressources de la BIAT est fixée par le comité de rémunération issu du conseil d'administration réuni le 23 Mai 2014, et s'est élevée pour la période du 1^{er} Juin 2014 au 31 Décembre 2014 à un montant brut de 197mD y compris des charges patronales de 42mD, elle englobe outre le salaire et les indemnités, la prise en charge d'une retraite prévoyance.

- La rémunération du Directeur Général Adjoint en charge de la Banque de Détail de la BIAT est fixée par le comité de rémunération issu du conseil d'administration réuni le 23 Mai 2014, et s'est élevée pour la période du 1^{er} Juin 2014 au 31 Décembre 2014 à un montant brut de 201mD y compris des charges patronales de 42mD, elle englobe outre le salaire et les indemnités, la prise en charge d'une retraite prévoyance.

- Les membres du conseil d'administration sont rémunérés par des jetons de présence fixés par l'assemblée générale ordinaire du 23 Mai 2014. Ces jetons de présence s'élèvent pour l'exercice 2014 à un montant brut de 450mD. En outre, les administrateurs siégeant à la délégation du conseil d'administration, au niveau du comité permanent d'audit interne, du comité exécutif du crédit et du comité des risques, ont bénéficié de rémunérations brutes au titre de l'exercice de 72mD.

5.2 Direction Générale

5.2.1 Directeur Général

Suivant procès-verbal du Conseil d'Administration du 18 Décembre 2013, Monsieur Mohamed AGREBI a été nommé en tant que Directeur Général de la Banque et ce à partir de la date de tenue de l'Assemblée Générale Ordinaire qui statuerait sur les comptes de l'exercice 2013.

Le Conseil d'Administration qui s'est tenu le 23 Mai 2014 à l'issue de ladite Assemblée, a entériné cette nomination pour un mandat de trois ans échéant à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire appelée à statuer sur les comptes de l'exercice 2016.

5.2.2 Directeurs Généraux Adjoins

Suivant procès-verbal du Conseil d'Administration du 12 Mars 2014, Messieurs Messieurs Hechmi LAKRICHE et Thameur DERBEL ont été nommés en tant que Directeurs Généraux Adjoins chargés respectivement de la Banque de détail et des Ressources.

5.3. Commissaires aux comptes

Le mandat des deux commissaires aux comptes de la BIAT a été renouvelé par l'Assemblée Générale Ordinaire du 21 Juin 2013 pour une période de trois ans, expirant à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire, statuant sur les comptes de l'exercice 2015.

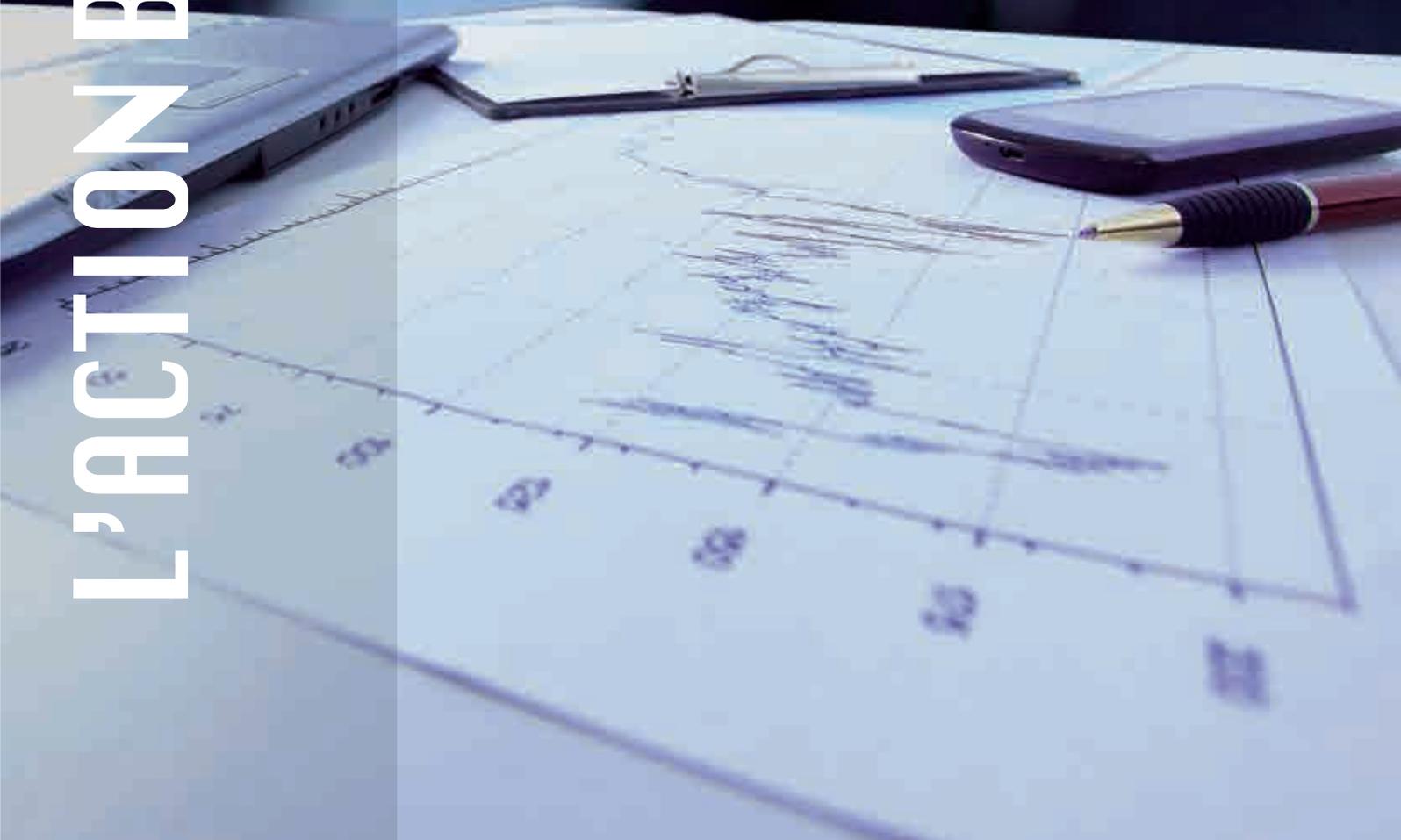
Ces deux commissaires aux comptes sont :

ECC-MAZARS

Les commissaires aux comptes associés MTBF/ PriceWaterHouse-Coopers

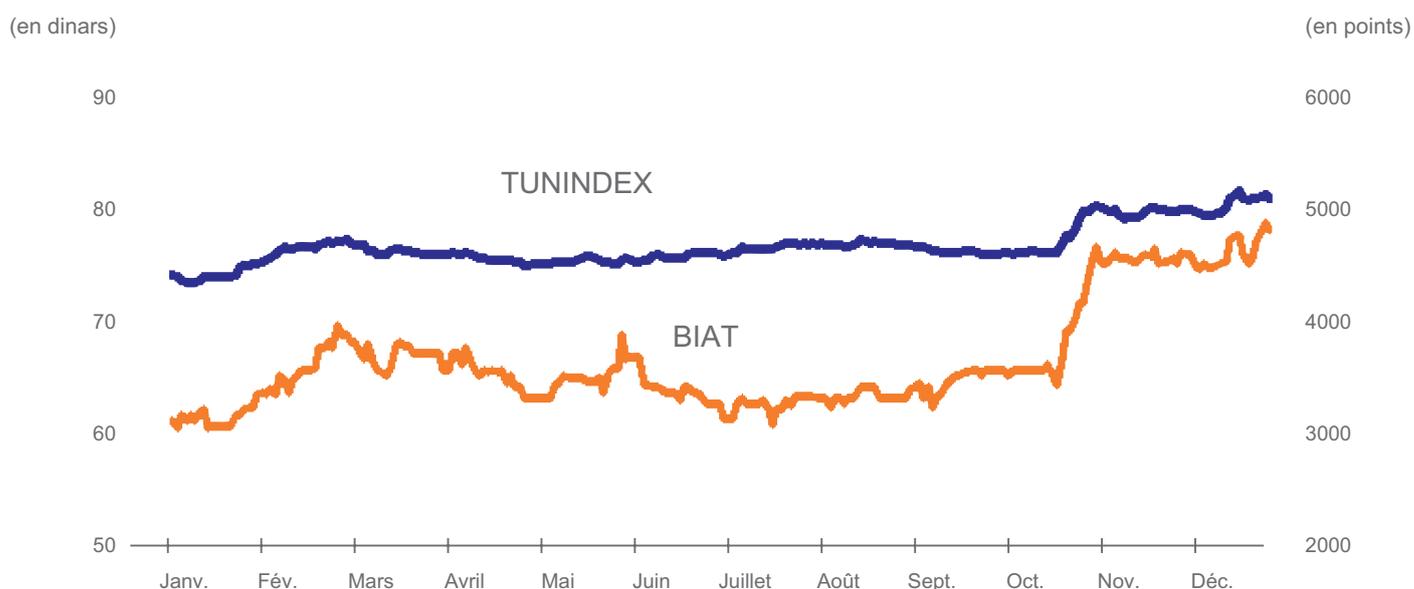


L'ACTION BIAT EN BOURSE



6. L'ACTION BIAT EN BOURSE

6.1 Evolution du cours de l'action BIAT en 2014



Le titre BIAT a clôturé l'année 2014 à 78 dinars, enregistrant ainsi un taux de rendement de 33,6%, par rapport à l'année 2013.

La BIAT a représenté à fin 2014 la troisième capitalisation boursière de la place avec 1326MD.

Le nombre de titres BIAT échangés pour toute l'année 2014 s'est établi à 942 993.

Actionnaires	2013	2014
Capital social		
* En nombre d'actions	17 000 000	17 000 000
* En millions de dinars	170,0	170,0
Cours plus haut/ plus bas (en dinars)	71,290 / 60,000	79,820 / 60,250
Cours de clôture (en dinars)	60,250	78,000
Bénéfice après modification comptable par action (en dinars)	4,238	6,022
P.E.R	14,2	12,9
Dividende par action (en dinars)	2,500	3,000 *
Capitalisation boursière (en MD)	1 024,3	1 326,0

[*] : Sous réserve de l'approbation de l'Assemblée Générale Ordinaire

Chapitre 6

6.2 Actions de communications financières effectuées

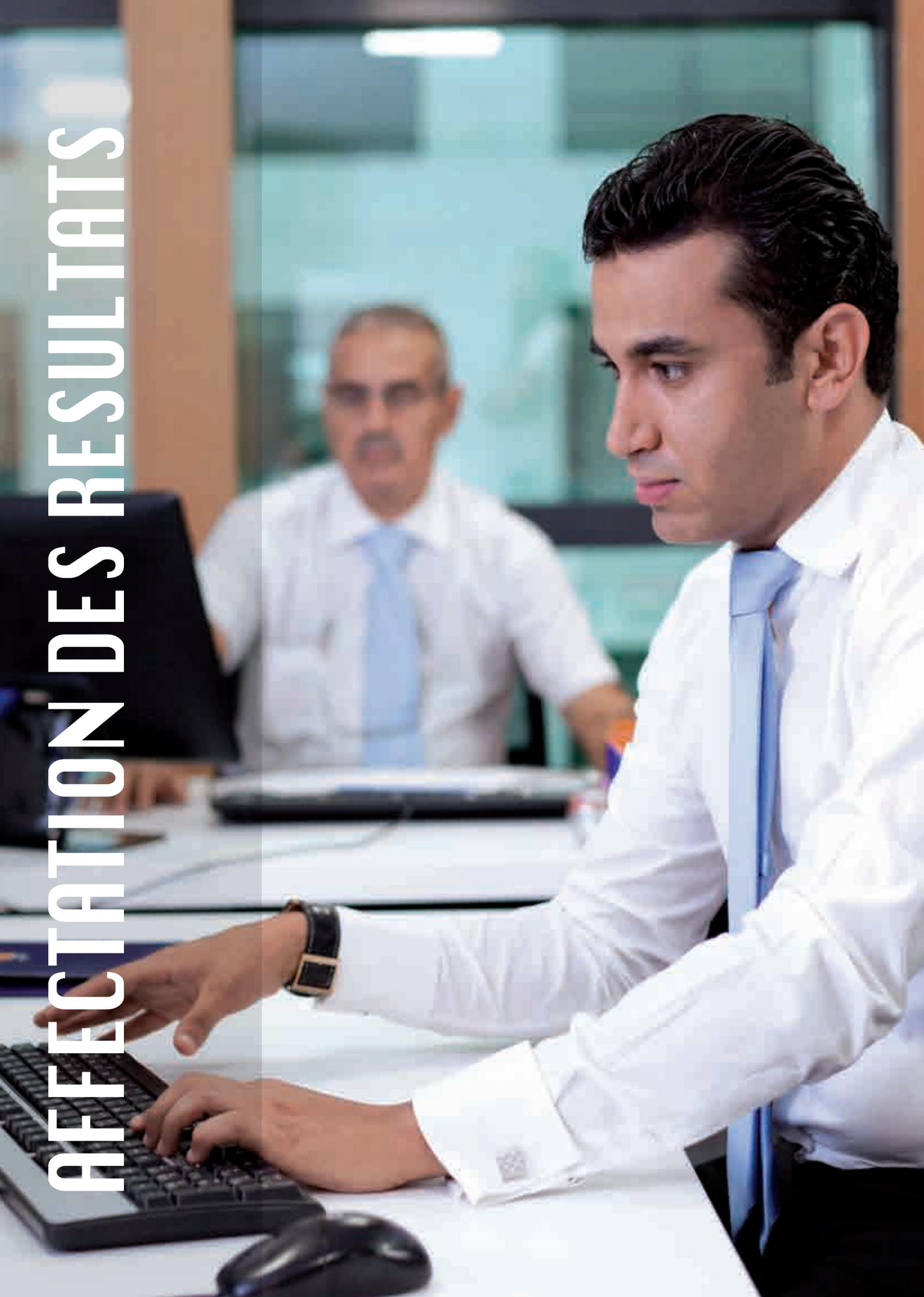
Conformément à sa stratégie de communication, la BIAT a continué en 2014 à communiquer avec ses actionnaires à travers la diffusion de la lettre à l'actionnaire.

De même, plusieurs séances one to one ont été organisées en 2014 avec des analystes, des gestionnaires de fonds, des agences de notation, etc.





AFFECTATION DES RESULTATS



7. AFFECTATION DES RESULTATS

7.1 Dispositions statutaires concernant l'affectation des résultats

Les produits nets, déduction faite de toutes les charges y compris amortissements et provisions constituent les bénéfices.

1/ Sur les bénéfices nets ainsi établis, il est d'abord prélevé :

a- toutes réserves légales que la Société est tenue de constituer dans les

conditions prévues par la législation en vigueur ;

b- toutes sommes que l'Assemblée Générale, sur proposition du Conseil d'Administration, décide d'affecter à des fonds de réserves généraux ou spéciaux, ou de reporter à nouveau ;

c- un intérêt de 5% du montant libéré et non amorti des actions sans qu'en cas d'insuffisance de bénéfices pour effectuer ce paiement, il puisse être fait un précompte sur les résultats de l'exercice ultérieur ;

d- une somme de 10% des bénéfices à attribuer à un fonds social ou à l'association amicale du personnel de la Banque.

2/ Le reliquat augmenté des reports bénéficiaires des exercices antérieurs sera affecté comme dividende supplémentaire.



7.2 Tableau d'évolution des capitaux propres et des dividendes versés

	Capital Social	Prime d'émission	Réserves légales	Réserves ordinaires	Autres Réserves				Autres capitaux propres	Résultats reportés	Modifications comptables	Résultats reportés après Modifications comptables	Résultat de la période	Total
					Fonds social	Réserves pour plus-values sur cession de titres de participation	Réserves pour réinvestissement exonérés							
Capitaux Propres au 31/12/2012 avant affectation du Résultat	170 000	141 760	17 000	48 579	57 228	6 148	43 693	15	1 113		1 113	94 696	580 232	
Affectation AGO du 21/06/2013			13 000		9 470	30 005			-279		-279	-52 196	-	
Dividendes												-42 500	-42 500	
Transfert des Réserves				1 247		-1 247								
Capitaux Propres au 31/12/2012 après affectation du Résultat	170 000	141 760	17 000	62 826	66 698	4 901	73 698	15	834		834		537 732	
Capitaux Propres au 31/12/2013 avant affectation du Résultat	170 000	141 760	17 000	62 826	67 030	4 901	73 698	9	834	-35 613	-34 779	107 658	610 103	
Modification comptable										35 613	35 613	-35 613		
Affectation AGO du 23/05/2014					7 205	22 565			-225		-225	-29 545	-	
Dividendes												-42 500	-42 500	
Transfert des Réserves				3 211		-3 211							-	
Capitaux Propres au 31/12/2013 après affectation du Résultat	170 000	141 760	17 000	66 038	74 235	1 690	96 263	9	609		609		567 603	
Capitaux Propres au 31/12/2014 avant affectation du Résultat	170 000	141 760	17 000	66 038	74 563	1 690	96 263	3	609		609	102 376	670 302	
Affectation AGO du 01/06/2015					10 238	28 749			42 989		42 989	-81 976	-	
Dividendes		-30 000									-600	-20 400	-51 000	
Transfert des Réserves				1 690		-1 690							-	
Capitaux Propres au 31/12/2014 après affectation du Résultat	170 000	111 760	17 000	67 728	84 801	125 012		3	42 998		42 998		619 302	



CONTROLE DES COMPTES



8. ACTIVITÉ DU COMITÉ PERMANENT D'AUDIT INTERNE CONCERNANT LE CONTRÔLE DES COMPTES

8.1 Rapport d'activité du Comité Permanent d'Audit Interne sur l'exercice 2014

En 2008, le Conseil d'Administration de la BIAT, conformément à la réglementation en vigueur, a institué un Comité Permanent d'Audit Interne, placé sous son autorité.

Ce Comité assiste le Conseil dans la préparation de ses décisions stratégiques et dans la mise en œuvre de son devoir de surveillance ; il a pour principales missions :

- de veiller à la cohérence des systèmes de mesure, de surveillance et de maîtrise des risques ;
- de s'assurer de l'efficacité du système de contrôle interne ;
- d'examiner les états financiers avant leur présentation au Conseil ;
- de contrôler et de coordonner les activités des structures relevant du Contrôle Général.

Conformément à la décision du Conseil d'Administration du 23 Mai 2014, le Comité se compose de M. Tahar Sioud, en tant que président et de MM. Jean Messinesi et Guido Ottolenghi en tant que membres administrateurs. Les réunions du Comité se sont déroulées avec la participation de M. le Contrôleur Général et de M. le responsable de la Direction de l'Audit, structure chargée d'en assurer le secrétariat.

Le Comité s'est réuni à cinq reprises durant l'exercice 2014.

Le Comité a approuvé la nomination de Monsieur Issam Haj Kacem dans la

fonction de Responsable du Contrôle Général. Le Président du Comité a mis en exergue son expérience ainsi que les compétences qu'il a démontrées dans ses précédentes fonctions ; il a saisi cette occasion pour l'assurer du soutien du Comité et lui a souhaité plein succès dans ses nouvelles fonctions.

Le Comité a examiné les états financiers individuels et consolidés pour l'exercice 2013, ainsi que les états financiers arrêtés au 30 Juin 2014, avant qu'ils ne soient soumis au Conseil et ce, en présence des Commissaires aux Comptes ; à cette occasion, le responsable du Département Finance et Comptabilité a présenté un rapport sur les résultats de la banque ; les membres du Comité ont enregistré avec satisfaction que la BIAT arrivait en tête des banques de la place en matière de PNB et de marché des changes. Le comité s'est par ailleurs intéressé au litige opposant la banque à l'administration fiscale, en instance de jugement en appel.

Le Comité a également été tenu au courant de la liste des conventions passées avec les personnes ayant des liens avec la banque au sens de l'article 23 de la loi 2001-65 et de l'article 200 du code des sociétés commerciales.

Le Comité a pris connaissance du rapport d'activité de la banque de l'année 2013.

Dans le cadre de sa mission de contrôle des risques, le Comité a examiné plusieurs rapports traitant de la mesure et de la surveillance

du risque de crédit, du risque de règlement et de marché, du risque opérationnel ainsi que du risque de taux et de liquidité.

Le Comité a par ailleurs validé une étude menée par la Direction de l'Audit portant sur les mesures prises pour assurer le contrôle des activités externalisées et des bureaux de représentation à l'étranger ; Il a également pris connaissance d'un rapport sur l'évaluation, la mesure et le suivi de la sécurité des moyens de paiement émis ou gérés.

En outre, le Comité a examiné un rapport portant sur les actions réalisées et celles projetées pour la concrétisation des recommandations de l'Audit de l'exploitation informatique centrale. Il a, à cet effet, donné des directives pour le respect des délais annoncés pour la réalisation du plan d'actions présenté par le Département des Systèmes d'Information.

Les membres du Comité ont pris connaissance des caractéristiques du plan de continuité d'activité, des étapes déjà réalisées et des actions à programmer.

Le Comité a évalué le système de contrôle interne; dans ce cadre il a examiné les rapports d'activité des structures dépendant du Contrôle Général ; en étudiant les résultats de leurs travaux, et plus particulièrement les dysfonctionnements relevés. Dans ce cadre, le Comité a examiné et approuvé le programme des missions des structures relevant du Contrôle Général.

Chapitre 8

Le Comité s'est également intéressé à l'état d'avancement de la mise en place des recommandations formulées par les Commissaires aux Comptes dans leur Lettre de Direction de l'exercice 2013 et a apprécié les efforts déployés par les services de la banque pour la régularisation des insuffisances.

8.2 Examen des comptes financiers à fin décembre 2014

Les états financiers définitifs relatif à l'exercice 2014 ont été examinés et validés par le Comité Permanent d'Audit Interne du 21 Avril 2015.





BILAN SOCIAL



9. BILAN SOCIAL

9.1 Projet RH

Les principales actions menées dans le cadre du projet RH durant l'année 2014 sont les suivantes :

- Définition de la Politique du Capital Humain et sa diffusion auprès de tous les collaborateurs de la BIAT ;
- Elaboration des parcours de carrières concernant tous les métiers de la Banque ;
- Elaboration des processus relatifs au recrutement, à l'intégration des nouveaux arrivants et aux stages ;
- Mise à jour du Référentiel des emplois et compétences de la Banque avec la description des fiches de postes et des compétences requises y afférentes ;
- Planification des rencontres avec les managers de la Banque pour appuyer leur rôle de manager en tant que pilote du changement ;
- Diffusion d'une «News Letter» dédiée au projet RH afin de communiquer notre vision RH du capital humain ;
- Participation des Ressources Humaines à l'accompagnement dans le cadre du Projet Efficacité Opérationnelle ;
- Cadrage du projet de migration SIRH de l'ancienne version V5 vers la nouvelle version V9 et mise en place du lot 1 couvrant la gestion administrative et la paie sur le nouveau système HR ACCESS ;
- Identification des hauts potentiels, détermination des postes critiques par métier et l'établissement des plans de relève en collaboration avec les managers concernés ;
- Elaboration d'un nouveau système d'évaluation fondé sur les objectifs de performance et de compétences (standardisation des objectifs pour quelques métiers de la Banque) ;

- Application de la fixation des objectifs au titre de l'année 2014 pour 80% des collaborateurs BIAT suite à des campagnes de sensibilisation dans toutes les régions ;
- Participation à des Forum de recrutement afin de trouver des candidats talentueux et confirmer le positionnement de la BIAT en tant qu'employeur de référence.

9.2 Indicateurs RH

9.2.1 Evolution des effectifs

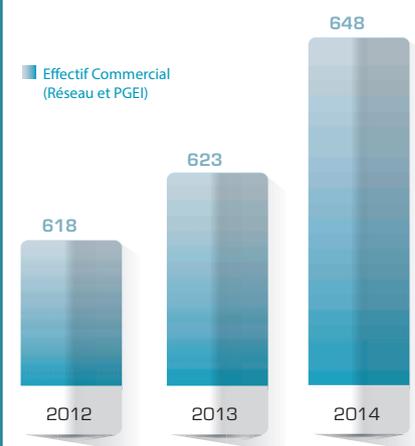
En 2014, la BIAT a procédé au recrutement de 25 salariés. Cette opération de recrutement externe s'est inscrite dans le cadre de l'accompagnement des besoins stratégiques de la banque.

Durant la période 2012-2014, l'effectif a baissé de 49 personnes pour s'établir à 2545 personnes au 31 Décembre 2014 contre 2594 en 2012.

On observe que le ratio de productivité (Effectif / Agence) est en amélioration constante en passant de 16,9 en 2012 à 13,7 en 2014. Ces gains de productivités sont essentiellement dus au nouveau système d'information et à l'efficacité opérationnelle au niveau du réseau. Toutefois, le ratio de productivité reste supérieur à la moyenne du secteur qui enregistre 10,4 personnes par agence. Le passage des services centraux au nouveau système d'information devrait apporter progressivement sa contribution dans les prochaines années.

Il faut cependant souligner que l'effectif commercial a augmenté de 30

personnes (+4,8%) durant la même période en passant de 618 personnes en 2012 (représente 23,8% de l'effectif) à 648 personnes en 2014 (représente 25,4% de l'effectif).



Evolution de l'effectif commercial

La structure de l'effectif entre le siège et le réseau ne cesse d'évoluer en faveur du réseau qui représente 55% de l'effectif total de la banque.

Par ailleurs, dans le but de trouver des candidats talentueux et désireux d'apporter leurs expériences et leur savoir, la BIAT a participé aux forums ATUGE Paris et ATUGE Tunis 2014 organisés par l'Association des Tunisiens des grandes écoles. En effet, **177** candidats de différentes disciplines (Ingénierie, Finance, Gestion, Economie, Statistiques, Commerce, etc.) ont déposé leur CV. **30** CV ont été présélectionnés et **3** candidats ont été recrutés.

9.2.2 Répartition des effectifs

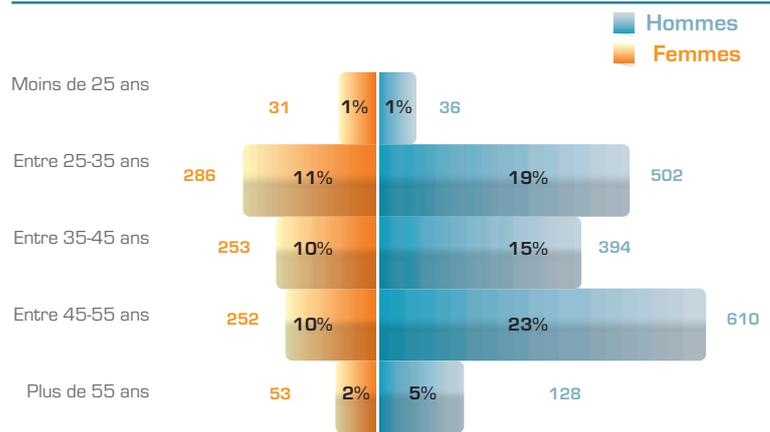
En 2014, la répartition Hommes-Femmes est respectivement de **66%** et **34%** (identique à la répartition en 2012)

Chapitre 9



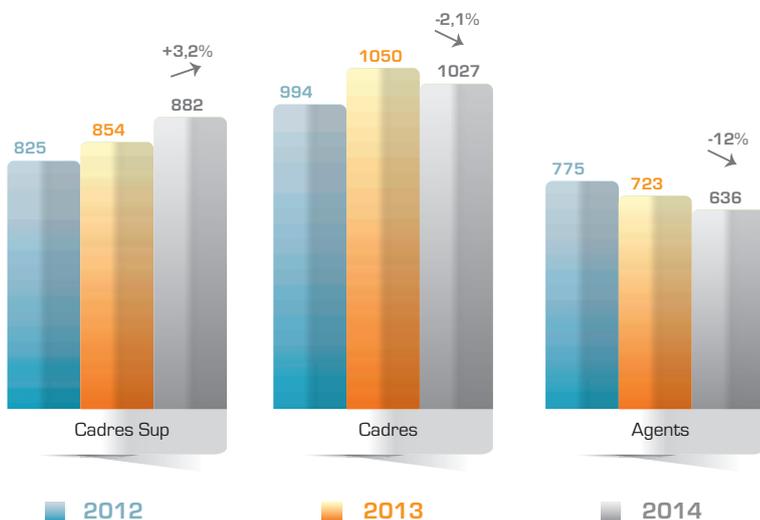
Hommes : 1670
Femmes : 875

Répartition des effectifs



Pyramide des âges en 2014

Cadres Sup : 882 / Cadres : 1027 / Agents : 636



Taux d'Encadrement 2012-2014

Le taux d'encadrement a progressé de +5 points passant de 1 819 à 1 909 cadres et cadres supérieurs durant la période 2012-2014 marquant la mutation qualitative de l'effectif en ligne avec une politique commerciale de proximité.

Chapitre 9

9.2.3 Départs

Le nombre total de départs de salariés s'est élevé à 120 en 2014 (contre 123 en 2012). Les principaux motifs de départs, par ordre d'importance, sont: les départs à la retraite anticipée (50, soit environ 41%), les départs à la retraite normale (24, soit environ 20%), les démissions (15 soit environ 12,5%), les départs longue durée pour cause de maladie (5 soit environ 4,1%), les mises en disponibilité (3 soit environ 2,5%), les licenciements (8 soit environ 6,6%) et autres (15 soit environ 12,5%). Le turn-over global s'élève à 4,5% en 2014, contre 4,4%, en 2012. Ce taux varie selon les pôles d'activités et les zones géographiques.

9.2.4 Activité Gestion des Stagiaires

La BIAT s'est engagée dans une démarche volontariste en matière d'insertion professionnelle des étudiants, en accueillant, durant l'année 2014, 1561 étudiants de différentes disciplines (Ingénierie, Finance, Gestion, Economie, Statistiques, Commerce, etc.) pour des stages d'initiation ou de perfectionnement (70%) et pour des projets de fin d'études (30%).

En outre, les stagiaires représentent, pour la BIAT, un vivier de recrutement des meilleurs talents. A ce titre, des conventions de partenariat ont été signées, entre la BIAT et quelques universités (Ecole Polytechnique, Sup'COM et ISCAE) et des centres sectoriels de formation professionnelle (GAMMARTH et HAMMAM LIF) pour assurer l'encadrement des meilleurs étudiants spécialisés dans le domaine bancaire.

	2012			2013			2014		
	Réseau	Services centraux	Total	Réseau	Services centraux	Total	Réseau	Services centraux	Total
Projets de Fin d'études	208	236	444	242	225	467	227	251	478
Stages d'initiation/ perfectionnement	654	427	1081	588	416	1004	706	377	1083
Total	862	663	1525	830	641	1471	933	628	1561

9.2.5 Evaluation

L'évaluation annuelle est un enjeu important pour la gestion des ressources humaines à la BIAT. C'est un outil de gestion individuelle et collective qui, à travers le résultat d'évaluation des compétences et des performances, sert comme critère de promotion et permet d'identifier les souhaits d'évolution de carrière et de mobilité des collaborateurs.

En 2014, un nouveau système d'évaluation fondé sur la fixation des objectifs a été élaboré dans le cadre du projet RH. Pour accompagner les managers dans l'utilisation de ce nouveau système d'évaluation, nous avons préparé une procédure d'entretien annuel d'évaluation, un guide d'entretien et un support de fixation des objectifs. Cette action a été appuyée par des sessions de formation pour les évaluateurs et des campagnes de sensibilisation pour les évalués afin de préparer l'application de ce nouveau système.

En 2014, le système de fixation des objectifs a été appliqué sur 2102 collaborateurs (80%).

9.2.6 Promotion

En 2014, la promotion conventionnelle de grade a enregistré un taux de 87% contre 89% en 2013. En effet, de nouveaux critères de promotion ont été retenus cette année afin de rationaliser les décisions.

9.2.7 Nomination & Mouvements de responsables de Points de Vente

Dans le cadre du développement du réseau d'agences, 25 Directeurs d'agences ont été nommés en 2014.

Par ailleurs, dans le cadre de l'action de rotation des Directeurs d'Agences ayant plus de 5 ans d'ancienneté dans la même Agence entamée en 2008, 25 Directeurs d'Agences ont été touchés par ce mouvement.

Suite à ces nouvelles nominations et mouvements de DA, le taux de Turn Over s'est élevé à 27% (contre 42% en 2012).

Chapitre 9

	2012	2013	2014	Total
Mouvements	44	18	25	87
Nouveaux Responsables d'Agences	21	15	25	61
Total (1)	65	33	50	148
Nombre d'Agences (2)	153	169	185	
Turn Over %	42%	20%	27%	

9.2.8 Mobilité

La mobilité interne, pour la BIAT, est privilégiée avant tout recrutement externe. Ce principe est adopté afin de susciter la motivation, l'engagement et l'enrichissement du parcours professionnel des collaborateurs. Depuis 2012, la mobilité des collaborateurs de la BIAT est facilitée par un accès dédié aux opportunités internes via la Bourse Interne d'Emploi et au projet de l'efficacité opérationnelle. En 2014, 279 collaborateurs ont changé de poste contre 501 en 2012.

	2012	2013	2014
Centraux-Centraux	243	46	30
Centraux-Réseau	29	7	7
Réseau-Réseau	217	159	214
Réseau-Centraux	12	19	28
Total	501	231	279
Turn Over %	19,3%	8,8%	10,9%

Au cours des trois dernières années, toutes les entités de la banque ont bénéficié de la mobilité avec un taux de mobilité moyenne (mobilité moyenne / effectif moyen) avoisinant 12%. Ce taux tendra à s'améliorer à partir de 2015 dans le cadre de la mise en œuvre des parcours de carrière par métiers afin de développer davantage la mobilité fonctionnelle et assurer la relève.

9.3 Centre de Développement des Compétences

Le Centre de Développement des Compétences (CDC) a pour mission de développer les compétences et les connaissances des collaborateurs de la banque et ce, dans le but de participer à l'amélioration de la qualité des services, et de permettre au personnel d'évoluer dans le cadre de parcours professionnels individualisés. Pour ce faire, il est un acteur clé dans les processus d'accueil et d'intégration des nouvelles recrues et de l'évolution de carrière dans le respect de la Politique du Capital Humain de la banque. Le CDC se compose d'une équipe de 10 personnes spécialisées dans l'ingénierie pédagogique, l'administration de la formation, l'évaluation et la capitalisation

des connaissances. Il comprend 12 salles de cours dotées d'équipements modernes et d'une agence école. Le CDC a constitué un corps de formateurs internes comprenant des compétences riches et variées et des organismes externes.

Dans le but de développer les compétences, le CDC offre des cursus de formation adaptés aux besoins de la banque et des collaborateurs tels que :

- **Le campus comprenant 11 cursus diplômants et 5 cycles certifiants**

1. Les formations diplômantes : dans les domaines de la banque, de la finance et du management en partenariat avec différents organismes et établissements universitaires. 112 collaborateurs ont bénéficié de ces formations.

2. Les formations certifiantes: destinées aux Directeurs d'Agences, aux analystes bancaires, aux conseillers commerciaux de banque, aux gestionnaires du risque crédit... etc. 60 collaborateurs ont bénéficié de ces formations.

3. Les cursus certifiants en gestion de projet, langues et comportements ont compté 174 inscrits.

Chapitre 9

- **Les Plans de Formation Agence, Siège et Managériaux** destinés aux collaborateurs en poste pour une maîtrise du métier, une montée en compétence et davantage de polyvalence. Ces plans ont concerné 1 560 personnes.

- **Les parcours nouvelles recrues et reconversion** : alternant des formations théoriques et des immersions sur site afin de favoriser l'intégration et la mobilité du personnel.

- **Les séminaires externes en Tunisie et à l'étranger**

Le CDC accompagne la banque dans :

- ses nouvelles activités ;
- la concrétisation de ses orientations ;
- la réalisation de ses projets stratégiques notamment, le projet Ressources Humaines, le projet nouveau système d'information Temenos T24 et le projet Efficacité Opérationnelle.

La capitalisation des connaissances constitue un volet important de l'activité du CDC. Le centre de documentation est doté d'une bibliothèque d'ouvrages spécialisés et a pour mission la collecte, le traitement et la diffusion de l'information par le biais de bulletins et newsletters électroniques. Il organise des conférences intitulées "Les Mardis du CDC" et des journées de lecture au siège de la banque.

Depuis 2010, le CDC s'est engagé dans une démarche d'amélioration continue de son organisation et de ses prestations par la mise en place d'un système de management de la qualité couronné par la certification ISO 9001 - 2008.

Plan d'action et perspectives pour l'année 2015 :

- le lancement des plans de formations 2015 ;
- le développement des partenariats avec des organismes de formation, écoles, universités tunisiennes et étrangères pour un transfert de savoir et de savoir-faire ;
- le lancement de cercles d'échange entre collaborateurs afin de créer une dynamique de gestion des connaissances ;
- Le développement de la communication autour du CDC sur l'intranet ;
- La mise en place d'un Contrat Programme du CDC afin de contractualiser ses relations avec les partenaires internes dans une démarche d'excellence opérationnelle ;
- Dans le cadre de la Responsabilité Sociale et Environnementale (RSE) de la banque, une formation sur l'accueil et la prise en charge du client handicapé dans l'agence bancaire sera organisée.

Les principaux indicateurs de la formation

Budget 2014 (en mD)	2 551
Taux de réalisation budgétaire	102%
Nombre de salariés formés	1885
Dépenses formation sur masse salariale	2%
Salariés formés sur effectif total	73%
Dépenses formation par salarié formé (en dinars)	1389
Moyenne d'heures de formation par salarié formé	17





ELEMENTS SUR LE CONTROLE INTERNE



Chapitre 10

10. ELEMENTS SUR LE CONTROLE INTERNE

10.1 Environnement du Contrôle Interne

10.1.1 Organisation Générale du Contrôle Interne

Le dispositif de Contrôle Interne à la BIAT est axé sur trois niveaux de contrôle indépendants mais complémentaires et matérialisés par un ensemble de processus, méthodes et mesures de sécurité et de contrôle. Il vise à assurer la maîtrise des risques de toute nature et à renforcer la régularité, la sécurité et l'efficacité des opérations.

Les deux premiers niveaux de contrôle sont assurés par les opérationnels, les responsables hiérarchiques et les unités opérationnelles indépendantes.

Le troisième niveau est du ressort des entités indépendantes relevant du Département Contrôle Général. Leur intervention se fait suivant un programme de missions validé préalablement par le Comité de Contrôle et par le Comité Permanent d'Audit Interne.

Ce niveau de contrôle est scindé en 2 dispositifs distincts :

- o Le Contrôle Permanent : Il est assuré par la Direction du Contrôle Permanent et la Direction Enquêtes et Anti-blanchiment.

Il a pour but de détecter de manière précoce les risques encourus, d'assurer de manière continue des contrôles à distance et sur sites

par le biais d'équipes dédiées et de fournir un reporting régulier sur les incidents et les insuffisances relevés et les actions d'amélioration à réaliser.

- o Le Contrôle Périodique : assuré par la Direction de l'Inspection et la Direction de l'Audit.

L'Audit vise principalement à garantir le respect des textes juridiques et réglementaires, à renforcer le dispositif de contrôle existant en appréciant les autres niveaux de contrôle et à améliorer l'organisation générale et l'efficacité des procédures et des contrôles, en présentant des recommandations permettant de remédier aux insuffisances décelées.

Ses travaux couvrent aussi bien les agences et services de la banque, que les filiales qu'elle contrôle de façon exclusive.

Les modalités d'intervention de la Direction de l'Audit sont régies par une Charte d'Audit.

10.1.2 Actions entreprises en matière de conformité et de lutte anti-blanchiment

Durant l'exercice 2014, les principales interventions enregistrées en matière de conformité et de lutte anti-blanchiment concernent :

- L'inscription de la banque en tant que « FATCA COMPLIANT » et obtention du GIIN suite à l'adhésion de la Tunisie à la loi américaine FATCA suivant le model IGA 1 en date du 30 Novembre 2014. Cette

inscription permet à la banque de sauvegarder et de développer davantage les flux de commerce international, de confirmer sa présence à l'échelle mondiale et d'éviter toute atteinte à sa réputation ;

- L'accompagnement de la Direction « Enquêtes et LAB » dans le projet de mise en place des dispositions de la circulaire BCT n° 2013-15 relative aux règles de contrôle interne pour la gestion du risque de blanchiment d'argent et de financement du terrorisme ;

- La participation au choix des solutions informatiques à acquérir pour répondre à des exigences réglementaires, telles que le profilage des clients et des comptes et le « Reporting FATCA » à destination de l'administration fiscale américaine IRS ;

- La conduite en collaboration avec la Direction « Enquêtes et LAB » sous l'égide de la BCT d'une étude dénommée HANNIBAL portant sur le transport physique transfrontalier d'espèces en provenance de l'étranger.

10.2 Gestion des risques

Lors de ses deux derniers plans stratégiques, la banque a beaucoup travaillé sur le renforcement de ses pratiques de gestion des risques afin de consolider et pérenniser ses fondamentaux, d'accompagner son développement et de se rapprocher des standards internationaux.

La gestion des risques de la banque repose sur :

- o une gouvernance des risques à deux niveaux, avec d'une part des comités issus du Conseil d'Administration

Chapitre 10

notamment le Comité des Risques et le Comité Exécutif de Crédit et d'autre part des Comités internes présidés par le Directeur Général, tels que le Comité de Surveillance des Risques, le Comité ALM, le Comité Risque de Marché et contreparties banques ;

- o l'indépendance du Département Risques par rapport aux pôles métiers et son rattachement direct au Directeur Général ;
- o l'implication de l'ensemble du personnel de la banque dans le processus de gestion des risques ;
- o la mise en place de règles et procédures internes clairement définies ;
- o des processus de surveillance et de suivi du risque par des entités indépendantes.

10.2.1 Gestion du risque de crédit

Le respect des bonnes pratiques dans le domaine de la gestion du risque de crédit impose une séparation claire des responsabilités dans l'ensemble du processus. Pour l'ensemble des activités de crédit, la BIAT adopte un processus générique en cinq phases :

- o montage et présentation d'une proposition de crédit ;
- o analyse contradictoire ou critique de la proposition de crédit ;
- o prise de décision ;
- o mise en place du crédit ;
- o contrôle et suivi de l'engagement lié au crédit.

En amont, et dans l'objectif de se mettre en conformité avec les normes internationales en la matière, notamment avec la

règlementation Bâle II et dans une optique d'amélioration du processus de décision, des outils ont été développés et déployés tels que le système de notation des entreprises et l'application d'étude de crédit, et connaissent une amélioration continue au niveau de leur performance et de leur utilisation en termes de couverture et de qualité.

L'accent a aussi été mis sur la consolidation de la culture sectorielle des intervenants dans le processus d'octroi de crédit à travers l'élaboration d'études qui analysent les facteurs de risque spécifiques à chaque secteur d'activité et le portefeuille d'engagements de la banque dans ce secteur.

10.2.2 Gestion du risque de marché

L'organisation du contrôle des risques de marché fait l'objet d'aménagements continus visant à clarifier les responsabilités en matière de suivi des activités de marché et à garantir l'indépendance du contrôle par rapport aux pôles métiers.

L'objectif premier de la Direction risque de marché est d'effectuer un suivi permanent et indépendant des activités de marché, des positions et des risques qu'elles engendrent et de contrôler le respect des limites établies.

La Direction Risque de Marché est aussi en charge de la définition des fonctionnalités des systèmes utilisés pour mesurer les risques

de marché, de l'élaboration de reporting quotidiens, de l'instruction de l'ensemble des demandes de limites formulées par les métiers dans le cadre d'autorisations globales accordées par la Direction Générale ainsi que du contrôle régulier des paramètres de marché utilisés pour le calcul des risques et des résultats.

Les procédures de gestion du risque de marché sont régulièrement mises à jour afin de tenir compte des évolutions réglementaires, de la croissance et de la complexité de l'activité et de l'apparition de nouveaux facteurs de risque.

10.2.3 Gestion du risque opérationnel

La mise en place du dispositif de Gestion des Risques Opérationnels (GRO) s'inscrit dans le cadre de la consolidation de la gestion des risques à la BIAT.

La BIAT a décidé de gérer activement son risque opérationnel à travers la mise en œuvre progressive d'un dispositif de GRO, la rationalisation et l'amélioration de sa gestion des incidents et du processus de reporting correspondant.

La BIAT a aussi fait le choix de mettre en œuvre tous les aspects qualitatifs de gestion signalés dans la circulaire 2006-19 de la BCT et d'œuvrer progressivement à développer un modèle interne de mesure des exigences en fonds propres pour se rapprocher progressivement de l'approche avancée de Bâle II.

Chapitre 10

Le projet vise à identifier les sources potentielles de risque et d'en assurer la mesure, le suivi, le contrôle et l'atténuation.

La démarche proposée pour l'implémentation du projet comporte cinq chantiers :

- Diagnostic et démarche méthodologique ;
- Mapping des grands risques et généralisation des cartographies détaillées ;
- Politique Risque Opérationnel, organisation et gouvernance ;
- Base de données Risque Opérationnel et collecte des incidents;
- Communication et sensibilisation régulière sur les Risques Opérationnels.

10.2.4 Gestion Actif-Passif

Le dispositif de gestion Actif-Passif (ALM) fait partie intégrante du dispositif global de gestion des risques et interagit avec l'ensemble de ses composantes dans un objectif de maîtrise adéquate de l'exposition aux différents risques bancaires.

La BIAT mesure ses risques de liquidité et de taux. L'impact d'une variation de taux sur sa marge en intérêts est estimé et des chocs de taux de 200 points de base ou simulations de crise sont également effectués conformément aux exigences du Comité de Bâle pour le contrôle bancaire.

Ainsi, la BIAT a un dispositif de gestion du risque de taux et de liquidité qui favorise une vision globale et en même temps détaillée des emplois et des

ressources et de l'impact engendré par la variation de certains paramètres du marché. De ce point de vue, la BIAT se conforme à la réglementation en vigueur, régie par la circulaire 2006-19 du 28 Novembre 2006.

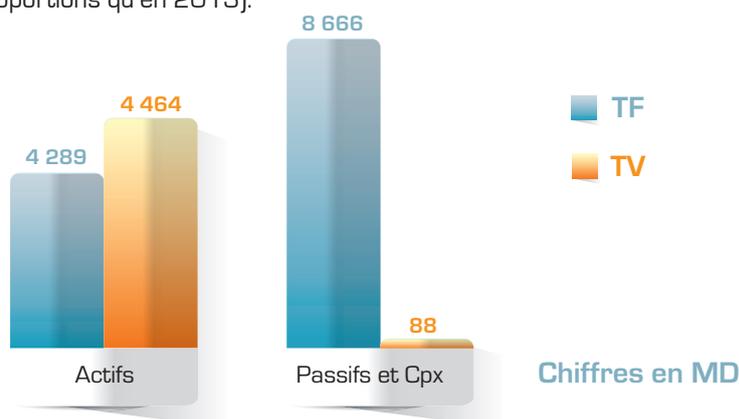
D'autre part, et dans le cadre du plan « Horizon 2015 », un projet « Pilotage du bilan » a été prévu et dont l'objectif serait de formaliser la problématique ALM au sein de la banque, de définir le périmètre fonctionnel de la fonction ALM et d'entamer la réflexion concernant l'acquisition d'un outil de gestion approprié.

Au 31 Décembre 2014, les emplois et ressources de la banque sont répartis comme suit en fonction de la vision (ALM) :

- 99% du passif est constitué de ressources à taux fixe et 1% de ressources à taux variable; cette structure (déjà observée en 2013) est liée à la migration de l'épargne des ressources à taux variable aux ressources à taux fixe suite à la décision de la BCT en 2011 de rendre fixe la rémunération de l'épargne.
- 49 % de l'actif est formé d'emplois à taux fixe et 51% d'emplois à taux variable (pratiquement les mêmes proportions qu'en 2013).

Au 31 Décembre 2014, le ratio de liquidité réglementaire est de 99,75% (94,99% à fin 2013). A l'instar des autres banques tunisiennes, le ratio de liquidité de la BIAT reflète le fléchissement du rythme de progression enregistré au niveau des dépôts et le recours permanent de la banque au refinancement auprès de la BCT depuis 2011. Néanmoins, la BIAT a arrêté, début 2013, une feuille de route comportant un ensemble de mesures et actions visant à redresser progressivement le ratio de liquidité pour atteindre le minimum réglementaire de 100%.

L'année 2015 a vu l'entrée en application d'un nouveau ratio de liquidité plus conforme aux standards du comité de Bâle dont les premières réalisations au niveau de la BIAT présentent une situation confortable de la banque vis-à-vis de la norme.



Chapitre 10





Direction Générale de la BIAT
de gauche à droite :
Hechmi LAKRICHE, DGA
Mohamed AGREBI, DG
Thameur DERBEL, DGA

METIERS DE LA BANQUE



Chapitre 11

11. METIERS DE LA BANQUE

11.1 Pôle Banque de détail

Le Pôle Banque de détail qui sert principalement la clientèle des Particuliers, Professionnels, TRE (Tunisiens Résidents à l'Étranger) et PME à travers un réseau de 185 points de vente, a connu en 2014 dans la continuité des performances enregistrées lors des deux exercices précédents, un développement important de son activité.

Les objectifs en lien avec ses principaux agrégats ont été atteints avec notamment une évolution à deux chiffres du capital client (+11,43%), du nombre de comptes ouverts (+18%) et de l'équipement en produits.

Ces performances continuent, en dépit d'une conjoncture économique difficile, de profiter du déploiement courant 2012, de la nouvelle organisation de Pôle Banque de Détail ; organisation qui a encouragé la proximité commerciale grâce notamment à la création de 14 zones gérées par 4 structures régionales couvrant l'ensemble du territoire tunisien.

Par ailleurs, un ensemble de projets structurants et de chantiers opérationnels ont été lancés ou poursuivis en 2014, dont notamment le projet Efficacité Opérationnelle qui a touché l'ensemble des agences classe 1 et classe 2, le projet de développement du fonds de commerce sur des segments de marché stratégiques (TRE, Jeunes,

PME, Banque privée, etc.), la mise en place d'un Centre de Relation Client en phase pilote, l'action de scannérisation des signatures et identités clients, l'action de fiabilisation des données de la clientèle, etc.

Parallèlement, il est également à noter que se poursuit la généralisation de la nouvelle organisation et des nouvelles pratiques commerciales au niveau des Agences, avec en 2014 :

- Plus de 550 actions de diagnostic, suivi terrain et de formation assurées par les animateurs commerciaux ;
- L'augmentation de la proportion du personnel commercial dans l'effectif global des Agences de 30 à 33,4%.

A côté de ces actions d'ordre organisationnel, diverses actions marketing et commerciales de nature opérationnelle ont par ailleurs été lancées en 2014 en support à l'activité des points de vente, parmi lesquelles nous citerons en particulier :

L'Enrichissement & l'aménagement de l'Offre de produits & services avec :

- Le réaménagement du service mdinar ;
- Le réaménagement de la Carte CHABEB ;
- Le réaménagement de la Carte de crédit TEMPO ;
- Le réaménagement du service BIATNET ;
- Le réaménagement du service MESSAGIS ;
- Le lancement du service Cash Pooling ;

- Le lancement de la gamme Epargne WLEDNA ;
- Le lancement du Pack University ;
- Le lancement du service BIATNET mobile ;
- Le lancement de la Carte VISA Infinite.

Le lancement de 4 grandes Campagnes promotionnelles à savoir :

- La campagne BIATNET mobile ;
- La campagne TRE ;
- La campagne de lancement de la Carte VISA Infinite ;
- Le concours Epargne.

Le lancement d'une trentaine d'actions commerciales terrain et la signature de deux conventions de partenariat avec deux Ecoles d'Enseignement supérieur

Signalons enfin dans le cadre du développement du portefeuille client de la Banque et de sa volonté d'accompagner les acteurs économiques partout sur le territoire via un maillage territorial de plus en plus complet, le programme de développement et de modernisation du Réseau d'Agences a connu une avancée importante en 2014 avec :

- *L'ouverture de 16 nouvelles Agences ;
- *Le réaménagement de 3 Agences et le transfert avec site de repli de 4 autres Agences.

Chapitre 11

11.2 Pôle Banque de Financement et d'Investissement

Les métiers de la Banque de Financement & d'Investissement sont dédiés à la prise en charge de la clientèle Grandes Entreprises, Institutionnels et Investisseurs et proposent une offre complète structurée en lignes métiers transverses comprenant : Les marchés de capitaux, La « Corporate Finance », Le Capital Investissement, le développement à l'international et les autres activités financières du Groupe BIAT (Assurances, Marchés Financiers, Gestion d'Actifs...).

La logique de développement du pôle BFI, s'articule autour des principaux axes suivants :

- Une prise en charge de qualité de la clientèle à travers, un corps de chargés d'affaires hautement qualifiés qui constituent le contact unique gérant l'ensemble de la relation client ;
- Une valorisation du portefeuille clients de la banque dans une logique de cross-selling avec les différentes lignes de métiers de la banque ;
- Des lignes de métiers bien organisées, des équipes compétentes et offrant des services répondant aux meilleurs standards de la place ;
- Des filiales performantes et expertes de leur métier, développant des synergies opérationnelles et commerciales avec la banque.

Parmi les actions phares réalisées en 2014, on relève :

- Le développement des différentes

activités de la BFI à travers un renforcement des encours et revenus générés ;

- La participation active des différentes entités de la BFI à la levée de l'emprunt subordonnée BIAT ;
- La réorganisation de certaines entités opérationnelles pour améliorer la qualité de service donnée à la clientèle des investisseurs étrangers ;
- La mise en œuvre progressive d'un plan de développement à l'international ;
- Le renforcement des organisations des filiales financières et en particulier dans le domaine de l'assurance afin de consolider la position de la banque sur ce marché ;
- Les réalisations d'opérations de conseil en restructuration pour le compte de certains clients combinant des logiques financières et accompagnement dans la conduite de transformations opérationnelles.





ETATS FINANCIERS INDIVIDUELS



12. ETATS FINANCIERS INDIVIDUELS 2014

RAPPORT GENERAL SUR LES ETATS FINANCIERS DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2014

Mesdames, Messieurs les Actionnaires de la Banque Internationale Arabe de Tunisie BIAT

En exécution du mandat de commissariat aux comptes qui nous a été confié par votre assemblée générale du 21 Juin 2013, nous avons l'honneur de vous présenter notre rapport sur l'audit des états financiers de la Banque Internationale Arabe de Tunisie « BIAT » pour l'exercice clos le 31 Décembre 2014, tels qu'annexés au présent rapport et faisant apparaître un total du bilan de 8 753 227mD et un bénéfice net de 102 376mD, ainsi que sur les vérifications et informations spécifiques prévues par la loi, la réglementation en vigueur et les normes professionnelles.

Nous avons effectué l'audit des états financiers ci-joints de la Banque Internationale Arabe de Tunisie « BIAT », comprenant le bilan arrêté au 31 Décembre 2014, ainsi que l'état des engagements hors bilan, l'état de résultat, l'état de flux de trésorerie et des notes contenant un résumé des principales méthodes comptables et d'autres notes explicatives.

Responsabilité de la direction dans l'établissement et la présentation des états financiers

La direction de la banque est responsable de l'établissement et de la présentation sincère de ces états financiers, conformément aux normes comptables tunisiennes. Cette responsabilité comprend la conception, la mise en place et le suivi d'un contrôle interne relatif à l'établissement et la présentation sincère d'états financiers ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, ainsi que la détermination d'estimations comptables raisonnables au regard des circonstances.

Responsabilité de l'auditeur

Les états financiers ont été arrêtés par votre conseil d'administration. Notre responsabilité est d'exprimer une opinion sur ces états financiers sur la base de notre audit.

Nous avons effectué notre audit selon les normes de la profession applicables en Tunisie. Ces normes requièrent de notre part de nous conformer aux règles d'éthique et de planifier et de réaliser l'audit pour obtenir une assurance raisonnable que les états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournies dans les états financiers. Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, de même que l'évaluation du risque que les états financiers contiennent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. En procédant à ces évaluations du risque, l'auditeur prend en compte le contrôle interne en vigueur dans l'entité relatif à l'établissement et la présentation sincère des états financiers afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur le fonctionnement efficace du contrôle interne de l'entité.

Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation de l'ensemble des états financiers.

Chapitre 12

Nous estimons que les éléments probants recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Opinion

A notre avis, les états financiers sont réguliers et sincères et donnent, pour tout aspect significatif, une image fidèle de la situation financière de la Banque Internationale Arabe de Tunisie (BIAT) au 31 Décembre 2014 ainsi que des résultats de ses opérations et de ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes de la profession, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Conformément aux dispositions de l'article 266 du Code des Sociétés Commerciales, nous avons procédé à l'examen de la sincérité et la concordance avec les états financiers des informations d'ordre comptable données dans le rapport de gestion du conseil d'administration. Les informations contenues dans ce rapport n'appellent pas, de notre part, de remarques particulières.

Nous avons également, dans le cadre de notre audit, procédé à l'examen des procédures de contrôle interne relatives au traitement de l'information comptable et à la préparation des états financiers. Nous signalons, conformément à ce qui est requis par l'article 3 (nouveau) de la loi 94-117 du 14 Novembre 1994 tel que modifié par la loi 2005-96 du 18 octobre 2005, que nous n'avons pas relevé, sur la base de notre examen, d'insuffisances majeures susceptibles d'impacter notre opinion sur les états financiers telle que exprimée ci-dessus.

Par ailleurs et en application des dispositions de l'article 19 du décret N° 2001-2728 du 20 Novembre 2001, nous avons procédé aux vérifications nécessaires et nous n'avons pas d'observations à formuler sur la conformité de la tenue des comptes en valeurs mobilières émises par la Banque à la réglementation en vigueur.

Tunis, le 28 Avril 2015
Les Commissaires aux Comptes

Les commissaires aux comptes associés M.T.B.F
Ahmed BELAIFA



ECC MAZARS
Mohamed Ali ELAOUANI CHERIF



12. ETATS FINANCIERS INDIVIDUELS 2014

RAPPORT SPECIAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES AU TITRE DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2014

Mesdames, Messieurs les Actionnaires de la Banque Internationale Arabe de Tunisie BIAT

En notre qualité de commissaires aux comptes de votre banque et en application des dispositions de l'article 29 de la loi n° 2001-65 relative aux établissements de crédit telle que modifiée et complétée par la loi n° 2006-19 du 2 Mai 2006, l'article 200 et suivants et l'article 475 du code des sociétés commerciales, nous vous présentons notre rapport sur les conventions réglementées.

Notre responsabilité est de nous assurer du respect des procédures légales d'autorisation et d'approbation de ces conventions ou opérations et de leur traduction correcte, in fine, dans les états financiers. Il ne nous appartient pas de rechercher spécifiquement et de façon étendue l'existence éventuelle de telles conventions ou opérations mais de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données et celles obtenues au travers de nos procédures d'audit, leurs caractéristiques et modalités essentielles, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien fondé. Il vous appartient d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions et la réalisation de ces opérations en vue de leur approbation.

A. Opérations réalisées relatives à des conventions conclues au cours de l'exercice clos au 2014 :

Votre conseil d'administration nous a tenus informés des conventions et opérations suivantes nouvellement conclues au cours de l'exercice clos au 31 Décembre 2014.

1. La BIAT a conclu en date du 25 Septembre 2014 avec la Compagnie Internationale Arabe de Recouvrement «CIAR», une convention de cession de créances bancaires totalisant la somme de 53.964.783DT outre les frais, les intérêts non échus et les intérêts de retard remplissant les conditions de cession prévues à l'article 10 de la loi N°98-4 du 02 Février 1998, moyennant le prix de 200.000 DT.

Cette convention a été autorisée par le conseil d'administration réuni le 18 Décembre 2014.

2. Un avenant à cette convention a été signé en Février 2015 en vertu duquel la CIAR et la BIAT ont décidé de modifier le montant total de la créance pour le porter à un montant de 53.434.090DT outre les frais et les intérêts de retard conventionnels.

Cet avenant a été autorisé par le conseil d'administration réuni le 22 Avril 2015.

3. La BIAT a conclu en date du 22 Décembre 2014 avec la CIAR une convention de cession des créances bancaires totalisant la somme de 43.866.820 DT outre les frais, les intérêts non échus et les intérêts de retard remplissant les conditions de cession prévues à l'article 10 de la loi N°98-4 du 02 Février 1998, moyennant le prix de 1.180.000 DT. Cette convention a été autorisée par le conseil d'administration réuni le 22 Avril 2015.

4. La BIAT a conclu en 2014, une convention avec la société « LA PROTECTRICE », en vertu de laquelle, elle donne en bail à la Protectrice pour usage de bureaux administratifs, une partie du local situé au premier étage de l'immeuble Sakiet Ezzite Sfax d'une superficie approximative de 80 m².

Chapitre 12

La location est consentie et acceptée pour une période de deux années consécutives, commençant le 1^{er} Juin 2014 et arrivant à échéance le 31 Mai 2016, renouvelable d'année en année par tacite reconduction. Elle a été consentie et acceptée moyennant un loyer annuel de 9.600DT HT.

Le loyer subira une majoration annuelle cumulative de 5% qui sera appliquée à partir de la 2^{ème} année de location.

Le montant inscrit parmi les produits de la BIAT en 2014 s'élève à 5.600DT.

Cette convention a été autorisée par le conseil d'administration réuni le 22 Avril 2015.

5. La BIAT a conclu une convention avec la société « LA PROTECTRICE », en vertu de laquelle donne à bail à la Protectrice pour usage de bureaux administratifs, une partie du local situé à la Manouba Avenue Habib Bourguiba d'une superficie approximative de 87.5 m².

La location est consentie et acceptée pour une période de deux années consécutives, commençant le 1^{er} Février 2013 et arrivant à échéance le 31 Janvier 2015, renouvelable d'année en année par tacite reconduction. Elle a été consentie et acceptée moyennant un loyer annuel de 8.496DT HT.

Le loyer subira une majoration annuelle cumulative de 5% qui sera appliquée à partir de la 2^{ème} année de location.

Le montant inscrit parmi les produits de la BIAT en 2014 s'élève à 8.886DT.

Cette convention a été autorisée par le conseil d'administration réuni le 22 Avril 2015.

6. La BIAT a conclu une convention avec la société « LA PROTECTRICE », en vertu de laquelle loue à la Protectrice pour usage de bureaux administratifs, un appartement situé au 1^{er} étage de l'immeuble situé à Place Sidi Mtir Mahdia d'une superficie de 183 m² y compris les parties communes.

La location est consentie et acceptée pour une période de deux années consécutives, commençant le 1^{er} Décembre 2011 et arrivant à échéance le 30 Novembre 2013, renouvelable d'année en année par tacite reconduction. Elle a été consentie et acceptée moyennant un loyer annuel de 6.000 DT HT.

Le loyer subira une majoration annuelle cumulative de 5% qui sera appliquée à partir de la 2^{ème} année de location.

Le montant inscrit parmi les produits de la BIAT en 2014 s'élève à 6.643DT.

Cette convention a été autorisée par le conseil d'administration réuni le 22 Avril 2015.

7. En Novembre 2014, la BIAT a conclu un contrat de mandat aux fins de recouvrement de créances avec la société CIAR.

Ce contrat stipule dans son objet que la BIAT donne un mandat à la CIAR qui accepte d'agir en son nom et pour son compte afin de recouvrer ses créances vis-à-vis de ses clients.

En contrepartie de ses prestations, la CIAR reçoit une rémunération fixée comme suit :

- Recouvrement amiable et judiciaire : Frais de gestion (par dossier) : 100DT/HT

- Rémunération sur les sommes recouvrées : 15% sur la totalité des sommes recouvrées y compris les intérêts de retard.

Chapitre 12

Le montant facturé par la CIAR à la BIAT en 2014 s'élève à 314.403DT

Cette convention a été autorisée par le conseil d'administration réuni le 18 Décembre 2014.

8. La BIAT a conclu en 2014 avec la société BIAT CONSULTING une convention d'assistance comptable et administrative.

En contrepartie de cette mission, la BIAT reçoit une rémunération annuelle d'un montant de 2.800DT en TTC.

Cette convention a été autorisée par le conseil d'administration réuni le 22 Avril 2015.

9. La BIAT a conclu en 2014 avec la société CIAR une convention d'assistance comptable et administrative.

En contrepartie de cette mission, la BIAT reçoit une rémunération annuelle d'un montant de 18.000DT en HT.

Cette convention a été autorisée par le conseil d'administration réuni le 22 Avril 2015.

10. La BIAT a conclu en 2014 avec la société CIAR une convention de détachement de cadres. Outre les salaires et compléments de salaires et avantages, la facturation par la BIAT à la CIAR comprend une marge de 5%.

Le montant inscrit parmi les produits de la BIAT en 2014 s'élève à 376.111DT.

Cette convention a été autorisée par le conseil d'administration réuni le 22 Avril 2015.

11. La BIAT a conclu en 2014 avec la société BIAT CONSULTING une convention de détachement de deux cadres. Outre les salaires et compléments de salaires et avantages, la facturation par la BIAT à la BIAT CONSULTING comprend une marge de 5%.

Le montant facturé par la BIAT en 2014 à la BIAT CONSULTING s'élève à 93.617DT.

Cette convention a été autorisée par le conseil d'administration réuni le 22 Avril 2015.

B. Opérations réalisées relatives à des conventions antérieures et moyennant des modifications durant l'exercice 2014 :

Nous vous informons que certaines conventions antérieurement conclues ont été modifiées durant 2014 :

1. La société ASSURANCES BIAT, donne en sous location à la société BIAT sous-locataire qui accepte, le local dénommé « Commercial 2 » ayant une superficie totale de 145m² et situé au rez de chaussée de l'immeuble sis aux berges du Lac II édifié sur la parcelle « DIAR EL Ons ». Cette location est consentie et acceptée pour une période ferme du 01 Janvier 2010 au 30 Avril 2014.

A partir du mois de Mai 2014, un avenant a été signé pour prolonger la période commençant le 01 Mai 2014 et finissant le 30 Avril 2019. Une majoration annuelle cumulative du loyer sera appliquée à partir du 01 Mai 2014 au taux annuel de 5% sur la base du loyer de l'année précédente.

Le montant inscrit parmi les charges de la BIAT en 2014 s'élève à 27.857DT.

Cet avenant a été autorisé par le conseil d'administration réuni le 22 Avril 2015.

Chapitre 12

C. Opérations réalisées relatives à des conventions antérieures

Nous vous informons que l'exécution des conventions suivantes, approuvées au cours des exercices antérieurs, s'est poursuivie au cours de l'exercice écoulé :

1. Suite à la conclusion de l'acte de dation en paiement avec la société « GOLF SOUSSE MONASTIR » GSM, en date du 27 Décembre 2013, en vertu duquel la BIAT est devenue propriétaire des biens immeubles objets de trois titres fonciers sis à la zone touristique Dkhila Monastir, la société GSM a exprimé sa volonté de louer le parcours de Golf avec ses aisances et dépendances, déjà cédé à la BIAT.

La BIAT a accepté cette demande et a fixé un loyer annuel composé :

- D'une partie fixe de deux cent mille DT hors TVA (200.000DT HTVA) par an payable d'avance trimestriellement.
- D'une partie variable calculée sur la base du chiffre d'affaires hors taxe.

- o Entre 0 et 500.000 DT => 10%
- o Entre 500.001 et 1 000.000 DT => 15%
- o Plus de 1.000.001 DT => 20%

Le présent bail est accepté pour une durée de deux années consécutives commençant le 01 Janvier 2014 et finissant le 31 Décembre 2015, renouvelable par tacite reconduction.

Cette convention a été autorisée par le conseil d'administration réuni le 18 Décembre 2013.

2. La BIAT a loué à la société CIAR, qui accepte, pour usage de bureau administratif, le bureau situé au premier étage de l'immeuble sis à Sfax Harzallah.

La présente location est consentie et acceptée moyennant un loyer annuel de 4.950DT HTVA, payable trimestriellement et d'avance.

Par ailleurs, cette location est consentie et acceptée pour une période de deux années consécutives, commençant le 01 Septembre 2013 et finissant le 31 Août 2015, renouvelable par tacite reconduction.

Les montants inscrits en résultat au titre de l'exercice 2014 se sont élevés à 4.950DT.

3. La BIAT a confié à la « BIAT CAPITAL RISQUE » en date du 20 Mai 2013 la gestion d'un fonds géré d'un montant de Huit Millions Huit Cent Cinquante-trois mille DT (8.853.000DT) libéré en totalité et ce, en vue de promouvoir les projets industriels et les activités connexes en profitant des avantages fiscaux prévus par la loi n°95-88 du 30 Octobre 1995 telle que modifiée et complétée par les nouvelles dispositions des articles 39 et 48 du code de l'IS et l'IRPP et les textes subséquents.

La BIAT CAPITAL RISQUE perçoit sur la rémunération dudit fonds une commission de gestion de 0,5% par an en HT sur la totalité du montant du fonds.

4. La BIAT et la CIAR se sont rapprochées pour la conclusion d'une convention en vertu de laquelle la BIAT se charge d'accomplir des missions d'assistance et de conseil en informatique.

Chapitre 12

Les missions d'assistance et de conseil dans l'étude, le choix et la mise en œuvre de solutions informatiques devront faire l'objet d'un ordre de mission avisé par la CIAR présentant le nombre de jours de la mission avec un taux journalier fixé à cinq cent DT (500DT HT) par jour/homme.

Les missions d'administration et d'assistance technique se font sur la base de 25 jours/homme par an pour la somme de sept mille cinq cents DT (7.500 DT HT), à raison de 300DT HT par jour.

La présente convention a pris effet à partir de Novembre 2013 et a une durée de trois ans, elle sera renouvelée par tacite reconduction pour des périodes d'une année.

Cette convention a été autorisée par le conseil d'administration réuni le 12 Mars 2014.

5. La BIAT ASSET MANAGEMENT, ayant besoin du concours provisoire de certains salariés, s'est rapprochée de la BIAT, pour se doter de trois employés et ce à partir du dernier trimestre 2013.

En contrepartie de cette mise à disposition, la BIAT ASSET MANAGEMENT s'engage à rembourser à la BIAT sur présentation d'une facture, les charges salariales et patronales engagées avec une majoration de dix pour cent (10%).

A ce titre, le montant facturé par la BIAT à la BAM pour l'année 2014 s'élève à 170.313DT en hors taxe.

6. La BIAT et la BIAT CAPITAL RISQUE ont signé le 18 Mars 2014 une convention relative à un mandat de gestion d'un fonds industrie d'un montant de deux millions de DT (2.000 mD).

La BIAT CAPITAL RISQUE perçoit sur la rémunération du fonds une commission de gestion de :

- 0,5% par an sur les montants placés, et ce, pendant la période de blocage ;
- 1,75% par an sur les montants investis, entre la date de libération des fonds et la fin de la septième année qui suit celle de la libération. Passée la période de blocage, la commission est perçue à terme échu sur l'encours ;
- 1% par an sur l'encours du fonds, entre la fin de la septième année et la dixième année.

D'autre part, le gestionnaire aura droit à une commission de performance (calculée selon un barème) si le rendement est supérieur au TMM moyen de la période.

7. Dans le cadre de l'investissement exonéré touchant le résultat de l'exercice 2013, la BIAT et la BIAT CAPITAL RISQUE ont signé le 17 Janvier 2014 une convention relative à un mandat de gestion d'un fonds libre d'un montant de 11.671.000DT.

La BIAT CAPITAL RISQUE percevra, trimestriellement et à terme échu, une commission de gestion de 0,5% HT par an sur la totalité du montant du fonds.

Ces 3 dernières conventions ont été autorisées par le conseil d'administration réuni le 23 Avril 2014.

8. La BIAT a renouvelé, en date du 20 Novembre 2013, la convention de dépôt initialement signée en date du 24 Novembre 2006 avec la « BIAT ASSETS MANAGEMENT ».

Cette convention stipule que la BIAT est le dépositaire exclusif des titres et fonds appartenant au FCP en Valeurs Mobilières « FCP-EPARGNE ACTIONS ».

La rémunération annuelle a été maintenue à 0,1% TTC de l'actif net dudit Fonds. Elle est prélevée quotidiennement et

Chapitre 12

réglée mensuellement à terme échu.

Par ailleurs, une rémunération de 0,2% TTC l'an a été instaurée et prélevée sur l'actif net de FCP BIAT – EPARGNE ACTIONS, au titre des frais de distribution.

Cette rémunération prélevée quotidiennement est réglée mensuellement à terme échu en faveur de la BIAT, BIAT ASSET MANAGEMENT et de la BIAT CAPITAL au prorata de leurs distributions.

Le montant inscrit en résultat au titre de l'exercice 2014 s'est élevé à 1.210DT.

Cette modification a été autorisée par le conseil d'administration réuni le 12 Mars 2014.

9. La BIAT a amendé, en date du 23 Décembre 2003, les deux conventions de dépositaire exclusif des titres et des fonds de la « SICAV OPPORTUNITY » et la « SICAV PROSPERITY » initialement signé le 08 Mars 2003.

Les amendements apportés à ces conventions concernent la rémunération de la BIAT, en fait, les commissions de dépôt payées ont été révisées à la baisse en la ramenant de 0,3% TTC à 0,1% TTC de l'actif net pour « SICAV OPPORTUNITY » et de 0,2% TTC à 0,1% TTC de l'actif net pour « SICAV PROSPERITY ».

Ces rémunérations, prélevées quotidiennement, sont réglée mensuellement à terme échu.

Par ailleurs, deux conventions de distribution des titres SICAV ont été signées, elles stipulent l'application d'une commission de distribution égale à 0,2% TTC de l'actif net l'an en faveur des distributeurs des titres « SICAV OPPORTUNITY » et de 0,1% TTC de l'actif net l'an en faveur des distributeurs des titres « SICAV PROSPERITY » à savoir la BIAT, la BIAT CAPITAL et la BIAT ASSET MANAGEMENT et ce au prorata de leurs distributions.

Les montants inscrits en résultat au titre de l'exercice 2014 se sont élevés à 1.814DT.

10. La BIAT a conclu, le 13 Octobre 2009, une convention de dépositaire exclusif des titres et des fonds de la « SICAV PATRIMOINE OBLIGATAIRE ». En vertu des dispositions de cette convention, les prestations de la BIAT sont rémunérées aux taux de 0,1% TTC de l'actif net de ladite SICAV, avec un minimum de 5.000DT HTVA et un maximum de 20.000 DT HTVA par an. Cette rémunération est décomptée quotidiennement et réglée mensuellement à terme échu.

Cette convention stipule, en outre, que ladite SICAV sera domiciliée dans les locaux de la BIAT sans que ceci ne constitue une location et n'ouvre droit à aucune création de propriété commerciale en sa faveur.

Cette convention a été révisée le 23 Décembre 2013 afin d'instaurer une commission de distribution égale à 0,15% TTC de l'actif net en faveur des distributeurs des titres SICAV PATRIMOINE OBLIGATAIRE à savoir :

- La BIAT
- La BIAT CAPITAL
- La BIAT ASSET MANAGEMENT

Et ce au prorata de leurs distributions.

Cette convention est conclue pour une période d'une année à compter de sa signature, et sera renouvelable par tacite reconduction.

Le montant inscrit en résultat au titre de l'exercice 2014 s'est élevé à 15.046DT.

Chapitre 12

11. La SICAV TRESOR et la BIAT ont amendé la convention de dépôt signée en date du 08 Mars 2003 telle que amendée en date du 01 Avril 2010 qui stipule que la BIAT est le dépositaire exclusif des titres et des fonds appartenant à cette SICAV.

Les amendements apportés à cette convention concernent la rémunération de la BIAT, en fait, la commission de dépôt, payée par la SICAV, a été révisée à la baisse en la ramenant de 0,35% TTC à 0,15% TTC de l'actif net dudit fonds l'an.

Par ailleurs, une convention de distribution des titres SICAV a été signée entre la BIAT et la SICAV TRESOR et la BIAT ASSET MANAGEMENT, elle stipule l'application d'une commission de distribution égale à 0,2% TTC de l'actif net en faveur des distributeurs des titres SICAV TRESOR et ce au prorata de leurs distributions :

- La BIAT
- La BIAT CAPITAL
- La BIAT ASSET MANAGEMENT

Et ce au prorata de leurs distributions.

Cette convention est conclue pour une période d'une année à compter de sa signature, et sera renouvelable par tacite reconduction.

Les produits de l'exercice 2014 se sont élevés à 835.662DT.

Cet amendement a été autorisé par le conseil d'administration réuni le 23 Avril 2014.

12. La BIAT a conclu avec la société « CIAR » une convention de location d'un bureau d'une superficie de 16,45 m² sis au premier étage de l'immeuble situé au Boulevard 14 Janvier, Route touristique Khezama, Sousse.

La location est consentie et acceptée pour une période de deux années consécutives, commençant le 1^{er} Septembre 2012 et arrivant à échéance le 31 Août 2014, renouvelable d'année en année par tacite reconduction.

Cette location a été consentie et acceptée moyennant un loyer annuel de deux mille quatre cent soixante-sept DT cinq cent millimes HTVA (2.467,500DT HTVA), payable trimestriellement et d'avance, (Soit 616,875 DT HTVA par trimestre).

Le loyer ci-dessus fixé subira une majoration annuelle cumulative de 5% qui sera appliquée à partir de la 3^{ème} année de location.

Les montants inscrits en résultat au titre de l'exercice 2014 se sont élevés à 2.509DT.

13. LA BIAT a signé courant 2012 avec la BIAT ASSURANCE un contrat collectif « assurance vie » au profit de son personnel, dit « adhérents ».

Aux termes de ce contrat, l'assurance BIAT est tenue de garantir le versement, à l'adhérent lui-même ou à ses descendants, d'un capital ou d'une rente viagère s'il est en vie à l'expiration de la durée d'assurance. En cas de décès avant le terme de l'adhésion, seule la somme des primes payées lui est servie.

La prime d'assurance est payable, par la BIAT, annuellement selon les échéances convenues Cette prime est calculée en fonction de l'âge de l'adhérent, de la durée d'adhésion et du capital assuré pour chaque adhérent.

Par ailleurs, la contribution des salariés adhérents est fixée en fonction de leur grade. Elle est déterminée comme suit :

Catégorie ou grade du salarié	Contribution de l'adhérent
D'agent de service à chef de section hors classe	15 %
De rédacteur à chef de service principal	20 %
De fondé de pouvoir à directeur	25 %

Chapitre 12

La charge relative à la cotisation patronale de l'assurance vie, et inscrite en résultat au titre de l'exercice 2014 s'est élevée à 1.815.024DT.

14. Dans le cadre des travaux relatifs au projet de la deuxième tranche de son siège social, la BIAT a eu besoin du concours provisoire de certains techniciens spécialisés dans le suivi et le pilotage de chantiers de construction et elle s'est rapprochée de la SOPIAT en date du 01 Juillet 2012, pour lui doter de deux techniciens supérieurs pour une mission temporaire.

En contrepartie de cette mise à disposition, la BIAT s'engage à rembourser à la SOPIAT sur présentation d'une facture, les salaires (y compris les primes et avantages divers, les charges sociales patronales, les congés payés et le remboursement des frais professionnel) servis par la SOPIAT à ces deux techniciens avec une majoration de dix pour cent (10%).

Cette mise à disposition, prend effet le premier août 2012 et prendra fin à la date prévue pour l'achèvement du projet de construction, soit le 30 Juin 2014.

La charge relative à cette mise à disposition pour l'année 2014 est fixée à 91.700DT.

Ces 2 dernières conventions ont été autorisées par le conseil d'administration réuni le 13 Mars 2013.

15. La BIAT a conclu le 10 Septembre 2012, avec la « BIAT CAPITAL », trois conventions de dépositaire exclusif des titres et des fonds appartenant aux Fonds Commun de Placement en Valeurs Mobilières «BIAT CAPITAL PRUDENCE FCP», «BIAT CAPITAL EQUILIBRE FCP » et «BIAT CAPITAL CROISSANCE FCP» et ce moyennant une rémunération annuelle de 0,1% TTC de l'actif net desdits fonds avec un minimum de 2.000DT et un maximum de 50.000DT par an et par fonds.

La rémunération, prélevée quotidiennement, sera réglée mensuellement à terme échu.

Par ailleurs, et en contre partie de leurs services de distribution, la BIAT CAPITAL et la BIAT percevront une rémunération de 0,2% HT l'an, prélevée sur l'actif net de ces Fonds Communs de Placement en Valeurs Mobilières et partagée entre elles au prorata de leurs distributions. Cette rémunération prélevée quotidiennement sera réglée trimestriellement à terme échu.

Les montants inscrits en résultat au titre de l'exercice 2014 se sont élevés à 8.112DT.

16. La BIAT a confié à la « BIAT CAPITAL RISQUE » en date du 15 Mars 2013, la gestion d'un fonds régional d'un montant global de cinq millions de DT (5.000mD) libéré en totalité et ce, en vue de promouvoir les projets implantés dans les zones de développement régional et dans les projets créateurs d'emplois en profitant des avantages fiscaux prévus par la loi n°95-88 du 30 Octobre 1995 telle que modifiée et complétée par les nouvelles dispositions des articles 39 et 48 du code de l'IS et l'IRPP et les textes subséquents.

La société «BIAT CAPITAL RISQUE» perçoit sur la gestion du fonds une commission de :

- 0,5% par an sur les montants placés, et ce, pendant la période de blocage ;
- 1,75% par an sur les montants investis, entre la date de libération des fonds et la fin de la 7^{ème} année qui suit celle de la libération. Passée la période de blocage, la commission est perçue à terme échu sur l'encours ;
- 1% par an sur les montants investis entre la 8^{ème} année et la 10^{ème} année.

Chapitre 12

17. La BIAT a confié à la « BIAT CAPITAL RISQUE » en date du 15 Mars 2013, la gestion d'un fonds industrie d'un montant global de cinq millions et cinq cent mille DT (5.500mD) libéré en totalité et ce, en vue de promouvoir les projets industriels et les activités connexes en profitant des avantages fiscaux prévus par la loi n°95-88 du 30 Octobre 1995 telle que modifiée et complétée par les nouvelles dispositions des articles 39 et 48 du code de l'IS et l'IRPP et les textes subséquents.

La BIAT CAPITAL RISQUE perçoit sur la gestion du fonds une commission de :

- 0,5% par an sur les montants placés, et ce, pendant la période de blocage ;
- 1,75% par an sur les montants investis, entre la date de libération des fonds et la fin de la septième année qui suit celle de la libération. Passée la période de blocage, la commission est perçue à terme échu sur l'encours ;
- 1% par an sur les montants investis entre la 8ème année et la 10^{ème} année.

Ces 3 dernières conventions ont été autorisées par le conseil d'administration du 23 Mai 2013.

18. La BIAT a conclu avec la « SOCIETE TANIT INTERNATIONAL » un contrat de location en vertu duquel elle met à la disposition de celle-ci un ensemble de bureaux d'une superficie de 555 m² nécessaires à l'exercice de son activité, faisant partie du bâtiment lui appartenant sis au boulevard principal des Berges du Lac 1, ainsi que quatre places de parking situées au sous-sol et ce, moyennant un loyer annuel de 83.250DT HTVA, payable trimestriellement et d'avance.

Cette location est consentie pour une période de deux années, commençant le 1er Octobre 2009 et arrivant à échéance le 30 Septembre 2011, renouvelable d'année en année par tacite reconduction. Le loyer subira une majoration annuelle de 5% applicable à partir de la troisième année de location.

Moyennant un avenant au contrat de location, la superficie louée a été ramenée à la baisse à 368 m² au lieu de 555 m² et le loyer annuel revu par conséquent à 55.200DT HTVA. Cette modification est entrée en vigueur à partir de Mai 2012.

Les montants inscrits en résultat au titre de l'exercice 2014 se sont élevés à 64.700 DT.

19. La BIAT a mis à la disposition de la SOPIAT courant 2010, un ensemble de locaux, (sept bureaux sis au 1^{er} étage d'une superficie totale de 315 m²) du bâtiment propriété de la BIAT situé sur le boulevard principal les berges du Lac Tunis, pour une période de deux années consécutives commençant le 1^{er} Janvier 2010 et arrivant à échéance le 31 Décembre 2011 renouvelable par tacite reconduction. La location est consentie pour un loyer annuel de 47.250DT HTVA payables trimestriellement et d'avance.

En 2011, moyennant un 1^{er} avenant au contrat, la superficie louée a été ramenée à la baisse à 147 m² au lieu de 315 m² et le loyer revu par conséquent à 22.050DT HT.

En 2012, moyennant un second avenant au contrat, la superficie louée a été ramenée à la hausse à 187 m² au lieu de 147 m² et le loyer annuel revu par conséquent à 28.050DT HTVA. Cette modification est entrée en vigueur à partir de Mai 2012.

Les montants inscrits en résultat au titre de l'exercice 2014 se sont élevés à 32.471DT.

20. La BIAT a loué à la société « BIAT CAPITAL RISQUE » courant 2011, pour usage administratif, trois bureaux situés à l'aile droite du premier étage et deux bureaux situés à l'aile droite du deuxième étage d'une superficie globale de 222 m²,

Chapitre 12

y compris les parties communes ainsi que deux places du parking situées au sous sol, faisant partie du bâtiment situé sur le grand boulevard principal les Berges du Lac Tunis.

Le loyer annuel est de 33.300DT HT, payable trimestriellement et d'avance soit 8.325DT HTVA par trimestre. Cette location est consentie pour une période de deux années consécutives, du 01 Juillet 2011 au 30 Juin 2013, renouvelable chaque année.

Le loyer subira une majoration annuelle cumulative de 5% qui sera appliquée à partir de la 3^{ème} année de location.

Au mois de Mai 2012, un avenant a été signé suite auquel, la superficie louée a été ramenée à la hausse à 316 m² et le loyer annuel a été revu à 47.400DT HT. Cette location est consentie pour une période de deux années consécutives, du 01 Mai 2012 au 30 avril 2014, renouvelable chaque année par tacite reconduction.

Le montant inscrit en résultat au titre de l'exercice 2014 s'est élevé à 51.014DT.

Cet avenant a été autorisé par le conseil d'administration réuni le 14 Décembre 2012.

21. La BIAT a conclu, en date du 24 Décembre 2008, une convention de gestion de fonds à capital risque avec la BIAT CAPITAL RISQUE, en vertu de laquelle elle confie à celle-ci, au titre de fonds à capital risque, la gestion d'un fonds d'un montant de 14.250.000DT, libéré en totalité. La BIAT CAPITAL RISQUE, agira pour assurer à la BIAT, un rendement minimum moyen des participations équivalent au TMM+0,5% et ce, jusqu'au remboursement total du fond.

En contrepartie, la BIAT CAPITAL RISQUE perçoit, sur la gestion du fonds une commission du fonds géré, égale à 1% l'an en hors taxes, perçue annuellement à terme échu sur le montant initial du fonds. Passé le terme de 5 ans, cette commission sera perçue annuellement à terme échu sur l'encours du fonds. Le risque de défaillance des bénéficiaires des concours prélevés sur le fonds est supporté par la BIAT.

Cette convention a été autorisée par le conseil d'administration réuni le 28 Avril 2009.

22. La BIAT a conclu, le 30 Décembre 2009, une convention de gestion de fonds à capital risque avec la BIAT CAPITAL RISQUE, en vertu de laquelle elle confie à celle-ci, au titre de fonds à capital risque, la gestion d'un fonds d'un montant de 3.000.000DT, libéré en totalité.

Le gestionnaire du fonds, en l'occurrence la société « BIAT CAPITAL RISQUE », agira pour assurer le meilleur rendement possible sur les participations financées par le fonds et ce, jusqu'à son remboursement total.

En contrepartie, la « BIAT CAPITAL RISQUE » perçoit, sur la gestion du fonds, une commission du fonds géré, égale à 1% l'an en hors taxes, perçue annuellement à terme échu sur le montant initial du fonds. Passé le terme de 5 ans, cette commission sera perçue annuellement à terme échu sur l'encours du fonds. Le risque de défaillance des bénéficiaires des concours prélevés sur le fonds est supporté par la BIAT.

23. La BIAT a conclu, en date du 10 Août 2009, avec la société «CIAR» un contrat de location d'une villa sise à 7- Rue Alain Savary- Tunis, d'une superficie bâtie de 433 m² et ce, moyennant une rémunération annuelle de 47.000DT HTVA, payable trimestriellement et d'avance.

Chapitre 12

Cette location est consentie pour une période de deux années, commençant le 1^{er} Janvier 2010 et arrivant à échéance le 31 Décembre 2011, renouvelable d'année en année par tacite reconduction. Le loyer subira une majoration annuelle de 5% applicable à partir de la troisième année.

Les produits de location inscrits au résultat au titre de l'exercice 2014 se sont élevés à 55.088DT.

24. La BIAT a conclu, le 13 Octobre 2009, une convention de commercialisation des titres « SICAV PATRIMOINE OBLIGATAIRE ». A ce titre, la BIAT met à la disposition du public l'ensemble de son réseau pour recueillir toutes les opérations de souscription et de rachat des actions de ladite SICAV qui lui seraient confiées par ses clients.

Aucune commission n'est due par la SICAV au titre des frais de distribution. En outre, la BIAT prend en charge les frais relatifs à la logistique nécessaire pour le fonctionnement de la SICAV, et les frais d'abonnements, d'entretien, de maintenance et de fonctionnement inhérents à l'exploitation des équipements mis à sa disposition.

25. La BIAT a conclu, au cours de l'exercice 2009, une convention avec la société «OSI» en vertu de laquelle elle accepte de rétrocéder à ladite société le montant du loyer et des charges rattachées payés par cette dernière au titre des locaux occupés par les services de la BIAT. Cette convention est consentie pour une période d'une année.

A ce titre, le montant de la charge de l'année 2014, s'élève à 32.408DT.

26. La BIAT a conclu avec la «SOCIETE DU POLE DE COMPETITIVITE DE MONASTIR EL FEJJA» un contrat de location en vertu duquel elle met à la disposition de celle-ci un local nécessaire à l'exercice de son activité, faisant partie du bâtiment lui appartenant sis au boulevard principal des Berges du Lac 1 et ce, moyennant un loyer annuel de 70.950DT HT, payable trimestriellement et d'avance.

Cette location est consentie pour une période de deux années, commençant le 1^{er} Octobre 2009 et arrivant à échéance le 30 Septembre 2011, renouvelable chaque année par tacite reconduction. Le loyer subira une majoration annuelle de 5% applicable à partir de la troisième année de location.

Moyennant un avenant au contrat de location conclu le 26 Septembre 2011 et autorisé par le conseil d'administration du 14 Décembre 2011, la superficie louée a été ramenée à 420 m² au lieu de 473 m², le loyer a été par conséquent revu à la baisse et est de 63.000 DT HT. Cette modification est entrée en vigueur à partir de Juillet 2011.

Le montant inscrit en résultat au titre de l'exercice 2014 s'est élevé à 73.842DT.

Ces conventions ont été autorisées par le conseil d'administration réuni le 28 Avril 2010.

27. La BIAT a donné en location, le 30 Août 2010, à la société « Orange Tunisie SA », la totalité du local situé au rez-de-chaussée de l'immeuble sis au numéro 246 de l'avenue Habib Bourguiba au Kram d'une superficie de 154 m². Cette location a été consentie pour une durée de trois ans, commençant à courir à compter du 1^{er} avril 2010 et arrivant à échéance le 31 Mars 2013 et renouvelable tacitement.

Le loyer mensuel a été fixé d'un commun accord, entre les deux parties à la somme de 2.567DT HTVA. Il fait l'objet d'une augmentation annuelle de 5% cumulative à partir de la deuxième année de location.

La société « Orange Tunisie SA » a versé un montant de 5.134DT à titre de caution en garantie de paiement du loyer.

Le montant inscrit en résultat au titre de l'exercice 2014 s'est élevé à 39.489DT.

Chapitre 12

Cette convention a été autorisée par le conseil d'administration réuni le 15 Décembre 2010.

28. La BIAT a donné en location, le 24 Décembre 2010, à « Orange Tunisie SA », la totalité d'un local situé au rez-de-chaussée de l'immeuble sis à la rue Moncef Bey à BIZERTE, d'une superficie approximative égale à 211,5 m². Cette location a été consentie pour une durée de trois ans, commençant à compter du 01 Décembre 2010.

Le loyer a été fixé d'un commun accord, entre les deux parties à la somme de 2.643,750DT HTVA par mois. Il fait l'objet d'une augmentation annuelle de 5% cumulative à partir de la deuxième année de location.

Le montant inscrit en résultat au titre de l'exercice 2014 s'est élevé à 36.879DT.

29. La BIAT a confié courant 2010 à la société « BIAT CAPITAL RISQUE », la gestion d'un fonds d'un montant global de dix millions de DT (10.000mD) libéré en totalité et ce, en vue de profiter des avantages fiscaux prévus par la loi n°95-88 du 30 Octobre 1995 telle que modifiée et complétée par les nouvelles dispositions des articles 39 et 48 du code de l'IS et l'IRPP et les textes subséquents.

La société «BIAT CAPITAL RISQUE» agira pour assurer à la BIAT le meilleur rendement possible sur les participations financées par le fonds et ce, jusqu'au remboursement total de ce dernier au souscripteur du fonds.

La société «BIAT CAPITAL RISQUE» perçoit sur la gestion du fonds une commission égale à 1% l'an en hors taxe, perçue annuellement à terme échu sur le montant initial du fonds. Passé le terme de 5 ans, cette commission de 1% l'an en hors taxe sera perçue annuellement à terme échu sur l'encours du fonds géré.

La modification de mai 2011 a porté sur la destination du fonds ainsi que sa rémunération:

Rémunération du fonds :

- 0,5% par an en HTVA sur les montants placés, et ce, pendant la période de blocage ;
- 1,75% par an en HTVA sur les montants investis, entre la date de libération des fonds et la fin de la septième année qui suit celle de la libération. Passée la période de blocage, la commission est perçue à terme échu sur l'encours ;
- 1% par an en HTVA sur les montants investis entre la fin de la 7^{ème} et la 10^{ème} année.

Destination du fonds :

- des prises de participation pour renforcer les fonds propres des entreprises tel que définis par la loi 95-87 du 30 Octobre 1995 ;
- à intervenir, au moyen de la souscription ou de l'acquisition d'actions ordinaires ou à dividendes prioritaires sans droit de vote, de certificats d'investissements des entreprises, de titres participatifs, d'obligations convertibles en actions et de parts sociales et d'une façon générale de toute autre catégorie assimilée à des fonds propres.

Ces conventions ont été autorisées par le conseil d'administration réuni le 16 Mars 2011.

30. La BIAT a conclu, en date du 23 Décembre 2011, avec les filiales ci-après des conventions d'assistance comptable, financière et administrative :

- La société SICAF BIAT ;
- La société SGP ;
- La société TAAMIR ;
- La société OSI ;
- La société SALLOUM.

En contrepartie de cette mission, la BIAT reçoit auprès de chaque filiale ce qui suit :

Chapitre 12

- L'équivalent des charges salariales et patronales relatives aux moyens humains chargés de l'assistance comptable et administrative, supportées par la BIAT et majorées d'une marge de 10%, soit un montant annuel de 19.800DT HTVA (par Société).

Cette rémunération est révisable annuellement en fonction des charges réelles supportées par la banque.

- L'équivalent des charges salariales et patronales relatives aux moyens humains chargés de la gestion et de la direction au cas où ils sont facturés et majorés de 10% ;

- L'équivalent des frais généraux relatifs à la mise à disposition des locaux et des autres moyens logistiques, supportés par la BIAT, soit un montant annuel fixe de 1.200 DT HTVA par société. Ce montant subira une majoration cumulative de 6% applicable chaque année, et ce à partir de la deuxième année de mise à disposition.

Compte tenu de l'arrêt d'activité des sociétés OSI et SALLOUM, les conventions conclues avec ces sociétés n'entrent en vigueur qu'à partir de la date de reprise de leurs activités.

Les montants inscrits en résultat au titre de l'exercice 2014 se sont élevés à 63.607DT.

31. La BIAT donne en 2011, en location à la BIAT CAPITAL, qui accepte, pour usage de bureaux administratifs, un ensemble de locaux d'une superficie globale de 277 m² du bâtiment propriété de la BIAT situé sur le grand boulevard principal les Berges du Lac Tunis et ce outre les parties communes (121 m²) ainsi que deux places de parking situé au sous-sol.

La présente location est consentie moyennant un loyer annuel de 59.700DT HTVA, payable trimestriellement et d'avance soit 14.925DT HTVA par trimestre. Le loyer ci-dessus fixé subira une majoration cumulative de 5%, qui sera appliquée à partir de la 2^{ème} année de location.

Par ailleurs, cette location est consentie pour une période de deux années consécutives, à compter du 01 Décembre 2011 et arrivant à échéance le 30 Novembre 2013, renouvelable chaque année par tacite reconduction.

Le montant inscrit en résultat au titre de l'exercice 2014 s'est élevé à 66.093DT.

32. La BIAT a confié en 2011, à la «BIAT CAPITAL RISQUE» la gestion d'un fonds régional d'un montant global de six millions de DT (6.000mD) libéré en totalité et ce, en vue de promouvoir les projets implantés dans les zones de développement régional et dans les projets créateurs d'emplois en profitant des avantages fiscaux prévus par la loi n°95-88 du 30 Octobre 1995 telle que modifiée et complétée par les nouvelles dispositions des articles 39 et 48 du code de l'IS et l'IRPP et les textes subséquents.

La «BIAT CAPITAL RISQUE» perçoit sur la gestion du fonds une commission de:

- 0,5% par an sur les montants placés, et ce, pendant la période de blocage ;
- 1,75% par an sur les montants investis, entre la date de libération des fonds et la fin de la septième année qui suit celle de la libération. Passée la période de blocage, la commission est perçue à terme échu sur l'encours ;
- 1% par an sur les montants investis entre la 8^{ème} année et la 10^{ème} année.

33. La BIAT a confié en date du 28 Décembre 2012, à la « BIAT CAPITAL RISQUE » la gestion d'un fonds géré d'un montant global de six millions de DT (6.000mD) libéré en totalité et ce, en vue de soutenir l'effort et le processus de

Chapitre 12

développement régional en profitant des avantages fiscaux prévus par la loi n°95-88 du 30 Octobre 1995 telle que modifiée et complétée par les nouvelles dispositions des articles 39 et 48 du code de l'IS et l'IRPP et les textes subséquents.

La «BIAT CAPITAL RISQUE» perçoit sur la gestion du fonds une commission de :

- 0,5% par an sur les montants placés, et ce, pendant la période de blocage ;
- 1,75% par an sur les montants investis, entre la date de libération des fonds et la fin de la septième année qui suit celle de la libération. Passée la période de blocage, la commission est perçue à terme échu sur l'encours ;
- 1% par an sur les montants investis entre la 8ème année et la 10^{ème} année.

Ces 2 dernières conventions ont été autorisées par le conseil d'administration réuni le 14 Décembre 2011.

34. La BIAT a conclu, en 2011, avec TUNISIE TITRISATION, un contrat de location d'un local pour usage de bureaux administratifs, constitué d'un espace au premier étage du bâtiment propriété de la BIAT situé aux Berges du Lac Tunis, d'une superficie totale d'environ 19 m² outre les parties communes d'une surface de 8 m².

La présente location est consentie moyennant un loyer annuel de 4.050DT HTVA, payable trimestriellement et d'avance soit 1.013DT HTVA par trimestre. Le loyer ci-dessus fixé subira une majoration annuelle cumulative de 5% qui sera appliquée à partir de la 2ème année de location.

Cette location est consentie pour une période de 2 années consécutives, du 01 Décembre 2011 au 30 Novembre 2013, renouvelable chaque année par tacite reconduction.

Les montants inscrits en résultat au titre de l'exercice 2014 se sont élevés à 4.484DT.
Cette convention a été autorisée par le conseil d'administration réuni le 13 Mars 2013.

35. La BIAT a confié le 13 Avril 2011, à la société «BIAT CAPITAL RISQUE» la gestion d'un fonds régional d'un montant global de dix millions de DT (10.000mD) libéré en totalité et ce, en vue de profiter des avantages fiscaux prévus par la loi n°95-88 du 30 Octobre 1995 telle que modifiée et complétée par les nouvelles dispositions des articles 39 et 48 du code de l'IS et l'IRPP et les textes subséquents.

La « BIAT CAPITAL RISQUE » perçoit sur la gestion du fonds une commission de :

- 0,5% par an sur les montants placés, et ce, pendant la période de blocage ;
- 1,75% par an sur les montants investis, entre la date de libération des fonds et la fin de la septième année qui suit celle de la libération. Passée la période de blocage, la commission est perçue à terme échu sur l'encours ;
- 1% par an sur les montants investis entre la 8ème année et la 10^{ème} année.

36. La BIAT a conclu, le 08 Mars 2003, des conventions tripartites de commercialisation des titres «SICAV PROSPERITY», «SICAV TRESOR» et «SICAV OPPORTUNITY » avec ces trois sociétés et la «BIAT ASSETS MANAGEMENT», société de gestion et en vertu desquelles, cette dernière assure la commercialisation des titres de ces SICAV au profit des clients. Elle est, à ce titre, habilitée à utiliser le nom de la BIAT dans les campagnes publicitaires et promotionnelles qu'elle envisage de réaliser sous réserve de l'accord écrit de la BIAT qui prend en charge les dépenses y afférentes.

En outre, la BIAT prend en charge les frais relatifs à la logistique nécessaire pour le fonctionnement de la société de gestion ainsi que les frais d'abonnements, d'entretien, de maintenance et de fonctionnement inhérents à l'exploitation des équipements mis à la disposition de la « BIAT ASSETS MANAGEMENT ».

Chapitre 12

Par un avenant conclu en date du 01 Avril 2010, et en contre partie de la rémunération de la BIAT, en sa qualité de dépositaire des OPCVM gérés par la société « BIAT ASSET MANAGEMENT », à titre gracieux, les locaux nécessaires à l'exercice de son activité, sans que ceci constitue une location et n'ouvre droit à la création d'aucune propriété commerciale en faveur de la société « BIAT ASSET MANAGEMENT ».

37. La BIAT a conclu, le 17 Octobre 2000, une convention de gestion avec la BIAT CAPITAL RISQUE mettant à la charge de la BIAT, l'exécution de l'ensemble des tâches relatives à la gestion commerciale, financière et administrative de ladite SICAR. La BIAT perçoit de la société « BIAT CAPITAL RISQUE », en contrepartie des prestations rendues, une rémunération annuelle égale à 1% des fonds propres de la SICAR.

Cette convention stipule, aussi, que la « BIAT CAPITAL RISQUE » sera domiciliée dans les locaux de la BIAT sans que ceci ne constitue une location et n'ouvre droit à aucune création de propriété commerciale ou de droit au bail en faveur de celle-ci.

Par ailleurs, cette convention a fait l'objet de deux avenants en date du 25 Février 2002 et du 24 Octobre 2004, ayant modifié l'objet de la convention et la rémunération à percevoir par la BIAT. En effet, et en vertu des dispositions du deuxième avenant, la BIAT assure au profit de la « BIAT CAPITAL RISQUE », outre la mise à disposition de son réseau commercial et les actions de promotion et de publicité, un service d'assistance et de conseil. Elle perçoit en contre partie de ses prestations, une rémunération annuelle forfaitaire de 50.000DT TTC.

38. La BIAT a conclu, en date du 27 Décembre 2006, une convention de gestion de fonds à capital risque avec la société « BIAT CAPITAL RISQUE » (ex SICAR AVENIR), en vertu de laquelle elle confie à celle-ci, au titre de fonds à capital risque, la gestion d'un fonds d'un montant global de cinq millions (5.000mD), libéré en totalité.

Le gestionnaire du fonds, en l'occurrence la société BIAT CAPITAL RISQUE, agira pour assurer à la BIAT, un rendement minimum moyen des participations équivalent au TMM+0,5% et ce, jusqu'au remboursement total du fonds géré.

En contre partie, la société «BIAT CAPITAL RISQUE» perçoit, sur la rémunération du fonds une commission de gestion du fonds géré, égale à 1% l'an en hors taxes, perçue annuellement à terme échu sur le montant initial du fonds. Passé le terme de 5 ans, cette commission sera perçue annuellement à terme échu sur l'encours du fonds géré.

Le risque de défaillance des bénéficiaires des concours prélevés sur le fonds géré, est supporté par la BIAT.

39. La BIAT a conclu, en date du 27 Décembre 2007, une convention de gestion de fonds à capital risque avec la société « BIAT CAPITAL RISQUE », en vertu de laquelle elle confie à celle-ci, au titre de fonds à capital risque, la gestion d'un fonds d'un montant global de neuf millions (9.000mD), libéré en totalité.

Le gestionnaire du fonds, en l'occurrence la société « BIAT CAPITAL RISQUE », agira pour assurer à la BIAT, un rendement minimum moyen des participations équivalent au TMM+0,5% et ce, jusqu'au remboursement total du fonds géré.

En contrepartie, la société « BIAT CAPITAL RISQUE » perçoit, sur la gestion du fonds une commission du fonds géré, égale à 1% l'an en hors taxes, perçue annuellement à terme échu sur le montant initial du fonds. Passé le terme de 5 ans, cette commission sera perçue annuellement à terme échu sur l'encours du fonds géré.

Le risque de défaillance des bénéficiaires des concours prélevés sur le fonds géré, est supporté par la BIAT.

40. La BIAT a conclu, le 02 Janvier 2004, avec la société « BIAT CAPITAL», une convention de collecte d'ordres en bourse.

Chapitre 12

L'article 8 de cette convention stipule qu'une partie des commissions de courtage sur toute opération négociée par la société « BIAT CAPITAL » pour le compte de la BIAT ou de ses clients revient à la BIAT.

En outre, la BIAT met à la disposition de la société « BIAT CAPITAL » les locaux, la logistique et les équipements nécessaires à l'exercice de son activité et prend en charge toutes les dépenses d'entretien et de maintenance s'y rattachant. Aussi, la société « BIAT CAPITAL » peut utiliser le nom de la BIAT dans les campagnes publicitaires et promotionnelles, sous réserve de son accord écrit.

41. La BIAT a conclu, en date du 10 Mai 2006, une convention avec la société « TUNISIE TITRISATION » aux termes de laquelle les deux contractants constituent le Fonds Commun de Créances « FCC BIAT-CREDIMMO 1 », une copropriété ayant pour objet exclusif d'acquiescer des créances portant sur des prêts immobiliers consentis par le Cédant (BIAT) à des particuliers, en vue d'émettre des parts représentatives de ces créances.

Le prix total initial de l'émission s'élève à (50.000mD) et les créances cédées par la BIAT audit fonds représenté par la société «TUNISIE TITRISATION», totalisent un capital restant dû initial de (50.019mD).

Le total des souscriptions de la BIAT à ce fonds s'élève, au 31 Décembre 2014, à (1.724mD), réparti comme suit :

- 1.519 mille DT de souscriptions dans les parts résiduelles et
- 205 mille DT de souscriptions dans les parts substantielles.

Dans le cadre de cette opération, la BIAT assure aussi bien le rôle de dépositaire des actifs du fonds que celui de recouvreur. A ce titre, et en rémunération des missions de dépositaire qui lui sont confiées, la BIAT perçoit auprès de la société de gestion « TUNISIE TITRISATION » agissant pour le compte du fonds, une commission égale à 0,05% HTVA l'an, du capital restant dû des créances vivantes en début de période de calcul. En outre, et en sa qualité de recouvreur, la BIAT perçoit auprès de ladite société de gestion pour le compte du fonds, une commission égale à 0,4% HTVA l'an, du capital restant dû des créances vivantes en début de période de calcul.

Les commissions perçues par la BIAT à ce titre se sont élevées au titre de l'exercice clos au 31 Décembre 2014 à 35.167DT.

42. La BIAT a conclu, en date du 18 Mai 2007, une convention avec la société « TUNISIE TITRISATION » aux termes de laquelle les deux contractants constituent le Fonds Commun de Créances « FCC BIAT-CREDIMMO 2 », une copropriété ayant pour objet exclusif d'acquiescer des créances portant sur des prêts immobiliers consentis par le Cédant (BIAT) à des particuliers, en vue d'émettre des parts représentatives de ces créances.

Le prix total initial de l'émission s'élève à (50.000mD) et les créances cédées par la BIAT audit fonds représenté par la société « TUNISIE TITRISATION », totalisent un capital restant dû initial de (50.003mD).

Par ailleurs, le total des souscriptions de la BIAT à ce fonds s'élève, au 31 Décembre 2013, à (3.653mD), réparti comme suit :

- 1.503 mille DT de souscriptions dans les parts résiduelles ;
- 1.000 mille DT de souscriptions dans les parts substantielles ;
- 300 mille DT de souscriptions dans les parts de la catégorie P2 ;
- 850 mille DT de souscriptions dans les parts de la catégorie P3.

Dans le cadre de cette opération, la BIAT assure aussi bien le rôle de dépositaire des actifs du fonds que celui de recouvreur. A ce titre, et en rémunération des missions de dépositaire qui lui sont confiées, la BIAT perçoit auprès de la société de gestion « TUNISIE TITRISATION » agissant pour le compte du fonds, une commission égale à 0,05% HTVA l'an, du capital restant dû des créances vivantes en début de période de calcul. En outre, et en sa qualité de recouvreur,

Chapitre 12

la BIAT perçoit auprès de ladite société de gestion pour le compte du fonds, une commission égale à 0,4% HTVA l'an, du capital restant dû des créances vivantes en début de période de calcul.

Les commissions perçues par la BIAT à ce titre se sont élevées au titre de l'exercice clos au 31 Décembre 2014 à 56.891DT.

43. Dans le cadre de la couverture de son patrimoine et son activité économique et sociale, la BIAT a conclu en date du 27 Décembre 1997, avec la société «LA PROTECTRICE», société d'étude, de conseil et de courtage en assurance et réassurance, une convention d'assistance et de conseil. La charge supportée par la BIAT, en 2014, au titre de cette convention, s'élève à 20.000DT.

44. La BIAT a conclu, depuis 2004, des contrats d'assurances avec la société «Assurances BIAT». Les primes payées au titre de l'exercice 2014 se sont élevées à 11.368mD.

45. La BIAT a conclu le 15 Novembre 2005, avec la Compagnie Internationale Arabe de Recouvrement «CIAR», une convention d'assistance au recouvrement des créances. Cette convention stipule que la société «CIAR» s'engage à assister la BIAT dans le recouvrement amiable de ses créances dans la limite et le strict respect de la législation en vigueur. En contrepartie de ses services, la société «CIAR» percevra une commission de 10% HTVA sur tout montant recouvré.

Aucun montant n'a été facturé par la CIAR à la BIAT au titre de l'exercice 2014.

D. Obligations et engagements de la société envers les dirigeants

Les obligations et engagements envers les dirigeants tels que visés à l'article 200 nouveau II-5 du code des sociétés commerciales se présentent comme suit :

- L'ancien Président Honoraire du conseil d'administration, a bénéficié d'avantages en nature consistant en la prise en charge des frais accessoires liés au logement ainsi que les charges patronales qui en découlent. Ces avantages qui ont été fixés par le conseil d'administration du 13 Mars 2007, s'élèvent au titre de l'exercice 2014 à un montant brut de 12mD.
- La rémunération de l'ancien Directeur Général est fixée par les comités de rémunération issus des conseils d'administration du 29 Mai 2007 et du 23 Mai 2014. Cette rémunération s'est élevée au titre de l'exercice 2014 pour la période allant du 1^{er} Janvier au 30 Mai à un montant brut de 1.830mDT y compris des charges patronales de 380 mD, elle englobe outre le salaire, les indemnités, le solde de tout compte et l'indemnité de départ, la prise en charge d'une retraite prévoyance. Le Directeur Général bénéficiait également d'une voiture de fonction avec chauffeur et prise en charge de frais d'utilité.

En outre, le conseil d'administration dans sa réunion du 23 Mai 2014 a décidé la cession par la BIAT d'une voiture particulière Mercedes totalement amortie pour un prix de 25mD au profit de son ancien Directeur Général.

- La rémunération du nouveau Directeur Général est fixée par le comité de rémunération issu du conseil d'administration du 23 Mai 2014. Cette rémunération s'est élevée au titre de l'exercice 2014 pour la période du 1^{er} Juin 2014 au 31 Décembre 2014 à un montant brut de 235mD y compris des charges patronales de 49 mD, elle englobe outre le salaire et les indemnités, la prise en charge d'une retraite prévoyance. Le Directeur Général bénéficie également d'une voiture de fonction avec chauffeur et prise en charge de frais annexes.

Chapitre 12

- La rémunération du Directeur Général Adjoint en charge des Ressources de la BIAT est fixée par le comité de rémunération issu du conseil d'administration réuni le 23 Mai 2014, et s'est élevée pour la période du 1^{er} Juin 2014 au 31 Décembre 2014 à un montant brut de 197mD y compris des charges patronales de 42mD, elle englobe outre le salaire et les indemnités, la prise en charge d'une retraite prévoyance.

- La rémunération du Directeur Général Adjoint en charge de la Banque de Détail de la BIAT est fixée par le comité de rémunération issu du conseil d'administration réuni le 23 Mai 2014, et s'est élevée pour la période du 1^{er} Juin 2014 au 31 Décembre 2014 à un montant brut de 201 mD y compris des charges patronales de 42 mD, elle englobe outre le salaire et les indemnités, la prise en charge d'une retraite prévoyance.

- Les membres du conseil d'administration sont rémunérés par des jetons de présence fixés par l'assemblée générale ordinaire du 23 Mai 2014. Ces jetons de présence s'élèvent pour l'exercice 2014 à un montant brut de 450mD. En outre, les administrateurs siégeant à la délégation du conseil d'administration, au niveau du comité permanent d'audit interne, du comité exécutif du crédit et du comité des risques, ont bénéficié de rémunérations brutes au titre de l'exercice de 72mD.

Par ailleurs et en dehors de ces opérations, nous vous informons qu'il ne nous a été donné avis d'aucune autre convention conclue au cours de l'exercice, et nos travaux n'ont pas révélé l'existence d'autres opérations rentrant dans le cadre des dispositions de l'article 29 de la loi n°2001-65 relative aux établissements de crédit, telle que modifiée et complétée par la loi n°2006-19 du 2 Mai 2006, de l'article 200 et suivants et l'article 475 du Code des Sociétés Commerciales.

Tunis, le 28 Avril 2015
Les Commissaires aux Comptes

Les commissaires aux comptes associés M.T.B.F
Ahmed BELAIFA



ECC MAZARS
Mohamed Ali ELAOUANI CHERIF



Chapitre 12

BILAN

Arrêté au 31 Décembre 2014 (en Milliers de dinars)

	Note	31/12/2014	31/12/2013	Variation	En %
ACTIFS					
Caisse et avoirs auprès de la BCT, CCP et TGT	III-1	411 346	140 830	270 516	192,09%
Créances sur les établissements bancaires et financiers	III-2	774 481	1 554 831	(780 350)	-50,19%
Créances sur la clientèle	III-3	5 920 745	5 550 364	370 381	6,67%
Portefeuille-titres commercial	III-4	872 178	804 405	67 773	8,43%
Portefeuille d'investissement	III-5	305 288	237 859	67 429	28,35%
Valeurs immobilisées	III-6	212 814	193 267	19 547	10,11%
Autres actifs	III-7	256 375	261 828	(5 453)	-2,08%
Total des actifs		8 753 227	8 743 384	9 843	0,11%
PASSIFS					
Banque Centrale et CCP	IV-1	1 578	18 798	(17 220)	-91,61%
Dépôts et avoirs des établissements bancaires et financiers	IV-2	120 738	634 386	(513 648)	-80,97%
Dépôts et avoirs de la clientèle	IV-3	7 513 761	7 099 580	414 181	5,83%
Emprunts et ressources spéciales	IV-4	129 818	90 175	39 643	43,96%
Autres passifs	IV-5	317 030	290 342	26 688	9,19%
Total des passifs		8 082 925	8 133 281	(50 356)	-0,62%
CAPITAUX PROPRES					
Capital		170 000	170 000	-	0,00%
Réserves		397 314	367 215	30 099	8,20%
Autres capitaux propres		3	9	(6)	-66,67%
Résultats reportés		609	(34 779)	35 388	-101,75%
Résultat de l'exercice		102 376	107 658	(5 282)	-4,91%
Total des capitaux propres	V	670 302	610 103	60 199	9,87%
Total des capitaux propres et passifs		8 753 227	8 743 384	9 843	0,11%

Chapitre 12

ETAT DES ENGAGEMENTS HORS BILAN

Arrêté au 31 Décembre 2014 (en Milliers de dinars)

	Note	31/12/2014	31/12/2013	Variation	En %
PASSIFS EVENTUELS					
Cautions, avals et autres garanties données		1 306 342	1 167 636	138 706	11,88%
a- En faveur des établissements bancaires et financiers		524 665	402 173	122 492	30,46%
b- En faveur de la clientèle		781 677	765 463	16 214	2,12%
Crédits documentaires		367 963	372 825	(4 862)	-1,30%
a- En faveur de la clientèle		315 525	343 501	(27 976)	-8,14%
b- Autres		52 438	29 324	23 114	78,82%
Total des passifs éventuels		1 674 305	1 540 461	133 844	8,69%
ENGAGEMENTS DONNES					
Engagements de financements donnés		69 215	94 084	(24 869)	-26,43%
En faveur de la clientèle		69 215	94 084	(24 869)	-26,43%
Engagements sur titres		2 317	3 366	(1 049)	-31,16%
a- Participations non libérées		2 315	3 246	(931)	-28,68%
b- Titres à recevoir		2	120	(118)	-98,33%
Total des engagements donnés		71 532	97 450	(25 918)	-26,60%
ENGAGEMENTS REÇUS					
Garanties reçues		2 350 461	2 249 769	100 692	4,48%
Total des engagements reçus		2 350 461	2 249 769	100 692	4,48%

Chapitre 12

ETAT DE RESULTAT

Période du 1^{er} Janvier au 31 Décembre 2014 (en Milliers de dinars)

	Note	Exercice 2014	Exercice 2013	Variation	En %
PRODUITS D'EXPLOITATION BANCAIRE					
Intérêts et revenus assimilés	VII-1-1	454 188	390 868	63 320	16,20%
Commissions (en produits)	VII-1-2	109 954	94 796	15 158	15,99%
Gains sur portefeuille-titres commercial et opérations financières	VII-1-3	107 558	98 677	8 881	9,00%
Revenus du portefeuille d'investissement	VII-1-4	8 248	8 614	(366)	-4,25%
Total des produits d'exploitation bancaire		679 948	592 955	86 993	14,67%
CHARGES D'EXPLOITATION BANCAIRE					
Intérêts encourus et charges assimilées	VII-2-1	(187 491)	(148 195)	(39 296)	26,52%
Commissions encourues	VII-2-2	(5 063)	(4 283)	(780)	18,21%
Total des charges d'exploitation bancaire		(192 554)	(152 478)	(40 076)	26,28%
Produit Net Bancaire		487 394	440 477	46 917	10,65%
Dotations aux provisions et résultat des corrections de valeurs sur créances, hors bilan et passif	VII-3	(81 015)	(50 819)	(30 196)	59,42%
Dotations aux provisions et résultat des corrections de valeurs sur portefeuille d'investissement	VII-4	(6 823)	(9 042)	2 219	-24,54%
Autres produits d'exploitation	VII-5	7 068	5 603	1 465	26,15%
Frais de personnel	VII-6	(164 744)	(155 994)	(8 750)	5,61%
Charges générales d'exploitation	VII-7	(51 759)	(50 488)	(1 271)	2,52%
Dotations aux amortissements et aux provisions sur immobilisations	VII-8	(29 883)	(26 222)	(3 661)	13,96%
Résultat d'exploitation		160 238	153 515	6 723	4,38%
Solde en gain/perte provenant des autres éléments ordinaires	VII-9	(3 892)	(726)	(3 166)	436,09%
Impôt sur les bénéfices	VII-10	(53 970)	(45 131)	(8 839)	19,59%
Résultat net de l'exercice		102 376	107 658	(5 282)	-4,91%
Modification comptable affectant le résultat reporté		-	(35 613)	35 613	-100,00%

Chapitre 12

ETAT DE FLUX DE TRESORERIE

Période du 1^{er} Janvier au 31 Décembre 2014 (en Milliers de dinars)

	Note	Exercice 2014	Exercice 2013
ACTIVITE D'EXPLOITATION			
Produits d'exploitation bancaire encaissés (hors revenu du portefeuille d'investissement)		674 992	623 549
Charges d'exploitation bancaire décaissées		(187 780)	(148 474)
Dépôts / Retraits dépôts auprès d'autres établissements bancaires et financiers		348 133	(281 699)
Prêts et avances / Remboursement prêts et avances accordés à la clientèle		(396 963)	(447 788)
Dépôts / Retraits dépôts auprès de la clientèle		346 085	649 199
Titres de placement / Titres de transaction		470	767
Sommes versées au personnel et créditeurs divers		(246 195)	(223 037)
Autres flux de trésorerie provenant des activités d'exploitation		112 273	(63 781)
Impôts sur les sociétés		(57 206)	(32 683)
Flux de trésorerie provenant des activités d'exploitation		593 809	76 053
ACTIVITE D'INVESTISSEMENT			
Intérêts et dividendes encaissés sur portefeuille d'investissement		7 701	8 034
Acquisitions cessions sur portefeuille d'investissement		(75 944)	(28 933)
Acquisitions cessions sur immobilisations		(55 331)	(50 894)
Flux de trésorerie net affectés aux activités d'investissement		(123 574)	(71 793)
ACTIVITE DE FINANCEMENT			
Emission / Remboursement d'emprunts		47 059	(16 479)
Augmentation / diminution ressources spéciales		(7 752)	(5 833)
Dividendes versés		(42 500)	(42 500)
Flux de trésorerie net affectés aux activités d'investissement		(3 193)	(64 812)
Incidence des variations des taux de change sur les liquidités et équivalents de liquidités	IX-1	41 571	79 443
Variation nette des liquidités et équivalents de liquidités au cours de l'exercice		508 613	18 891
Liquidités et équivalents de liquidités en début d'exercice		1 298 156	1 279 265
Liquidités et équivalents de liquidités en fin d'exercice	IX-2	1 806 769	1 298 156

Chapitre 12

NOTES AUX ETATS FINANCIERS ANNUELS

Arrêtées au 31 Décembre 2014

Note I – Respect des Normes Comptables Tunisiennes

Les états financiers de la Banque Internationale Arabe de Tunisie sont établis conformément aux dispositions prévues par la loi n°96-112 du 30 Décembre 1996 relative au système comptable des entreprises et aux dispositions prévues par l'arrêté du Ministre des Finances du 25 Mars 1999 portant approbation des normes comptables sectorielles relatives aux opérations spécifiques aux établissements bancaires.

Les états financiers sont établis selon le modèle défini par la norme comptable n°21 relative à la présentation des états financiers des établissements bancaires.

Note II – Bases de mesure et principes comptables pertinents appliqués et présentation des états financiers

Les états financiers sont arrêtés au 31 Décembre 2014 en appliquant les principes et conventions comptables prévues par le décret n°96-2459 du 30-12-1996 portant approbation du cadre conceptuel de la comptabilité et des principes comptables prévus par les normes comptables sectorielles des établissements bancaires. Parmi ces principes, nous décrivons ci-après les règles qui ont été appliquées pour la prise en compte des produits et des charges, les règles d'évaluation des créances et des titres et les règles de conversion des opérations en devises.

II-1. Les règles de prise en compte des produits

Les intérêts, les produits assimilés et les commissions sont pris en compte dans le résultat du 31 Décembre 2014 pour leurs montants se rapportant à la période allant du 1^{er} janvier au 31 Décembre 2014. Ainsi, les produits qui ont été encaissés et qui concernent des périodes postérieures au 31 décembre 2014 ne sont pas pris en considération dans le résultat de l'année 2014 et ce, conformément aux dispositions prévues par les normes comptables. Les produits courus et non échus au 31 Décembre 2014 sont en revanche inclus dans le résultat.

En application des dispositions prévues aussi bien par la norme comptable sectorielle n°24 que par la circulaire n°91-24 du 17 Décembre 1991 de la Banque Centrale de Tunisie, les intérêts et produits assimilés exigibles au 31 Décembre 2014 et non encaissés ou dont l'encaissement est douteux ne sont pas pris en considération dans le résultat et figurent au bilan sous forme d'agios réservés.

Les intérêts et produits assimilés constatés en agios réservés au cours des exercices antérieurs et qui sont encaissés en 2014 sont en revanche inclus dans le résultat du 31 Décembre 2014.

II-2. Les règles de prise en compte des charges

Les charges d'intérêts, les commissions encourues, les frais de personnel et les autres charges sont pris en compte en diminution du résultat du 31 Décembre 2014 pour leurs montants se rapportant à la période allant du 1^{er} janvier au 31 Décembre 2014. Ainsi, les charges qui ont été décaissées et qui concernent des périodes postérieures au 31 Décembre 2014 sont constatées dans le bilan sous forme de comptes de régularisation.

Les charges qui se rapportent à la période concernée par cette situation et qui n'ont pas été décaissées jusqu'au 31 Décembre 2014 sont diminuées du résultat.

Chapitre 12

II-3. Les règles d'évaluation des créances

Conformément aux dispositions prévues par les normes comptables sectorielles des établissements bancaires et par la circulaire n°91-24 du 17 Décembre 1991 de la Banque Centrale de Tunisie, une évaluation de l'ensemble des créances de la Banque a été effectuée sur la base de la situation arrêtée au 31 Décembre 2014 et compte tenu des événements postérieurs à cette date.

Cette évaluation a été accompagnée d'une appréciation de l'ensemble des garanties déductibles au sens de la circulaire n°91-24 de la Banque Centrale de Tunisie relative aux règles prudentielles.

Ces deux opérations ont conduit la Banque à déterminer un montant de provisions requises, un montant de la dotation aux provisions relative à l'année 2014 et un montant des produits réservés.

II-4. Les règles d'évaluation des titres

Conformément aux dispositions prévues par les normes comptables sectorielles des établissements bancaires et par la circulaire n°91-24 du 17 Décembre 1991 de la Banque Centrale de Tunisie, une évaluation des titres détenus par la Banque a été effectuée au 31 Décembre 2014. Cette évaluation a permis de déterminer un montant de provisions requises sur ces titres et un montant de la dotation aux provisions pris en considération dans l'arrêté des états financiers du 31 Décembre 2014.

Cette évaluation a été arrêtée sur la base du dernier cours boursier du mois de décembre 2014 pour les titres cotés et de la situation financière des sociétés émettrices pour les titres non cotés.

Les plus-values latentes déterminées pour les titres de placement, les titres de participations, les parts dans les entreprises liées ou coentreprises ne sont pas prises en compte dans le résultat du 31 Décembre 2014.

Les moins-values latentes sur l'ensemble de ces catégories de titres sont par contre constatées sous forme de provisions sur titres.

II-5. Les règles de conversion des opérations en devises

Conformément aux dispositions prévues par les normes comptables sectorielles des établissements bancaires, les états financiers sont arrêtés en tenant compte des créances et des dettes en devises et de la position de change en devises qui sont converties sur la base du dernier cours de change moyen de la BCT du mois de Décembre 2014. Les gains et pertes de change résultant de cette conversion sont pris en compte dans le résultat arrêté au 31 Décembre 2014.

II-6. Présentation des états financiers

Les états financiers arrêtés et publiés par la BIAT au titre de l'année 2014, sont présentés conformément à la norme comptable sectorielle N°21.

Ces états comportent les données relatives à l'année 2014 et celles relatives à l'année 2013.

Note III – Actif du bilan

[Les chiffres sont exprimés en mD : milliers de Dinars Tunisiens]

L'actif du bilan est composé des rubriques suivantes :

- AC1 : Caisse et avoirs auprès de la Banque Centrale, Centre de chèques postaux et Trésorerie Générale de Tunisie ;
- AC2 : Créances sur les établissements bancaires et financiers ;
- AC3 : Créances sur la clientèle ;
- AC4 : Portefeuille titres commercial ;

Chapitre 12

- AC5 : Portefeuille titres d'investissement ;
- AC6 : Valeurs immobilisées ;
- AC7 : Autres actifs.

III-1. Caisse et avoirs auprès de la BCT, CCP et TGT

Le volume de ce poste a enregistré une hausse entre Décembre 2013 et Décembre 2014 de 270 516mD ou 192,09% en passant d'une période à une autre de 140 830mD à 411 346mD. Il se détaille comme suit :

	31/12/2014	31/12/2013	Variation	En %
Encaisses	70 871	58 332	12 539	21,50%
Avoirs chez la BCT	340 386	82 406	257 980	313,06%
Avoirs chez la CCP	89	92	(3)	-3,26%
Total Caisse et avoirs auprès de la BCT, CCP et TGT	411 346	140 830	270 516	192,09%

III-2. Créances sur les établissements bancaires et financiers

Le volume de ce poste a enregistré une baisse entre Décembre 2013 et Décembre 2014 de 780 350mD ou 50,19% en passant d'une période à une autre de 1 554 831mD à 774 481mD. Il se détaille comme suit :

	31/12/2014	31/12/2013	Variation	En %
Créances sur les établissements bancaires	697 115	1 457 470	(760 355)	-52,17%
Créances sur les établissements financiers	77 366	97 361	(19 995)	-20,54%
Total Créances sur les établissements bancaires et financiers	774 481	1 554 831	(780 350)	-50,19%

La baisse du volume de nos créances sur les établissements bancaires de 760 355mD ou 52,17% qui est passé de 1 457 470mD au 31 Décembre 2013 à 697 115mD au 31 Décembre 2014 concerne les postes suivants :

	31/12/2014	31/12/2013	Variation	En %
Comptes de prêts à la BCT	338 643	1 089 102	(750 459)	-68,91%
Comptes de prêts du marché interbancaire	287 305	345 183	(57 878)	-16,77%
Créances rattachées sur prêts	1 229	2 026	(797)	-39,34%
Comptes correspondants NOSTRI	44 979	5 376	39 603	736,66%
Comptes correspondants LORI	1 197	5 038	(3 841)	-76,24%
Créances rattachées sur comptes correspondants	1	-	1	-
Valeurs non imputées	23 761	10 745	13 016	121,14%
Total	697 115	1 457 470	(760 355)	-52,17%

Chapitre 12

La diminution du total de nos créances sur les établissements financiers à hauteur de 19 995mD ou 20,54% qui sont passées de 97 361mD en Décembre 2013 à 77 366mD en Décembre 2014 est due principalement à la baisse de nos concours en faveur des sociétés de Leasing. Cette rubrique se détaille comme suit :

	31/12/2014	31/12/2013	Variation	En %
Crédits à court et moyen terme accordés aux sociétés de leasing	76 398	96 285	(19 887)	-20,65%
Créances et dettes rattachées	968	1 076	(108)	-10,04%
Total	77 366	97 361	(19 995)	-20,54%

III-3. Créances sur la clientèle

Les créances sur la clientèle sont composées des comptes débiteurs courants et classés, des autres concours courants et classés et des crédits sur ressources spéciales courants et classés.

Les créances douteuses brutes (classées) ainsi que les provisions requises couvrant les actifs classés sont déterminées conformément aux dispositions prévues aussi bien par la circulaire n°91-24 du 17 Décembre 1991 de la Banque Centrale de Tunisie relative aux règles prudentielles que par les normes comptables applicables aux Etablissements Bancaires.

Le total net des créances sur la clientèle est passé de 5 550 364mD en Décembre 2013 à 5 920 745mD en Décembre 2014 enregistrant ainsi une hausse de 370 381 mD ou 6,67%. Il est ventilé comme suit :

		31/12/2014	31/12/2013	Variation	En %
Comptes débiteurs de la clientèle	(1)	604 561	594 822	9 739	1,64%
Autres crédits à la clientèle	(2)	5 664 957	5 342 051	322 906	6,04%
Crédits sur ressources spéciales	(3)	75 927	83 668	(7 741)	-9,25%
Total		6 345 445	6 020 541	324 904	5,40%
Provisions sur crédits à la clientèle		(322 047)	(372 376)	50 329	-13,52%
Agios réservés		(69 722)	(70 629)	907	-1,28%
Provisions collectives		(32 931)	(27 172)	(5 759)	21,19%
Total Créances sur la clientèle		5 920 745	5 550 364	370 381	6,67%

(1) Comptes débiteurs de la clientèle

Les comptes débiteurs de la clientèle ont enregistré d'une période à une autre une augmentation de 9 739mD ou 1,64% en passant de 594 822mD en Décembre 2013 à 604 561mD en Décembre 2014. Ces comptes sont ventilés comme suit :

	31/12/2014	31/12/2013	Variation	En %
Comptes débiteurs courants	559 587	506 989	52 598	10,37%
Comptes débiteurs douteux	22 345	75 600	(53 255)	-70,44%
Avances sur dépôts à terme	22 284	11 969	10 315	86,18%
Créances rattachées sur comptes de la clientèle	345	264	81	30,68%
Total	604 561	594 822	9 739	1,64%

Chapitre 12

Le montant brut des comptes débiteurs douteux, s'élevant à 22 345mD, est réparti entre les différentes classes prévues par la réglementation prudentielle de la BCT comme suit :

	31/12/2014	31/12/2013	Variation	En %
Classe 2	6 134	11 161	(5 027)	-45,04%
Classe 3	6 532	6 770	(238)	-3,52%
Classe 4	9 679	57 669	(47 990)	-83,22%
Total	22 345	75 600	(53 255)	-70,44%

(2) Autres concours à la clientèle

Les autres concours à la clientèle ont enregistré d'une période à une autre une augmentation de 322 906mD ou 6,04% en passant de 5 342 051mD en Décembre 2013 à 5 664 957mD en Décembre 2014. Ces comptes sont ventilés comme suit :

	31/12/2014	31/12/2013	Variation	En %
Autres concours courants (a)	5 171 351	4 852 519	318 832	6,57%
Autres concours douteux (b)	493 606	489 532	4 074	0,83%
Total	5 664 957	5 342 051	322 906	6,04%

(a) Les autres concours courants sont répartis comme suit :

	31/12/2014	31/12/2013	Variation	En %
Crédits commerciaux et industriels	3 044 401	2 897 351	147 050	5,08%
Crédits immobiliers, promoteurs	137 641	132 052	5 589	4,23%
Crédits immobiliers, acquéreurs	1 626 743	1 501 892	124 851	8,31%
Crédits agricoles	347 481	309 341	38 140	12,33%
Portefeuille escompte	5 156 266	4 840 636	315 630	6,52%
Valeurs non imputées	632	150	482	321,33%
Créances rattachées	24 839	19 961	4 878	24,44%
Intérêts perçus d'avance	(10 386)	(8 228)	(2 158)	26,23%
Total autres concours courants	5 171 351	4 852 519	318 832	6,57%

(b) Le montant brut des autres concours douteux, s'élevant à 493 606mD, est réparti entre les différentes classes prévues par la réglementation prudentielle de la BCT comme suit :

	31/12/2014	31/12/2013	Variation	En %
Classe 2	25 198	47 708	(22 510)	-47,18%
Classe 3	50 253	25 596	24 657	96,33%
Classe 4	418 155	416 228	1 927	0,46%
Total	493 606	489 532	4 074	0,83%

Chapitre 12

(3) Crédits sur ressources spéciales

Les crédits sur ressources spéciales ont enregistré d'une période à une autre une diminution de 7 741mD ou 9,25% en passant de 83 668mD en Décembre 2013 à 75 927mD en Décembre 2014. Ces comptes sont ventilés comme suit :

	31/12/2014	31/12/2013	Variation	En %
Crédits sur ressources spéciales courants	57 212	65 702	(8 490)	-12,92%
Créances rattachées sur crédits sur ressources spéciales	408	508	(100)	-19,69%
Crédits sur ressources spéciales douteux	18 307	17 458	849	4,86%
Total	75 927	83 668	(7 741)	-9,25%

Le montant brut des crédits sur ressources spéciales douteux, s'élevant à 18 307mD, est réparti entre les différentes classes prévues par la réglementation prudentielle de la BCT comme suit :

	31/12/2014	31/12/2013	Variation	En %
Classe 2	238	33	205	621,21%
Classe 3	3 087	90	2 997	3330,00%
Classe 4	14 982	17 335	(2 353)	-13,57%
Total	18 307	17 458	849	4,86%

Compte tenu de ce qui précède, les créances sur la clientèle sont récapitulées ainsi :

(i) Créances courantes

	31/12/2014	31/12/2013	Variation	En %
Créances courantes hors engagements par signature	5 795 353	5 425 296	370 057	6,82%
Valeurs non imputées	632	150	482	321,33%
Créances rattachées	25 592	20 733	4 859	23,44%
Intérêts perçus d'avance (en moins)	(10 386)	(8 228)	(2 158)	26,23%
Total	5 811 191	5 437 951	373 240	6,86%
Engagements par signature courants	1 079 720	1 089 352	(9 632)	-0,88%
Total	6 890 911	6 527 303	363 608	5,57%

(ii) Créances douteuses brutes

	31/12/2014	31/12/2013	Variation	En %
Créances douteuses hors engagements par signature	534 258	582 591	(48 333)	-8,30%
Engagements par signature douteux	17 481	19 612	(2 131)	-10,87%
Total	551 739	602 203	(50 464)	-8,38%

Chapitre 12

Le montant brut des créances douteuses, s'élevant à 551 739mD, est réparti entre les différentes classes prévues par la réglementation prudentielle de la BCT comme suit :

	31/12/2014	31/12/2013	Variation	En %
Classe 2	31 843	59 598	(27 755)	-46,57%
Classe 3	60 468	34 303	26 165	76,28%
Classe 4	459 428	508 302	(48 874)	-9,62%
Total	551 739	602 203	(50 464)	-8,38%

Les provisions et agios réservés couvrant les créances classées du bilan qui ont été constituées pour un montant de 379 939mD ont été imputées sur le montant des créances classées sus mentionnées.

Les provisions constituées pour la couverture des engagements hors bilan figurent au passif du bilan pour un montant de 10 964mD.

Ainsi, les provisions et agios réservés qui ont été constitués pour la couverture des créances classées sur la clientèle totalisent 390 903mD ventilés comme suit :

	31/12/2014	31/12/2013	Variation	En %
Agios réservés sur créances classées	60 562	63 154	(2 592)	-4,10%
Provisions pour créances classées du Bilan	319 377	371 706	(52 329)	-14,08%
Provisions sur engagements hors bilan	10 964	12 402	(1 438)	-11,59%
Total	390 903	447 262	(56 359)	-12,60%

Les provisions et agios réservés qui ont été constitués pour la couverture des créances non classées sur la clientèle totalisent 44 761mD ventilés comme suit :

	31/12/2014	31/12/2013	Variation	En %
Agios réservés sur créances non classées	9 160	7 475	1 685	22,54%
Provision collective	32 931	27 172	5 759	21,19%
Autres provisions	2 670	670	2 000	298,51%
Total	44 761	35 317	9 444	26,74%

Il y a lieu de noter, que, dans le cadre de l'analyse et de l'appréciation des créances sur la clientèle, les provisions requises au titre des créances classées ont été déterminées compte tenu uniquement des garanties déductibles au sens de la circulaire BCT n°91-24.

Ainsi, ont été exclues de ce calcul les garanties non déductibles telles que les nantissements sur les fonds de commerce, les hypothèques sur les réquisitions d'immatriculation, les hypothèques maritimes, les hypothèques sur les actes sous seing privés, les nantissements sur les matériels fixes, les nantissements de marchés, les nantissements sur le matériel roulant, les nantissements marchandises, les cautions personnelles et solidaires des personnes physiques et morales, les avals des personnes physiques et morales, les assurances vie, les domiciliations de salaires, des loyers et de marchés.

III-4. Portefeuille titres commercial

Le volume de ce poste est passé entre Décembre 2013 et Décembre 2014 de 804 405mD à 872 178mD, enregistrant ainsi une augmentation de 67 773mD ou 8,43%.

Chapitre 12

Cette variation provient d'une augmentation du volume des titres de transactions de 68 861mD ou 8,61% (due aux différentes opérations de souscriptions et de remboursements effectuées durant la période allant du 01 Janvier 2014 au 31 Décembre 2014) accompagnée par une diminution du total des titres de placement à hauteur de 1 087mD ou 23,46%.

Le mouvement des titres ainsi que leur répartition entre les titres cédés à la clientèle et les titres gardés en portefeuille sont détaillés ci-après :

(1) Titres de transaction

a) Les titres de transaction souscrits et non encore remboursés sont ventilés pour leur valeur nominale comme suit :

	31/12/2014	31/12/2013	Variation	En %
Bons de trésor assimilables	1 340 912	1 312 337	28 575	2,18%
Bons de trésor à court terme	19 500	14 514	4 986	34,35%
Bons de trésor zéro coupon	23 000	23 000	-	0,00%
Sous-total des titres de transaction en principal	1 383 412	1 349 851	33 561	2,49%
Créances et dettes rattachées et différence entre valeur nominale et valeur d'acquisition des BTA	16 693	20 826	(4 133)	-19,85%
Total	1 400 105	1 370 677	29 428	2,15%

La variation des titres de transaction en Bons de trésor assimilables (BTA) s'élevant à 28 575mD se détaille comme suit :

	31/12/2014
Nouvelles adjudications en 2014 auprès du Trésor	204 000
Transferts reçus des clients	11 100
Transferts effectués par les clients	(37 371)
Remboursements des BTA en 2014	(149 154)
Variation nette	28 575

La variation des titres de transaction en Bons de trésor à court terme (BTC) s'élevant à 4 986mD provient essentiellement de :

	31/12/2014
Nouvelles adjudications en 2014 auprès du Trésor	19 500
Remboursements des BTC en 2014	(14 514)
Variation nette	4 986

Chapitre 12

b) Les titres de transactions sont répartis entre les titres gardés en portefeuille de la banque et les titres cédés à la clientèle et sont présentés pour leur valeur comptable en mD au 31 Décembre 2014 comme suit :

Designation	31/12/2014	31/12/2013	Variation	En %
1) Titres gardés en portefeuille de la banque				
Bons de trésor assimilables	828 463	772 296	56 167	7,27%
Bons de trésor à court terme	733	373	360	96,51%
Bons de trésor zéro coupons	19 827	19 827	-	0,00%
Créances, dettes rattachées et primes sur BTZ	19 609	7 275	12 334	169,54%
Total des titres gardés en portefeuille	868 632	799 771	68 861	8,61%
2) Titres cédés à la clientèle				
Client : Bons de trésor assimilables	509 533	553 592	(44 059)	-7,96%
Client : Bons de trésor à court terme	18 767	14 141	4 626	32,71%
Client : Bons de trésor zéro coupon	3 173	3 173	-	0,00%
Total des titres cédés à la clientèle	531 473	570 906	(39 433)	-6,91%
Total Général	1 400 105	1 370 677	29 428	2,15%

(2) Titres de placement

Les titres de placement qui sont composés principalement des obligations et des parts prioritaires dans les fonds commun de créances sont passés de 4 633mD au 31 Décembre 2013 à 3 546mD au 31 Décembre 2014 enregistrant une diminution de 1 087mD ou 23,46%.

La diminution enregistrée au niveau de ces titres s'explique principalement par le remboursement des parts prioritaires dans les fonds commun de créances et des obligations. La diminution enregistrée au niveau de ces titres s'explique comme suit :

	31/12/2014	31/12/2013	Variation	En %
Obligations émises par les sociétés privées	70	540	(470)	-87,04%
Titres SICAV	2 303	2 303	-	0,00%
Parts prioritaires dans les fonds commun de créances	1 150	1 758	(608)	-34,58%
Créances et dettes rattachées	23	32	(9)	-28,13%
Total	3 546	4 633	(1 087)	-23,46%

Chapitre 12

III-5. Portefeuille titres d'investissement

Le total de ce poste qui est composé principalement des titres d'investissement, des titres de participation, des parts dans les entreprises associés et les co-entreprises, des parts dans les entreprises liées, des fonds gérés et des titres en portage est passé de 237 859mD en Décembre 2013 à 305 287mD en Décembre 2014, soit une augmentation de 67 428mD ou 28,35%.

	31/12/2014	31/12/2013	Variation	En %
Encours brut des titres d'investissement	340 688	265 719	74 969	28,21%
Créances rattachées sur titres d'investissements	6 704	7 875	(1 171)	-14,87%
Provisions et agios réservés pour dépréciation du portefeuille d'investissement	(42 105)	(35 735)	(6 370)	17,83%
Total Portefeuille d'investissement	305 287	237 859	67 428	28,35%

Cette augmentation se détaille comme suit :

	31/12/2014
Nouvelles participations ou libérations	36 031
Cession ou perte sur titres de participation	(1 795)
Souscription emprunt national 2014	39 000
Remboursement des emprunts nationaux	(429)
Libération des fonds gérés	13 670
Rétrocession sur fonds gérés	(11 422)
Dotations aux provisions sur titres d'investissement	(7 189)
Reprise de provisions sur titres d'investissement	1 342
Intérêts réservés sur fonds gérés	(406)
Intérêts réservés sur portage	(118)
Remboursement des parts subordonnées FCC	(86)
Variation des créances rattachées et de la part de dividendes dont le droit est établi et non échu	(1 170)
Total	67 428

Chapitre 12

Ces opérations sont détaillées comme suit :

Libellé	Titres d'investissement	Titres de participation et titres en portage	Parts dans les entreprises liées et dans les coentreprises	Fonds gérés	Total
Encours brut au 31/12/2013 hors créances rattachées	8 672	53 115	111 554	92 378	265 719
Libérations effectuées au cours de l'année 2014	39 000	18 841	17 190	13 670	88 701
Cessions, liquidations ou remboursements effectués au cours de l'année 2014	(515)	-	(1 795)	(11 422)	(13 732)
Reclassements	-	(150)	150	-	-
Encours brut au 31/12/2014 hors créances rattachées	47 157	71 806	127 099	94 626	340 688
Créances rattachées sur titres de participation et portage	743	4 595	-	1 366	6 704
Provisions et agios réservés pour dépréciation du portefeuille d'investissement	-	(15 024)	(25 938)	(1 143)	(42 105)
Total portefeuille d'investissements	47 900	61 377	101 161	94 849	305 287

III-6. Valeurs immobilisées

Les valeurs immobilisées sont comptabilisées pour leur valeur d'acquisition en hors taxes majorée de la TVA non récupérable à l'exception du matériel de transport qui figure au bilan pour son coût d'achat en toutes taxes comprises.

Les amortissements des valeurs immobilisées sont pratiqués selon la méthode d'amortissement linéaire et calculés selon les taux d'amortissement reconnus par la réglementation fiscale en vigueur à l'exception du fonds de commerce.

Les dotations aux amortissements sont déterminées et enregistrées sur la base de la valeur comptable des immobilisations nette de la valeur récupérable et en fonction de la date d'acquisition de chaque élément d'immobilisation.

Chapitre 12

Les taux d'amortissement qui sont appliqués sont les suivants :

Immobilisation	Durée de vie	Taux d'amortissement
Immobilisations incorporelles		
Logiciels	3 ans	33,33%
Licences	3 ans	33,33%
Fonds de commerce	20 ans	5%
Immobilisations corporelles		
Bâtiments	20 et 40 ans	5% et 2,5%
Installations générales, agencements et aménagement des bâtiments	10 ans	10%
Equipements de bureaux	10 ans	10%
Matériel de transport	5 ans	20%
Matériel informatique	6,67 ans	15%
Immobilisations à statut juridique particulier	10 ans	10%

Les actifs immobilisés nets de leurs amortissements ont enregistré une augmentation de 19 547mD ou 10,11 % en passant de 193 267mD au 31 Décembre 2013 à 212 814mD au 31 Décembre 2014.

	31/12/2014	31/12/2013	Variation	En %
Immobilisations incorporelles	60 162	58 410	1 752	3,00%
Amortissement des immobilisations incorporelles	(32 407)	(25 711)	(6 696)	26,04%
Immobilisations corporelles	265 771	255 031	10 740	4,21%
Amortissements des immobilisations corporelles	(136 251)	(126 683)	(9 568)	7,55%
Immobilisations en cours et avances	55 539	32 220	23 319	72,37%
Total Valeurs immobilisées	212 814	193 267	19 547	10,11%

Chapitre 12

Les actifs immobilisés se détaillent au 31 Décembre 2014 comme suit :

	31/12/2013	Acquisitions	Cessions ou mise en rebus	Reclassements	31/12/2014
Licence	15 523	1 427	-	-	16 950
Logiciels informatiques	38 946	180	-	-	39 126
Fonds de commerce et droit au bail	3 941	145	-	-	4 086
Total Immobilisations incorporelles	58 410	1 752	-	-	60 162
Terrains	38 006	586	(191)	-	38 401
Constructions	64 366	622	-	-	64 988
Agencement, aménagement des constructions	62 694	2 947	-	2 753	68 394
Immeubles en attente d'affectation	369	-	(122)	-	247
Immobilisations à statut juridique particulier	358	-	(7)	-	351
Mobilier de bureaux	9 883	647	(9)	-	10 521
Matériel informatique	35 262	4 904	(3 098)	-	37 068
Matériel de transport	1 501	387	(167)	-	1 721
Constructions non affectées aux activités professionnelles	1 876	172	-	-	2 048
Installations générales des constructions	6 547	-	-	-	6 547
Matériel d'exploitation bancaire	15 478	1 303	(1 252)	-	15 529
Agencement, aménagement du matériel d'exploitation bancaire	30	2	-	-	32
Equipements de bureaux	10 621	757	(42)	-	11 336
Agencement des équipements de bureaux	1 562	91	-	30	1 683
Agencement du mobilier de bureaux	6 478	187	-	240	6 905
Total Immobilisations corporelles	255 031	12 605	(4 888)	3 023	265 771
Travaux en cours	29 836	27 451	-	(3 023)	54 264
Avances sur immobilisations en cours	2 384	-	(1 109)	-	1 275
Total Brut des valeurs immobilisées	345 661	41 808	(5 997)	-	381 472

Chapitre 12

	Amortissement Cumulé 31/12/2013	Dotation	Régularisation Cession et mise en rebus	Amortissement Cumulé 31/12/2014	VCN au 31/12/2014
Licence	(9 841)	(1 814)	-	(11 655)	5 295
Logiciels informatiques	(14 011)	(4 685)	-	(18 696)	20 430
Fonds de commerce et droit au bail	(1 859)	(197)	-	(2 056)	2 030
Total Immobilisations incorporelles	(25 711)	(6 696)	-	(32 407)	27 755
Terrains	-	-	-	-	38 401
Constructions	(25 375)	(2 086)	-	(27 461)	37 527
Agencement, aménagement des constructions	(40 130)	(4 428)	-	(44 558)	23 836
Immeubles en attente d'affectation	-	-	-	-	247
Immobilisations à statut juridique particulier	(259)	(23)	6	(276)	75
Mobilier de bureaux	(6 682)	(720)	7	(7 395)	3 126
Matériel informatique	(24 926)	(3 201)	3 089	(25 038)	12 030
Matériel de transport	(1 144)	(161)	162	(1 143)	578
Constructions non affectées aux activités professionnelles	(103)	(264)	-	(367)	1 681
Installations générales des constructions	(5 490)	(584)	-	(6 074)	473
Matériel d'exploitation bancaire	(10 409)	(1 316)	1 252	(10 473)	5 056
Agencement, aménagement du matériel d'exploitation bancaire	(10)	(3)	-	(13)	19
Equipements de bureaux	(7 134)	(775)	39	(7 870)	3 466
Agencement des équipements de bureaux	(1 135)	(69)	-	(1 204)	479
Agencement du mobilier de bureaux	(3 727)	(493)	-	(4 220)	2 685
Total Immobilisations corporelles	(126 524)	(14 123)	4 555	(136 092)	129 679
Travaux en cours	-	-	-	-	54 264
Avances sur immobilisations en cours	-	-	-	-	1 275
Provisions sur immobilisations corporelles	(159)	-	-	(159)	(159)
Total Brut des valeurs immobilisées	(152 394)	(20 819)	4 555	(168 658)	212 814

Chapitre 12

III-7. Autres actifs

Le total de ce poste est passé de 261 828mD en Décembre 2013 à 256 375mD en Décembre 2014, enregistrant une diminution de 5 453mD ou 2,08%.

	31/12/2014	31/12/2013	Variation	En %
Comptes de régularisation	57 818	76 177	(18 359)	-24,10%
Autres comptes d'actifs	198 557	185 651	12 906	6,95%
Total Autres actifs	256 375	261 828	(5 453)	-2,08%

(1) Les comptes de régularisation

Les comptes de régularisation sont passés entre Décembre 2013 et Décembre 2014 de 76 177mD à 57 818mD, soit une baisse de 18 359mD.

(2) Les autres comptes d'actifs

Les autres comptes d'actifs ont augmenté de 12 906mD ou 6,95% en passant de 185 651mD en Décembre 2013 à 198 557mD en Décembre 2014. Cette augmentation provient des comptes suivants :

	31/12/2014	31/12/2013	Variation	En %
Débiteurs divers	192 426	176 113	16 313	9,26%
Comptes de stocks	105	18	87	483,33%
Charges à répartir	782	1 137	(355)	-31,22%
Frais d'études	5 244	8 383	(3 139)	-37,44%
Total Autres comptes d'actifs	198 557	185 651	12 906	6,95%

Ainsi, le total du bilan a enregistré entre Décembre 2013 et Décembre 2014, un accroissement de 9 843mD ou 0,11%, en passant de 8 743 384mD à 8 753 227mD.

NOTE IV – Passif du bilan

(Les chiffres sont exprimés en mD : milliers de Dinars Tunisiens)

Le passif du bilan est composé des rubriques suivantes :

- PA1 : Banque Centrale, Centre de Chèques Postaux
- PA2 : Dépôts et avoirs des établissements bancaires et financiers
- PA3 : Dépôts et avoirs de la clientèle
- PA4 : Emprunts et ressources spéciales
- PA5 : Autres passifs

IV-1. BCT et CCP

Le volume de ce poste est passé d'une période à l'autre de 18 798mD à 1 578mD, soit une diminution de 17 220mD ou 91,61%.

Cette variation est due principalement à une diminution des chèques BCT en attente de règlement à hauteur de 13 910mD ou 90,84% et à une diminution du solde créditeur de nos comptes en devises tenus chez la BCT de 3 312mD en Décembre 2014.

Chapitre 12

	31/12/2014	31/12/2013	Variation	En %
Chèques BCT en attente de règlement	1 402	15 312	(13 910)	-90,84%
Comptes BCT en devises	174	3 486	(3 312)	-95,01%
Dettes rattachées des comptes BCT et CCP	2	-	2	-
Total Banque Centrale et CCP	1 578	18 798	(17 220)	-91,61%

IV-2. Dépôts et avoirs des établissements bancaires et financiers

Le volume de ce poste est passé d'une période à l'autre de 634 386mD à 120 738mD, soit une diminution de 513 648mD ou 80,97%.

	31/12/2014	31/12/2013	Variation	En %
Dépôts et avoirs des établissements bancaires	118 360	630 962	(512 602)	-81,24%
Dépôts des établissements financiers	2 378	3 424	(1 046)	-30,55%
Total Dépôts et avoirs des établissements bancaires et financiers	120 738	634 386	(513 648)	-80,97%

Cette variation est expliquée par la diminution des dépôts et avoirs des établissements bancaires de 512 602mD ou 81,24%, qui sont passés de 630 962mD en Décembre 2013 à 118 360mD en Décembre 2014.

	31/12/2014	31/12/2013	Variation	En %
Emprunt en dinars auprès de la BCT	-	555 000	(555 000)	-100,00%
Emprunt en dinars auprès des banques	-	33 500	(33 500)	-100,00%
Dépôts des correspondants Banquiers	28 384	40 294	(11 910)	-29,56%
Autres sommes dues	89 973	2 090	87 883	4204,93%
Dettes rattachées	3	78	(75)	-96,15%
Dépôts et avoirs des établissements bancaires	118 360	630 962	(512 602)	-81,24%

Une diminution des dépôts des établissements financiers de 1 046mD ou 30,55%, qui sont passés de 3 424mD en Décembre 2013 à 2 378mD en Décembre 2014. Cette variation provient essentiellement des dépôts des sociétés de leasing.

Chapitre 12

IV-3. Dépôts et avoirs de la clientèle

Les dépôts de la clientèle ont enregistré une augmentation de 414 181mD ou 5,83%, en passant de 7 099 580mD en Décembre 2013 à 7 513 761mD en Décembre 2014. Cette augmentation provient des postes suivants :

	31/12/2014	31/12/2013	Variation	En %
Dépôts à vue	3 676 721	3 492 123	184 598	5,29%
Dépôts d'épargne	1 808 710	1 696 548	112 162	6,61%
Comptes à échéance	1 089 130	977 978	111 152	11,37%
Bons à échéance	347 143	366 401	(19 258)	-5,26%
Certificats de dépôts marché monétaire	261 500	232 500	29 000	12,47%
Dettes rattachées	23 957	19 731	4 226	21,42%
Autres sommes dues	306 600	314 299	(7 699)	-2,45%
Total Dépôts et avoirs de la clientèle	7 513 761	7 099 580	414 181	5,83%

IV-4. Emprunts et ressources spéciales

Les emprunts et ressources spéciales ont enregistré une augmentation de 39 643mD ou 43,96%, en passant de 90 175mD en Décembre 2013 à 129 818mD en Décembre 2014. Cette augmentation provient des postes suivants :

	31/12/2014	31/12/2013	Variation	En %
Emprunts et dettes pour ressources spéciales	68 978	76 897	(7 919)	-10,30%
Dettes rattachées sur ressources spéciales	319	374	(55)	-14,71%
Fonds publics et organismes extérieurs	10 389	10 222	167	1,63%
Total fonds publics et des organismes extérieurs	79 686	87 493	(7 807)	-8,92%
Emprunts subordonnés	50 000	2 673	47 327	1770,56%
Dettes rattachées aux emprunts et dettes sur propres comptes	132	9	123	1366,67%
Total Emprunts et ressources spéciales	129 818	90 175	39 643	43,96%

Ce poste est composé principalement de :

- De l'emprunt subordonné BIAT 2014 : cet emprunt subordonné a été mis en place en Décembre 2014 pour un montant de 50 000mD.

Les dettes rattachées à cet emprunt s'élèvent au 31 Décembre 2014 à 132mD.

Cet emprunt subordonné, qui est pris en compte dans le calcul du ratio de solvabilité comme étant des quasi-fonds propres, sert notamment à financer les crédits accordés à la clientèle.

- Des ressources reçues des fonds publics et des organismes extérieurs en vue d'être utilisées par la Banque pour financer les crédits à la clientèle.

Ces fonds ont enregistré une baisse de 7 807mD ou 8,92 % en passant de 87 493mD en Décembre 2013 à 79 686mD en Décembre 2014.

Cette variation provient des remboursements effectués au profit de ces mêmes fonds pour les montants échus, compensés par le déblocage de nouvelles ressources. Cette variation est détaillée comme suit :

Chapitre 12

	Solde au 31/12/2013	Ressources	Remboursements	Solde au 31/12/2014
AFD	27 211	108	(4 012)	23 307
BEI	15 599	-	(3 029)	12 570
BIRD	7 875	810	-	8 685
CFD	4 193	626	(256)	4 563
ESPAGNOLE	1 981	-	(721)	1 260
FDCI	934	26	(119)	841
FNG	1 719	-	-	1 719
FONAPRA	5 440	320	(340)	5 420
FOPRODI	2 062	308	(23)	2 347
FOSDA FOSEP	190	-	(1)	189
ITL	8 206	2 783	(1 747)	9 242
KFW	8 990	256	(1 528)	7 718
PROPARCO	2 151	-	(1 095)	1 056
TAAHIL	568	-	(118)	450
Dettes rattachées	374	319	(374)	319
TOTAL	87 493	5 556	(13 363)	79 686

IV-5. Autres passifs

Le total de ce poste est passé de 290 342mD au 31 Décembre 2013 à 317 030mD au 31 Décembre 2014, enregistrant une augmentation de 26 688mD ou 9,19%. Cette variation provient des sous-rubriques suivantes :

	31/12/2014	31/12/2013	Variation	En %
Provisions pour passifs et charges	101 993	76 680	25 313	33,01%
Comptes d'attente et de régularisation	152 382	150 466	1 916	1,27%
Autres comptes	62 655	63 196	(541)	-0,86%
Total Autres passifs	317 030	290 342	26 688	9,19%

(1) Provisions pour passifs et charges

Les provisions pour passifs et charges sont passés entre Décembre 2013 et Décembre 2014 de 76 680mD à 101 993mD, soit une augmentation de 25 313mD, ou 33,01%

	31/12/2014	31/12/2013	Variation	En %
Provisions pour risques d'exploitation	91 029	64 278	26 751	41,62%
Provisions sur engagements hors bilan	10 964	12 402	(1 438)	-11,59%
Total Provisions pour passifs et charges	101 993	76 680	25 313	33,01%

Chapitre 12

(2) Comptes d'attente et de régularisation

Les comptes d'attente et de régularisation sont passés entre Décembre 2013 et Décembre 2014 de 150 466mD à 152 382mD, soit une augmentation de 1 916mD, ou 1,27%.

	31/12/2014	31/12/2013	Variation	En %
Autres produits constatés d'avance	5 762	5 054	708	14,01%
Sièges et succursales	-	14	(14)	-100,00%
Charges à payer	62 885	76 014	(13 129)	-17,27%
Comptes d'attente à régulariser	83 735	69 290	14 445	20,85%
Compte ajustement en devises	-	94	(94)	-100,00%
Total Comptes d'attente et de régularisation	152 382	150 466	1 916	1,27%

(3) Autres comptes

Les autres comptes sont passés entre Décembre 2013 et Décembre 2014 de 63 196mD à 62 655mD, soit une diminution de 541mD, ou 0,86%.

	31/12/2014	31/12/2013	Variation	En %
Etat, impôts et taxes	30 542	30 828	(286)	-0,93%
Comptes de retenues	25 559	22 386	3 173	14,17%
Autres créditeurs divers	6 554	9 982	(3 428)	-34,34%
Total Autres comptes	62 655	63 196	(541)	-0,86%

NOTE V – Etat des capitaux propres

(Les chiffres sont exprimés en mD : milliers de Dinars Tunisiens)

Le total des capitaux propres est passé entre Décembre 2013 et Décembre 2014 de 610 103mD à 670 302mD, enregistrant ainsi une augmentation de 60 199mD ou 9,87%.

Le tableau qui suit résume les variations des capitaux propres de l'exercice 2013 à l'exercice 2014.

Chapitre 12

	Capital Social	Réserves	Autres capitaux propres	Résultats reportés	Résultat net de l'exercice	Total
Soldes au 31/12/2012	170 000	314 408	15	1 113	94 696	580 232
Publiés						
Modification Comptable	-	-	-	(34 850)	(763)	(35 613)
Soldes au 31/12/2012	170 000	314 408	15	(33 737)	93 933	544 619
Retraités						
Affectation du résultat	-	43 005	-	(1 042)	(41 963)	-
Dividendes distribués	-	-	-	-	(42 500)	(42 500)
Fonds social	-	9 802	-	-	(9 470)	332
Autres capitaux propres	-	-	(6)	-	-	(6)
Résultat net de l'exercice 2013	-	-	-	-	107 658	107 658
Solde au 31/12/2013	170 000	367 215	9	(34 779)	107 658	610 103
Affectation du résultat	-	22 566	-	35 388	(57 954)	-
Dividendes distribués	-	-	-	-	(42 500)	(42 500)
Fonds social	-	7 533	-	-	(7 204)	329
Autres capitaux propres	-	-	(6)	-	-	(6)
Résultat net de l'exercice 2014	-	-	-	-	102 376	102 376
Solde au 31/12/2014	170 000	397 314	3	609	102 376	670 302

En application de l'article 19 de la loi n° 2013-54 du 30 Décembre 2013 portant Loi de finances pour la gestion 2014, les fonds propres distribuables en franchise de retenue s'élèvent au 31 Décembre 2014 à 306 360mD et se détaillent comme suit :

Prime d'émission :	141 760mD
Réserves soumis à un régime fiscal particulier :	97 954mD
Autres réserves :	66 037mD
Report à nouveau :	609mD

NOTE VI – Etat des engagements hors bilan

[Les chiffres sont exprimés en mD : milliers de Dinars Tunisiens]

1) Les garanties reçues figurant sur l'état des engagements hors bilan ne comportent pas les garanties non déductibles au sens de la circulaire n°91-24 du 17 Décembre 1991 de la Banque centrale de Tunisie. En outre, ces garanties figurent en Hors bilan pour la valeur de la créance inscrite au bilan et se rapportant à ces garanties. Ainsi, le surplus des garanties par rapport à l'encours de chaque créance est exclu de cette situation.

2) Les opérations de change non dénouées à la date du 31 Décembre 2014 s'élèvent à 558 722mD.

3) La valeur des titres à livrer résultant d'opérations de titres s'élève au 31 Décembre 2014 à 75mD.

4) Les engagements de financement autorisés et dont les conditions de mise en place ne sont pas encore remplies au 31 Décembre 2014 totalisent 347 215mD.

Chapitre 12

NOTE VII – Etat de résultat

(Les chiffres sont exprimés en mD : milliers de Dinars Tunisiens)

VII-1. Les produits d'exploitation bancaire

Le total de ce poste est passé de 592 955mD au 31 Décembre 2013 à 679 948mD au 31 Décembre 2014, enregistrant une augmentation de 86 993mD ou 14,67%.

Ces produits d'exploitation bancaire sont composés des postes suivants :

- Intérêts et revenus assimilés ;
- Commissions en produits ;
- Gains sur portefeuille titres commercial et opérations financières ;
- Revenus du portefeuille titres d'investissement.

VII-1-1. Les Intérêts et revenus assimilés

Les intérêts et revenus assimilés sont passés de 390 868mD au 31 Décembre 2013 à 454 188mD au 31 Décembre 2014, enregistrant une augmentation de 63 320mD ou 16,2%. Cette variation est détaillée comme suit :

	31/12/2014	31/12/2013	Variation	En %
Intérêts sur comptes ordinaires banques	85	70	15	21,43%
Intérêts sur comptes de prêts interbancaires	4 344	5 608	(1 264)	-22,54%
Intérêts sur crédits à la clientèle	360 980	309 216	51 764	16,74%
Intérêts sur comptes débiteurs à la clientèle	61 030	50 446	10 584	20,98%
Intérêts et produits assimilés sur engagements de garantie	18 937	16 793	2 144	12,77%
Autres intérêts et revenus assimilés	8 812	8 735	77	0,88%
Total Intérêts et revenus assimilés	454 188	390 868	63 320	16,20%

VII-1-2. Les commissions en produits

Les commissions en produits sont passées de 94 796mD au 31 Décembre 2013 à 109 954mD au 31 Décembre 2014, enregistrant une augmentation de 15 158mD ou 15,99%. Cette variation est détaillée comme suit :

	31/12/2014	31/12/2013	Variation	En %
Commission sur opérations de change	4 111	3 928	183	4,66%
Commission sur engagements de financement	23 076	19 827	3 249	16,39%
Commission sur engagement de garantie	5 997	5 687	310	5,45%
Commission sur prestations de services financiers	31 543	27 912	3 631	13,01%
Commissions sur autres opérations bancaires	45 227	37 442	7 785	20,79%
Total Commissions (en produits)	109 954	94 796	15 158	15,99%

Chapitre 12

VII-1-3. Gains sur portefeuille titres commercial et opérations financières

Ces gains totalisent 107 558mD au 31 Décembre 2014 contre 98 677mD au 31 Décembre 2013, soit une augmentation de 8 881mD ou 9%.

		31/12/2014	31/12/2013	Variation	En %
Revenus des titres de transaction	(a)	53 794	39 976	13 818	34,57%
Revenus sur titres de placement	(b)	165	255	(90)	-35,29%
Gains sur opérations de change et d'arbitrage	(c)	53 599	58 446	(4 847)	-8,29%
Total Gains sur portefeuille-titres commercial et opérations financières		107 558	98 677	8 881	9,00%

Cette augmentation est détaillée comme suit :

(a) Revenus des titres de transaction

Les produits des titres de transaction sont passés entre Décembre 2013 et Décembre 2014 de 39 976mD à 53 794mD, soit une augmentation de 13 818mD, ou 34,57%. Ces produits sont détaillés comme suit :

		31/12/2014	31/12/2013	Variation	En %
Intérêts des titres de transaction		51 593	37 642	13 951	37,06%
Plus ou moins-value de cession ou de remboursement		2 201	2 334	(133)	-5,70%
Total Revenus des titres de transaction		53 794	39 976	13 818	34,57%

(b) Revenus des titres de placement

Les revenus des titres de placement, qui sont composés des intérêts perçus sur les obligations souscrites par la banque et des revenus des parts prioritaires des FCC souscrites par la BIAT, ont enregistré une diminution de 90mD ou 35,29%, en passant d'une période à une autre de 255mD à 165mD.

		31/12/2014	31/12/2013	Variation	En %
Intérêts des obligations		28	60	(32)	-53,33%
Revenus des fonds communs de créances		137	195	(58)	-29,74%
Total Revenus sur titres de placement		165	255	(90)	-35,29%

(c) Gain net sur opérations de change

Les gains nets sur les opérations de change qui sont composés principalement des gains et des pertes provenant des opérations de change manuel, du change des devises au comptant et à terme sont passés de 58 446mD au 31 Décembre 2013 à 53 599mD au 31 Décembre 2014 enregistrant une diminution de 4 847mD ou 8,29%.

VII-1-4. Revenus du portefeuille d'investissement

Les revenus du portefeuille d'investissement qui sont composés principalement des intérêts perçus sur les titres d'investissement souscrits par la banque et des dividendes perçus sur les titres de participation et des produits sur titres en portage ont enregistré une diminution de 366mD ou 4,25% en passant d'une période à une autre de 8 614mD à 8 248mD.

Chapitre 12

	31/12/2014	31/12/2013	Variation	En %
Intérêts et revenus des titres d'investissement	2 834	2 323	511	22,00%
Revenus des parts dans les entreprises liées	4 732	5 715	(983)	-17,20%
Revenus des titres de participation	682	576	106	18,40%
Total Revenus du portefeuille d'investissement	8 248	8 614	(366)	-4,25%

VII-2. Les charges d'exploitation bancaire

Le total de ce poste est passé de 152 478mD au 31 Décembre 2013 à 192 554mD au 31 Décembre 2014, enregistrant une augmentation de 40 076mD ou 26,28%.

Ces charges d'exploitation bancaire sont composées des postes suivants :

- Intérêts encourus et charges assimilées
- Commissions encourues.

VII-2-1. Les intérêts encourus et les charges assimilées

Les intérêts encourus et les charges assimilées sont passés de 148 195mD au 31 Décembre 2013 à 187 491mD au 31 Décembre 2014, enregistrant une augmentation de 39 296mD ou 26,52%. Cette variation est détaillée comme suit :

	31/12/2014	31/12/2013	Variation	En %
Intérêts sur comptes ordinaires banques	470	622	(152)	-24,44%
Intérêts sur comptes d'emprunts interbancaires	1 389	437	952	217,85%
Intérêts sur dépôts de la clientèle	153 438	118 532	34 906	29,45%
Intérêts sur emprunt obligataire et subordonné	391	1 093	(702)	-64,23%
Intérêts sur ressources spéciales	2 601	2 970	(369)	-12,42%
Autres intérêts et charges	29 202	24 541	4 661	18,99%
Total Intérêts courus et charges assimilées	187 491	148 195	39 296	26,52%

VII-2-2. Les commissions encourues

Les commissions encourues sont passées de 4 283mD au 31 Décembre 2013 à 5 063mD au 31 Décembre 2014, enregistrant une augmentation de 780mD ou 18,21%. Cette variation est détaillée comme suit :

	31/12/2014	31/12/2013	Variation	En %
Commissions sur opérations de trésorerie et opérations interbancaires	568	592	(24)	-4,05%
Commissions sur prestations de services financiers	4 366	3 580	786	21,96%
Commissions sur autres opérations	129	111	18	16,22%
Total Commissions encourues	5 063	4 283	780	18,21%

Chapitre 12

VII-3. Dotations aux provisions et résultat des corrections de valeurs sur créances, hors bilan et passif

Le solde de cette rubrique enregistre au 31 Décembre 2014 une dotation nette de 81 015mD ventilé comme suit :

	31/12/2014	31/12/2013	Variation	En %
Dotation aux provisions sur créances de la clientèle	(82 447)	(103 253)	20 806	-20,15%
Dotation aux provisions pour risques et charges	(28 349)	(13 314)	(15 035)	112,93%
Total des dotations	(110 796)	(116 567)	5 771	-4,95%
Pertes sur créances	(100 364)	(2 887)	(97 477)	3376,41%
Total des dotations et des pertes sur créances	(211 160)	(119 454)	(91 706)	76,77%
Reprise de provisions sur créances de la clientèle	128 455	53 871	74 584	138,45%
Reprise de provisions pour pertes et charges	1 442	14 713	(13 271)	-90,20%
Total des reprises	129 897	68 584	61 313	89,40%
Récupérations créances passées en perte	248	51	197	386,27%
Total des reprises et des récupérations sur créances	130 145	68 635	61 510	89,62%
Solde	(81 015)	(50 819)	(30 196)	59,42%

VII-4. Dotation aux provisions et résultat des corrections de valeurs sur portefeuille d'investissement

Le volume de cette rubrique enregistre au 31 Décembre 2014 un solde en perte de 6 823mD ventilé comme suit :

	31/12/2014	31/12/2013	Variation	En %
Dotation aux provisions sur titres de participation, portage et des fonds gérés	(1 834)	(2 276)	442	-19,42%
Dotation aux provisions sur les parts des entreprises liées et co-entreprises	(5 356)	(7 029)	1 673	-23,80%
Total des dotations	(7 190)	(9 305)	2 115	-22,73%
Charges et pertes sur titres	(977)	(4 090)	3 113	-76,11%
Total des dotations et des pertes sur créances	(8 167)	(13 395)	5 228	-39,03%
Reprise de provisions sur les titres de participations	1 344	4 275	(2 931)	-68,56%
Plus value de cession des titres de participation	-	78	(78)	-100,00%
Total des reprises	1 344	4 353	(3 009)	-69,12%
Total des reprises et des récupérations sur créances	1 344	4 353	(3 009)	-69,12%
Solde	(6 823)	(9 042)	2 219	-24,54%

VII-5. Autres produits d'exploitation

Cette rubrique, qui est composée principalement des produits de location et des intérêts sur les crédits au personnel, est passée entre Décembre 2013 et Décembre 2014 de 5 603mD à 7 068mD, enregistrant ainsi une augmentation de 1 465mD ou 26,15%.

Chapitre 12

VII-6. Frais de personnel

Cette rubrique, qui est composée principalement de salaires, des charges sociales et des autres charges de personnel, est passée entre Décembre 2013 et Décembre 2014 de 155 994mD à 164 744mD, enregistrant ainsi une augmentation de 8 750mD ou 5,61%.

VII-7. Charges générales d'exploitation

L'augmentation de 1 271mD enregistrée entre Décembre 2013 et Décembre 2014 résulte d'une augmentation des frais d'exploitation non bancaires à concurrence de 1 852mD et d'une diminution des autres charges générales d'exploitation à hauteur de 581mD.

VII-8. Dotations aux amortissements et aux provisions sur immobilisations

Le solde de cette rubrique enregistre au 31 Décembre 2014 un montant de 29 883mD ventilés comme suit :

	31/12/2014	31/12/2013	Variation	En %
Dotations aux amortissements des immobilisations incorporelles	6 696	6 249	447	7,15%
Dotations aux amortissements des immobilisations corporelles	14 124	12 633	1 491	11,80%
Dotations aux amortissements des charges reportées	9 069	7 345	1 724	23,47%
Régularisation des amortissements	(6)	(5)	(1)	20,00%
Total Dotations aux amortissements et aux provisions sur immobilisations	29 883	26 222	3 661	13,96%

VII-9. Solde en gain ou en perte provenant des autres éléments ordinaires

Le solde de cette rubrique est une perte de 3 892mD provient des plus-values de cession d'immobilisations pour 186mD par des moins-values sur cession d'immobilisation pour 16mD et des autres pertes pour 4 062mD.

	31/12/2014	31/12/2013	Variation	En %
Moins values de cession d'immobilisations	(16)	(22)	6	-27,27%
Autres pertes ordinaires	(4 062)	(779)	(3 283)	421,44%
Plus-value de cession d'immobilisation	186	75	111	148,00%
Total Solde en gain/ perte provenant des autres éléments ordinaires	(3 892)	(726)	(3 166)	436,09%

VII-10. Impôt sur les bénéfices

Le solde de cette rubrique enregistre au 31 Décembre 2014 un montant de 53 970mD contre 45 131mD au 31 Décembre 2013, soit une augmentation de 8 839mD ou 19,59%.

NOTE VIII – Portefeuille d'encaissement

La valeur des chèques, effets et autres valeurs assimilées détenus par la banque pour le compte de tiers, en attente d'encaissement s'élève au 31 Décembre 2014 à 471 581mD. En application des dispositions prévues par la norme comptable sectorielle des établissements bancaires, ces valeurs ne figurent pas au Bilan.

Chapitre 12

Note IX – Etat de flux de trésorerie

(Les chiffres sont exprimés en mD : milliers de Dinars Tunisiens)

IX-1. Incidences des variations des taux de change sur les liquidités et équivalents de liquidités

L'évolution des cours de change des devises cotées par la BCT qui ont été utilisés pour la conversion en dinars de nos dépôts et avoirs en devises tels qu'ils figurent sur les états financiers arrêtés au 31 Décembre 2014 ont engendré une incidence sur les liquidités et équivalents de liquidités d'un montant de 41 571 mD.

Cette variation est imputable aux postes suivants :

Désignation	31/12/2014
Dépôts de la clientèle	63 035
Prêts et avances accordés à la clientèle	(22 567)
Autres flux de trésorerie provenant des activités d'exploitation	1 103
Variation nette	41 571

IX-2. Liquidités et équivalents de liquidités

Cette rubrique est composée principalement par les encaisses en dinars et en devises, les avoirs auprès de la Banque centrale et du centre des chèques postaux, les avoirs à vue nets auprès des établissements bancaires, les prêts et emprunts interbancaires effectués pour une période inférieure à trois mois et le portefeuille titres de transaction.

La trésorerie de la Banque est passée de 1 298 156 mD au 31 Décembre 2013 à 1 806 769 mD au 31 Décembre 2014, enregistrant une augmentation de 508 613 mD ou 39,18%. Elle se détaille comme suit :

	31/12/2014	31/12/2013	Variation	En %
Liquidités en DT				
Caisse dinars	70 573	58 662	11 911	20,30%
Correspondants débiteurs	41 545	41 141	404	0,98%
Correspondants créditeurs	(1 401)	(15 312)	13 911	-90,85%
Equivalents de liquidités débiteurs	2 302	2 995	(693)	-23,14%
Equivalents de liquidités créditeurs	(308)	(276)	(32)	11,59%
Total des liquidités en DT	112 711	87 210	25 501	29,24%
Liquidités en devises				
Caisse en devises	16 054	14 046	2 008	14,30%
Correspondants débiteurs	329 451	37 406	292 045	780,74%
Correspondants créditeurs	(28 558)	(43 780)	15 222	-34,77%
Placements en devises	494 926	973 972	(479 046)	-49,18%
Total des liquidités en devises	811 873	981 644	(169 771)	-17,29%
Titres de transactions	882 185	817 802	64 383	7,87%
Emprunt dinars	-	(588 500)	588 500	-100,00%
Liquidités et équivalents de liquidités	1 806 769	1 298 156	508 613	39,18%

Chapitre 12

Note X – Transactions avec les parties liées

1. La BIAT a conclu, en 2003, trois conventions de dépositaire exclusif des titres et des fonds de la « SICAV PROSPERITY », la « SICAV TRESOR » et la « SICAV OPPORTUNITY ». En vertu des dispositions de ces conventions, les prestations de la BIAT sont rémunérées aux taux résumés dans le tableau ci-après.

En Avril 2010, La SICAV TRESOR a été approchée par la BIAT en vue d'amender la convention de dépôt de 2003.

	Début de la convention	Durée de la convention	Rémunérations BIAT
SICAV TRESOR	08/03/2003	5 ans renouvelables	0,2% TTC de l'actif net
	01/04/2010		0,35% TTC de l'actif net à partir du 01/04/2010.
SICAV OPPORTUNITY	08/03/2003	5 ans renouvelables	0,3% TTC de l'actif net
SICAV PROSPERITY	08/03/2003	5 ans renouvelables	0,2% TTC de l'actif net

2. La BIAT a conclu, en 2003, des conventions tripartites de commercialisation des titres « SICAV PROSPERITY », « SICAV TRESOR » et « SICAV OPPORTUNITY » avec ces trois sociétés et la « BIAT ASSETS MANAGEMENT », société de gestion et en vertu desquelles, cette dernière assure la commercialisation des titres de ces SICAV au profit des clients.

Aucune commission n'est due par les SICAV à la BIAT au titre de ce service.

3. La BIAT a conclu, en 2009, une convention de dépositaire exclusif des titres et des fonds de la « SICAV PATRIMOINE OBLIGATAIRE ». En vertu des dispositions de cette convention, les prestations de la BIAT sont détaillées ainsi :

	Début de la convention	Durée de la convention	Rémunérations BIAT
SICAV PATRIMOINE OBLIGATAIRE	13/10/2009	1 an renouvelable	0,1% TTC de l'actif net Minimum : 5.000 D HT Maximum : 20.000 D HT

4. La BIAT a conclu, en 2009, une convention de commercialisation des titres « SICAV PATRIMOINE OBLIGATAIRE ». Aucune commission n'est due par la SICAV à la BIAT au titre des frais de distribution.

5. La BIAT a conclu, en 2004, une convention ayant pour objet l'assistance et le conseil au profit de la « BIAT CAPITAL RISQUE ». Elle perçoit en contre partie de ses prestations, une rémunération annuelle de : 50.000 D TTC.

6. La BIAT a conclu avec la « BIAT CAPITAL RISQUE » des conventions de gestion de fonds à capital risque. Le montant des fonds gérés, est libéré en totalité, par la BIAT, et se détaille, comme suit :

Année	Montant du Fonds géré libéré	Rendement des participations revenant à la BIAT	Rendement des montants disponibles non encore utilisés revenant à la BIAT	Rémunération SICAR AVENIR : commission de gestion à payer par la BIAT
2006	5.000.000	TMM+0.5%	TMM-1%	1% l'an en HT sur le montant initial du fonds, passé la durée de 5ans, 1% sur l'encours du fonds.
2007	9.000.000	TMM+0.5%	TMM-1%	Idem
2008	14.250.000	TMM+0.5%	TMM-1%	Idem
2009	3.000.000	Meilleur rendement possible	TMM-1%	Idem

Chapitre 12

Par ailleurs, la BIAT et la « BIAT CAPITAL RISQUE » ont signé d'autres conventions/ mandats de gestion de fonds gérés dont les conditions de rémunérations sont résumées ainsi :

Date de signature	Montant du Fonds géré libéré	Rendement des participations revenant à la BIAT	Rémunération BIAT CAPITAL RISQUE : commission de gestion à payer par la BIAT
Décembre 2010* (révisée par un avenant en Mai 2011)	10.000.000	Meilleur rendement possible sur les participations financées par le fonds et ce jusqu'au remboursement total de ce dernier à la BIAT.	- 0,5% par an en HT sur les montants placés, et ce, pendant la période de blocage. - 1,75% par an en HT sur les montants investis, entre la date de libération des fonds et la fin de la 7 ^{ème} année qui suit celle de la libération. Passée la période de blocage, la commission est perçue à terme échu sur l'encours. - 1% par an en HT sur les montants investis, entre la fin de la 7 ^{ème} année et la 10 ^{ème} année. D'autre part, le gestionnaire aura droit à une commission de performance [calculée selon un barème] si elle atteint un rendement supérieur au TMM moyen de la période.
Avril 2011	10.000.000	Idem	Idem convention signée en Décembre 2010
Décembre 2011	12.000.000	Idem	Idem convention signée en Décembre 2010
Mars 2013	10.500.000	Idem	Idem convention signée en Décembre 2010
Mai 2013	8.853.000	Idem	Idem convention signée en Décembre 2010
Janvier 2014	11.671.000	Meilleur rendement possible sur les participations et ce jusqu'au remboursement total de ce dernier à la BIAT.	0,5% par an en HT sur la totalité du montant du fonds.
Mars 2014	2.000.000 (DT) deux millions de Dinars	Meilleur rendement possible sur les participations et ce jusqu'au remboursement total de ce dernier à la BIAT.	- 0,5% par an en HT sur les montants placés, et ce, pendant la période de blocage. - 1,75% par an en HT sur les montants investis, entre la date de libération des fonds et la fin de la 7 ^{ème} année qui suit celle de la libération. Passée la période de blocage, la commission est perçue à terme échu sur l'encours du fonds. - 1% par an en HT sur l'encours du fonds, entre la fin de la 7 ^{ème} année et la 10 ^{ème} année. - D'autre part, le gestionnaire aura droit à une commission de performance [calculée selon un barème] si le rendement est supérieur au TMM moyen de la période.

Chapitre 12

7. La BIAT a conclu, en 2004, avec la « FPG » la Financière de Placement et de Gestion nouvellement nommée « BIAT CAPITAL » une convention de collecte d'ordres en bourse.

Cette convention stipule que les commissions de courtage sur toute opération négociée par la « BIAT CAPITAL » pour le compte de la BIAT ou de ses clients sont réparties comme suit :

Nature de la commission	Rémunération BIAT	Rémunération BIAT CAPITAL
Commissions de courtage sur les transactions réalisées sur les marchés de la cote de la bourse	50% à la BIAT	50% à la « BIAT CAPITAL »
Commissions de courtage sur les transactions réalisées sur les marchés hors-cote		100% à la « BIAT CAPITAL »
Toutes commissions prélevées sur les clients propres à la « BIAT CAPITAL »		100% à la « BIAT CAPITAL »
Toutes commissions prélevées sur les clients de la BIAT	100% à la BIAT	

8. La Banque a conclu, en 2007, avec la société « BIAT CAPITAL », une convention de « Crédit-salarié », en vertu de laquelle la Banque se propose de faciliter aux employés titulaires de la société « BIAT CAPITAL » l'accès à des formules de crédits souples, rapides et avantageuses selon des conditions de faveur.

9. La BIAT a conclu, en 2006, une convention avec la société « TUNISIE TITRISATION » aux termes de laquelle les deux contractants constituent le Fonds Commun de Créances « FCC BIAT-CREDIMMO 1 », une copropriété ayant pour objet exclusif d'acquiescer des créances portant sur des prêts immobiliers consentis par le Cédant (la BIAT) à des particuliers, en vue d'émettre des parts représentatives de ces créances.

Le prix total initial de l'émission s'élève à 50.000 milles dinars et les créances cédées par la BIAT audit fonds représenté par la société « TUNISIE TITRISATION », totalisent un capital restant dû de 50.019 mille dinars.

Par ailleurs, le total des souscriptions de la BIAT à ce fonds s'élève, au 31 Décembre 2014, à 1.724.298DT réparti comme suit :

Année	Parts substantielles (en DT)	Parts résiduelles (en DT)	Total (en DT)
2014	205 587	1 518 711	1 724 298

La BIAT perçoit auprès de la société de gestion « TUNISIE TITRISATION » agissant pour le compte du fonds, une commission égale à 0,05% HTVA l'an, du capital restant dû des créances vivantes en début de période de calcul. Et une commission égale à 0,4% HTVA l'an, du capital restant dû des créances vivantes en début de période de calcul en sa qualité de recouvreur.

Les commissions perçues par la BIAT à ce titre se sont élevées au titre de l'exercice clos au 31 Décembre 2014 à 35.167 dinars HTVA.

10. La BIAT a conclu, en 2007, une convention avec la société « TUNISIE TITRISATION » aux termes de laquelle les deux contractants constituent le Fonds Commun de Créances « FCC BIAT-CREDIMMO 2 », une copropriété ayant pour objet exclusif d'acquiescer des créances portant sur des prêts immobiliers consentis par le Cédant (la BIAT) à des particuliers, en vue d'émettre des parts représentatives de ces créances.

Le prix total initial de l'émission s'élève à 50.000 mille dinars et les créances cédées par la BIAT audit fonds représenté par la société « TUNISIE TITRISATION », totalisent un capital restant dû de 50.003 mille dinars.

Par ailleurs, le total des souscriptions de la BIAT à ce fonds s'élève, au 31 Décembre 2014, à 3.652.119DT réparti comme suit :

Année	Parts catégorie P2 (en DT)	Parts catégorie P3 (en DT)	Parts substantielles (en DT)	Parts résiduelles (en DT)	Total (en DT)
2014	299 830	850 000	1 000 000	1 503 290	3 653 120

Chapitre 12

La BIAT perçoit auprès de la société de gestion « TUNISIE TITRISATION » agissant pour le compte du fonds, une commission égale à 0,05% HTVA l'an, du capital restant dû des créances vivantes en début de période de calcul. Et une commission égale à 0,4% HTVA l'an, du capital restant dû des créances vivantes en début de période de calcul en sa qualité de recouvreur.

Les commissions perçues par la BIAT à ce titre se sont élevées au titre de l'exercice clos au 31 Décembre 2014 à 56.891 dinars HTVA.

11. La BIAT a conclu avec la société « LA PROTECTRICE », société d'étude, de conseil et de courtage en assurance et réassurance, une convention d'assistance et de conseil. La charge supportée par la BIAT au titre de cette convention, est fixée annuellement à 20.000DT hors taxe.

12. La BIAT a conclu, depuis 2004, des contrats d'assurances auprès de la société « Assurances BIAT »- par l'intermédiaire de la protectrice- la charge supportée, en 2014 est égale à :

Nature	Montant de la charge d'assurance (en DT)
Assurance de responsabilité civile	50 984
Assurance vie « protection familiale »	97 844
Assurance contre les accidents corporels	96 358
Assurance « Assistance à l'étranger pour les cartes bancaires visa premier »	1 027 731
Assurance « vol global banque »	234 323
Assurance contre le vol et la perte des cartes	357 571
Assurance « incendie et garanties annexes »	438 231
Assurance de la flotte automobile	51 864
Assurance multirisque sur les ordinateurs	33 023
Assurance Pack Safir et Silver	696 695
Assurance groupe du personnel (cotisation patronale)	8 282 925
Assurance vie (AFEK)(*)	1 815 024

[*] LA BIAT a signé en 2012, avec la BIAT ASSURANCE un contrat collectif « assurance vie » au profit de son personnel, dit « adhérents »

Aux termes de ce contrat, l'assurance BIAT est tenue de garantir le versement à l'adhérent lui-même ou à ses descendants d'un capital ou d'une rente viagère s'il est en vie à l'expiration de la durée d'assurance. En cas de décès avant le terme de l'adhésion, seule la somme des primes payées lui est servie.

13. La BIAT a conclu en 2005, avec la Compagnie Internationale Arabe de Recouvrement « CIAR », une convention d'assistance au recouvrement des créances. Cette convention stipule que la « CIAR » s'engage à assister la BIAT dans le recouvrement amiable de ses créances dans la limite et le strict respect de la législation en vigueur. En contrepartie de ses services, la « CIAR » percevra une commission de 10% hors TVA sur tout montant recouvré.

Chapitre 12

14. La BIAT a conclu, au cours de l'exercice 2009, une convention avec la société « OSI » en vertu de laquelle elle accepte de rétrocéder à ladite société le montant du loyer et des charges rattachées payés par cette dernière au titre des locaux occupés par les services de la BIAT. Cette convention est consentie pour une période d'une année.

A ce titre, le montant de la charge de l'année 2014, s'élève à : 32 408DT HT.

15. La BIAT a conclu, en 2009, avec la société « CIAR » un contrat de location d'une villa sise à 7- Rue Alain Savary- Tunis, détaillé ainsi :

N°	Date de début du loyer	durée	Loyer annuel (en DT)	Taux de majoration
Contrat 1	01/01/2010	2 ans renouvelables	47.000 HT	5%

16. La BIAT a conclu, en 2009, avec la « SOCIETE DU POLE DE COMPETITIVITE DE MONASTIR EL FEJJA » un contrat de location en vertu duquel elle met à la disposition de celle-ci un local, faisant partie du bâtiment sis au boulevard principal des Berges du Lac 1.

N°	Date de début du loyer	durée	Loyer annuel (en DT)	Taux de majoration
Contrat 1	01/10/2009	2 ans renouvelables	63.000 HT*	5%

*Le loyer annuel a été révisé en 2011 (avenant) suite à la réduction de la surface louée.

17. La BIAT a conclu, en 2009, avec la « SOCIETE TANIT INTERNATIONAL » un contrat de location en vertu duquel elle met à la disposition de celle-ci un ensemble de bureaux nécessaires à l'exercice de son activité, faisant partie du bâtiment sis au boulevard principal des Berges du Lac 1.

N°	Date de début du loyer	durée	Loyer annuel (en DT)	Taux de majoration
Contrat 1	01/10/2009	2 ans renouvelables	83.250 HT	5%

A partir du mois de Mai 2012, un avenant a été signé portant modification sur la superficie et le montant du loyer par conséquence, comme suit :

N°	Date de début du loyer	durée	Loyer annuel (en DT)	Taux de majoration
avenant	01/05/2012	2 ans renouvelables	55.200 HT	5%

18. La BIAT a conclu, en 2010, avec la SOCIETE DE PROMOTION IMMOBILIERE ARABE DE TUNISIE « SOPIAT » un contrat de location en vertu duquel elle met à la disposition de celle-ci un ensemble de bureaux nécessaires à l'exercice de son activité, faisant partie du bâtiment sis au boulevard principal des Berges du Lac 1, dont le détail est résumé ainsi :

N°	Date de début du loyer	durée	Loyer annuel (en DT)	Taux de majoration
Contrat 1	01/01/2010	2 ans renouvelables	22.050 HT *	5%

*Montant modifié en Juillet 2011 par un avenant 1.

A partir du mois de Mai 2012, un avenant 2 a été signé portant modification sur la superficie et le montant du loyer par conséquence, comme suit :

N°	Date de début du loyer	durée	Loyer annuel (en DT)	Taux de majoration
avenant 2	01/05/2012	2 ans renouvelables	28.050 HT	5%

Chapitre 12

19. La BIAT a conclu, en 2010, une convention avec la Société Orange Tunisie en vertu de laquelle elle donne en location la totalité du local situé au rez de chaussée de l'immeuble sis à l'avenue Habib Bourguiba au Kram.

N°	Date de début du loyer	durée	Loyer annuel (en DT)	Taux de majoration
Contrat 1	01/04/2010	3 ans renouvelables	30.804 HT	5% à partir de la deuxième année

20. La BIAT a conclu, en 2010, une convention avec la Société Orange Tunisie, en vertu de laquelle, la BIAT donne en location, la totalité d'un local situé au rez de chaussée de l'immeuble sis à la rue Moncef bey à BIZERTE..

N°	Date de début du loyer	durée	Loyer annuel (en DT)	Taux de majoration
Contrat 1	01/12/2010	3 ans renouvelables	31.725 HT	5%

21. La société ASSURANCES BIAT, donne en sous location à la société BIAT sous-locataire qui accepte, le local dénommé « Commercial 2 » ayant une superficie totale de 145m² et situé au rez de chaussée de l'immeuble sis aux berges du Lac II édifié sur la parcelle « DIAR EL Ons ». Cette location est consentie et acceptée pour une période ferme du 01 Janvier 2010 au 30 Avril 2014.

Elle est consentie et acceptée moyennant un loyer déterminé ainsi :

- Pour la période du 01 Janvier 2010 au 30 Avril 2010 : six mille quarante et un dinar 666 millimes (DT 6.041,666HT),
- Pour la période du 01 Mai 2010 au 30 Avril 2011 : dix-neuf mille neuf cent trente-sept dinars cinq cents millimes (DT 19.937,500HT),
- Pour la période du 01 Mai 2011 au 30 Avril 2012 : vingt et un mille trois cent quatre-vingt-sept dinars cinq cents millimes (DT 21.387,500HT).

Une majoration annuelle de 5% sera appliquée à partir du 1^{er} Mai 2012.

A partir du mois de Mai 2014, un avenant a été signé pour prolonger la période commençant le 01 Mai 2014 et finissant le 30 Avril 2019. Une majoration annuelle cumulative du loyer sera appliquée à partir du 01 Mai 2014 au taux annuel de 5% sur la base du loyer de l'année précédente.

A ce titre, la charge de l'année 2014 est égale à 27 857DT.

22. La BIAT a conclu, en 2011, avec la société « BIAT CAPITAL RISQUE » un contrat de location en vertu duquel elle met à la disposition de celle-ci un ensemble de bureaux nécessaires à l'exercice de son activité, faisant partie du bâtiment sis au boulevard principal des Berges du Lac 1, dont le détail est résumé ainsi :

N°	Date de début du loyer	durée	Loyer annuel (en DT)	Taux de majoration
Contrat 1	01/07/2011	2 ans renouvelables	33.300 HT	5%

A partir du mois de Mai 2012, un avenant a été signé portant modification sur la superficie et le montant du loyer par conséquence, comme suit :

N°	Date de début du loyer	durée	Loyer annuel (en DT)	Taux de majoration
avenant 1	01/05/2012	2 ans renouvelables	47.400 HT	5%

Chapitre 12

23. La BIAT a conclu, en 2011, avec trois de ses filiales des conventions d'assistance comptable et administrative, ces filiales sont les suivantes :

- La société SICAF BIAT ;
- La société SGP ;
- La société TAAMIR.

En contrepartie de cette mission, la BIAT reçoit auprès de chaque filiale un montant annuel de 19.800DT HT révisable annuellement en fonction des charges réelles supportées par la BIAT.

24. La BIAT a conclu, en 2011, avec la société «BIAT CAPITAL» un contrat de location d'un ensemble de locaux constitué d'un espace au Rez-de-chaussée d'une superficie totale de 148 m² et d'un espace à la Mezzanine d'une superficie totale de 129 m², soit une superficie globale de 277 m² du bâtiment propriété de la BIAT situé sur le grand boulevard principal les Berges du Lac Tunis et ce outre les parties communes (121 m²) ainsi que deux places de parking situé au sous-sol.

Cette location est consentie moyennant un loyer annuel de 59.700 Dinars HTVA, payable trimestriellement et d'avance soit 14.925 dinars HTVA par trimestre. Le loyer ci-dessus fixé subira une majoration cumulative de 5%, qui sera appliquée à partir de la 2^{ème} année de location.

Par ailleurs, cette location est consentie pour une période de deux années consécutives, à compter du 01 Décembre 2011 et arrivant à échéance le 30 Novembre 2013, renouvelable chaque année par tacite reconduction.

25. En 2012, la BIAT et la BIAT CAPITAL se sont réunies pour créer trois fonds communs de placement en valeurs mobilières. Ces fonds se détaillent comme suit :

FCP	Structure du portefeuille	Montant initial du FCP
PRUDENCE	- Une proportion maximale de 30% en actions cotées; - Une proportion minimale de 45% en obligations; BTA, BTCT, certificats de dépôt et billet de trésorerie; - Max 5% en OPCVM; - 20% en liquidités et quasi liquidités.	100.000 dinars répartis en 1.000 parts de 100 chacune (BIAT CAPITAL)
EQUILIBRE	- Entre 40% et 60% en actions cotées; - Entre 20% et 40% en obligations, BTA, BTCT; certificats de dépôt et billet de trésorerie; - Max 5% en OPCVM; - 20% en liquidités et quasi liquidités.	100.000 dinars répartis en 1.000 parts de 100 chacune (BIAT CAPITAL)
CROISSANCE	- Entre 60% et 80% en actions cotées; - Entre 0 et 20% en obligations BTA, BTCT, certificats de dépôt et billet de trésorerie; - Max 5% en OPCVM; - 20% en liquidités et quasi liquidités.	100.000 dinars répartis en 1.000 parts de 100 chacune (BIAT CAPITAL)

Par ailleurs, la BIAT a signé avec la BIAT CAPITAL des conventions de dépôt et de gestion relatifs à chaque FCP. En rémunération de ses services, la BIAT percevra une rémunération annuelle de 0,1% HT de l'actif net de chaque FCP avec un minimum de deux mille dinars hors taxe par an et un maximum de cinquante mille dinars hors taxe par an.

Cette rémunération prélevée quotidiennement est réglée trimestriellement à terme échu.

Par ailleurs, une rémunération annuelle de 0,2% HT sera prélevée sur l'actif net de chaque FCP au titre des frais de distribution.

Chapitre 12

Cette rémunération prélevée quotidiennement sera réglée trimestriellement à terme échu en faveur de BIAT CAPITAL et de la BIAT en leurs qualités de distributeurs des parts du FCP au prorata de leur distribution.

26. La BIAT a conclu, avec la société TUNISIE TITRISATION un contrat de location d'un local constitué d'un espace au premier étage d'une superficie de 19m² outre les parties communes d'une surface de 8m² ainsi qu'une place de parking situé au sous-sol, faisant partie du bâtiment lui appartenant sis sur le grand boulevard principal des Berges du Lac.

La présente location est consentie et acceptée pour une période de deux années consécutives, commençant le 1^{er} Décembre 2011 et finissant le 30 Novembre 2013, renouvelable d'année en année par tacite reconduction.

La présente location est consentie et acceptée moyennant un loyer annuel de Quatre Mille Cinquante Dinars (4.050 Dinars) Hors TVA, payable trimestriellement et d'avance soit Mille Douze Dinars Cinq Cents millimes (1.012,500 Dinars) Hors TVA, par trimestre.

Le loyer ci-dessus fixé subira une majoration cumulative de 5%, qui sera appliquée à partir de la 2^{ème} année de location.

27. La BIAT, dans le cadre des travaux relatifs au projet de la deuxième tranche de son siège social, a eu besoin du concours provisoire de certains techniciens spécialisés dans le suivi et le pilotage de chantiers de construction et elle s'est rapprochée de la SOPIAT, pour lui doter de deux techniciens supérieurs pour une mission temporaire.

En contrepartie de cette mise à disposition, la BIAT s'engage à rembourser à la SOPIAT sur présentation d'une facture, les charges engagées par la SOPIAT à ces deux techniciens avec une majoration de dix pour cent (10%).

Cette mise à disposition, prend effet le premier aout 2012 et prendra fin à la date prévue pour l'achèvement du projet de construction, soit le 30 Juin 2014.

A ce titre, le montant de cette mise à disposition, pour l'année 2014 s'élève à 91.700DT HT.

28. La BIAT a loué à la Compagnie Internationale Arabe de Recouvrement (CIAR) un bureau N°109 d'une superficie de 16,45 m² sis au premier étage de l'immeuble situé au Boulevard 14 Janvier, route touristique Khezama, Sousse.

La présente location est consentie et acceptée pour une période de deux années consécutives, commençant le 1^{er} Septembre 2012 et finissant le 31 Août 2014, renouvelable d'année en année par tacite reconduction.

Le loyer annuel est de Deux Mille Quatre Cents Soixante Sept Dinars Cinq Cents Millimes H.TVA (TND : 2.467,500 H.TVA), payable trimestriellement et d'avance.

Le loyer ci-dessus fixé subira une majoration annuelle cumulative de 5% qui sera appliquée à partir de la 3^{ème} année de location.

29. La BIAT a renouvelé, en date du 20 Novembre 2013, la convention de dépôt initialement signée en date du 24 Novembre 2006, avec la « BIAT ASSET MANAGEMENT ».

Cette convention stipule que la BIAT est le dépositaire exclusif des titres et des fonds appartenant au Fonds Commun de Placement en Valeurs Mobilières « FCP-EPARGNE ACTIONS ».

La rémunération annuelle a été maintenue à 0,1% TTC de l'actif net dudit Fonds. Elle est prélevée quotidiennement et réglée mensuellement à terme échu.

Par ailleurs, une rémunération de 0,2% TTC l'an a été instaurée et prélevée sur l'actif net de FCP BIAT – EPARGNE ACTIONS, au titre des frais de distribution.

Cette rémunération prélevée quotidiennement est réglée mensuellement à terme échu en faveur de la BIAT, BIAT ASSET MANAGEMENT et de la BIAT CAPITAL au prorata de leurs distributions.

Chapitre 12

30. La société filiale « GOLF SOUSSE MONASTIR » a conclu avec la BIAT une opération de dation en paiement au vu de laquelle elle a cédé des immeubles sis à la zone touristique de Monastir pour une valeur de 22.600.000DT HT et ce à l'égard de la créance de la BIAT en principal et intérêts arrêlée à la date du 30 Septembre 2013 à la somme de 20.620.988DT.

Suite à la conclusion de l'acte de dation en paiement avec la GSM, en date du 27 Décembre 2013, en vertu duquel la BIAT est devenue propriétaire des biens immeubles objets de trois titres fonciers sis à la zone touristique Dkhila Monastir, la GSM a exprimé sa volonté de louer le parcours de Golf avec ses aisances et dépendances, déjà cédé à la BIAT.

La BIAT a accepté cette demande et a fixé un loyer annuel composé :

- D'une partie fixe de deux cent mille dinars hors TVA (200.000DT HT) par an payable d'avance trimestriellement. (*)
- D'une partie variable calculée sur la base du chiffre d'affaires hors taxe.

Min Chiffre d'affaires	Max chiffre d'affaires	Taux
0	500 000	10%
500 001	1 000 000	15%
1 000 001	plus de 1 000 000	20%

(*)Une augmentation cumulative de 5% par an sera appliquée à la partie fixe du loyer, à partir de la troisième année de location.

Le présent bail est accepté pour une durée de deux années consécutives commençant le 1^{er} Janvier 2014 et finissant le 31 Décembre 2015, renouvelable par tacite reconduction.

31. La BIAT a loué à La société CIAR, qui accepte, pour usage de bureau administratif, le bureau situé au premier étage de l'immeuble sis à Sfax Harzallah.

La présente location est consentie et acceptée moyennant un loyer annuel de quatre mille neuf cents cinquante dinars en hors taxe (4.950DT HT), payable trimestriellement et d'avance.

Par ailleurs, cette location est consentie et acceptée pour une période de deux années consécutives, commençant le 1^{er} Septembre 2013 et finissant le 31 Août 2015, renouvelable d'année en année par tacite reconduction.

32. La BIAT et la CIAR se sont rapprochées pour la conclusion d'une convention en vertu de laquelle la BIAT se charge d'accomplir des missions d'assistance et de conseil en informatique.

Les missions d'assistance et de conseil dans l'étude, le choix et la mise en œuvre de solutions informatiques devront faire l'objet d'un ordre de mission avisé par la CIAR présentant le nombre de jours de la mission avec un taux journalier fixé à cinq cents dinars (500DT HT) par jour/homme.

Les missions d'administration et d'assistance technique se font sur la base de 25 jours/homme par an pour la somme de sept mille cinq cents dinars (7.500DT HT), à raison de 300D HT par jour.

La présente convention prendra effet à partir du 1^{er} Novembre 2013.

La présente convention a une durée de trois ans, elle sera renouvelée par tacite reconduction pour des périodes d'une année.

33. La BIAT ASSET MANAGEMENT, a eu besoin du concours provisoire de certains salariés, elle s'est rapprochée de la BIAT, pour lui doter de trois employés et ce lors du dernier trimestre 2013.

En contrepartie de cette mise à disposition, la BIAT ASSET MANAGEMENT s'engage à rembourser à la BIAT sur présentation d'une facture, les charges salariales et patronales engagées avec une majoration de dix pour cent (10%).

34. La BIAT a conclu, en 2014, une convention avec la PROTECTRICE ASSURANCE, en vertu de laquelle donne à bail à la Protectrice pour usage de bureaux administratifs, une partie du local situé au premier étage de l'immeuble Sakiet Ezzite Sfax d'une superficie approximative de 80 m².

N°	Date de début du loyer	durée	Loyer annuel (en DT)	Taux de majoration
Contrat 1	Juin 2014	2 années	9 600 HT	5%

Chapitre 12

35. La BIAT a conclu, en 2013, une convention avec la PROTECTRICE ASSURANCE, en vertu de laquelle donne à bail à la Protectrice pour usage de bureaux administratifs, une partie du local situé à la Manouba Avenue Habib Bourguiba d'une superficie approximative de 87,5 m².

N°	Date de début du loyer	durée	Loyer annuel (en DT)	Taux de majoration
Contrat 1	01/02/2013	2 années	8 496 HT	5%

36. La BIAT a conclu, en 2013, une convention avec la PROTECTRICE ASSURANCE, en vertu de laquelle loue à la Protectrice pour usage de bureaux administratifs, un appartement situé au 1^{er} étage de l'immeuble situé à Place Sidi Mtir Mahdia d'une superficie de 183 m² y compris les parties communes.

N°	Date de début du loyer	durée	Loyer annuel (en DT)	Taux de majoration
Contrat 1	01/12/2011	2 années	6 000 HT	5%

37. La BIAT a conclu en date du 25 Septembre 2014 une convention de cession des créances bancaires auprès de la BIAT totalisant la somme de cinquante-trois millions neuf cent soixante-quatre mille sept cent quatre-vingt-trois dinars six cents trente-deux millimes (DTU : 53.964.783,632) outre les frais, les intérêts non échus et les intérêts de retard remplissant les conditions de cession prévues à l'article 10 de la loi N°98-4 du 02 Février 1998, moyennant le prix de deux cents mille dinars (DTU : 200.000,000).

38. Un avenant à cette convention a été signé en Février 2015 en vertu duquel la CIAR et la BIAT ont décidé de modifier ce prix d'achat pour le porter à un montant de cinquante-trois millions quatre cent trente-quatre mille quatre-vingt-neuf dinars huit cents quatre-vingt-neuf millimes (DTU : 53.434.089,889) outre les frais et les intérêts de retard conventionnels et de retard.

39. La BIAT a conclu en date du 22 Décembre 2014 avec la CIAR une convention de cession des créances bancaires totalisant la somme de quarante-trois millions huit cents soixante-six mille huit cent dix-neuf dinars six cents quatre-vingt millimes (DTU : 43.866.819,680) outre les frais, les intérêts non échus et les intérêts de retard remplissant les conditions de cession prévues à l'article 10 de la loi N°98-4 du 02 Février 1998, moyennant le prix de un million cent quatre-vingt mille dinars (DTU : 1.180.000,000).

40. Contrat de mandat avec la société « CIAR » :

En Novembre 2014, la BIAT a conclu un contrat de mandat aux fins de recouvrement de créances avec la société CIAR. Ce contrat stipule dans son objet que la BIAT donne un mandat à la CIAR qui accepte d'agir en son nom et pour son compte afin de recouvrer ses créances vis-à-vis de ses clients.

En contrepartie de ses prestations, la CIAR reçoit une rémunération fixée comme suit :

- Recouvrement amiable et judiciaire :

Frais de gestion (par dossier) : 100DT/HT

- Rémunération sur les sommes recouvrées :

15% sur la totalité des sommes recouvrées y compris les intérêts de retard.

41. La BIAT a conclu en 2014 avec la société BIAT CONSULTING une convention d'assistance comptable et administrative. En contrepartie de cette mission, la BIAT reçoit une rémunération annuelle d'un montant de 2.800DT en TTC.

42. La BIAT a conclu en 2014 avec la société CIAR une convention d'assistance comptable et administrative. En contrepartie de cette mission, la BIAT reçoit une rémunération annuelle d'un montant de 18.000DT en HT.

43. La BIAT a conclu en 2014 avec la société CIAR une convention de détachement de deux cadres. Outre les salaires et compléments de salaires et avantages, la facturation par la BIAT à la CIAR comprend une marge de 5%.

44. La BIAT a conclu en 2014 avec la société BIAT CONSULTING une convention de détachement de deux cadres. Outre les salaires et compléments de salaires et avantages, la facturation par la BIAT à la BIAT CONSULTING comprend une marge de 5%.



ETATS FINANCIERS CONSOLIDES



13. ETATS FINANCIERS CONSOLIDES 2014

RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR ETATS FINANCIERS CONSOLIDES ARRETES AU 31 DECEMBRE 2014

Mesdames, Messieurs les Actionnaires de la Banque Internationale Arabe de Tunisie BIAT

En exécution du mandat de commissariat aux comptes qui nous a été confié par votre assemblée générale du 21 Juin 2013, nous avons l'honneur de vous présenter notre rapport sur l'audit des états financiers consolidés du Groupe Banque Internationale Arabe de Tunisie « BIAT » pour l'exercice clos le 31 Décembre 2014, tels qu'annexés au présent rapport et faisant apparaître un total du bilan de 9.479.696mD et un résultat consolidé bénéficiaire de 116.637mD, ainsi que sur les vérifications et informations spécifiques prévues par la loi, la réglementation en vigueur et les normes professionnelles.

Nous avons effectué l'audit des états financiers consolidés ci-joints du Groupe Banque Internationale Arabe de Tunisie « BIAT », comprenant le bilan consolidé arrêté au 31 Décembre 2014 ainsi que l'état des engagements hors bilan consolidé, l'état de résultat consolidé, l'état de flux de trésorerie consolidé et des notes contenant un résumé des principales méthodes comptables et d'autres notes explicatives.

Responsabilité de la direction dans l'établissement et la présentation des états financiers

La direction de la Banque est responsable de l'établissement et de la présentation sincère de ces états financiers consolidés, conformément aux normes comptables tunisiennes. Cette responsabilité comprend la conception, la mise en place et le suivi d'un contrôle interne relatif à l'établissement et la présentation sincère d'états financiers consolidés ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, ainsi que la détermination d'estimations comptables raisonnables au regard des circonstances

Responsabilité de l'auditeur

Les états financiers consolidés ont été arrêtés par votre conseil d'administration. Notre responsabilité est d'exprimer une opinion sur ces états financiers consolidés sur la base de notre audit.

Nous avons effectué notre audit selon les normes de la profession applicables en Tunisie. Ces normes requièrent de notre part de nous conformer aux règles d'éthique et de planifier et de réaliser l'audit pour obtenir une assurance raisonnable que les états financiers consolidés ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournies dans les états financiers consolidés. Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, de même que l'évaluation du risque que les états financiers consolidés contiennent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. En procédant à ces évaluations du risque, l'auditeur prend en compte le contrôle interne en vigueur dans l'entité relatif à l'établissement et la présentation sincère des états financiers consolidés afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur le fonctionnement efficace du contrôle interne de l'entité.

Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation de l'ensemble des états financiers consolidés.

Chapitre 13

Nous estimons que les éléments probants recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Opinion

A notre avis, les états financiers consolidés sont réguliers et sincères et donnent, pour tout aspect significatif, une image fidèle de la situation financière du Groupe de la Banque Internationale Arabe de Tunisie (BIAT) au 31 Décembre 2014 ainsi que des résultats de ses opérations et de ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes de la profession, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Sur la base de ces vérifications, nous n'avons pas d'observations à formuler sur la sincérité et la concordance avec les états financiers consolidés des informations d'ordre comptable données dans le rapport de gestion du conseil d'administration.

Nous avons également, dans le cadre de notre audit, procédé à l'examen des procédures de contrôle interne relatives au traitement de l'information comptable et à la préparation des états financiers consolidés. Nous signalons, conformément à ce qui est requis par l'article 3 (nouveau) de la loi 94-117 du 14 Novembre 1994 tel que modifié par la loi 2005-96 du 18 Octobre 2005, que nous n'avons pas relevé, sur la base de notre examen, d'insuffisances majeures susceptibles d'impacter notre opinion sur les états financiers consolidés telle que exprimée ci-dessus.

Tunis, le 28 Avril 2015
Les Commissaires aux Comptes

Les commissaires aux comptes associés M.T.B.F
Ahmed BELAIFA



ECC MAZARS
Mohamed Ali ELAOUANI CHERIF



Chapitre 13

BILAN CONSOLIDE

Arrêté au 31 Décembre 2014 (en Milliers de dinars)

	Note	31/12/2014	31/12/2013	Variation	En %
ACTIFS					
Caisse et avoirs auprès de la BCT, CCP et TGT	IV-1	411 723	141 070	270 653	191,86%
Créances sur les établissements bancaires et financiers	IV-2	786 210	1 562 991	(776 781)	-49,70%
Créances sur la clientèle	IV-3	5 905 815	5 541 357	364 458	6,58%
Portefeuille-titres commercial	IV-4	1 548 043	1 496 416	51 627	3,45%
Portefeuille d'investissement	IV-5	196 151	130 851	65 300	49,90%
Titres mis en équivalence	IV-6	2 070	2 057	13	0,63%
Valeurs immobilisées	IV-7	255 055	252 769	2 286	0,90%
Ecart d'acquisition net (Goodwill)	IV-8	11 732	10 739	993	9,25%
Autres actifs	IV-9	362 897	359 931	2 966	0,82%
Total des actifs		9 479 696	9 498 181	(18 485)	-0,19%
PASSIFS					
Banque Centrale et CCP	V-1	1 579	18 798	(17 219)	-91,60%
Dépôts et avoirs des établissements bancaires et financiers	V-2	133 528	634 829	(501 301)	-78,97%
Dépôts et avoirs de la clientèle	V-3	7 379 485	6 965 770	413 715	5,94%
Emprunts et ressources spéciales	V-4	119 113	99 820	19 293	19,33%
Autres passifs	V-5	525 958	498 077	27 881	5,60%
Total des passifs		8 159 663	8 217 294	(57 631)	-0,70%
INTERETS MINORITAIRES					
Part des minoritaires dans les réserves consolidées		609 679	641 682	(32 003)	-4,99%
Part des minoritaires dans les résultats consolidés		25 975	26 116	(141)	-0,54%
Total des intérêts minoritaires	VI	635 654	667 798	(32 144)	-4,81%
CAPITAUX PROPRES					
Capital		170 000	170 000	-	0,00%
Réserves consolidées		397 739	337 031	60 708	18,01%
Autres capitaux propres		3	9	(6)	-66,67%
Résultat consolidé de l'exercice		116 637	106 049	10 588	9,98%
Total des capitaux propres	VII	684 379	613 089	71 290	11,63%
Total des passifs et des capitaux propres		9 479 696	9 498 181	(18 485)	-0,19%

Chapitre 13

ETAT DES ENGAGEMENTS HORS BILAN CONSOLIDE

Arrêté au 31 Décembre 2014 (en Milliers de dinars)

	31/12/2014	31/12/2013	Variation	En %
PASSIFS EVENTUELS				
Cautions, avals et autres garanties données	1 306 342	1 167 636	138 706	11,88%
a- En faveur des établissements bancaires et financiers	524 665	402 173	122 492	30,46%
b- En faveur de la clientèle	781 677	765 463	16 214	2,12%
Crédits documentaires	367 963	372 825	(4 862)	-1,30%
a- En faveur de la clientèle	315 525	343 501	(27 976)	-8,14%
b- Autres	52 438	29 324	23 114	78,82%
Total des passifs éventuels	1 674 305	1 540 461	133 844	8,69%
ENGAGEMENTS DONNES				
Engagements de financements donnés	69 215	94 084	(24 869)	-26,43%
En faveur de la clientèle	69 215	94 084	(24 869)	-26,43%
Engagements sur titres	2 317	3 366	(1 049)	-31,16%
a- Participations non libérées	2 315	3 246	(931)	-28,68%
b- Titres à recevoir	2	120	(118)	-98,33%
Total des engagements donnés	71 532	97 450	(25 918)	-26,60%
ENGAGEMENTS REÇUS				
Garanties reçues	2 350 461	2 249 769	100 692	4,48%
Total des engagements reçus	2 350 461	2 249 769	100 692	4,48%

Chapitre 13

ETAT DE RESULTAT CONSOLIDE

Période du 1^{er} Janvier au 31 Décembre 2014 (en Milliers de dinars)

	Note	Exercice 2014	Exercice 2013	Variation	En %
PRODUITS D'EXPLOITATION BANCAIRE					
Intérêts et revenus assimilés	VIII-1-1	453 151	388 048	65 103	16,78%
Commissions (en produits)	VIII-1-2	153 159	138 048	15 111	10,95%
Gains sur portefeuille-titres commercial et opérations financières	VIII-1-3	140 857	136 572	4 285	3,14%
Revenus du portefeuille d'investissement	VIII-1-4	4 355	3 428	927	27,04%
Total des produits d'exploitation bancaire		751 522	666 096	85 426	12,82%
CHARGES D'EXPLOITATION BANCAIRE					
Intérêts encourus et charges assimilées	VIII-2-1	(182 754)	(150 376)	(32 378)	21,53%
Sinistres payés sur opérations d'assurances	VIII-2-2	(24 264)	(22 044)	(2 220)	10,07%
Commissions encourues	VIII-2-3	(8 609)	(10 027)	1 418	-14,14%
Pertes sur portefeuille-titres commercial et opérations financières		(322)	(655)	333	-50,84%
Total des charges d'exploitation bancaire		(215 949)	(183 102)	(32 847)	17,94%
Produit Net Bancaire		535 573	482 994	52 579	10,89%
Dotations aux provisions et résultat des corrections de valeurs sur créances, hors bilan et passif	VIII-3	(91 242)	(69 324)	(21 918)	31,62%
Dotations aux provisions et résultat des corrections de valeurs sur portefeuille d'investissement	VIII-4	(523)	(1 945)	1 422	-73,11%
Autres produits d'exploitation	VIII-5	28 953	27 794	1 159	4,17%
Frais de personnel	VIII-6	(174 362)	(164 196)	(10 166)	6,19%
Charges générales d'exploitation	VIII-7	(66 225)	(67 019)	794	-1,18%
Dotations aux amortissements et aux provisions sur immobilisations	VIII-8	(35 274)	(36 604)	1 330	-3,63%
Résultat d'exploitation		196 900	171 700	25 200	14,68%
Quote part dans les résultats des Sociétés mises en équivalence		(80)	(103)	23	-22,33%
Solde en gain/perte provenant des autres éléments ordinaires	VIII-9	(2 882)	(642)	(2 240)	348,91%
Impôt sur les bénéfices	VIII-10	(51 326)	(38 790)	(12 536)	32,32%
Résultat net de l'exercice		142 612	132 165	10 447	7,90%
Part de résultat revenant aux minoritaires		(25 975)	(26 116)	141	-0,54%
Résultat net de l'exercice avant modifications comptables		116 637	106 049	10 588	9,98%
Effet des modifications comptables nettes d'impôt différé		-	(26 237)	26 237	-100,00%
Résultat net de l'exercice après modifications comptables		116 637	79 812	36 825	46,14%

Chapitre 13

ETAT DE FLUX DE TRESORERIE CONSOLIDE

Période du 1^{er} Janvier au 31 Décembre 2014 (en Milliers de dinars)

	Exercice 2014	Exercice 2013
ACTIVITES D'EXPLOITATION		
Produits d'exploitation bancaire encaissés (hors revenu du portefeuille d'investissement)	776 997	719 548
Charges d'exploitation bancaire décaissées	(222 538)	(237 489)
Dépôts / Retraits dépôts auprès d'autres établissements bancaires et financiers	348 355	(286 288)
Prêts et avances / Remboursement prêts et avances accordés à la clientèle	(418 058)	(438 235)
Dépôts / Retraits dépôts auprès de la clientèle	409 657	666 890
Titres de placement / Titres de transaction	433 972	123 561
Sommes versées au personnel et créditeurs divers	(294 430)	(226 437)
Autres flux de trésorerie provenant des activités d'exploitation	125 169	(140 155)
Impôts sur les sociétés	(59 430)	16 093
Flux de trésorerie provenant des activités d'exploitation	1 099 694	197 488
ACTIVITES D'INVESTISSEMENT		
Intérêts et dividendes encaissés sur portefeuille d'investissement	(72)	2 573
Acquisitions cessions sur portefeuille d'investissement	(58 075)	(11 413)
Acquisitions cessions sur immobilisations	(40 785)	(54 603)
Flux de trésorerie net affectés aux activités d'investissement	(98 932)	(63 443)
ACTIVITES DE FINANCEMENT		
Emission / Remboursement d'emprunts	26 708	(15 429)
Augmentation / diminution ressources spéciales	(7 752)	(7 162)
Dividendes versés et autres distributions	(71 857)	(70 386)
Flux de trésorerie net affectés aux activités d'investissement	(52 901)	(92 977)
Variation nette des liquidités et équivalents de liquidités au cours de l'exercice	947 861	41 068
Liquidités et équivalents de liquidités en début d'exercice	1 388 457	1 347 389
Liquidités et équivalents de liquidités en fin d'exercice	2 336 318	1 388 457

NOTES AUX ETATS FINANCIERS CONSOLIDES Arrêtées au 31 Décembre 2014

Note I – Principes Généraux

Les états financiers consolidés du groupe BIAT sont établis conformément aux règles et aux principes comptables édictés par la loi n° 96-112 du 30 Décembre 1996 relative au système comptable des entreprises et par les normes comptables tunisiennes relatives notamment aux opérations spécifiques aux établissements bancaires, à la consolidation des états financiers et aux regroupements d'entreprises (NC 35, 36, 37, 38 et 39).

Les états financiers sont présentés selon le modèle défini par la norme comptable n°21 relative à la présentation des états financiers des établissements bancaires.

Note II – Règles comptables appliquées pour l'arrêté des états financiers consolidés

Les états financiers consolidés sont arrêtés au 31 Décembre 2014 en appliquant les dispositions et les règles prévues notamment par la loi n° 2001-117 du 06 Décembre 2001 complétant le code des sociétés commerciales et par les normes comptables relatives à la consolidation des états financiers et aux regroupements d'entreprises. Parmi ces règles, nous décrivons ci-après celles relatives au périmètre de consolidation, aux méthodes de consolidation, aux retraitements et éliminations, à la date de clôture, au traitement de l'impôt et à l'écart d'acquisition des titres.

II-1. Le périmètre de consolidation

Le périmètre de consolidation est composé de toutes les sociétés sur lesquelles la BIAT exerce directement ou indirectement par ses sociétés consolidées un contrôle exclusif et des sociétés sur lesquelles elle exerce une influence notable.

II-2. Les méthodes de consolidation adoptées

II-2.1 La méthode de l'intégration globale

Les sociétés qui sont contrôlées exclusivement par la Banque (dont le pourcentage de contrôle est supérieur à 40%) et les sociétés dont l'activité se situe dans le prolongement des activités bancaires ou des activités connexes sont consolidées par la méthode d'intégration globale.

II-2.2 La méthode de mise en équivalence

Les sociétés dans lesquelles la BIAT exerce une influence notable sont consolidées par mise en équivalence. L'influence notable est présumée dès lors que l'entité qu'elle consolide détient 20% au moins des droits de vote tout en ayant le pouvoir de participer aux décisions de politique financière et opérationnelle de la société détenue et sans, toutefois, exercer un contrôle sur ces politiques.

Cette méthode consiste à substituer au montant des titres de participation la part du groupe de la Banque dans les capitaux propres y compris le résultat de l'exercice des sociétés mises en équivalence.

Chapitre 13

II-3. Les retraitements et éliminations

Les retraitements nécessaires à l'harmonisation des méthodes de comptabilisation et d'évaluation des sociétés sont effectués.

Les créances, les dettes et les engagements réciproques ainsi que les charges et produits réciproques sont éliminés.

L'effet sur le bilan, le hors bilan et l'état de résultat consolidés des opérations internes au groupe est éliminé.

Les dividendes intra groupe, les provisions sur titres consolidés et les plus ou moins-values provenant de cessions d'actifs entre les sociétés du groupe sont neutralisés en totalité.

II-4. La date de clôture

Les états financiers consolidés sont établis à partir des comptes annuels individuels qui sont arrêtés au 31 Décembre 2014 pour l'ensemble des sociétés du groupe.

II-5. Le traitement de l'impôt

La charge d'impôt sur les sociétés consolidées comprend l'impôt exigible des différentes sociétés corrigé par l'effet des impôts différés provenant des différences temporelles imputables aux décalages entre la date de constatation comptable et la date d'imposition fiscale.

II-6. L'écart d'acquisition des titres

Les écarts positifs constatés, lors de l'acquisition des titres consolidés, entre leur prix de revient et la quote-part dans les fonds propres nets sont portés à l'actif du bilan sous la rubrique Goodwill. Ces écarts ne sont pas affectés aux éléments du bilan et sont amortis en fonction des perspectives de retour sur investissement au moment de l'acquisition. La durée d'amortissement est de vingt ans.

Le Goodwill négatif est constaté parmi les produits de l'exercice.

II-7. Les règles d'évaluation des créances

Conformément aux dispositions prévues par les normes comptables sectorielles des établissements bancaires et par la circulaire n°91-24 du 17 Décembre 1991 de la Banque Centrale de Tunisie, une évaluation de l'ensemble des créances de la Banque a été effectuée sur la base de la situation arrêtée au 31 Décembre 2014 et compte tenu des événements postérieurs à cette date.

Cette évaluation a été accompagnée d'une appréciation de l'ensemble des garanties déductibles au sens de la circulaire n°91-24 de la Banque Centrale de Tunisie relative aux règles prudentielles.

Ces deux opérations ont conduit la Banque à déterminer un montant de provisions requises, un montant de la dotation aux provisions relative à l'année 2014 et un montant des produits réservés.

Chapitre 13

Note III – Les sociétés retenues dans le périmètre de consolidation

Au 31 Décembre 2014, le périmètre de consolidation du groupe BIAT se présente comme suit :

	31/12/2014		31/12/2013	
	Taux de contrôle (en %)	Taux d'intérêt (en %)	Taux de contrôle (en %)	Taux d'intérêt (en %)
Banque Internationale Arabe de Tunisie	100,00	100,00	100,00	100,00
BIAT Capital	99,93	99,93	99,93	99,93
BIAT Assets Management	99,40	99,40	99,40	99,40
BIAT Capital Risque	98,07	98,07	98,07	98,07
Compagnie Internationale Arabe de Recouvrement	100,00	100,00	100,00	99,99
SICAF BIAT	100,00	100,00	100,00	99,99
Société de Promotion Immobilière Arabe de Tunisie	99,98	99,98	99,98	99,98
Société de Promotion Touristique-Salloum-	43,51	43,51	43,51	43,50
Organisation et Service Informatique-OSI-	100,00	100,00	100,00	99,99
Société LA PROTECTRICE	99,99	99,99	84,25	84,25
Assurances BIAT	93,98	93,97	93,98	93,19
Société FAIZA	42,31	42,31	42,31	42,31
SICAV Opportunity	70,54	70,39	73,98	73,82
SICAV Trésor	3,96	3,68	4,30	4,27
SICAV Prosperity	44,77	44,77	48,18	48,18
Société Générale de Placement	100,00	100,00	100,00	99,99
Société TAAMIR	100,00	100,00	100,00	99,99
Société d'Informatique et de Management	-	-	100,00	99,99
Société Golf Sousse Monastir	62,18	57,15	62,18	57,14
Société Palm Links Immobilière	50,00	49,99	50,00	49,99
Banque d'Affaires de Tunisie	22,22	22,22	22,22	22,22
Société Tanit International	67,30	67,30	67,30	67,30
Société Tunisie Titrisation	76,80	75,52	76,78	75,38
Société de pôle de compétitivité de Monastir	44,99	44,98	44,99	44,98
SICAV PATRIMOINE Obligataire	23,54	16,21	26,53	13,80
Fonds Commun de créances 1	41,33	40,40	37,10	35,97
Société tunisienne de promotion des pôles immobiliers et industriels	25,00	25,00	25,00	25,00
Fonds Commun de placement Epargne Actions	10,37	10,28	27,82	27,57
Fonds Commun de créances 2	52,68	51,50	47,66	46,48
Société Touristique Sahara Palace	100,00	67,30	100,00	67,30
Société de Promotion Touristique Mohamed V	79,38	61,41	79,38	61,41
Institut Tunis Dauphine	30,07	30,07	30,00	30,00
FCP Croissance	-	-	38,99	38,96
FCP Equilibre	95,24	95,17	95,24	95,17
FCP Prudence	41,46	41,46	35,16	35,16
BIAT Consulting	100,00	99,93	-	-
Société de Promotion Touristique SFAX	82,76	82,75	-	-

Chapitre 13

Au 31 Décembre 2014, les méthodes de consolidation du groupe BIAT se détaillent comme suit :

	31/12/2014	31/12/2013
Banque Internationale Arabe de Tunisie	Intégration Globale	Intégration Globale
BIAT Capital	Intégration Globale	Intégration Globale
BIAT Assets Management	Intégration Globale	Intégration Globale
BIAT Capital Risque	Intégration Globale	Intégration Globale
Compagnie Internationale Arabe de Recouvrement	Intégration Globale	Intégration Globale
SICAF BIAT	Intégration Globale	Intégration Globale
Société de Promotion Immobilière Arabe de Tunisie	Intégration Globale	Intégration Globale
Société de Promotion Touristique	Intégration Globale	Intégration Globale
Organisation et Service Informatique	Intégration Globale	Intégration Globale
Société la PROTECTRICE	Intégration Globale	Intégration Globale
Assurances BIAT	Intégration Globale	Intégration Globale
Société FAIZA	Intégration Globale	Intégration Globale
SICAV Opportunity	Intégration Globale	Intégration Globale
SICAV Trésor	Intégration Globale	Intégration Globale
SICAV Prospérité	Intégration Globale	Intégration Globale
Société Générale de Placement	Intégration Globale	Intégration Globale
Société TAAMIR	Intégration Globale	Intégration Globale
Société Golf Sousse Monastir	Intégration Globale	Intégration Globale
Société Palm Links Immobilière	Intégration Globale	Intégration Globale
Banque d'Affaires de Tunisie	Mise en équivalence	Mise en équivalence
Société Tanit International	Intégration Globale	Intégration Globale
Société Tunisie Titrisation	Intégration Globale	Intégration Globale
Société de pôle de compétitivité de Monastir	Intégration Globale	Intégration Globale
SICAV PATRIMOINE Obligataire	Intégration Globale	Intégration Globale
Fonds Commun de créances 1	Intégration Globale	Intégration Globale
Société tunisienne de promotion des pôles immobiliers et industriels	Mise en équivalence	Mise en équivalence
Fonds Commun de placement Epargne Actions	Intégration Globale	Intégration Globale
Fonds Commun de créances 2	Intégration Globale	Intégration Globale
Société Touristique Sahara Palace	Intégration Globale	Intégration Globale
Société de Promotion Touristique Mohamed V	Intégration Globale	Intégration Globale
Institut Tunis Dauphine	Mise en équivalence	Mise en équivalence
FCP Equilibre	Intégration Globale	Intégration Globale
FCP Prudence	Intégration Globale	Intégration Globale
BIAT Consulting	Intégration Globale	Hors périmètre
Société de Promotion Touristique SFAX	Intégration Globale	Hors périmètre

Chapitre 13

Il est à noter qu'en décembre 2014, le groupe BIAT a constitué la société « BIAT FRANCE ». Cette société est exclusivement contrôlée par la BIAT au 31 Décembre 2014.

Etant donné que la société « BIAT FRANCE » n'est pas entrée en exploitation en 2014, elle n'est pas intégrée au périmètre de consolidation du groupe BIAT au 31 Décembre 2014.

Note IV – Actifs du bilan

IV-1. Caisse et avoirs auprès de la BCT, CCP et TGT

Le volume de ce poste a enregistré une hausse entre Décembre 2013 et Décembre 2014 de 270 653mD ou 191,86% en passant d'une période à une autre de 141 070mD à 411 723mD. Ce poste se détaille comme suit :

	31/12/2014	31/12/2013	Variation	En %
Encaisses	71 248	58 572	12 676	21,64%
Avoirs chez la BCT	340 386	82 406	257 980	313,06%
Avoirs chez la CCP	89	92	(3)	-3,26%
Total	411 723	141 070	270 653	191,86%

IV-2. Créances sur les établissements bancaires et financiers

Le volume de ce poste a enregistré une baisse entre Décembre 2013 et Décembre 2014 de 776 781mD ou 49,7% en passant d'une période à une autre de 1 562 991mD à 786 210mD. Il se détaille comme suit :

	31/12/2014	31/12/2013	Variation	En %
Créances sur les établissements bancaires (a)	708 844	1 465 629	(756 785)	-51,64%
Créances sur les établissements financiers (b)	77 366	97 362	(19 996)	-20,54%
Total	786 210	1 562 991	(776 781)	-49,70%

(a) La baisse du volume de nos créances sur les établissements bancaires de 756 785mD ou 51,64% qui est passé de 1 465 629mD au 31 Décembre 2013 à 708 844mD au 31 Décembre 2014 concerne les postes suivants :

	31/12/2014	31/12/2013	Variation	En %
Comptes de prêts à la BCT	338 643	1 089 102	(750 459)	-68,91%
Comptes de prêts du marché interbancaire	287 305	345 183	(57 878)	-16,77%
Créances rattachées sur prêts	1 229	2 026	(797)	-39,34%
Comptes correspondants NOSTRI	50 974	9 958	41 016	411,89%
Comptes correspondants LORI	1 197	5 038	(3 841)	-76,24%
Créances rattachées sur comptes correspondants	159	-	159	-
Valeurs non imputées	29 337	14 322	15 015	104,84%
Total	708 844	1 465 629	(756 785)	-51,64%

Chapitre 13

(b) La diminution du total de nos créances sur les établissements financiers à hauteur de 19 996 mD ou 20,54% qui sont passées de 97 362mD en Décembre 2013 à 77 366mD en Décembre 2014 est due principalement à la baisse de nos concours en faveur des sociétés de Leasing. Cette rubrique se détaille comme suit :

	31/12/2014	31/12/2013	Variation	En %
Crédits à court et moyen terme accordés aux sociétés de leasing	76 398	96 285	(19 887)	-20,65%
Créances et dettes rattachées	968	1 077	(109)	-10,12%
Total	77 366	97 362	(19 996)	-20,54%

IV-3. Créances sur la clientèle

Les créances sur la clientèle sont composées des comptes débiteurs courants et classés, des autres concours courants et classés et des crédits sur ressources spéciales courants et classés.

Les créances douteuses brutes (classées) ainsi que les provisions requises couvrant les actifs classés sont déterminées conformément aux dispositions prévues aussi bien par la circulaire n°91-24 du 17 Décembre 1991 de la Banque Centrale de Tunisie relative aux règles prudentielles que par les normes comptables applicables aux Etablissements Bancaires.

Le total net des créances sur la clientèle est passé de 5 541 357mD en Décembre 2013 à 5 905 815mD en Décembre 2014 enregistrant ainsi une hausse de 364 458mD ou 6,58%. Il est ventilé comme suit :

	31/12/2014	31/12/2013	Variation	En %
Comptes débiteurs de la clientèle	619 865	616 198	3 667	0,60%
Autres crédits à la clientèle	5 678 307	5 334 301	344 006	6,45%
Crédits sur ressources spéciales	75 927	83 668	(7 741)	-9,25%
Total	6 374 099	6 034 167	339 932	5,63%
Provisions et agios réservés sur les crédits à la clientèle	(435 353)	(465 638)	30 285	-6,50%
Provisions collectives	(32 931)	(27 172)	(5 759)	21,19%
Total Créances sur la clientèle	5 905 815	5 541 357	364 458	6,58%

IV-4. Portefeuille titres commercial

Le volume de ce poste est passé entre Décembre 2013 et Décembre 2014 de 1 496 416mD à 1 548 043mD, enregistrant ainsi une augmentation de 51 627mD ou 3,45%.

	31/12/2014	31/12/2013	Variation	En %
Titres de transaction	1 387 181	896 666	490 515	54,70%
Titres de placement	160 862	599 750	(438 888)	-73,18%
Total Portefeuille titres commercial	1 548 043	1 496 416	51 627	3,45%

Chapitre 13

Cette variation provient d'une augmentation du volume des titres de transactions de 490 515mD ou 54,70% (due aux différentes opérations de souscriptions et de remboursements effectuées durant la période allant du 01 Janvier 2014 au 31 Décembre 2014) accompagnée par une diminution du total des titres de placement à hauteur de 438 888mD ou 73,18%.

IV-5. Portefeuille titres d'investissement

Le total de ce poste est passé de 130 851mD en Décembre 2013 à 196 151mD en Décembre 2014, soit une augmentation de 65 300mD ou 49,90%.

	31/12/2014	31/12/2013	Variation	En %
Encours brut des titres d'investissement	207 530	143 940	63 590	44,18%
Créances rattachées sur titres d'investissements	9 715	7 005	2 710	38,69%
Provisions et agios réservés pour dépréciation du portefeuille d'investissement	(21 094)	(20 094)	(1 000)	4,98%
Total Portefeuille d'investissement	196 151	130 851	65 300	49,90%

IV-6. Titres mis en équivalence

Le total de ce poste est passé de 2 057mD en Décembre 2013 à 2 070 mD en Décembre 2014, soit une augmentation de 13mD ou 0,63%.

Ces titres se détaillent comme suit :

	31/12/2014	31/12/2013	Variation	En %
Institut Tunis Dauphine	61	(32)	93	-290,63%
Banque d'Affaires de Tunisie	735	739	(4)	-0,54%
Société tunisienne de promotion des pôles immobiliers et industriels	1 274	1 350	(76)	-5,63%
Total Titres mis en équivalence	2 070	2 057	13	0,63%

IV-7. Valeurs immobilisées

Les valeurs immobilisées sont comptabilisées pour leur valeur d'acquisition en hors taxes majorée de la TVA non récupérable à l'exception du matériel de transport qui figure au bilan pour son coût d'achat en toutes taxes comprises.

Les amortissements des valeurs immobilisées sont pratiqués selon la méthode d'amortissement linéaire et calculés selon les taux d'amortissement reconnus par la réglementation fiscale en vigueur à l'exception du fonds de commerce.

Les dotations aux amortissements sont déterminées et enregistrées sur la base de la valeur comptable des immobilisations nette de la valeur récupérable et en fonction de la date d'acquisition de chaque élément d'immobilisation.

Les actifs immobilisés nets de leurs amortissements ont enregistré une augmentation de 2 286 mD ou 0,9 % en passant de 252 769mD au 31 Décembre 2013 à 255 055mD au 31 Décembre 2014.

Chapitre 13

	31/12/2014	31/12/2013	Variation	En %
Immobilisations incorporelles	62 373	60 498	1 875	3,10%
Amortissements des immobilisations incorporelles	(34 291)	(27 371)	(6 920)	25,28%
Immobilisations corporelles	329 678	335 892	(6 214)	-1,85%
Amortissements des immobilisations corporelles	(166 260)	(156 588)	(9 672)	6,18%
Immobilisations en cours et avances	63 555	40 338	23 217	57,56%
Total Valeurs immobilisées	255 055	252 769	2 286	0,90%

IV-8. Ecart d'acquisition

Le total de ce poste est passé de 10 739mD en Décembre 2013 à 11 732mD en Décembre 2014, soit une augmentation de 993mD ou 9,25%.

	Valeur Brute 31/12/2014	Amortissement cumulés 31/12/2014	VCN 31/12/2014	Valeur Brute 31/12/2013	Amortissement cumulés 31/12/2013	VCN 31/12/2013
Titres détenus par la BIAT	20 510	(8 962)	11 548	18 769	(8 307)	10 462
SALLOUM	171	(86)	85	171	(77)	94
GSM	881	(881)	-	881	(881)	-
BCAP	16	(10)	6	16	(10)	6
ASSBIAT	10 735	(1 118)	9 617	10 734	(583)	10 151
BCR	95	(48)	47	95	(43)	52
SICAF	44	(20)	24	44	(16)	28
BAT	226	(147)	79	226	(135)	91
STI	6 540	(6 540)	-	6 540	(6 540)	-
STPI	12	(5)	7	12	(5)	7
SOPIAT	49	(20)	29	49	(17)	32
PROTECTRICE	1 741	(87)	1 654	-	-	-
Titres détenus par SGP	1 015	(965)	50	1 015	(961)	54
OSI	78	(28)	50	78	(24)	54
GSM	937	(937)	-	937	(937)	-
Titres détenus par BCR	18	(15)	3	18	(15)	3
SICAF	18	(15)	3	18	(15)	3
Titres détenus par SICAF	308	(177)	131	471	(251)	220
SIM	-	-	-	163	(89)	74
TAAMIR	131	(79)	52	131	(72)	59
PROTECTRICE	122	(67)	55	122	(61)	61
SGP	34	(20)	14	34	(19)	15
SOPIAT	21	(11)	10	21	(10)	11
Total	21 851	(10 119)	11 732	20 273	(9 534)	10 739

Chapitre 13

IV-9. Autres actifs

Le total de ce poste est passé de 359 931mD en Décembre 2013 à 362 897mD en Décembre 2014, enregistrant une augmentation de 2 966mD ou 0,82%.

Ainsi, le total du bilan consolidé a enregistré entre Décembre 2013 et Décembre 2014, une diminution de 18 485mD ou 0,19%, en passant de 9 498 181mD à 9 479 696 mD.

NOTE V – Passif du bilan

(Les chiffres sont exprimés en mD : milliers de Dinars Tunisiens)

V-1. Banque Centrale et CCP

Le volume de ce poste est passé d'une période à l'autre de 18 798mD à 1 579mD, soit une diminution de 17 219mD ou 91,6%.

Cette variation est due principalement à une diminution des chèques BCT en attente de règlement à hauteur de 13 909mD ou 90,84% et à une diminution du solde créditeur de nos comptes en devises tenus chez la BCT de 3 312mD en Décembre 2014.

	31/12/2014	31/12/2013	Variation	En %
Chèques BCT en attente de règlement	1 403	15 312	(13 909)	-90,84%
Comptes BCT en devises	174	3 486	(3 312)	-95,01%
Dettes rattachées des comptes BCT et CCP	2	-	2	-
Total Banque Centrale et CCP	1 579	18 798	(17 219)	-91,60%

V-2. Dépôts et avoirs des établissements bancaires et financiers

Le volume de ce poste est passé d'une période à l'autre de 634 829mD à 133 528 mD, soit une diminution de 501 301mD ou 78,97%.

	31/12/2014	31/12/2013	Variation	En %
Dépôts et avoirs des établissements bancaires	131 150	631 381	(500 231)	-79,23%
Dépôts des établissements financiers	2 378	3 448	(1 070)	-31,03%
Total Dépôts et avoirs des établissements bancaires et financiers	133 528	634 829	(501 301)	-78,97%

Cette variation est expliquée par :

- La diminution des dépôts et avoirs des établissements bancaires de 500 231mD ou 79,23%, qui sont passés de 631 381mD en Décembre 2013 à 131 150mD en Décembre 2014.

Chapitre 13

	31/12/2014	31/12/2013	Variation	En %
Emprunts en dinars auprès de la BCT	-	554 979	(554 979)	-100,00%
Emprunts en dinars auprès des banques	5 911	34 500	(28 589)	-82,87%
Dépôts des correspondants bancaires	35 642	40 047	(4 405)	-11,00%
Autres sommes dues	89 594	1 749	87 845	5022,58%
Dettes rattachées	3	106	(103)	-97,17%
Dépôts et avoirs des établissements bancaires	131 150	631 381	(500 231)	-79,23%

• La diminution des dépôts des établissements financiers de 1 070mD ou 31,03%, qui sont passés de 3 448mD en Décembre 2013 à 2 378mD en Décembre 2014. Cette variation provient essentiellement des dépôts des sociétés de leasing.

V-3. Dépôts et avoirs de la clientèle

Les dépôts de la clientèle ont enregistré une augmentation de 413 715mD ou 5,94%, en passant de 6 965 770mD en Décembre 2013 à 7 379 485mD en Décembre 2014. Cette augmentation provient des postes suivants :

	31/12/2014	31/12/2013	Variation	En %
Dépôts à vue	3 650 999	3 459 282	191 717	5,54%
Dépôts d'épargne	1 808 710	1 696 548	112 162	6,61%
Comptes à échéance	1 026 055	949 358	76 697	8,08%
Bons à échéance	347 143	366 401	(19 258)	-5,26%
Certificats de dépôts marchés monétaire	216 500	159 000	57 500	36,16%
Autres sommes dues	306 822	315 492	(8 670)	-2,75%
Dettes rattachées	23 256	19 689	3 567	18,12%
Total Dépôts et avoirs de la clientèle	7 379 485	6 965 770	413 715	5,94%

V-4. Emprunts et ressources spéciales

Les emprunts et ressources spéciales ont enregistré une augmentation de 19 293mD ou 19,33%, en passant de 99 820mD en Décembre 2013 à 119 113mD en Décembre 2014. Cette augmentation provient des postes suivants:

	31/12/2014	31/12/2013	Variation	En %
Emprunts et dettes pour ressources spéciales	68 978	76 897	(7 919)	-10,30%
Dettes rattachées sur ressources spéciales	319	374	(55)	-14,71%
Fonds publics et organismes extérieurs	10 389	10 222	167	1,63%
Total fonds publics et des organismes extérieurs	79 686	87 493	(7 807)	-8,92%
Emprunts subordonnés et autres dettes	39 427	12 327	27 100	219,84%
Total Emprunts et ressources spéciales	119 113	99 820	19 293	19,33%

Chapitre 13

V-5. Autres passifs

Le total de ce poste est passé de 498 077mD au 31 Décembre 2013 à 525 958mD au 31 Décembre 2014, enregistrant une augmentation de 27 881mD ou 5,6%.

NOTE VI – Intérêts minoritaires

(Les chiffres sont exprimés en mD : milliers de Dinars Tunisiens)

Les intérêts minoritaires se détaillent par société consolidée comme suit :

Sociétés	31/12/2014		31/12/2013	
	Réserves	Résultat	Réserves	Résultat
BIAT Capital	3	-	3	-
BIAT Assets Management	4	3	4	3
BIAT Capital risque	233	12	266	16
Société de Promotion Immobilière Arabe de Tunisie	1	-	1	-
Société de Promotion Touristique	2 113	(7)	2 125	(11)
Société la PROTECTRICE	-	-	17	263
Assurances BIAT	1 027	235	944	146
Société FAIZA	-	-	167	-
SICAV Opportunity	329	5	261	5
SICAV Trésor	558 064	21 203	587 479	24 418
SICAV Prosperity	700	18	580	16
Société Palm Links Immobilière	150	(25)	160	(13)
Société Tanit International	5 367	417	6 259	(535)
Société Tunisie Titrisation	124	(43)	150	(25)
Société de pôle de compétitivité de Monastir	13 085	2 512	12 140	1 492
SICAV PATRIMOINE Obligataire	10 032	461	12 252	560
Fonds commun de créances 1	3 893	60	5 565	-
Fonds Commun de placement Epargne Actions	2 283	54	604	19
Fonds commun de créances 2	5 719	32	7 879	-
Société de Promotion Touristique Mohamed V	1 381	923	1 545	(246)
FCP Croissance	-	-	336	(4)
FCP Equilibre	5	-	5	-
FCP Prudence	2 166	52	2 940	12
Ste de Promotion Touristique (SPT) Sfax	3 000	63	-	-
Total	609 679	25 975	641 682	26 116

NOTE VII – Etat des capitaux propres

(Les chiffres sont exprimés en mD : milliers de Dinars Tunisiens)

Le total des capitaux propres est passé entre Décembre 2013 et Décembre 2014 de 613 098mD à 684 379mD, enregistrant ainsi une augmentation de 71 290mD ou 11,63%.

Chapitre 13

Les capitaux propres consolidés de 2013 et 2014 sont détaillés au niveau du tableau suivant :

Sociétés	31/12/2014		31/12/2013	
	Réserves	Résultat	Réserves	Résultat
Banque Internationale Arabe de Tunisie	601 818	105 952	536 224	102 921
BIAT Capital	698	40	578	279
BIAT Assets Management	108	440	96	443
BIAT Capital risque	(241)	630	(361)	806
Compagnie Internationale Arabe de Recouvrement	2 907	814	2 416	761
SICAF BIAT	2 539	111	3 351	101
Société de Promotion Immobilière Arabe de Tunisie	(456)	(177)	(253)	(254)
Société de Promotion Touristique	(181)	(14)	(164)	(18)
Organisation et Service Informatique	228	11	239	(16)
Société la PROTECTRICE	(1 056)	1 284	(741)	1 398
Assurances BIAT	3 597	3 132	2 175	1 465
Société FAIZA	(669)	(3)	(419)	-
SICAV Opportunity	16	11	(18)	13
SICAV Trésor	(2 604)	810	(861)	1 090
SICAV Prosperity	55	15	27	16
Société Générale de Placement	1 675	(35)	1 698	(377)
Société TAAMIR	(80)	39	(15)	(69)
Société d'Informatique et de Management	-	-	(14)	(8)
Société Golf Sousse Monastir	(17 198)	(522)	(18 901)	1 703
Société Palm Links Immobilière	41	(25)	51	(14)
Banque d'Affaires de Tunisie	(171)	(15)	(66)	(104)
Société Tanit International	(17 253)	859	(11 930)	(4 589)
Société Tunisie Titrisation	25	(134)	103	(75)
Société de pôle de compétitivité de Monastir	1 697	2 053	930	1 220
SICAV PATRIMOINE Obligataire	(145)	89	(72)	89
Fonds commun de créances 1	823	41	684	102
Société tunisienne de promotion des pôles immobiliers et industriels	358	(77)	290	68
Fonds Commun de placement Epargne Actions	49	6	19	7
Fonds commun de créances 2	(193)	34	(282)	72
Société Touristique Sahara Palace	(3 995)	(541)	(3 530)	(510)
Société de Promotion Touristique Mohamed V	(3 775)	1 468	(3 515)	(392)
Institut Tunis Dauphine	(840)	1	(703)	(79)
FCP Croissance	-	-	5	(3)
FCP Equilibre	2	(4)	6	(5)
FCP Prudence	(37)	37	(6)	8
BIAT Consulting	-	3	-	-
Ste de Promotion Touristique (SPT) Sfax	-	304	-	-
Total capitaux propres Groupe avant résultat de l'exercice	567 742	116 637	507 041	106 049

Chapitre 13

Les tableaux qui suivent résument le passage des capitaux propres et résultats sociaux des sociétés du groupe aux capitaux propres et résultats consolidés de l'exercice 2014 :

Sociétés Consolidées	Méthode d'intégration	Capitaux propres sociaux	Elimination des titres	Ecart d'acquisition	Amortissements EA	Elimination des dividendes	Provisions et réévaluation	Impôts différés et autres	Réserves minoritaires	Total des capitaux propres
BIAT	Intégration Globale	567 926	-	-	-	4 778	20 582	12 345	-	601 818
BIAT CAPITAL	Intégration Globale	3 557	(2 998)	16	(9)	110	-	25	(3)	698
BIAT ASSET MANAG	Intégration Globale	587	(497)	-	-	21	-	-	(4)	108
BIAT CAPITAL RISQUE	Intégration Globale	12 823	(12 163)	95	(43)	366	-	-	(233)	(241)
CIAR	Intégration Globale	1 293	(1 017)	-	-	40	-	-	-	2 907
SICAF	Intégration Globale	19 583	(19 000)	62	(31)	842	1 084	-	-	2 539
SOPAT	Intégration Globale	4 955	(5 016)	70	(27)	115	-	164	(1)	(456)
SALLOUM	Intégration Globale	3 730	(1 903)	171	(77)	-	-	10	(2 113)	(181)
OSI	Intégration Globale	197	(23)	78	(29)	-	-	-	-	228
PROTECTRICE	Intégration Globale	1 845	(4 692)	1 863	(61)	-	-	-	-	(1 056)
ASSURANCE BIAT	Intégration Globale	17 006	(22 577)	10 734	(582)	42	-	-	(1 027)	3 597
FAIZA	Intégration Globale	273	(542)	-	-	-	(400)	-	-	(669)
OPPRUNITY	Intégration Globale	1 116	(772)	-	-	-	-	-	(329)	16
TRESOR	Intégration Globale	580 973	(26 882)	-	-	1 370	-	-	(558 064)	(2 604)
PRESPERITY	Intégration Globale	1 267	(512)	-	-	-	-	-	(700)	55
SGP	Intégration Globale	2 826	(3 292)	34	(19)	441	1 679	6	-	1 675
TAAMIR	Intégration Globale	4 436	(4 656)	131	(72)	21	-	60	-	(80)
GSM	Intégration Globale	(147)	(4 134)	1 818	(1 818)	-	-	5 536	-	(17 198)
PALM LINKS	Intégration Globale	294	(110)	-	-	7	-	-	(150)	41
BAT	Mise en équivalence	701	(1 000)	226	(135)	-	-	39	-	(171)
STI	Intégration Globale	27 594	(28 300)	6 540	(6 540)	29	(11 908)	699	(5 967)	(17 254)
TUNISIE TITRISATION	Intégration Globale	532	(384)	-	-	-	-	-	(124)	25
ELFEUJA	Intégration Globale	23 778	(8 996)	-	-	-	-	-	(13 085)	1 697
PATRIMOINE	Intégration Globale	14 951	(5 065)	-	-	-	-	-	(10 031)	(145)
FCC1	Intégration Globale	7 469	(2 752)	-	-	-	-	-	(3 693)	823
STPI	Mise en équivalence	1 350	(1 000)	12	(4)	-	-	-	-	358
FCP	Intégration Globale	2 547	(215)	-	-	-	-	-	(2 283)	49
FCC2	Intégration Globale	11 322	(5 796)	-	-	-	-	-	(5 719)	(193)
STSP	Intégration Globale	4 001	(8 000)	-	-	4	-	-	-	(3 995)
SPTMV	Intégration Globale	11 679	(14 447)	-	-	112	-	261	(1 381)	(3 775)
ITD	Mise en équivalence	(13)	(900)	-	-	-	-	73	-	(840)
EQUILIBRE	Intégration Globale	107	(100)	-	-	-	-	-	(5)	2
PRUDENCE	Intégration Globale	3 700	(1 571)	-	-	-	-	-	(2 166)	(37)
BIAT CONSULTING	Intégration Globale	500	(500)	-	-	-	-	-	-	-
SPT SFAX	Intégration Globale	17 400	(14 400)	-	-	-	-	-	(3 000)	-
Total consolidé		1 352 158	(204 210)	21 851	(9 444)	8 300	11 037	19 218	(609 679)	567 742

Chapitre 13

Sociétés Consolidées	Méthode d'intégration	Résultat social	Retraitement des provisions	Elimination des dividendes	Constatation amortissement EA	Impôts différés et autres	Résultat minoritaires	Résultat consolidé
BIAT	Intégration Globale	102 376	5 357	(4 778)	-	2 997	-	105 952
BIAT CAPITAL	Intégration Globale	176	-	(110)	(1)	(25)	-	40
BIAT ASSET MANAG	Intégration Globale	463	-	(21)	-	-	(3)	440
BIAT CAPITAL RISQUE	Intégration Globale	1 013	-	(366)	(5)	-	(12)	630
CIAR	Intégration Globale	523	-	(40)	-	331	-	814
SICAF	Intégration Globale	956	-	(842)	(3)	-	-	111
SOPAT	Intégration Globale	(77)	-	(115)	(4)	19	-	(177)
SALLOUM	Intégration Globale	(24)	-	-	(9)	11	7	(14)
OSI	Intégration Globale	(6)	-	-	(4)	21	-	11
PROTECTRICE	Intégration Globale	1 377	-	-	(93)	-	-	1 284
ASSURANCE BIAT	Intégration Globale	3 947	-	(42)	(537)	-	(285)	3 132
FAIZA	Intégration Globale	(3)	-	-	-	-	-	(3)
OPPRUNITY	Intégration Globale	16	-	-	-	-	(5)	11
TRESOR	Intégration Globale	23 373	10	(1 370)	-	-	(21 203)	810
PRESPERITY	Intégration Globale	33	-	-	-	-	(18)	15
SGP	Intégration Globale	410	4	(441)	(2)	(6)	-	(35)
TAAAMIR	Intégration Globale	85	-	(21)	(7)	(19)	-	39
GSM	Intégration Globale	(677)	-	-	-	155	-	(521)
PALM LINKS	Intégration Globale	(42)	-	(7)	-	-	25	(25)
BAT	Mise en équivalence	(20)	-	-	(11)	16	-	(15)
STI	Intégration Globale	(169)	1 025	(29)	-	450	(417)	859
TUNISIE TITRISATION	Intégration Globale	(176)	-	-	-	-	43	(134)
ELFEJJA	Intégration Globale	4 565	-	-	-	-	(2 511)	2 053
PATRIMOINE	Intégration Globale	550	-	-	-	-	(461)	89
FCC1	Intégration Globale	101	-	-	-	-	(60)	41
STPI	Mise en équivalence	(77)	-	-	(1)	-	-	(77)
FCP	Intégration Globale	61	-	-	-	-	(54)	6
FCC2	Intégration Globale	66	-	-	-	-	(32)	34
STSP	Intégration Globale	(536)	-	(4)	-	-	-	(541)
SPTMV	Intégration Globale	1 600	-	(112)	-	904	(923)	1 468
ITD	Mise en équivalence	20	-	-	-	(19)	-	1
EQUILIBRE	Intégration Globale	(4)	-	-	-	-	-	(4)
PRUDENCE	Intégration Globale	89	-	-	-	-	(52)	37
BIAT CONSULTING	Intégration Globale	3	-	-	-	-	-	3
SPT SFAX	Intégration Globale	367	-	-	-	-	(63)	304
Total consolidé		140 357	6 395	(8 300)	(675)	4 834	(25 975)	116 637

Chapitre 13

NOTE VIII – Etat de résultat

(Les chiffres sont exprimés en mD : milliers de Dinars Tunisiens)

VIII-1. Les produits d'exploitation bancaire

Le total de ce poste est passé de 666 096mD au 31 Décembre 2013 à 751 522mD au 31 Décembre 2014, enregistrant une augmentation de 85 426mD ou 12,82%.

VIII-1-1. Les Intérêts et revenus assimilés

Les intérêts et revenus assimilés sont passés de 388 048 mD au 31 Décembre 2013 à 453 151mD au 31 Décembre 2014, enregistrant une augmentation de 65 103mD ou 16,78%. Cette variation est détaillée comme suit :

	31/12/2014	31/12/2013	Variation	En %
Intérêts sur comptes ordinaires bancaires	1 605	2 224	(619)	-27,83%
Intérêts sur comptes de prêts interbancaires	4 344	5 608	(1 264)	-22,54%
Intérêts sur crédits à la clientèle	358 868	303 833	55 035	18,11%
Intérêts sur comptes débiteurs à la clientèle	60 511	50 443	10 068	19,96%
Intérêts et produits assimilés sur engagements de garantie	18 921	16 793	2 128	12,67%
Autres intérêts et revenus assimilés	8 902	9 147	(245)	-2,68%
Total Intérêts et revenus assimilés	453 151	388 048	65 103	16,78%

VIII-1-2. Les commissions en produits

Les commissions en produits sont passées de 138 048mD au 31 Décembre 2013 à 153 159mD au 31 Décembre 2014, enregistrant une augmentation de 15 111mD ou 10,95%. Cette variation est détaillée comme suit :

	31/12/2014	31/12/2013	Variation	En %
Commission sur opérations de change	4 111	3 928	183	4,66%
Commission sur engagements de financement	21 618	18 972	2 646	13,95%
Commission sur engagements de garantie	5 997	5 687	310	5,45%
Commission sur prestations de services financiers	32 416	28 524	3 892	13,64%
Commissions sur autres opérations bancaires	89 017	80 937	8 080	9,98%
Total Commissions (en produits)	153 159	138 048	15 111	10,95%

Chapitre 13

VIII-1-3. Gains sur portefeuille titres commercial et opérations financières

Ces gains totalisent 140 857mD au 31 Décembre 2014 contre 136 572mD au 31 Décembre 2013, soit une augmentation de 4 285mD ou 3,14%.

		31/12/2014	31/12/2013	Variation	En %
Revenus des titres de transaction	(a)	57 691	40 664	17 027	41,87%
Revenus sur titres de placement	(b)	29 485	37 436	(7 951)	-21,24%
Gains sur opérations de change et d'arbitrage (c)		53 681	58 472	(4 791)	-8,19%
Total		140 857	136 572	4 285	3,14%

Cette augmentation est détaillée comme suit :

(a) Revenus des titres de transaction

Les produits des titres de transaction sont passés entre Décembre 2013 et Décembre 2014 de 40 664mD à 57 691mD, soit une augmentation de 17 027mD, ou 41,87%. Ces produits sont détaillés comme suit :

		31/12/2014	31/12/2013	Variation	En %
Intérêts des titres de transaction		55 512	38 154	17 358	45,49%
Plus ou moins-value de cession ou de remboursement		2 179	2 510	(331)	-13,19%
Total		57 691	40 664	17 027	41,87%

(b) Revenus des titres de placement

Les revenus des titres de placement, qui sont composés des intérêts perçus sur les obligations et des revenus des parts prioritaires des FCC, ont enregistré une diminution de 7 951mD ou 21,24%, en passant d'une période à une autre de 37 436mD à 29 485mD.

		31/12/2014	31/12/2013	Variation	En %
Intérêts des obligations		29 036	34 259	(5 223)	-15,25%
Revenus des fonds communs de créances		449	3 177	(2 728)	-85,87%
Total		29 485	37 436	(7 951)	-21,24%

(c) Gain net sur opérations de change

Les gains nets sur les opérations de change qui sont composés principalement des gains et des pertes provenant des opérations de change manuel, du change des devises au comptant et à terme sont passés de 58 472mD au 31 Décembre 2013 à 53 681mD au 31 Décembre 2014 enregistrant une diminution de 4 791mD ou 8,19%.

Chapitre 13

VIII-1-4. Revenus du portefeuille d'investissement

Les revenus du portefeuille d'investissement qui sont composés principalement des intérêts perçus sur les titres d'investissement, les dividendes perçus sur les titres de participation et des produits sur titres en portage. Ces revenus ont enregistré une augmentation de 927mD ou 27,04% en passant d'une période à une autre de 3 428mD à 4 355mD.

	31/12/2014	31/12/2013	Variation	En %
Intérêts et revenus des titres d'investissement	3 033	2 870	163	5,67%
Revenus des titres de participation	1 322	558	764	136,92%
Total	4 355	3 428	927	27,04%

VIII-2. Les charges d'exploitation bancaire

Le total de ce poste est passé de 183 102mD au 31 Décembre 2013 à 215 949mD au 31 Décembre 2014, enregistrant une augmentation de 32 847mD ou 17,94%.

Ces charges d'exploitation bancaire sont composées des postes suivants :

- Intérêts encourus et charges assimilées ;
- Commissions encourues.

VIII-2-1. Les Intérêts encourus et les charges assimilées

Les intérêts encourus et les charges assimilées sont passés de 150 376mD au 31 Décembre 2013 à 182 754mD au 31 Décembre 2014, enregistrant une augmentation de 32 378mD ou 21,53%. Cette variation est détaillée comme suit :

	31/12/2014	31/12/2013	Variation	En %
Intérêts sur comptes ordinaires bancaires	1 821	4 781	(2 960)	-61,91%
Intérêts sur comptes d'emprunts interbancaires	1 418	469	949	202,35%
Intérêts sur dépôts de la clientèle	147 288	116 512	30 776	26,41%
Intérêts sur emprunt obligataire et subordonné	391	1 093	(702)	-64,23%
Intérêts sur ressources spéciales	2 601	2 970	(369)	-12,42%
Autres intérêts et charges	29 235	24 551	4 684	19,08%
Total	182 754	150 376	32 378	21,53%

VIII-2-2. Sinistres payés sur opérations d'assurance

Les sinistres payés sur opérations d'assurance sont passés de 22 044mD au 31 Décembre 2013 à 24 264mD au 31 Décembre 2014, enregistrant une augmentation de 2 220mD ou 10,07%.

VIII-2-3. Les Commissions encourues

Les commissions encourues sont passés de 10 027mD au 31 Décembre 2013 à 8 609mD au 31 Décembre 2014, enregistrant une diminution de 1 418mD ou 14,14%. Cette variation est détaillée comme suit :

Chapitre 13

	31/12/2014	31/12/2013	Variation	En %
Commissions sur opérations de trésorerie et opérations interbancaires	630	815	(185)	-22,70%
Commissions sur prestations de services financiers	4 385	3 581	804	22,45%
Commissions sur autres opérations	3 594	5 631	(2 037)	-36,17%
Total Commissions encourues	8 609	10 027	(1 418)	-14,14%

VIII-3. Dotations aux provisions et résultat des corrections de valeurs sur créances, Hors bilan et passif

Le solde de cette rubrique enregistre au 31 Décembre 2014 une dotation nette de 91 242mD ventilée comme suit :

	31/12/2014	31/12/2013	Variation	En %
Dotations aux provisions sur créances et sinistres	(94 262)	(117 640)	23 378	-19,87%
Dotations aux provisions pour risques et charges	(28 332)	(13 844)	(14 488)	104,65%
Total des dotations	(122 594)	(131 484)	8 890	-6,76%
Pertes sur créances	(100 526)	(2 898)	(97 628)	3368,81%
Total des dotations et des pertes sur créances	(223 120)	(134 382)	(88 738)	66,03%
Reprises de provisions sur créances de la clientèle	129 494	50 065	79 429	158,65%
Reprises de provisions pour pertes et charges	2 136	14 783	(12 647)	-85,55%
Total des reprises	131 630	64 848	66 782	102,98%
Récupérations créances passées en perte	248	210	38	18,10%
Total des reprises et des récupérations sur créances	131 878	65 058	66 820	102,71%
Solde	(91 242)	(69 324)	(21 918)	31,62%

VIII-4. Dotations aux provisions et résultat des corrections de valeurs sur portefeuille d'investissement

Le volume de cette rubrique enregistre au 31 Décembre 2014 un solde en perte de 523mD ventilé comme suit :

	31/12/2014	31/12/2013	Variation	En %
Dotations aux provisions sur titres de participation, portage et des fonds gérés	(2 016)	(2 188)	172	-7,86%
Charges et pertes sur titres	(384)	(4 754)	4 370	-91,92%
Total des dotations et des pertes sur titres de participations	(2 400)	(6 942)	4 542	-65,43%
Reprises de provisions sur titres de participation, portage et fonds gérés	1 809	5 063	(3 254)	-64,27%
Plus-value de cession des titres de participation	68	(66)	134	-203,03%
Total des reprises et des récupérations sur titres de participations	1 877	4 997	(3 120)	-62,44%
Solde	(523)	(1 945)	1 422	-73,11%

Chapitre 13

VIII-5. Autres produits d'exploitation

Cette rubrique, qui est composée principalement des produits de location et des intérêts sur les crédits au personnel, est passée entre Décembre 2013 et Décembre 2014 de 27 794mD à 28 953mD, enregistrant ainsi une augmentation de 1 159mD ou 4,17%.

VIII-6. Frais de personnel

Cette rubrique, qui est composée principalement de salaires, des charges sociales et des autres charges de personnel, est passée entre Décembre 2013 et Décembre 2014 de 164 196mD à 174 362mD, enregistrant ainsi une augmentation de 10 166mD ou 6,19%.

VIII-7. Charges générales d'exploitation

La diminution de 794mD enregistrée entre Décembre 2013 et Décembre 2014 résulte d'une diminution des frais d'exploitation non bancaires à concurrence de 3 379mD et d'une augmentation des autres charges générales d'exploitation à hauteur de 2 585mD.

VIII-8. Dotations aux amortissements et aux provisions sur immobilisations

Le solde de cette rubrique enregistre au 31 Décembre 2014 un montant de 35 274mD ventilé comme suit :

	31/12/2014	31/12/2013	Variation	En %
Dotations aux amortissements des immobilisations incorporelles	7 935	10 814	(2 879)	-26,62%
Dotations aux amortissements des immobilisations corporelles	17 189	16 491	698	4,23%
Dotations aux amortissements des charges reportées	9 439	8 741	698	7,99%
Régularisation des amortissements	(6)	(44)	38	-86,36%
Reprises de provisions sur immobilisations	(171)	-	(171)	-
Autres dotations aux provisions	888	602	286	47,51%
Total	35 274	36 604	(1 330)	-3,63%

VIII-9. Solde en gain ou en perte provenant des autres éléments ordinaires

Le solde de cette rubrique est une perte de 2 882mD provient essentiellement des plus-values de cession d'immobilisations pour 1 943mD, des moins-values sur cessions d'immobilisations pour 39mD et des autres pertes pour 4 077mD.

VIII-10. Impôt sur les bénéfices

Le solde de cette rubrique enregistre au 31 Décembre 2014 un montant de 51 326mD contre 38 790mD au 31 Décembre 2013, soit une augmentation de 12 536mD ou 32,32%.





RESOLUTIONS DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE



Chapitre 14

Résolutions de l'Assemblée Générale Ordinaire

Tunis, le 1^{er} Juin 2015

Première Résolution

L'Assemblée Générale Ordinaires des actionnaires, après avoir entendu lecture du rapport du Conseil d'Administration sur la situation financière individuelle et sur la situation consolidée au titre de l'exercice 2014 et des rapports des commissaires aux comptes, approuve le rapport du Conseil d'Administration dans son intégralité, les conventions régies par les dispositions de l'article 200 et suivants et l'article 475 du Code des Sociétés Commerciales et des articles 23 et 29 de la loi 2001-65 du 10 Juillet 2001 relative aux établissements de crédit telle que modifiée et complétée par les textes subséquents, ainsi que les états financiers individuels et consolidés arrêtés au 31 Décembre 2014 tels qu'ils lui ont été présentés.

En conséquence, elle donne aux Membres du Conseil d'Administration quitus entier et sans réserve de leur gestion pour l'exercice 2014.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à la majorité.

Deuxième Résolution

L'Assemblée Générale Ordinaire décide de distribuer aux actionnaires un montant de 30MD à prélever sur le compte « Prime d'émission ». Ce compte, qui figure parmi les capitaux propres de la banque antérieurement à 2013, n'a pas subi de modification depuis la dernière augmentation de capital opérée en 2007.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité.

Troisième Résolution

L'Assemblée Générale décide de répartir le bénéfice net de l'exercice 2014 qui s'élève à 102.375.957,523 Dinars, majoré du report à nouveau de 608.576,049 Dinars, soit au total un résultat distribuable de 102.984.533,572 Dinars comme suit :

(En dinars)

Résultat distribuable	102.984.533,572
Réserves légales	-
Réserves pour plus-value sur cession de titres de participation	-
Réserves pour réinvestissements financiers	-28.748.940,000
Fonds social	-10.237.595,752

Chapitre 14

Reliquat à répartir	63.997.997,820
Réintégration Prime d'émission antérieure à 2013	30.000.000,000
Total à distribuer	93.997.997,820
Dividendes provenant des capitaux propres de 2013 et antérieurs	30.600.000,000
o Dividendes provenant de Prime d'émission	30.000.000,000
o Dividendes provenant de Report à nouveau	600.000,000
Dividendes provenant du bénéfice de l'exercice 2014	20.400.000,000
Report à nouveau	42.997.997,820

En conséquence, le dividende par action est fixé à 3 Dinars par action, soit 30% du nominal des actions. Ces dividendes seront mis en paiement à partir du 15 Juin 2015.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité.

Quatrième Résolution

L'Assemblée Générale Ordinaire décide d'autoriser la Banque de transférer un montant maximum de 99 Millions de Dinars, du poste «Réserves facultatives» et du poste «Résultats Reportés» vers le Poste « Réserves soumises à un régime Fiscal Particulier », et ce pour se conformer à la réglementation régissant les réinvestissements exonérés et ce, au titre de la période 2004 à 2009 ayant fait l'objet de redressements fiscaux.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité.

Cinquième Résolution

L'Assemblée Générale Ordinaire décide de transférer aux réserves facultatives, les dotations affectées aux réserves pour plus-value sur cession de titres de participations dans le cadre de la répartition du bénéfice de l'exercice 2009 d'un montant de 1.690.055,060 Dinars.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité.

Sixième Résolution

L'Assemblée Générale Ordinaire décide de renouveler le mandat de Monsieur Fathi MESTIRI en tant que Membre du Conseil d'Administration représentant des petits porteurs, pour une période de trois ans prenant fin à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire appelée à statuer sur les comptes de l'exercice 2017.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à la majorité.

Chapitre 14

Septième Résolution

L'Assemblée Générale Ordinaire décide d'allouer au Conseil d'Administration la somme de six cent mille dinars à titre de jetons de présence pour l'exercice 2015.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité.

Huitième Résolution

L'Assemblée Générale Ordinaire donne tous pouvoirs au représentant légal de la banque ou à toute personne mandatée par lui à l'effet d'effectuer tous dépôts et remplir toutes formalités légales de publication ou de régularisation.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité.





RAPPORT
ANNUEL | 2014



RAPPORT ANNUEL | 2014

Rapport annuel BIAT 2014

Rédaction - édition : direction centrale de la planification et du budget ; direction de la communication institutionnelle

Photographies réalisées au siège de la BIAT. La direction de la communication institutionnelle remercie les collaborateurs de la BIAT ayant participé au reportage photographique.

© BIAT 2015





بنك تونس العربي الدولي
BANQUE INTERNATIONALE ARABE DE TUNISIE

70-72, avenue Habib Bourguiba - Tunis - Cedex 1000
Tél : (216) 71 13 10 00
www.biat.com.tn